XH
.716 C
.H39M

Accessions
214283

Shelf No.
XH.716C
.H39M

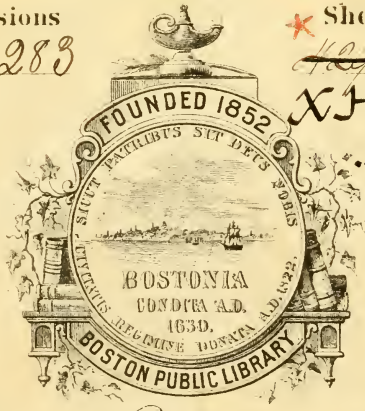

Bequest of
Benjamin P. Hunt.
April 1877.

ROYAUME D'HAYTI.

MANIFESTE DU ROI.

SOUVERAIN d'une nation trop long-temps opprimée, qui a souffert de cruelles persécutions, et qui, par son énergie, sa constance, son courage et sa valeur, est parvenue à conquérir sa liberté et son indépendance.

Notre unique but, notre constante sollicitude, ont toujours été de la faire occuper une place parmi les peuples civilisés, en travaillant sans cesse au bonheur du peuple bon, brave et généreux qui nous a confié ses destinées.

C'est dans les circonstances favorables où les pensées libérales et restauratrices semblent prévaloir sur ces temps désastreux, où les peuples gémissaient sous l'oppression, où nous voyons les souverains de l'Europe s'occuper maintenant du bonheur de leurs peuples, que nous croyons devoir faire entendre notre voix, pour justifier, au tribunal des nations, la légitimité de notre indépendance.

Un simple exposé des faits, une simple narration des événemens qui nous ont amenés à l'indépendance, suffiront pour démontrer jusqu'à l'évidence, nos droits et la justice de notre cause à l'univers entier.

Nous n'essayerons pas à donner une idée de la situation déplorable où nous étions plongés avant l'époque de notre affranchissement ; l'univers sait que depuis plus de cent cinquante ans nous gémissions sous le joug affreux de l'esclavage, condamnés aux mépris et aux supplices ; le récit de nos longues infortunes et le tableau des tortures horribles que nous avons éprouvés pendant le *régime colonial*, sont du domaine de notre histoire, qui les transmettra à la postérité.

Nous nous hâtons de sortir de ces temps d'opprobres et d'iniquités, pour arriver à l'époque où la liberté générale fut proclamée par les Agens du gouvernement français et sanctionnée par la France elle même ; pendant plusieurs années, de liaisons, de communication, et de correspondance mutuelles et sans interruption, entre le gouvernement des deux pays.

Nous étions dignes du bienfait de la liberté, par notre fidélité et notre attachement à la mère

patrie ; nous lui avons prouvé notre reconnaissance, lorsque réduit à nos propres ressources, privés de toute communication avec la métropole, nous avons résistés à tout ; inflexibles aux menaces, sourds aux propositions, inaccessibles à la séduction, nous avons bravés la misère, la famine, les privations de tous genres, et enfin triomphés de ses nombreux ennemis, tant de l'intérieur que de l'extérieur.

Alors nous étions loin de prévoir, pour prix de tant de persévérance, de sacrifices et de sang répandu, que douze ans après et de la manière la plus barbare, la France aurait voulu nous ravir le plus précieux de tous les biens, la *liberté*.

Sous l'administration du gouverneur général Toussaint Louverture, Hayti renaissait de ses cendres, et tout semblait nous présager un heureux avenir. L'arrivée du général Hédouville vint changer la face des choses et porter un coup mortel à la tranquillité publique ; nous n'entrerons point dans les détails de ses intrigues avec le général haytien Rigaud, et comment il parvint à le porter à la révolte contre son Chef légitime ; nous nous bornerons à dire seulement, qu'avant de quitter l'île, cet Agent parvint à tout bouleverser, en secouant parmi nous les brandons de la discorde, et en allumant les torches de la guerre civile ; ce ne fut qu'après avoir versé des torrens de sang, on put rétablir la tranquillité.

Toujours occupé à restaurer le pays, le gouverneur Toussaint Louverture, sous son administration paternelle, avait rappelé le règne des lois, des bonnes mœurs, de la piété, de l'instruction

et de l'industrie. L'agriculture et le commerce fleurissaient; il favorisait les colons blancs, particulièrement les planteurs; ses sollicitudes, ses préférences mêmes avaient été poussées à un tel point, qu'on le blâmait hautement d'avoir pour eux plus d'affection que pour les siens; ce reproche n'était point sans fondement, puisque quelques mois avant l'arrivée des français il immola son propre neveu, le général Moyse, qui s'était écarté des ordres qu'il avait donnés pour la protection des colons. Cette action du Gouverneur, jointe à la grande confiance qu'il avait dans le gouvernement français, furent les principales causes de la faible résistance qu'éprouvèrent les français à Hayti, et sa confiance dans ce gouvernement était tellement établie, qu'il avait renvoyé la majeure partie des troupes de ligne à la culture.

Telle était la situation des choses, pendant que la paix d'Amiens se négociait; elle était à peine conclue, qu'un armement formidable jetta sur toute l'étendue de nos côtes, une nombreuse armée, qui vint nous surprendre dans l'instant où nous étions dans la plus parfaite sécurité, et nous plonger dans un abîme de maux.

L'avenir aura peine à comprendre que dans un siècle de lumière où la philantropie est généralement répandue parmi les hommes, une entreprise aussi abominable ait eu lieu; c'est du sein d'une nation éclairée qu'est parti un essaim de barbares dans l'intention criminelle de détruire toute une nation civilisée et tranquille, ou de la replonger dans les fers de l'esclavage pour jamais.

Ce n'était pas assez de venir à main armée, il fallait encore pour mieux assurer le succès de l'ex-

pédition, employer des moyens perfides et honteux; il fallait semer parmi nous la désunion et opérer une diversion salutaire à leurs projets destructeurs ; ils n'ont rien négligé pour atteindre leur exécrable but ; les Chefs des deux couleurs qui se trouvaient en France, les fils même du gouverneur Louverture furent amenés dans l'expédition ; ils étaient trompés comme nous, par la proclamation du Premier Consul, chef-d'œuvre de perfidie, où il nous disait : *Vous êtes tous égaux et libres devant Dieu et devant la République.* Tandis que les instructions du général Leclerc étaient formelles pour l'esclavage. Ce n'était pas assez de prendre les hommes à témoins de son parjure, il fallait encore insulter la Divinité, en l'interpellant par un horrible blasphème.

La majeure partie de la population trompée par des promesses fallacieuses, habituée depuis longtemps à se considérer comme des français, se livra à eux sans résistance ; le Gouverneur s'attendait si peu à avoir aucun ennemi à combattre, qu'il n'avait donné aucun ordre à ses généraux pour résister en cas d'attaque. Lors de l'apparition de l'escadre française, il était dans la partie de l'est de l'île, en tournée ; si quelques généraux firent résistance, ce ne fut que par les menaces et de la manière hostile que les sommations leurs furent faites de se rendre ; ce qui les avaient portés à ne consulter que leur devoir, leur honneur, et les circonstances où ils se trouvaient.

Pour donner des preuves de la vérité de ces assertions, nous renvoyons aux pièces originales imprimées et annexées aux présentes, sous les Numéros 1 à 14.

Après quelques mois de résistance, le Gouverneur général se rendit aux instances qui lui furent faites par le général Leclerc et à ses protestations formelles, que la liberté serait maintenue, étant la base de ses instructions, et que la France ne reviendrait jamais sur son plus bel ouvrage ; la paix se négocia sur ce pied avec les français ; le gouverneur Toussaint se démit de son autorité, et se retira paisiblement dans la retraite qu'il avait choisie.

A peine les français furent-ils parvenus à étendre leur domination sur la totalité de l'île, plus par la ruse et la persuasion, que par la force des armes, qu'ils commencèrent à mettre à exécution leur affreux système d'esclavage et de destruction.

Pour mieux y parvenir, on résolut d'arrêter le gouverneur Toussaint Louverture ; on fabriqua une correspondance (inventée par des rédacteurs mercenaires et machiavéliques) ; on lui prêta des desseins qui n'avaient jamais entrés dans son cœur; on l'enleva sur l'habitation Pongaudin, dans l'instant où il reposait sur la foi des traités ; chargé de chaînes, il fut jeté avec sa famille à bord du vaisseau le Héros, et transporté en France. L'Europe entière est instruite comment il termina sa carrière infortunée dans les supplices et les horreurs des cachots du Château de Joux en Franche-Comté.

Telle fut la récompense qui lui était reservée pour son attachement et pour les grands et éminens services qu'il avait rendus à la France et aux colons.

Dès ce moment le signal des arrestations fut donné dans toute l'étendue de l'île ; tous ceux qui avaient montré de la force d'âme, de l'érudition

ou du caractère à l'époque où nous avons revendiqués les droits de l'homme, furent les premiers arrêtés ; ils n'épargnèrent pas même les traîtres qui avaient le mieux favorisés le succès des armées françaises, en éclairant et en guidant leurs avant gardes, et en désignant et arrêtant eux-mêmes leurs concitoyens. D'abord on essaya d'aller les vendre dans les colonies étrangères ; cette tentative ayant été infructueuse, les français résolurent de les déporter en France, où les travaux des grands chemins, les galères, les fers, les cachots les attendaient.

C'est alors que les colons, dont le nombre grossissait progressivement, croyant leur empire déjà asssis, cessèrent de dissimuler ; ils manifestaient hautement que l'esclavage était rétabli, et agissaient en conséquence ; ces hommes impudens réclamaient sans honte, comme leurs sujets, des citoyens, des hommes qui s'étaient rendus recommandables par des services signalés rendus à la patrie, tant dans le civil que dans le militaire, des magistrats probes et vertueux, des guerriers couverts de cicatrices, dont le sang avait coulé dans les combats pour la France et la liberté, rentraient sous le joug de l'esclavage. Ces colons, à peine en possession de leurs biens, affichaient ce ton de hauteur et de mépris, que des maîtres insolens ont toujours envers leurs esclaves ; à peine leur empire tenait à un fil, que déjà ils choisissaient, ils désignaient qu'elles seraient les premières victimes à immoler à leur vengeance.

Alors arriva l'infâme décret de Bonaparte, qui confirmait le rétablissement de l'esclavage ; pour mieux insulter à notre misère, il employa aussi

envers nous la même mystification qu'envers les peuples d'Europe ; car telle était son habitude. Ce décret nous fut apporté par un traître qui lui était vendu, par Hercule, officier noir ; enfin son esclave.

La faction orgueilleuse et liberticide des colons et des vendeurs de chair humaine qui, depuis le commencement de la révolution, a assiégé tous les gouvernemens qui se sont succédés en France par des plans, projets, mémoires les plus atroces et les plus extravagans, qui tous tendaient à notre destruction ; cette faction, tourmentée par le souvenir du despotisme qu'elle exerçait à Hayti, agitée d'une foule de passions diverses, employait tous les moyens imaginables pour se ressaisir de la proie qui lui était échappée ; visant à l'indépendance sous l'assemblée constituante ; terroriste sous les jacobins ; et enfin Bonapartiste zélée, affublait tour à tour le masque de tous les partis, pour se les rendre favorables.

C'est ainsi qu'elle parvint à entraîner, par ses conseils perfides, Bonaparte à entreprendre l'injuste expédition contre Hayti.

C'est elle qui, après l'avoir induit à cette démarche, lui fournit les moyens pécuniaires par des listes de souscriptions qui furent ouvertes à cette époque.

C'est cette faction enfin qui a fait couler des flots de sang de nos compatriotes ; c'est elle qui a été l'instigatrice des supplices inouis que nous avons éprouvés ; ces supplices affreux ne pouvaient être inventés que par des colons, endurcis

et

et habitués dans tous les genres de crimes ; c'est aux colons à qui la France est redevable de la perte d'une nombreuse armée, qui a terminé ses destins dans les plaines et les mornes d'Hayti ; c'est enfin à eux à qui elle est redevable de cette honteuse entreprise qui a imprimé une tache indélébile au nom français.

Nous sommes persuadés, d'après la cruelle expérience que nous avons, de l'esprit qui anime ces colons, ces marchands et trafiquans de chair humaine, et leurs vils suppôts, qu'ils employeront encore leurs moyens accoutumés pour entraîner le cabinet français à une nouvelle entreprise contre nous.

Si jamais cette entreprise avait lieu, ce dont nous avons peine à croire, c'est à cette caste, ennemie du genre humain, que nous la devrions ; car nous sommes loin d'imputer aux européens, qui n'ont pas d'idée du système colonial, dont nous avons été les victimes, les maux affreux que nous avons éprouvés ; quel intérêt avaient les français de venir porter la guerre dans le sein d'une nation qui était fière de leur appartenir ? Quel intérêt avaient-ils de venir s'ensevelir dans notre climat destructeur, et de se rendre le jouet et les instrumens des colons, pour assouvir la soif des richesses et des vengeances qui les animent ?

Cependant, la majeure partie du peuple commençait à reprendre les armes pour conserver sa vie et sa liberté en danger ; ce premier mouvement jetta l'alarme parmi les français, et parut assez sérieux au général Leclerc pour convoquer une

assemblée extraordinaire de colons, aux fins d'adopter les mesures les plus propres à ramener un meilleur état de choses ; mais ces colons, bien loin de se relâcher de leur principe atroce en faveur des circonstances impérieuses, répondirent unanimement par ces mots : *Point d'esclavage, point de colonie.*

Membre de ce conseil, en vain nous élevâmes notre voix pour arrêter la consommation de la ruine de nos compatriotes et de notre pays ; en vain nous fîmes nos représentations sur l'excès d'injustice qu'il y aurait à replonger dans l'esclavage des hommes libres ; en vain nous alléguâmes, connaissant l'esprit de nos compatriotes et leur amour pour la liberté, que c'était le seul moyen de perdre le pays et de le détacher de la France pour jamais. Tout fut inutile ; convaincu qu'il n'existait aucun moyen de conciliation, qu'il fallait choisir entre les fers de l'esclavage et de périr les armes à la main, nous éclairâmes nos concitoyens qui avaient les yeux fixés sur nous, et nous reprîmes unanimement les armes, dans la résolution de vaincre ou mourir, et d'expulser nos tyrans pour jamais de notre territoire.

Le général Leclerc qui avait déjà annoncé la reddition de l'île, et reçu même de presque toutes les villes maritimes de France (résidence de la plupart des sectateurs de la traite) des lettres de félicitations sur la prétendue conquête d'Hayti, et le retour de l'esclavage ; honteux d'avoir donné des espérances illusoires, chagrin de ne pouvoir consommer sa détestable entreprise, redoutant les approches d'une guerre terrible, le

désespoir consuma ses jours et l'entraîna au tombeau.

Entr'autres crimes qui signalèrent l'administration du général Leclerc, celui exercé contre le général haytien Maurepas, excitera l'indignation du cœur le moins accessible à la pitié. Maurepas, d'un commerce doux et facile, probe et considéré de ses concitoyens, qui s'était rendu un des premiers aux français, et qui leur avait rendu des services signalés, est enlevé inopinément au Port-de Paix, et conduit à bord du vaisseau Amiral, en rade du Cap, où, après avoir été lié au grand mât, on fixa ironiquement deux vieilles épaulettes sur ses épaules, et sur sa tête un vieux chapeau de général, avec des clous tels que ceux qu'on employent à la construction des bâtimens; dans cet état affreux, après avoir assouvi la risée et la joie féroce de ces cannibales, il est précipité, ainsi que son épouse et ses enfans, dans les flots; tel fut le supplice de ce vertueux et infortuné militaire.

Au gouvernement de Leclerc, succéda celui de Rochambeau, ce monstre agent de Bonaparte, digne complice des colons, se souilla de tous les crimes; il n'épargna ni le sexe, ni l'enfance, ni la vieillesse; il surpassa en cruauté les plus profonds scélérats des temps antiques et modernes, les gibets élevés de toutes parts, les noyades, les bûchers, les plus horribles supplices furent mis en exécution par ses ordres; au lieu de bateaux à soupapes, il en inventa d'une autre espèce, où les victimes des deux sexes, entassées les unes sur les autres, expiraient étouffées par les vapeurs du souffre.

Dans sa rage insensée, il fit venir à grand frais, de Cube en cette île, des meutes antropophages, conduites par le nommé Noailles, d'une illustre famille française (qui le premier, lors de la révolution, trahit ses bienfaiteurs); et la race humaine fut livrée aux chiens pour être dévorée, ces dogues partagèrent l'affreuse immortalité de leurs maîtres. Quel était donc notre crime? Qu'avons nous fait pour éprouver une telle proscription? Quoi, cette origine africaine sera-t-elle donc pour nous un opprobe éternel? La couleur de notre épiderme sera-t-elle donc toujours le sceau de notre reprobation?

D'après le relevé exact fait par ordre du gouvernement, pendant l'espace de vingt-un mois que les français ont résidé dans l'île, plus de *seize mille* de nos compatriotes ont péri dans les tortures que nous venons de décrire. Les barbaries exercées sur les haytiens par ces conquérans modernes, ont effacés les crimes des *Pizarres*, des *Cortez*, des *Bodavilla*; ces premiers destructeurs du nouveau monde.

Malgré tous leurs efforts, nous sommes parvenus à expulser ces oppresseurs de notre territoire.

Pour nous garantir à jamais du retour de tant de barbaries et de crimes inouis, pour nous soustraire à tant de perfidies et d'injustices, nous résolûmes de nous affranchir pour toujours de toute domination étrangère; en conséquence, le 1^er^ de Janvier 1804, dans une assemblée générale des représentans de la nation, l'indépendance d'Hayti fut solennellement proclamée, et nous prononçâmes le serment de mourir libres et indépendans.

et de ne jamais nous soumettre à aucune domination étrangère.

Comme les autres peuples, nos premières années furent parsemées d'erreurs et des troubles; comme eux, nous avons éprouvés les vissicitudes qui sont inséparables des révolutions.

Dès notre avénement au trône, notre première pensée a été de relever le nom et la dignité du peuple haytien; convaincu que la bonne foi, la franchise et la probité dans les transactions, le respect des propriétés et du droit des gens pouvaient seuls nous faire atteindre ce but, tant au dedans qu'au dehors; convaincu que ce sont les lois qui font le bonheur des hommes réunis en sociétés, notre premier objet a été de faire un Code de Lois convenables à nos usages, à nos climats et à nos mœurs; après un travail assidu, avec les lumières et les secours du Tout-Puissant, nous sommes parvenus à porter la dernière main à cette base de notre édifice social.

Nous avons constamment encouragés et protégés l'agriculture et le commerce, ces canaux de de la prospérité publique; d'abondantes récoltes ont été le fruit du travail et des efforts de nos laborieux cultivateurs; une quantité considérable de denrée a été exportée de nos ports depuis que nous avons proclamés notre indépendance, et particulièrement dans les années 1812, 1813 et 1814, par les nations étrangères, qui font un commerce aussi sûr que lucratif avec nous.

Tout en portant notre sollicitude sur tous les moyens capables de faire renaître la prospérité intérieure, toujours attentif à observer les événemens qui se passaient en Europe, dans la lutte san-

glante qu'elle avait à soutenir, nous n'avons jamais perdu de vue un seul instant notre système militaire de défense.

Dans cette attitude, nous attendions que Bonaparte, cet ennemi du monde, vînt nous attaquer, soit par la force ou par la perfidie, ses moyens ordinaires; nous n'avons point oublié qu'après la paix d'Amiens, son premier objet avait été de faire cette fameuse expédition pour nous exterminer.

Mais le Dieu des armées, qui érige et renverse les trônes à sa volonté, n'a point voulu dans sa justice, que cet oppresseur des peuples accomplisse cet affreux dessein; nous espérons que sa chûte donnera la paix et le repos au monde; nous espérons que le retour des pensées libérales et restauratrices qui animent les puissances européennes, les porteront à reconnaître l'indépendance d'un peuple qui ne demande qu'à jouir de la paix et du commerce, qui est le but et la fin de toutes les nations civilisées.

C'est en vain que l'on chercherait encore par des moyens de force ou de séduction à nous faire rentrer sous une domination étrangère, la maxime absurde de tromper les hommes pour les gouverner n'est plus dangereuse pour nous; instruits par l'expérience, nous sommes arrivés maintenant aux besoins de la vérité, de la raison, de la force; tous les prestiges dont on voudrait nous environner pour nous en dissuader, sont évanouis pour toujours.

Nous ne pouvons plus être victimes de notre crédulité et de notre bonne foi; nous ne pouvons oublier que l'on a déjà voulu nous ravir la liberté; le souvenir déchirant des horribles supplices qui

ont précipité dans le tombeau nos pères, nos mères, nos femmes, nos enfans ne s'effacera jamais de notre mémoire !

Nous ne pouvons plus être trompés, nous connaissons la perversité de nos ennemis ; nous avons sous nos yeux les mémoires et les projets des nommés Malouet, Barré de Saint Venant, des Pages et des Brulley, et de tant d'autres colons ; la religion politique de ces marchands de chair humaine, de ces conseillers de malheurs, nous est bien connus, l'*esclavage* et la *destruction* ; nous n'ignorons pas les trames criminelles et les moyens honteux de ces apôtres du crime et du mensonge ; ils nous ont assez enseignés par leurs écrits, plus que par les tortures mêmes que nous avons endurées, que la seule et solide garantie de nos droits politiques, de notre existence même, tient à la conservation de notre indépendance.

Nous en appelons à tous les Souverains du monde, à la brave et loyale nation britannique qui, la première, a proclamé dans son auguste sénat l'abolition de l'infâme trafic des noirs, qui a fait plus encore en usant noblement de l'ascendant de la victoire, l'a notifié aux autres états, avec lesquels elle a conclu des traités ; nous en appelons aux philantropes de toutes les nations, à tous les hommes enfin, à l'univers entier, quel peuple après vingt cinq ans de combats et de sang répandu, ayant conquis la liberté et son indépendance, consentirait à déposer les armes pour devenir encore le jouet et la victime de ses cruels oppresseurs ? Nous le demandons, quel peuple souscrirait à cet excès d'avilissement ?.... Aussi

le dernier des haytiens rendra-t-il son dernier soupir, plutôt que de renoncer à l'indépendance.

Nous ne ferons point l'injure à aucune puissance de leur supposer le chimérique espoir d'établir leur pouvoir, à Hayti, les armes à la main.

Celle qui entreprendrait cette tentative, aurait à marcher long-temps sur des ruines et des cadavres, et après avoir déployé tous ses moyens, si elle parvenait à s'en rendre la maîtresse (ce dont nous soutenons le contraire) après avoir enterré la fleur de ses troupes; quel fruit retirerait-elle de tant de trésors perdus, de tant de sang répandu?

Il ne serait pas présomptueux de croire que sa majesté Louis XVIII, suivant l'impulsion de l'esprit philantropique qui a régné dans sa famille, qu'à l'exemple de son infortuné frère, Louis XVI, dans sa conduite politique envers les Etats-Unis d'Amérique, n'imitera ce monarque en reconnaissant l'indépendance d'Hayti. Ce serait non-seulement un acte de justice, mais réparateur des maux que nous avons soufferts sous le gouvernement français.

C'est en vain que nos détracteurs oseraient encore alléguer qu'il *ne faut pas nous considérer comme un corps de peuple aspirant à l'indépendance, et collectivement occupé des moyens d'y parvenir* (1).

Cette assertion absurde, inventée par la mauvaise foi, la méchanceté et le sordide intérêt des sectateurs de la traite, mérite le plus profond mépris

(1) Malouet, page 56, introduction de ses Mémoires sur Saint-Domingue, tome IV.

mépris et l'indignation des hommes de bien de tous les pays ; cette assertion est suffisamment démentie depuis onze ans que nous jouissons de l'indépendance et de ses heureux résultats. Il n'est point d'exemple de peuple qui ait fait de plus grand progrès dans la civilisation.

Libres de droit et indépendans de fait, nous ne renoncerons jamais à ces bienfaits ; non jamais nous ne consentirons à voir renverser l'édifice que nous avons élevé et cimenté de notre sang, à moins que de nous ensevelir sous ses ruines.

Nous offrons aux puissances commerciales qui lieraient de relations avec nous, notre amitié, la sûreté de leurs propriétés et notre protection royale à leurs paisibles sujets qui aborderont sur nos plages, dans l'intention de ne s'occuper que de leurs affaires commerciales, et qui se conformeront à nos lois et à nos usages.

Roi d'un peuple libre, soldat par état, nous ne redoutons pas la guerre ni l'ennemi que nous aurons à combattre ; nous avons déjà fait connaître notre résolution de ne point nous immiscer en aucune manière dans le régime intérieur de nos voisins ; nous voulons jouir chez nous de la paix et de la tranquillité, et user des mêmes prérogatives que tous les peuples ont de se faire des lois qui leur conviennent. Si d'après l'exposition franche de nos sentimens et la justice de notre cause, contre le droit des nations, l'on mettrait un pied hostile sur notre territoire, alors notre premier devoir serait de repousser cet acte d'aggression par tous les moyens qui sont en notre pouvoir.

Nous déclarons solennellement que nous ne consentirons jamais dans aucun traité, à aucune condition qui pourrait compromettre l'honneur, la liberté et l'indépendance du peuple haytien ; fidèle à notre serment, nous nous ensevelirons plutôt sous les ruines de notre patrie, que de souffrir qu'il soit porté atteinte à nos droits politiques.

Donné en notre Palais de Sans-Souci, le 18 Septembre 1814, l'an onze de l'indépendance, et de notre règne le quatrième.

HENRY.

Par le Roi,

Le Secrétaire d'Etat, Ministre des Affaires étrangères,

COMTE DE LIMONADE.

NUMÉRO PREMIER.

Extrait des Registres des Délibérations des Consuls de la République.

Paris, le 17 Brumaire, an dix de la République française, une et indivisible.

PROCLAMATION.

LE PREMIER CONSUL,

AUX

HABITANS DE SAINT-DOMINGUE.

QUEL que soit votre origine et votre couleur, vous êtes tous français, *vous êtes tous libres et tous égaux devant Dieu et devant la République.*

La France a été, comme Saint-Domingue, en proie aux factions, et déchirée par la guerre civile et par la guerre étrangère; mais tout a changé. Tous les peuples ont embrassé les français, et leur ont juré la paix et l'amitié. Tous les français se sont embrassés aussi, et ont juré d'être tous amis et des frères; venez aussi embrasser les français, et vous réjouir de revoir vos amis et vos frères d'Europe.

Le gouvernement vous envoie le capitaine général *Leclerc;* il amène avec lui de grandes forces pour vous protéger contre vos ennemis et contre les ennemis de la République. Si on vous dit : *Ces forces sont destinées à vous ravir votre Liberté;* répondez : *La République nous a donné la Liberté, la République ne souffrira pas qu'elle nous soit enlevée.*

Ralliez-vous autour du Capitaine général ; il vous rapporte l'abondance et la paix. Ralliez-vous tous autour de lui, qui osera se séparer du Capitaine général, sera un Traître à la Patrie, et la colère de la République le dévorera comme le feu dévore vos cannes desséchées.

Donné à Paris, au Palais du Gouvernement, le 17 Brumaire, l'an dix de la République française.

Signé BONAPARTE.

Par le Premier Consul,

Le Secrétaire d'Etat, Signé HUGUES B. MARET.

Pour copie conforme,

Le Capitaine général, signé LECLERC.

Pour copie conforme,

Le Général, chef de l'Etat Major de l'Armée,

Signé DUGUA.

NUMÉRO 2.

Liberté. Égalité.

Armée de Saint-Domingue.

Au quartier-général à bord de l'Océan, le 13 Pluviose, l'an 10 de la République.

Le Général en chef de l'Armée de Saint-Domingue, Capitaine général de la Colonie, au général de brigade CHRISTOPHE, commandant au Cap.

J'apprends avec indignation, citoyen Général, que vous refusez de recevoir l'escadre française et l'armée française que je commande, sous le prétexte que vous n'avez pas d'ordres du Gouverneur général.

La France a fait la paix avec l'Angleterre, et le gouvernement envoye à Saint-Domingue des forces capables de soumettre des rebelles, si toutefois on devait en trouver à Saint-Domingue. Quand à vous, Général, je vous avoue qu'il m'en coûterait de vous compter parmi les rebelles.

Je vous préviens que si, aujourd'hui, vous ne m'arez pas

fait remettre les forts Picolet et Belair, et toutes les batteries de la côte, demain à la pointe du jour, quinze mille hommes seront débarqués.

Quatre mille hommes débarquent en ce moment au Fort-Liberté; huit mille débarquent au Port Républicain.

Vous trouverez ci-joint ma proclamation, elle exprime les intentions du gouvernement français; mais rappelez-vous que, quelqu'estime particulière que votre conduite dans la colonie m'ait inspirée, je vous rends responsable de tout ce qui arrivera.

Je vous salue, signé LECLERC.

NUMÉRO 3.

Au quartier-général du Cap, le 13 Pluviôse, an 10.

HENRY CHRISTOPHE, général de brigade, commandant l'arrondissement du Cap, au général en chef LECLERC.

Votre aide de camp, Général, m'a remis votre lettre de ce jour; j'ai eu l'honneur de vous faire savoir que je ne pouvais vous livrer les forts et la place confiés à mon commandement, qu'au préalable j'aye reçu les ordres du gouverneur général Toussaint Louverture, mon chef immédiat, de qui je tiens les pouvoirs dont je suis revêtu; je veux bien croire que j'ai affaire à des français et que vous êtes le chef de l'armée appelée expéditionnaire, mais j'attends les ordres du gouverneur à qui j'ai dépeché un de mes aides de camp pour lui annoncer votre arrivée et celle de l'armée française, et jusqu'à ce que sa réponse me soit parvenue, je ne puis vous permettre de débarquer. Si vous usez de la force dont vous me menacez, je vous prêterai toute la résistance qui caractérise un officier général; et si le sort des armes vous est favorable, vous n'entrerez dans la ville du Cap,

que lorsqu'elle sera réduite en cendres, et même dans cet endroit je vous combattrai encore.

Vous dites que le gouvernement français a envoyé à Saint-Domingue des forces capables de soumettre les rebelles, si l'on devait y en trouver; c'est vous qui venez pour en créer parmi un peuple paisible et soumis à la France, d'après les intentions hostiles que vous manifestez, et c'est nous fournir des argumens pour vous combattre que de nous parler de rébellion.

Quand aux troupes qui, dites vous, débarquent en ce moment, je ne les considère que comme des châteaux de cartes que le moindre vent doit renverser.

Comment pouvez-vous me rendre responsable des événemens ? Vous n'êtes point mon chef, je ne vous connais point, et par conséquent je n'ai aucun compte à vous rendre, jusqu'à ce que le gouverneur Toussaint vous ait reconnu.

Pour la perte de votre estime, Général, je vous assure que je ne désire pas la mériter au prix que vous y attachez, puisqu'il faudrait agir contre mon devoir pour l'obtenir.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Signé H. CHRISTOPHE.

NUMÉRO 4.

Au quartier-général du Cap, le 29 Germinal, l'an 10 de la République française.

Le Général en chef, au général CHRISTOPHE.

Vous pouvez ajouter foi, citoyen Général, à tout ce que le citoyen Vilton vous a écrit de la part du général Hardy; je tiendrai les promesses qui vous ont été faites; mais si vous avez intention de vous soumettre à la répu-

blique, songez qu'un grand service que vous pouvez lui rendre, serait de nous fournir les moyens de nous assurer de la personne du général Toussaint.

Signé LECLERC.

NUMÉRO 5.

Au quartier-général de Robillard, Grand-Boucan, le 2 Floréal, l'an 10.

Le général de brigade HENRY CHRISTOPHE, *au général* LECLERC.

J'ai reçu la votre du 29 du mois expiré. Désirant ajouter foi à ce que m'a écrit le citoyen Vilton, je n'attends que la preuve qui doit me convaincre du maintien de la liberté et de l'égalité en faveur de la population de cette colonie. Les lois qui consacrent ces principes, et que la mère-patrie a sans doutes rendues, porteraient dans mon cœur cette conviction; et je vous proteste qu'en obtenant cette preuve désirée, par la connaissance de ces lois, je m'y soumettrai immédiatement.

Vous me proposez, citoyen Général, de vous fournir les moyens de vous assurer du général Toussaint Louverture. Ce serait de ma part une perfidie, une trahison, et cette proposition, dégradante pour moi, est à mes yeux une marque de l'invincible répugnance que vous éprouvez à me croire susceptible des moindres sentimens de délicatesse et d'honneur. Il est mon chef et mon ami. L'amitié, citoyen Général, est-elle compatible avec une aussi monstrueuse lâcheté.

Les lois dont je viens de vous parler, nous ont été promises par la mère-patrie, par la proclamation que ses

Consuls nous ont adressée en nous faisant l'envoi de la Constitution de l'an huit. Remplissez, citoyen Général, remplissez cette promesse maternelle, en ouvrant à nos yeux le code qui la renferme, et vous verrez accourir dans les bras de cette mère bienfaisante, tous ses enfans, et avec eux le général Toussaint Louverture, qui, alors éclairé comme eux, reviendra de l'erreur où il peut être. Ce ne sera qu'alors que cette erreur aura ainsi été détruite, qu'il pourra, s'il y persiste, malgré l'évidence, être considéré comme criminel, et encourir justement l'anathème que vous lancez contre lui, et dont vous me proposez l'exécution.

Considérez, citoyen Général, les heureux effets qui résulteront de la simple exposition de ces lois aux yeux d'un peuple jadis écrasé sous le poids des fers, déchiré par le fouet d'un barbare esclavage; excusable sans doute d'appréhender les horreurs d'un pareil sort; d'un peuple enfin qui, après avoir goûté les douceurs de la liberté et de l'égalité, n'ambitionne d'être heureux que par elles, et par l'assurance de n'avoir plus à redouter les chaînes qu'il a brisées. L'exhibition de ces lois à ses yeux, arrêtera l'effusion du sang des français versé par des français, rendra à la république des enfans qui peuvent la servir encore, fera succéder aux horreurs de la guerre civile, la tranquillité, la paix et la prospérité au sein de cette malheureuse colonie. Ce but est digne sans doute de la grandeur de la mere-patrie, et l'atteindre, citoyen Général, ce serait vous couvrir de gloire et des bénédictions d'un peuple qui se complairait à oublier les maux que lui a déjà fait endurer le retard de leur promulgation. Songez que ce serait perpétuer ces maux jusqu'à la destruction entière de ce peuple que de lui refuser la participation de ces lois nécessaires au salut de ces contrées. Au nom de mon pays, au nom de la mère-patrie, je les réclame ces lois salutaires, et Saint-Domingue est sauvé.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Signé H. CHRISTOPHE.

Numéro 6.

Armée Expéditionnaire.

Au quartier-général du Cap, le 4 Floréal, l'an 10 de la République française.

Le Général en chef, au général Christophe.

Je reçois votre lettre, Général, les inquiétudes que vous me témoignez sont de nature à être facilement levées. Vous me demandez le code qui assure la liberté des noirs; ce code n'est pas fait; j'y travaille en ce moment. Le premier Consul n'a pas pu, dans sa sagesse, faire un code pour régir un pays qu'il ne connaissait pas et sur lequel il avait des rapports contradictoires ; *mais je vous déclare à la face de la colonie, je vous déclare à la face de l'Être Suprême, dont on n'invoque jamais en vain l'assistance, que les bases de ce Code sont la liberté et l'égalité, que tous les Noirs seront libres, et que les Réglemens de culture seront basés sur celui du général Tousssaint, qui peut-être même sera adouci.* Si cette déclaration ne vous suffit pas, ce sera pour moi une preuve convainquante que vous ne voulez pas vous soumettre à la république. Si elle vous suffit, rendez-vous demain au bourg du Haut-du-Cap ; j'y serai, et je vous déclare que si après une heure d'explication, nous ne sommes pas parvenus à nous entendre, vous vous en retournerez rejoindre vos troupes; je vous donne ma parole de Général en chef.

Ce que je vous ai dit au sujet du général Toussaint, vient de ce que je ne lui suppose pas des vues aussi loyales qu'à vous ; j'aimerais à croire que je me suis trompé ; je

vois avec plaisir la réponse que vous me faites à cet égard ; elle me confirme dans l'opinion que j'ai toujours eue de votre loyauté.

Si vous venez et vous entendez avec moi, la guerre aura duré quelque temps de moins dans la colonie. Si nous ne nous entendons pas, calculez mes moyens et les vôtres, et voyez si vous pourrez résister.

Je vous salue, signé LECLERC.

Faites moi connaître de suite vos dispositions, parce que je pense à m'absenter du Cap pour quelques instans.

Signé LECLERC.

NUMÉRO 7.

Liberté. Égalité.

Au quartier-général de Cardineau, Grande-Rivière, le 5 Floréal, l'an 10.

Le général de brigade HENRY CHRISTOPHE, *au général* LECLERC.

Je reçois à l'instant votre lettre d'hier. Son contenu ranime dans mon cœur l'espoir de voir renaître dans cette colonie, trop long-temps bouleversée, la tranquillité, la paix et la prospérité, sous les auspices de la liberté et de l'égalité. J'accepte l'entrevue que vous me proposez ; demain, à onze heures du matin, je me rendrai au Haut-du Cap, pour y conférer avec vous. La parole d'un général français est à mes yeux aussi digne de foi, qu'elle est sacrée et inviolable.

Je suis flatté de l'opinion que vous concevez enfin de ma loyauté ; mais je regrette que vous persistiez à croire que le général Toussaint Louverture n'ait point cette esti-

mable qualité ; je crois pouvoir vous dire que vous vous trompez à son égard ; je ne présume pas devoir craindre de me tromper moi-même, en vous assurant que l'affermissement seul de la liberté et de l'égalité, pour tous, le ramenera dans les bras de la république.

Il m'est inutile de calculer nos moyens respectifs ; la nécessité d'être homme, et homme libre, voilà le seul terme de mes calculs, et la certitude de voir ce titre assuré à tous mes concitoyens, ne fera bientôt plus, de nos forces divisées, qu'une seule et même force, qu'une seule et même famille, unie par les liens de la plus sincère fraternité.

J'ai l'honneur, etc.

Signé H. CHRISTOPHE.

NUMÉRO 8.

Au quartier-général du Cap, le 8 Floréal, l'an 10.

Le Général en chef, au général de brigade CHRISTOPHE, *commandant le cordon du Nord.*

J'approuve, citoyen Général, les motifs qui vous empêchent de vous rendre aujourd'hui au Cap. Je suis d'autant plus aise que vous terminiez vous même cette opération, que l'exécution de vos ordres a éprouvé au Limbé quelques difficultés.

Le commandant Lafleur, qui occupe la grande-coupe du Limbé, n'a pas voulu céder son poste sans vous avoir vu. Il paraît que la même chose a eu lieu du côté de l'embarcadère du Limbé. Le général Salme avait envoyé des troupes pour occuper ces postes, sur le refus qu'on a fait de les

leur remettre, les troupes se sont retirées. Quelques dragons du pays, à cheval, et quelques cultivateurs armés sont venus dans son camp pour demander des vivres ; le général Salme les a fait désarmer et les a renvoyés ; je viens d'ordonner de leur faire remettre leurs armes.

Aussitôt que vous aurez terminé du côté de la Grande-Rivière, portez-vous au carrefour du Limbé, où se trouve le général Salme, qui commande l'arrondissement de Plaisance et toute la partie qui se trouve au-delà de la Rivière Salée. Entendez vous avec lui pour qu'il occupe de suite les postes militaires occupés dans ce moment-ci par vos troupes. Donnez vos ordres pour que les cultivateurs rentrent de suite dans les habitations.

Faites réunir le plus de moyens de transport qu'il vous sera possible, afin de faciliter l'approvisionnement des troupes qui sont cantonnées dans les montagnes.

Je vous salue, Signé LECLERC.

Aussitôt que vous aurez terminez au Limbé, vous viendrez me trouver.

Signé LECLERC.

NUMÉRO 9.

Liberté. Égalité.

République française.

Au quartier-général du Cap, le 30 Germinal, l'an 10 de la République française.

Le général de division HARDY, *commandant les divisions du Nord à Saint-Domingue, au général* CHRISTOPHE, *commandant le cordon du Nord.*

Le capitaine Vilton, commandant à la Petite-Anse, m'a communiqué, citoyen Général, la lettre que vous lui avez

écrite, et j'en ai donné de suite connaissance au général en chef Leclerc.

Par les détails dans lesquels vous entrez avec le citoyen Vilton, il est aisé de voir, Général, que vous avez été la victime des insinuations perfides d'une infinité d'êtres qui, pendant le cours de la révolution, en France, ont embrassé simultanément tous les partis, ont partout suscité le trouble et les divisions, et qui, après s'en être fait expulser, se sont réfugiés dans cette colonie, où ils ont dénaturé tous les faits, toutes les circonstances, débité les mensonges et les calomnies les plus atroces, et cherché dans de nouveaux troubles une existence qu'ils ne pouvaient plus trouver en Europe.

Ces hommes astucieux, vous ont inspiré de la méfiance contre le gouvernement français et ses délégués. La conduite du gouvernement et sa loyauté sont connues du monde entier. La nôtre depuis notre entrée à Saint-Domingue, nos procédés vis-à-vis des habitans paisibles et à l'égard des généraux Clervaux, Paul Louverture, Maurepas, Laplume, et leurs compagnons d'armes, doivent vous donner la juste valeur de tout ce que la malveillance et l'intrigue ont inventé, pour altérer la pureté de nos intentions.

Il y a douze ans, Général, que nous nous battons pour la liberté; pourriez-vous croire qu'après avoir fait de si grands sacrifices, nous soyons assez vils à nos propres yeux, pour entreprendre une tâche qui ternirait notre gloire en détruisant notre ouvrage? Revenez, Général, à des sentimens plus justes, et persuadez-vous bien que vos principes sont aussi les nôtres.

La réputation dont vous jouissez dans ces contrées ne devait pas faire présumer que les français vos frères trouve-

raient en vous de la résistance aux volontés du gouvernement. Cependant, Général, l'espoir de trouver dans ce même gouvernement l'oubli du passé, ne vous est point entièrement ôté. Je vous parle avec la franchise d'un militaire qui ne connaît pas les détours. Revenez de vos erreurs, votre retour aux vrais principes peut accélérer la réparation des maux qui ont affligé ces beaux quartiers; il n'est pas digne de vous de servir de marchepied à un usurpateur, à un rebelle. La mère-patrie tend les bras à tous ses enfans égarés, et leur permet de se réfugier dans son sein.

Si vous avez véritablement l'intention de reconnaître les lois de la république et de vous soumettre aux ordres de son gouvernement, vous ne balancerez pas, Général, à venir avec vos troupes vous joindre à nous. Jusqu'aujourd'hui nous vous avons combattu comme ennemis, demain, si vous voulez, nous vous embrasserons comme frères.

Faites moi vos propositions, ou dites moi à quelle heure vous voulez vous rendre à l'habitation Vaudreuil pour me les faire verbalement. Je m'y trouverai. Si nous ne tombons pas d'accord, je vous donne ma parole d'honneur qu'après la conférence, vous serez libre de retourner à votre quartier général.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Signé HARDY.

Numéro 10.

Au quartier-général de Robillard, Grand-Boucan, le 2 Floréal, an 10.

Le général de brigade Henry Christophe, *au général de division* Hardy.

Votre lettre du 30 Germinal m'est parvenue ; c'est à tort que vous me croyez victime des menées de quelques intrigans perfides. La nature, sans m'avoir doué de toute la subtilité d'un esprit pénétrant et clairvoyant, m'a accordé le sens nécessaire pour me garantir des insinuations des méchans. Ami de la paix et de la tranquillité, j'ai toujours repoussé loin de moi ces hommes ardens et turbulens, dont le souffle empoisonné enfante le trouble et la discorde ; mais je n'ai pu me garantir des soupçons que tant d'écrits ont portés dans mon âme, et que tant d'autres écrits ont confirmés. Les uns sortaient des pays étrangers, les autres venaient du sein même de la France ; et tous annonçaient d'un ton menaçant les malheurs qui nous affligent aujourd'hui. Faut-il que les désirs des méchans, que les prédictions des malintentionnés paraissent aujourd'hui d'accord avec les résolutions de la métropole ?

Lorsque nous étions ainsi menacés du retour de l'esclavage, après en avoir brisé les fers, quoi de plus naturel que l'appréhension de ce retour, que le soupçon, l'inquiétude, et même la méfiance dans un peuple si souvent abusé, et toujours en butte aux démonstrations de la haine des ennemis de sa liberté, jaloux de l'égalité admise en sa faveur ? Pouvions-nous nous en défendre, quant tout concourait à légitimer nos justes craintes ?

Il y a douze ans aussi, Général, que nous nous battons pour la liberté, pour ces mêmes droits que, comme vous, nous avons conquis au prix de notre sang; et j'ai toujours répugné à croire que les français, après avoir fait de si grands sacrifices pour les obtenir, viendraient un jour les ôter à un peuple glorieux de faire partie de la grande nation; et de jouir, comme elle, des avantages qu'elle a tirés de la révolution. Cette révolution, les bienfaits qui en dérivent, sont dignes de la gloire de la république; et quand vous m'assurez qu'elle ne veut point détruire son ouvrage, pourquoi refuser à cette portion de sa famille, ce qui doit consolider et immortaliser en sa faveur cet édifice sublime? Le code des lois promises aux habitans des colonies, par la proclamation des consuls, qui accompagna l'envoi qu'ils nous firent de la constitution de l'an huit, peut seul porter à mes yeux le signe de la consolidation de nos droits. Voilà, citoyen Général, la seule arme capable de vaincre les appréhensions d'un peuple justement soupçonneux! Voilà la preuve évidente qui peut me ramener aux sentimens auxquels vous me rappelez, et me convaincre que nos principes mutuels sont les mêmes!

La franchise avec laquelle vous me parlez est digne, à tous égards, d'un militaire tel que vous; j'en use également ici sans réserve; et si le général Leclerc, au lieu de me faire la proposition d'une perfidie, d'une lâcheté qui me dégraderait à ses propres yeux, m'eût parlé, comme vous, un langage compatible avec les sentimens d'honneur et de délicatesse qu'il lui était facile de me supposer, au moins, j'aurais consenti à l'entrevue que vous provoquez, non-seulement sur l'habitation Vaudreuil, mais même à la Petite-Anse ou au Cap. Quoi qu'il en soit, j'augure trop favorablement

blement de votre franchise et de votre parole d'honneur, pour ne pas consentir à cette entrevue, non au lieu que vous indiquez, mais dans un endroit qui soit au centre de nos lignes respectives. Je vous propose donc, pour cet effet, l'habitation Montalibor; si cela vous satisfait, marquez-moi le jour et l'heure où vous vous y trouverez, je vous promets de m'y rendre; mais, Général, munissez-vous du code des lois qui doivent régir ce pays, qui assurent la liberté et l'égalité au peuple qui l'arrose de ses sueurs et le fait fructifier; notre entrevue sera couronnée du plus heureux succès, et je me réjouirai de vous devoir la lumière qui seule peut dissiper notre erreur. Alors, n'en doutez pas, Général, le général Toussaint Louverture lui-même, que le général Leclerc ne considère que comme un criminel, n'hésitera pas à se jeter, avec tout le peuple, dans les bras de la république; et réuni sous les auspices de ces lois bienfaisantes, ce peuple reconnaissant lui offrira encore, pour preuve de son dévouement, les efforts qu'il lui a déjà consacrés pour faire fructifier cette portion de l'empire français.

J'ai l'honneur, etc.

Signé H. CHRISTOPHE.

NUMÉRO II.

Petite-Anse, le 26 Germinal, an 10.

VILTON, *commandant de la Petite-Anse* [1], *au citoyen* HENRY CHRISTOPHE, *général de brigade, en son quartier-général.*

MON CHER COMPÈRE,

Je cède aux sentimens que m'inspire mon ancienne amitié pour vous ; j'ai vu, avec un mortel regret, ces refus que vous avez faits de vous soumettre aux volontés du général français que le Premier Consul a envoyé à Saint-Domingue, pour achever de maintenir et consolider l'ordre que vous aviez si bien établi dans la ville du Cap, la dépendance du Nord, où vous vous étiez fait aimer de tous les colons. Vous m'aviez dit plusieurs fois, mon cher Compère, que votre plus grand plaisir était de voir arriver les français, pour déposer entre leurs mains l'autorité dont vous étiez revêtu ; par quelle fatalité faut-il que vous ayez si subitement changé vos bonnes intentions ? Vous avez par-là renoncé à votre bonheur, à la conservation de votre fortune, au magnifique sort que vous pouviez faire à votre aimable famille ; vous l'avez plongée, ainsi que

[1] Les deux lettres ci-après, qui se trouvent sous le nom du sieur Vilton, ont été fabriquées par un sieur Anquetil, qui les a écrites de sa propre main, chez le sieur Blin de Villeneuve, un des grands planteurs de la partie du Nord, grand-père du sieur Vilton, qui n'a eu que la peine de les revêtir de sa signature, forcé qu'il a été par le gouvernement français.

vous dans la misère la plus affreuse. Vos intentions m'ont toujours paru si pures, et votre dévouement a la nation française, ne me laissaient aucun doute sur la conduite que vous deviez tenir, lorsque tout d'un coup, à l'apparition de l'escadre française, vous n'avez plus été le même homme. Tout le monde, et surtout vos amis, croyaient aussi que vous aviez été mal conseillé, et peut-être dominé par quelques chefs noirs qui vous entouraient; on a dit tant de bien de vous à M. Leclerc, général en chef et il est si persuadé que ce sont de mauvais conseils qui vous ont fait prendre le parti de lui résister, qu'il est tout prêt à vous pardonner, si vous voulez ramener, sous son obéissance, la troupe que vous commandez et le poste que vous occupez; c'est une belle porte qui vous est ouverte, mon cher Compère, ainsi qu'aux braves officiers et soldats qui sont sous vos ordres; ils seront tous traités de la même manière que l'armée française; et l'on vous assurera, ainsi qu'à votre famille, tout le bonheur que vous pouvez désirer, surtout si vous avez le courage de demander à sortir de la colonie; et c'est ce que vous pourriez faire de mieux, pour n'être point exposé aux haines des rebelles aux ordres de la France, qui ne voudront pas faire comme vous; on vous assurera une belle fortune, et vous en jouirez paisiblement sous la protection de la France, dans le pays que vous voudrez choisir. Voilà, mon cher Compère, ce que ma tendre amitié pour vous et votre famille, m'engage à vous écrire. Je jouirai de votre bonheur, si je puis contribuer à le faire; il ne dépend que de vous de me donner cette satisfaction, en suivant les avis de votre ancien ami. Répondez-moi, et faites moi savoir vos intentions, pour les faire réussir de la manière qui vous paraîtra la plus convenable.

Tout le monde est ici, et dans toutes les parties de la colonie, témoin de la franchise, de la loyauté des généraux français, et je ne crains pas de vous répéter et de vous assurer que vous pouvez avoir toute confiance en eux, ils vous ouvriront toutes les portes, vous aideront de tous leurs moyens et vous mettront dans le cas d'emporter avec vous tout ce que vous possédez pour en jouir paisiblement partout où vous voudrez; ainsi, mon cher Compère, croyez-moi, quittez cette vie errante et vagabonde qui vous déshonorerait si vous la meniez plus long-temps, et regagnez l'estime des bons citoyens par un retour sur vous même, en abandonnant la cause d'un ambitieux qui finira par vous perdre. Ne faites pas attention à votre mise hors de la loi; le général en chef Leclerc a dit qu'elle n'aurait pas eu lieu s'il vous avait connu plutôt, et que cette proclamation serait annullée aussitôt qu'il apprendrait que vous reconnaissez votre erreur, et que vous abandonnez la cause des rebelles.

Salut et amitié, signé VILTON.

NUMÉRO 12.

Au quartier-général du bourg du Dondon, le 20 Germinal, l'an 10.

Le général de brigade HENRY CHRISTOPHE, *au commandant* VILTON.

J'aime à croire encore aux sentimens de votre ancienne amitié pour moi, auxquels vous avez bien voulu céder en m'écrivant votre lettre du 26 de ce mois. Ceux que je vous ai voués sont également toujours ceux de l'amitié; et vous me connaissez assez pour n'en point douter.

Me serais-je jamais refusé de me soumettre aux ordres du général français envoyé dans cette île par le premier consul de la république, si tout ne m'eût convaincu que la consolidation que l'on méditait du bon ordre qui régnait dans cette colonie, ne devait avoir lieu qu'au détriment de notre liberté et des droits émanés de l'égalité ? Je vous l'avais dit, il est vrai, ainsi que vous me le rappelez, que mon plus grand désir serait de voir arriver les français, et de déposer entre leurs mains la portion d'autorité dont j'étais revêtu, pour jouir comme simple citoyen, des bienfaits de la liberté et de l'égalité au sein de ma famille, au milieu de mes concitoyens, pourvu qu'ils jouissent comme moi, de ces droits sacrés. Français, aimant et respectant la France, je portais avec joie cet espoir dans mon cœur, espoir que ma confiance dans le gouvernement de la métropole entretenait et confirmait de plus en plus. Je n'ai jamais changé d'intention à cet égard ; mais par quelle fatalité faut-il que cet espoir ait été trompé, que tout ait concuru à prouver que les principes précédemment adoptés en notre faveur étaient changés ? Saint-Domingue, français tout entier, jouissait, vous le savez, de la plus grande tranquillité ; il n'y existait point de rebelles, et par quelle fatalité encore faut-il que l'on soit venu, avec l'attirail de la guerre et l'appareil de la destruction, non y réduire des rebelles, puisqu'il n'y en avait point, mais en créer parmi un peuple paisible, pour avoir le prétexte de le détruire ou de l'enchaîner.

J'ai renoncé, dites-vous au bonheur ! Eh ! quel bonheur, quelle fortune, quel sort magnifique pour moi et pour ma famille, eût pu me consoler jamais de la douleur de voir mes semblables réduits au dernier degré de l'infortune, sous le poids de l'esclavage ? Mes intentions sont toujours

pures, et vous étiez plus que personne à même de connaître mon dévouement à la nation française : mes intentions, mes sentimens, n'ont point varié, je suis toujours le même homme. Sentinelle placée par mes concitoyens au poste où je dois veiller à la sûreté de leur liberté, plus chère pour eux que l'existence, j'ai dû les réveiller à l'approche du coup qui allait l'anéantir.

Combien de lettres arrivant en foule de France et des pays étrangers, écrites du ton de la menace, par des colons, à d'autres colons, qui en prônaient le contenu avec les démonstrations les plus ardentes et les plus séditieuses, ne m'ont-elles pas annoncé dans les termes les plus explicites, le sort réservé au peuple de cette colonie et à ses défenseurs?

Vous l'avez su, je vous en ai communiqué plusieurs; n'ai-je pas eu la prudence de ne les point participer au gouverneur, dans la crainte de l'agrir ? Et ma confiance dans le gouvernement de la république, ne m'a-t-elle pas porté jusqu'au dernier instant, à ne considérer ces lettres que comme l'expression de la haine de quelques méchans, qui, dans leur dépit, cherchaient à bouleverser de nouveau ce pays ? Et pourtant les événemens, contre ma propre attente, n'ont-ils pas justifié ce qu'elles annonçaient ? Tout le monde, surtout mes amis, se trompent, s'ils croyent que je me laisse dominer par quelques chefs qui m'entourent. A l'âge où je suis parvenu, je n'ai pas besoin d'un conseil, et ce n'est que de mon devoir que je prends conseil en toute occasion. Vous devez me connaître, et savoir que je n'écoutais pas même les avis de mes amis; vous que je distinguais parmi eux. Ah ! des amis ! je croyais en compter beaucoup, mais aujourd'hui, imitant Diogène, la lanterne à la main, en plein midi, j'en chercherais vainement un véritable.

Il m'est sans doute bien flatteur que l'on ait dit tant de bien de moi à M. Leclerc, général en chef; mais c'est à tort qu'il se persuade que ma conduite présente est le résultat de mauvais conseils. Ce que je viens de vous dire à cet égard, répond pleinement à cette opinion. Mon intention n'a jamais été de lui résister ; et je la lui ai écrite lorsqu'il parut devant le Cap ; je lui ai témoigné combien j'éprouverais de regrets si j'étais contraint d'opposer une résistance qui me répugnait, avant que j'eusse les ordres du chef qui m'avait mis à ce poste, et qui m'avait donné une consigne qui ne devait être levée que par lui. Je lui ai envoyé le citoyen Granier, commandant d'une section de la garde nationale, porteur de ma lettre, et chargé de lui exprimer de vive voix, la nécessité où j'étais d'avoir les ordres que j'attendais du gouverneur, et ma résolution, lorsqu'il serait avisé de l'arrivée de l'escadre, de lui remontrer l'obligation de l'accueillir avec tout le respect dû à la métropole ; dans le cas où le gouverneur, certain qu'elle était française, eût cherché à lui résister ; sans égard pour cette observation raisonnable, le général Leclerc renvoie le citoyen Granier sans autre réponse que celle-ci : « Qu'il avait des ordres pour agir de force, et qu'il les exécutera ». Un court délai eût épargné bien des maux. En homme d'honneur, j'étais décidé à observer religieusement ce que j'avais chargé le citoyen Granier de témoigner de ma part au général Leclerc ; mais ce général ne daigna point y ajouter foi, et malgré les protestations qu'il recevait de mon dévouement à la France, le capitaine de port que j'avais envoyé au-devant de l'escadre, demeure consigné à bord ; son aide de camp me prévient que si j'y envoye mon adjudant général, il y sera pareillement consigné. En même temps, le général

Rochambeau effectue une descente près le Fort-Liberté, sans en prévenir le commandant de cette place; il marche vers les forts qui la défendent; s'en empare, passe au fil de l'épée les braves qui s'y trouvent, tandis que le vaisseaux qui pénètrent dans le port, déchargent leurs batteries sur cette ville. D'un autre côté, un nouveau débarquement se fait au Limbé, qui est également canonné et le Cap se trouva alors entre deux armées nombreuses, ayant en face une escadre menaçante. Les termes de la lettre que m'avait adressée le général Leclerc, me démontraient assez le but qu'il se proposait; je pris alors conseil de la circonstance, des événemens que ce général suscitait autour de moi; je pris conseil, dis-je, de sa propre conduite; et de là tous les maux qui nous affligent.

Après une telle maniere d'agir, que ne devais-je pas soupçonner? Que n'étais-je point fondé à présumer de défavorable dans les desseins que l'on venait exécuter contre moi? Oui, je l'avoue, quelque grande que fut de tout temps ma confiance dans le gouvernement français, je la sentis fortement ébranlée par les menaces fulminantes, par les coups qui nous étaient adressés, et la conduite des des chefs de l'armée française détermina la mienne.

Vous me parlez de fortune; je n'en ai plus, j'ai tout perdu. L'honneur est désormais la seule fortune qui me reste, ainsi qu'à ma famille; vous me connaissez, et vous savez s'il n'est pas la base de toute mon ambition.

Vous me conseillez d'avoir le courage de demander à sortir de la colonie. Vous n'ignorez pas que le courage ne me manque point, et dans ce cas, il ne pourrait m'abandonner; j'avais résolu dès long-temps d'en sortir à la paix, et le citoyen Granier était de moitié dans cette résolution.

S'il

S'il existe, il peut le dire, et mon attachement à la France m'avait fait choisir son sein, pour l'asile où nous devions, avec nos familles réunies, aller couler des jours paisibles, dans la douce persuasion de quitter tous mes frères libres et heureux sur le sol de cette colonie. Faut-il que tout ait concouru à fruster cette espérance ? J'attends chaque jour le coup qui doit m'anéantir, et le citoyen Granier, que j'ai appris être détenu à bord, a peut-être déjà cessé d'exister. Quel est donc son crime ? Quel mal a-t-il fait? Serait-ce d'avoir été mon ami ?...

Vous prenez sur vous, mon cher Compère, de me faire espérer des preuves de loyauté et de franchise de la part des généraux français ; qu'il m'en coûte de ne pouvoir détruire la juste méfiance que m'ont inspirée tous les faits que je viens de relater, faits qu'aucun prétexte raisonnable et prudent ne peut couvrir à mes yeux ! Quoiqu'il en soit, l'honneur est mon guide, et je répugne à ne pas le croire également la règle de leurs actions et de leurs promesses. Il m'a toujours paru si cher aux officiers français.

Je suis toujours jaloux de l'estime des bons citoyens. S'il peut exister à Saint-Domingue quelques ambitieux qui n'aspirent qu'aux honneurs, aux grades, aux distinctions ; pour moi, mon ambition consista toujours à mériter une honorable considération de la part des gens de bien, à voir mes concitoyens heureux, à jouir, comme eux, du seul titre d'homme libre, des seuls droits de l'égalité, dans le sein de ma paisible famille, et dans le cercle de quelques amis estimables.

Vous me donnez le conseil, mon cher Compère, de ne point faire attention à ma mise hors la loi ; le général Leclerc, m'annoncez-vous, a dit qu'elle n'aurait pas eu lieu, s'il m'eût connu plutôt, et que cette proclamation serait annullée aussitôt que je reviendrais de mon erreur. Je suis prêt à en revenir ; mais il faut m'éclairer, éclaircir mes doutes et m'en tirer. Il n'est point de sacrifices que je ne fasse pour la paix et pour le bonheur de mes concitoyens, si j'obtiens la conviction qu'ils seront tous libres et heureux. Il ne me reste plus d'autre sacrifice à faire que celui de ma vie, j'ai déjà fait tous les autres ; que les preuves nécessaires à

ma couviction me soient offertes, et je l'offre de bon cœur ce sacrifice, si, en me démontrant que je suis dans l'erreur, il peut l'expier, et rendre la tranquillité et la félicité à mon pays, à mes concitoyens.

Je vous salue d'amitié,

Signé H. CHRISTOPHE.

NUMÉRO 13.

Petite-Anse, le 30 Germinal, an 10.

VILTON, *commandant de la Petite-Anse, au citoyen* HENRY CHRISTOPHE, *général de brigade, commandant le cordon du Nord.*

MON CHER COMPÈRE,

Je vous exprimerai difficilement le plaisir que m'a fait votre réponse à ma lettre, puisqu'elle me donne l'espoir de vous voir rendu à la confiance que vous n'auriez dû jamais cesser d'avoir dans la justice et dans la générosité du représentant de la France, dans cette colonie; c'est en général le caractère distinctif des officiers français et surtout du général en chef Leclerc, et c'est ce caractère bien connu du premier consul qui l'a fait choisir pour apporter le bonheur et la paix dans cette malheureuse colonie. Votre soumission à ce digne chef vous acquerra un protecteur qui prendra lui-même le soin de vous faire un sort que vous bénirez, le jour où vous vous serez rendu au conseil que je vous ai donné, et que je réitère ici plus fortement que jamais. Je n'ai rien eu de plus pressé que de lui communiquer votre lettre ainsi qu'au général Hardy. Les expressions dont vous vous servez leur ont plu. La défiance que vous témoignez dans quelques paragraphes, a pu seule les empêcher d'en être complétement satisfaits; le général en chef va lui-même vous écrire; je ne saurais trop vous recommander d'avoir une entière confiance dans ses promesses, de même que dans celle du général Hardy, et je ne doute pas que vous ne trouviez dans leurs lettres tout ce qui peut vous satisfaire ainsi que tous vos concitoyens.

A l'égard de Granier, votre ami, s'il est détenu, ce n'est pas à cause de ses relations, c'est parcequ'il a ici beaucoup d'ennemis qui l'ont sans doute calomnié ; je ne doute pas qu'aussitôt que le gouvernement pourra prendre des éclaircissemens sur son affaire, il ne soit sur-le-champ relaxé.

Adieu, mon cher Compère, comptez sur l'amitié que je vous ai vouée pour la vie.

Salut et amitié, signé VILTON.

NUMÉRO 14.

Au quartier-général de Robillard, Grand-Boucan, le 2 Floréal, l'an 10.

Le général de brigade HENRY CHRISTOPHE, *commandant le cordon du Nord, au commandant* VILTON, *à la Petite-Anse.*

Je retrouve encore avec plaisir dans votre lettre du 30 expiré, l'expression de votre amitié pour moi. Le succès que vous espérez de votre correspondance, ne dépend que du général Leclerc. Il a bien voulu m'écrire une lettre ; mais j'y ai lû avec répugnance la propositon qu'il me fait de me déshonorer par une perfidie, par une monstreuse lâcheté. Je pense pourtant que dans le compte qui lui a été rendu de moi, s'il a été dicté par la vérité, on ne lui aura pas dit que de telles actions me sont familières, et que j'ai dépouillé tout sentiment de délicatesse et d'honneur.

Je réponds à sa lettre, ainsi qu'à celle que m'a adressée le général Hardy, dont le langage paraît être celui de la franchise qui doit caractériser un militaire.

J'ai le désir, mon cher Compère, d'abjurer la méfiance que j'ai conçue. Je demande à ces deux généraux tout ce ce qui peut la détruire. Ce sont les lois dont le code nous a été promis par la proclamation que nous ont adressée les consuls de la république en nous envoyant la constitution de l'an huit. C'est dans ces lois que gît la preuve du maintien, de la consolidation de la liberté et de l'égalité,

Si ces lois sont en votre possession, faites m'en part ; si elles existent, et que vous ne les ayez pas, tâchez d'obtenir qu'elles me soient participées. C'est elles qui doivent rendre à ce pays la tranquillité, cimenter l'union des français des deux mondes, arrêter l'effusion de leur sang, rendre à la république des enfans qui ne voulurent jamais la méconnaître, et ramener dans ces contrées, à la place de la guerre civile et de ses ravages, la paix et ses douceurs. Obtenez que ces lois soient mises au jour, qu'elles éclairent tous ceux qui peuvent être dans l'erreur, et vous aurez alors à vous réjouir d'avoir contribué au bonheur de notre pays, à celui de nos concitoyens, au mien même ; car quelque sort qui m'attende, je trouverai ma félicité dans celle de mes frères, dût-elle être scellée de mon propre sang !

Le malheureux Granier est détenu, et sans doute, dites-vous, à cause de quelques calomnies lancées contre lui par ses ennemis. Une telle détention doit-elle avoir lieu sans des preuves ? Et un gouvernement juste et impartial remet-il à de si longs délais l'admission des preuves nécessaires à une condamnation méritée, ou une absolution équitable ? Mais m'appartient-il dans le cas où je suis, de plaider la cause de l'amitié ?

N'oubliez pas, mon cher Compère, les lois dont je viens de vous parler. Ne différez point de me les communiquer, et vous aurez bientôt atteint le but que vous paraissez vous proposer dans vos lettres.

Je vous salue d'amitié,

Signé HENRY CHRISTOPHE.

Certifié conforme aux Originaux déposés dans les Archives de l'État.

Le Secrétaire d'Etat, Ministre des Affaires étrangères,

COMTE DE LIMONADE.

Au Cap-Henry, chez P. Roux, imprimeur du Roi.

No. 2

NOTES

A

M. le Baron de V. P. MALOUET,

Ministre de la Marine et des Colonies, de Sa Majesté LOUIS XVIII, et ancien Administrateur des Colonies et de la Marine, ex-Colon de Saint-Domingue, etc.

EN

RÉFUTATION du 4ème Volume de son Ouvrage,

INTITULÉ:

COLLECTION de Mémoires sur les Colonies, et particulièrement sur Saint-Domingue, etc.

Publié en l'An X.

Par M. le Baron de J. L. VASTEY, Secrétaire du Roi, Membre du Conseil Privé de Sa Majesté HENRY Ier.

Au Cap-Henry, chez P. Roux, imprimeur du Roi.

OCTOBRE 1814, L'AN 11ème.

AVANT-PROPOS.

C'est dans l'instant où nous voyons s'agiter dans les Isles, en France et dans les Cours étrangères, cette tourbe de scélérats connue sous le nom de *Colons de St-Domingue*, qui, depuis des siècles entiers, n'ont pas cessé un seul instant d'être nos bourreaux et nos plus acharnés persécuteurs; c'est dans l'instant où nos plus cruels ennemis font tous leurs efforts pour parvenir à exécuter leurs criminelles entreprises, qu'ils se répandent en éloges (bien méritées, sans doute, de la part des Colons) en faveur de M. Malouet, ministre de la marine et des colonies, de Sa Majesté Louis XVIII, et qu'ils ont l'astucieuse audace de nous le le présenter comme l'Homme sur lequel nous devrions placer toute notre confiance, en ajoutant foi à ses promesses, comme si c'était (pour me servir de leurs propres expressions) *la Divinité même qui nous les faisait;* c'est dans une telle circonstance, qu'il importe que je fasse connaître aux Haytiens, qu'elle est la religion de cet Homme préconisé, élevé jusqu'aux nues par les Colons et leurs Adhérens.

Un Homme déjà en vénération parmi les Colons, par ce seul titre, doit être suffisamment signalé aux Haytiens, et reconnu pour être un de nos plus implacables ennemis; le considérant comme tel, nous aurions gardé le silence; mais on ose nous le représenter sous le couvert d'un homme libéral, juste, disposé à accueillir nos demandes, et à nous faire des grandes concessions; et dans

quel temps, dans qu'elle circonstance on a l'impudence de nous faire l'apologie de notre ennemi déclaré ; c'est dans l'instant où les Colons ou leurs Agens, dans le délire de leurs passions, ont eu l'audace de dévoiler leurs criminels desseins ; ils osent le demander, ils ont même l'effronterie de nous le proposer, de rentrer sous le joug ignominieux que nous avons brisé à jamais ; ils ont l'impudence de parler de maîtres à des hommes libres depuis vingt-cinq ans, qui ont conquis la Liberté et l'Indépendance par la force de leurs armes, et en plongeant leurs bras ensanglantés dans le sein de leurs bourreaux.

Amis ! à ces noms, d'Esclave et de Maître, que rien n'arrête le courroux qui vous enflamme ; le tocsin de la Liberté a sonné !... Courez aux armes, à l'incendie, au carnage et à la vengeance ! Préparez-vous à faire une guerre d'extermination ! Il est digne de vous de cesser d'exister, plutôt que de cesser d'être Libres et Indépendans !

En attendant ce glorieux moment, que nous désirons avec ardeur, je vais essayer de vous faire connaître la perversité de nos ennemis ; je vais vous dévoiler leurs trames criminelles, en vous mettant sous les yeux les propres expressions de M. le baron de Malouet, ministre de Sa Majesté Louis XVIII ; vous y lirez le plan actuel du Cabinet français à notre égard, et les concessions libérales qu'il se propose de nous faire.

Avec le sens naturel qu'il a plu à la Divinité de nous gratifier, nous ferons nos efforts pour déjouer les trames perfides inventées par la mauvaise foi et la subtilité des hommes qui se croient impénétrables.

Page 15 de l'INTRODUCTION.

EN parlant du Régime Colonial, M. Malouet s'exprime ainsi : « *Cette Société, bien ou mal* » *instituée, ne peut exister autrement que sur* » *sa base, qui est l'esclavage* ».

Nous observons à nos lecteurs, qu'il y a vingt-six ans que M. Malouet a employé sa plume et ses talens pour démontrer la nécessité de maintenir ce système odieux ; depuis ce laps de temps, treize années se sont écoulées, ses opinions se sont renforcées, ses idées se sont étendues ; et loin de se départir de ses odieux principes, il en demande le complément : « *Il passe en axiome la* » *consécration, la perpétuité de l'esclavage* » *dans les colonies* ».

Voilà l'homme cependant en qui on ose nous dire d'avoir confiance et d'ajouter foi à ses promesses, comme si c'était Dieu même qui nous les faisait. Ces impies se jouent du *saint nom de Dieu* quant ils veulent tromper les hommes. Pouvons-nous oublier ces fameux blasphèmes ? *Vous êtes tous égaux devant Dieu et devant la République.*

PAGE 21.

« *Nous avons essayé de tout. L'esclavage* » *illimité a produit une révolution ; la liberté* » *proclamée a produit tous les crimes, tous* » *les malheurs. Arrivons enfin au régime* » *des précautions* »,

Mais, M., il faut être conséquent ; si l'esclavage illimité, dites mieux, si les cruautés des colons ont produit la révolution, ce n'est donc point à la liberté à qui vous deviez imputer les crimes de la révolution; c'est aux premiers auteurs de ces malheurs à qui vous deviez vous en prendre; car sans leurs cruautés, il n'y aurait point eu de révolution ; par conséquent point de crime, et vous n'auriez point eu l'injustice de calomnier la liberté ; ce don du ciel.

Mais flottant entre vos passions et la justice, qui vous forcent de jeter de temps à autres quelques lueurs sur la vérité, j'ai remarqué dans divers passages de vos écrits et que j'aurai occasion de relever, cette incertitude dans vos idées ; soyez donc d'accord avec vos principes ?

Quoi, M., les colons se sont couverts de tous les crimes ! ils nous ont torturé, mutilé dans les tourmens les plus inouis, dont je ne vous en ferai pas le détail ici ; car vous êtes colon, vous devez les connaître mieux que moi ; et il n'y a pas de doute que vous en avez fait expérience ; ils nous ont, dis-je, livré aux plus affreux supplices pendant des siècles entiers, sans que nous pussions nous en plaindre ni en tirer une juste vengeance ; parce que depuis quelques années nous avons usé du juste droit de représailles, en leur rendant à peine la millième partie des supplices qu'ils nous ont fait éprouver pendant des siècles, vous poussez les hauts cris ! Pourquoi donc vous en plaignez-vous ? Après avoir répondu à vos calomnies, voyons maintenant votre régime des précautions.

PAGE 23.

« *Puisque le mot esclave nous représente un* » *homme enchaîné, que l'appellation de non* » *libre lui soit substituée! Qu'on achète le tra-* » *vail, les services, et non la personne morale* « *de l'africain* ».

Il faut que vous ayez perdu le bon sens, ou que vous soyez bien aveuglé par votre penchant et votre amour pour l'esclavage, d'oser avancer une telle absurdité; car que signifient ces expressions, *esclave ou non libre?* Qu'importe le nom, quant le fait existe? Et c'est avec de pareils sophismes que vous prétendez tromper des hommes!

PAGE 32.

« *La révolution a transplanté des blancs* » *aux noirs, la question de l'empire des An-* » *tilles, et nos misérables rivalités doivent* » *enfin s'effacer devant ce grand intérêt qui* » *s'est évidemment développé* ».

La révolution n'a point transplanté des blancs aux noirs la question de l'empire des Antilles, comme vous voulez bien l'avancer. Hayti est une des îles de cet Archipel, et n'est point les Antilles; il n'y avait que l'imagination d'un homme exalté qui pouvait avancer une pareille assertion; quant on réfléchit, cependant, on démêle aisément le machiavélisme infernal qui a pu vous suggérer cette pensée; pour se faire des prosélytes, il fallait démontrer aux puissances qu'il est de leurs intérêts de contribuer à vous retirer de la position critique où vous vous êtes placé par votre propre

faute ? Boute-feu révolutionnaire, vous avez allumé des feux que vous n'éteindrez jamais ! Vous parlez maintenant d'effacer vos misérables rivalités, vous qui avez été les seuls agresseurs, et qui avez porté la guerre et troublé le repos de l'univers entier !

« *Les colons de notre sang seront-ils* » *égorgés jusqu'au dernier ou subjugués par* » *les noirs ? car il est incontestable que tel* » *est le plan des chefs de la caste africaine,* » *résultat horrible, mais nécessaire, de l'é-* » *galité des droits, de la première doctrine,* » *des premiers essais de la révolution* ».

Jamais donc, M., vous et les colons ne cesserez de calomnier les noirs ? N'est-ce pas au contraire cette caste infernale de colons qui nous a tenu sous un joug de fer pendant des siècles, et qui persévère encore avec autant d'acharnement que d'injustice, à nous ramener sous ce joug odieux ? N'est-ce pas eux qui ont mis à l'ordre du jour, prêché et organisé le massacre des noirs ? Hommes justes et impartiaux, répondez-nous ? des blancs ou des noirs, laquelle des deux couleurs a constamment subjugué, torturé et massacré l'autre ? Pourquoi donc nous imputer vos propres forfaits ?

PAGE 33.

« *Si nous ne pouvons nous défendre qu'en* » *rétablissant la prépondérance de notre cou-* » *leur et celle de la propriété, les européens* » *ne sont-ils pas appelés à une confédération* » *de leurs intérêts contre leurs ennemis na-* » *turels* » ?

Pourquoi

Pourquoi appellez-vous à une confédération les puissances européennes contre le peuple haytien ? Quels intérêts auraient donc ces puissances à se coaliser contre nous ? Serait-ce pour devenir les complices de votre exécrable entreprise ? Serait-ce pour partager avec vous l'infamie et l'opprobre qu'elle répandraient sur la nation française, et qui la couvrirait d'une tâche inéffaçable dans les pages de l'histoire ? Quels seraient donc leurs buts en vous aidant dans cette injuste entreprise ? Serait-ce pour éprouver vos dangers, et partager avec vous les pertes immenses qu'entraîneraient une prétendue conquête, dont tous les fruits et tous les résultats ne seraient que pour vous seuls ? Que dis-je, pour vous seuls, mais qui vous donneraient un jour les moyens d'exécuter les affreuses vengances que vous méditez depuis des siècles contre cette brave et loyale nation britannique, dont vous osez nous ménacer ; contre cette même nation que vous avez tant de fois outragée et calomniée ; tout l'univers le sait, si la gloire et la puissance du peuple britannique n'avaient dépendues que des efforts et des vœux du peuple français, il y a long-temps qu'elles seraient descendues dans le néant où vous voudriez nous plonger ?

Pourquoi serions-nous les ennemis naturels de ces puissances ? Avons-nous jamais tenté d'envahir leurs territoires ? Avons-nous troublé la paix et le bonheur de nos voisins en livrant leurs états aux pillages, ou en incendiant leurs capitales ? Avons-nous violé le droit des gens, et profané tout ce qu'il y a de saint et de sacré parmi les hommes ? Avons-nous commis des actes arbitraires

et vexatoires ? Nous sommes-nous enfin immiscés directement ou indirectement dans leur régime intérieur et extérieur ?

Pourquoi donc serions-nous leurs ennemis naturels ? Au contraire, nous les avons accueillis dans nos ports ; leurs sujets qui commercent avec nous trouvent sûreté et protection pour leurs personnes et leurs propriétés. Nous avons joint nos armes avec cette même puissance britannique pour vous combattre, et jamais le peuple haytien oubliera les services que les braves et loyaux bretons lui ont rendu, lorsque vous nous faisiez manger par les chiens ?

Pourquoi donc serions-nous leurs ennemis naturels ? Ah ! cessez ce langage absurde ; cette maxime atroce ne pouvait naître que dans l'âme d'un colon ou dans celles de ces démagogues, qui du haut de leurs tribunes, aux harangues, insultaient ainsi à la noble et généreuse nation britannique, qu'*ils appelaient leurs ennemis naturels ?*

Cessez vos horribles blasphèmes ? Cessez de calomnier indignement le genre humain ! la Divinité a-t-elle créé les hommes pour se haïr et se détruire comme des bêtes féroces, comme vous vous le proposez de le faire à notre égard ? Cette morale, infâme, cette pensée abominable et sacrilége, ne pouvaient naître que dans le cœur des colons ; eux, qui sont les seuls ennemis naturels, les bourreaux et les persécuteurs du genre humain !

Quoi ! vous avez donc oublié les outrages que vous avez faits à cette même nation britannique, à cette ennemie naturelle des français ? Vous avez donc oublié cette haine irréconciliable, ces veu-

geances que vous avez exercées sur le peuple anglais; ces Etats-Unis d'Amérique, et tout récemment ce fameux Décret de Berlin, etc. etc. Cette nation serait bien bonne *de ne pas vous rendre la monnoie de votre pièce.*

Mais vous avez tout oublié; c'est sur cette puissance maintenant que vous fondez vos espérances pour nous réasservir, pour accomplir le dessein le plus affreux, le plus criminel qui ait jamais existé; et pour y parvenir, vous appellez tout le concours des puissances européennes; pour atteindre cet exécrable but, vous cherchez à semer, à exciter des méfiances, des inquiétudes, etc.

Qu'elle crainte, qu'elle défiance voulez-vous inspirer à ces puissances? Leurs sujets ont-ils à se plaindre des violences et des injustices que vous avez exercées sur nous? Les colons de leurs îles ont-ils commis les cruautés inouies, les crimes jusqu'alors inconnus aux humains? Ont-ils faits brûler, rôtir, griller et empaler vivans leurs infortunés esclaves? Ont-ils fait scier les membres, arracher les langues, les oreilles, les dents, couper les lèvres de leurs noirs? Ont-ils pendus des hommes la tête en bas, noyés, renfermés dans des sacs, crucifiés sur des planches, enterrés vivans, pillés dans des mortiers? Les ont-ils contrains de manger des excrémens humains? Et après avoir mis leurs corps en lambeaux sous le fouet, les ont-ils livrés vivans à être dévorés par les vers, ou jetés dans des ruches de fourmis, ou être attachés à des poteaux près des lagons pour être dévorés par les maringouins? Les ont-ils précipités vivans dans les chaudières à sucre bouillantes? Ont-ils fait mettre des hommes et des femmes dans

des boucauts hérissés de clous, foncés par les deux bouts, roulés sur le sommet des montagnes, pour être ensuite précipités dans l'abîme avec les malheureuses victimes? Ont-ils faits dévorer les malheureux noirs par des chiens antropophages, jusqu'à ce que ces dogues, repus de chair humaine, épouvantés d'horreur ou atteins de remords, se refusassent à ne plus servir d'instrument à la vengeance de ces bourreaux, qui achevaient les victimes, à moitié dévorées, à coup de poignard et de bayonnette? Il n'en a pas été de même dans les autres îles. Ces puissances et leurs colons n'ont point commis de semblables atrocités; ils ont été plus justes et plus humains, aussi sont-ils paisibles possesseurs de leurs colonies, et les colons de leurs biens? Vous en convenez vous même, page 20 de vos Mémoires; lorsque la force de la vérité vous arrache cet aveu, *que la paix, la subordination se maintiennent dans leurs colonies, parce que l'esclave est chez eux de la famille;* si vous eussiez été justes et humains, comme ces puissances et leurs colons, vous seriez encore les paisibles possesseurs d'Hayti et de vos biens. Vous n'eussiez pas attiré sur vous l'animadversion du ciel et de la terre, si vous n'eussiez pas été constamment nos bourreaux et les artisans de vos propres malheurs.

Vous nous calomniez indignement, en nous prêtant vos abominables intentions; nous voulons égorger et subjuguer les colons de votre sang, dites vous? Mais qui de nous ou des colons ont été constamment les persécuteurs? De quel côté ont toujours été les agresseurs? Pourquoi donc s'attacher sans cesse à vouloir nous rattacher au joug

ignominieux que nous avons brisé à jamais ? Pourquoi troubler notre tranquillité ? Les noirs ont-ils jamais traverses les mers pour envahir, enchaîner et détruire des blancs ? ...

Restez-donc paisiblement dans vos contrées, et vous verrez si jamais nous irons troubler votre repos.

Vous donnez des conseils insidieux à ces puissances, en les engageant à se jeter avec vous dans une guerre injuste et désastreuse ; nous qui n'avons pas, comme vous, l'intention de les induire en erreur, nous leur dirons plutôt : « *Profitez du* » *commerce d'un peuple juste, bon, loyal et* » *hospitalier, dont vous jouirez des avantages,* » *sans avoir les charges de la conservation.* » Nous vous dirions aussi que ce sont là vos » propres intérêts, si vous n'étiez aveuglés par » les passions qui vous subjuguent et vous en- » traînent ».

PAGE 46.

» *Pendant que j'écris ceci, la paix générale* » *est proclamée, et le sang français coule* » *encore sous la zone torride. Un noir, un* » *muletier qui avait vieilli dans l'esclavage,* » *dispute la souveraineté de Saint-Domingue* » *au héros pacificateur de l'Europe ; son éten-* » *dard sanglant se déploie contre les enseignes* » *victorieuses de la République. Il permettait* » *aux blancs de vivre sous ses ordres dans* » *l'avilissement, il les égorge aussitôt que le* » *Gouvernement français veut reprendre sa* » *place dans la colonie* ».

Ce noir, ce muletier, que vous insultez impudemment, était un grand homme, dont la réputation est au-dessus de vos calomnies. Si quelque chose au monde pouvait atténuer l'énormité des crimes commis sur sa personne, c'est d'avoir eu trop de confiance en donnant sa protection à des monstres d'ingratitude, tels que vous.

Mânes du vertueux Toussaint Louverture ! si du sein de la tombe où vous avez été précipité par nos plus cruels oppresseurs, vous pouviez entendre aujourd'hui le langage de ces infâmes colons, que votre bon cœur et votre attachement à la France vous avaient porté à accorder une protection qui était même injurieuse pour vos semblables; si, dis-je, vous entendiez le langage de ces colons qui vous entourraient et vous accablaient de leurs basses flatteries; quels regrets n'auriez-vous pas d'avoir ajouté foi un seul instant à leurs adulations, d'avoir été la dupe de leurs perfides conseils, pour devenir leur victime, et ensuite votre mémoire livrée à leurs calomnies les plus amères !

PAGE 46.

« *Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur : la liberté des noirs, c'est leur domination ! c'est le massacre ou l'esclavage des blancs, c'est l'incendie de nos champs, de nos cités* ».

Quoi ! M., vous êtes français, et qui plus est colon de Saint-Domingue, et vous osez nous parler de crimes, de massacres et d'incendies; sont-ce donc les noirs seuls qui en ont été les auteurs ? Lisez donc le vocabulaire effroyable de

vos forfaits dans les deux mondes ; les peuples les plus barbares, les hordes même les plus éloignées de la civilisation, ont-ils commis de pareilles atrocités ? . . .

Les nombreuses et innocentes victimes livrées sous le tranchant de la guillotine sans distinction d'âge ni de sexe, sans égard pour les services rendus à la patrie, au rang et à la vertu, vous avez tout immolé impitoyablement. Le meurtre de l'infortuné Louis XVI et de sa famille ; les assassinats juridiques des d'Estaing, des Malesherbes, des d'Enghien, des Brissot, des Pichegru ; la mort déplorable du célèbre Lavoisier, qui sollicita en vain un sursis de quelques jours, qui lui aurait donné le temps d'achever des découvertes utiles au genre humain ; les massacres de Septembre, de Vendémiaire et de S. Jean d'Acre ; les affreux baptêmes et mariages républicains ; l'expédition horrible des chauffeurs, le mitraillement de Lyon, la désolation de l'Espagne, l'incendie de Moscou, tous les genres de barbaries exercés sur nous et dans les pays où les phalanges françaises ont porté leurs pas, sont-ils l'ouvrage et du fait des noirs ? Il ne vous appartient même plus de reprocher à aucun peuple des excès auxquels il se soit porté ; vous avez perdu ce droit ; on trouvera chez vous des hommes qui ont surpassé en cruauté et en scélératesse tous les monstres que l'histoire nous présente des temps antiques et modernes. Désormais on ne citera plus les crimes des Phalaris, des Caligula, des Néron, et de tant d'autres scélérats qui fourmillent dans les annales des nations ; on trouvera chez vous de plus grands et de plus affreux modèles ! . . .

PAGE 47.

« *Après la conquête, qui aura lieu très-* » *probablement, on s'occupera sans doute* » *de la restauration* ».

Cette prétendue conquête, objet de toute votre sollicitude, ne s'effectuera pas plus à la seconde, qu'à la première tentative. Ainsi, M., tranquillisez-vous, ne vous mettez point martel en tête sur des moyens illusoires de restauration que Sa Majesté HENRY I^er^ a déjà réellement effectuée sans vous ni vos moyens.

PAGE 50.

« *Il faut savoir en politique, comme dans la* » *vie civile, se mettre à sa place et s'y tenir* ».

Jamais, M., vous n'avez prononcé une plus grande vérité, pour la première fois je tombe d'accord avec vous, et vous félicite sur la sagesse de ce principe ; mais comme je vous l'ai déjà dit, vous errez d'incertitudes en incertitudes, soyez donc d'accord avec ce beau précepte, il faut savoir en . . . . . .

Laissez-nous donc jouir paisiblement du sort heureux ou malheureux, où le destin nous a placé ; et vous, M., votre place et celle de tous vos compatriotes, c'est de rester dans le beau pays qui vous a vu naître, dans cette belle France ; tenez vous-y, ne vous inquiété pas de notre destinée, alors je serai votre apologiste.

PAGE 51.

« *De toutes nos colonies, la plus impor-* » *tante, celle qui nous valait plus que les* » *mines du Brésil et du Pérou, Saint-Do-* » *mingue, est dans un état déplorable* ».

Voilà toujours le sujet de vos éternels regrets ! Saint-Domingue, la plus belle de vos possessions d'outre-mer, la reine des Antilles, celle enfin qui vous valait plus que les mines du Pérou et du Brésil, la perte de ce pays vous cause d'horribles convulsions, et dans les transports de votre rage, vous vous perdez en vaines déclamations ; mais qu'avez-vous fait pour conserver ce beau pays ? Tout ce qu'il fallait pour le perdre à jamais, si vous avez pleinement réussi, si vous en êtes les moteurs, pourquoi vous en plaignez-vous ! . . .

PAGE 51.

« *On estime que sur cinq cents mille nègres* » *de tout âge et tout sexe, il a péri par le fer,* » *depuis dix ans, près de deux cents mille* » *mâles* ».

Vous jetez un regard de complaisance sur notre population, pour dire emphatiquement qu'il a péri par le fer deux cents mille haytiens ; mais les français n'ont-ils pas éprouvé aussi des pertes ; vous auriez dû commencer par les récapituler ? Où sont les innombrables victimes qui ont péri sous la hâche révolutionnaire ? Qu'est devenue la population de la Vendée ? Lyon, enfin tous les français égorgés par des français. Où sont vos belles et

nombreuses armées ? Allez dans les sables brûlans de l'Egypte ; venez dans nos climats dévorateurs des européens, allez en Espagne, en Italie, en Allemagne, et enfin dans les climats glacés de la Russie, vous y trouverez les vestiges de leurs os blanchis sur la poussière. Cinq millions de vos compatriotes, qui ont *péri par le fer*, auraient dû vous apprendre à ne pas vous réjouir des pertes des haytiens.

C'est en vain que vous nourrissez un criminel espoir sur l'affaiblissement de notre population ; nous n'ignorons pas que plus d'une fois vous avez contribué à nos dissentions intestines ; nous connaissons le machiavélisme qui vous dirige ; et qu'importe que nous ayons perdu deux cents mille hommes ? Espérez-vous pour cela nous vaincre ; il en reste assez pour terrasser les hordes que la cupidité et l'aveuglément des conquêtes pourraient encore jeter sur nos plages.

PAGE 54.

« *Tout ce qui a pris part à la révolte, tout* » *ce qui sera pris les armes à la main doit* » *être, à mon avis, proclamé esclave et ren-* » *voyé à la discipline la plus sévère de leurs* » *ateliers respectifs, en exceptant les chefs* » *les plus coupables et les individus connus* » *comme dangereux, lesquels seront sans* » *doute punis de mort ou déportés.* ».

Dignitaires, officiers généraux, officiers, sous-officiers, hommes sages et éclairés, voilà le sort qui vous est réservé, la mort ou la déportation ! Soldats, encore plus malheureux, votre arrêt est prononcé ; vous êtes destinés à être proclamés

esclaves ; et Malouet demande que l'on vous préparent des fers et des tourmens affreux. Cultivateurs et cultivatrices votre sort est plus que décidé, par celui des officiers et soldats ; on veut vous replonger dans les chaînes de la servitude et vous livrer aux tortures qu'ont éprouvé nos pères pendant des siècles entiers. HAYTIENS ! vous l'avez entendu, voilà les concessions libérales de M. Malouet, la mort et la déportation des uns, les fers de la servitude et des tortures aux autres. Vous l'avez entendu, toujours le même plan d'esclavage et de destruction agitera cette caste impie ; jamais les colons n'auront d'autre pensée que celle de nous réasservir ou de nous rayer du nombre des vivans, mais si la soif de notre sang les dévorent, si notre existence est un tourment pour eux, qu'ils se réunissent ces colons et ces marchands de chair humaine ; qu'ils viennent donc mettre à exécution leurs exécrables projets. Animé par une juste vengeance, nous leur ferons éprouver le même sort qu'ils nous préparent.

Mais ces lâches ne viendront pas ; ils se tiendront derrière le rideau, et précipiteront dans le danger, les européens étrangers à leurs intérêts et à leurs projets de vengeance ; ces malheureux, jouets des intrigues et des passions des colons, viendront s'ensevelir encore dans nos climats destructeurs des européens, *et la colère des enfans d'Hayti les dévoreront, comme le feu dévore la paille de nos cannes dessechées.*

PAGE 56.

« *Il ne faut pas considérer les nègres comme* » *un corps de peuple aspirant à l'indepen-* » *dance, et collectivement occupé des moyens* » *d'y parvenir. Cette espèce d'hommes est au* » *contraire naturellement disposée à l'obéis-* » *sance. Ils ne sont redoutables dans leurs* » *révoltes que parce que ceux qui parmi eux* » *en conçoivent le plan, étonnent et subju-* » *guent leurs camarades par une plus grande* » *energie, et se font obéir ensuite aveuglé-* » *ment de la multitude, qui brûle, massacre* » *par leurs ordres, comme ils laboureraient* » *ci-devant au commandement d'un blanc* ».

Comment peut-on calomnier aussi indignement et avec autant de mauvaise foi que d'injustice, une partie du genre humain ? N'existe-t-il pas en Afrique une infinité d'empires, de royaumes et d'etats indépendans ? Mais si ce paragraphe ne concerne que les haytiens, n'est-il pas refuté victorieusement par le fait même ? Ne sommes-nous pas independans ? Depuis onze ans n'avons-nous pas exercé dans toute sa plénitude les droits que les nations indépendantes ont de se créer leur gouvernement et de se donner des lois qui leur conviennent ? Dans qu'elle contrée de la terre aucun peuple a fait de plus rapides progrès dans les lumières et dans la civilisation ? Il n'en n'existe point d'exemple. Si dans nos premières années nous avons erré avant d'atteindre l'expérience et le point de maturité nécessaire pour nous donner un gouvernement stable, nous avons eu cela de commun avec tous les peuples ; et ce n'est

pas aux français à nous reprocher des erreurs politiques ; si les noirs sont naturellement disposés à l'obéissance, ce n'est point encore aux français à nous le reprocher. Quel peuple depuis vingt-cinq ans a donné plus de preuves d'obéissance ? Comment donc s'est conduit cette multitude aveugle pendant la révolution et sous les différens gouvernemens qui se sont succédés ? Les français n'ont-ils pas servilement obéi et encensé les assemblées et conventions nationales ? Les meneurs de ces assemblées populaires, n'ont ils pas été leurs idoles ? N'ont-ils pas obéi et adulé tour à tour les Robespierre, les Bonaparte ? Et aussitôt renversés, ne les ont-ils pas exécrés après les avoir élevés au pinacle de la gloire et de la renommée ? Que font-ils maintenant ?

Après avoir rendu le souverain actuel, fugitif, errant dans les cours étrangères, immolé sa famille après l'avoir diffamé, villipendé, ils l'entourent, l'obsèdent par les flatteries les plus basses et les plus viles ! S'il le renverse de son trône [car on ne peut rien compter sur ce peuple versatile]; ceux même qui le comble d'adulations, seront les premiers à le diffamer et à le rabaisser, avec encore plus d'empressement qu'ils ne l'avaient élevé et préconisé.

PAGE 56.

« *Il est bien vrai que la révolution et l'habitude des armes ont développé chez plusieurs de ces nègres une audace et des facultés dont ils ne se doutaient pas eux-mêmes* ».

La révolution a produit les mêmes effets chez nous que chez vous ; mais à sens *inverse ;* la révolution vous a porté à commettre tous les crimes ; elle vous a enseigné à violer tout ce qu'il y a de saint et de sacré parmi les hommes ; elle vous a inspiré l'audace de porter vos pas dans les régions les plus éloignées ; elle vous a fait commettre des agressions et des injustices dont vos ancêtres n'en avaient pas même conçu l'idée.

La révolution nous a rendu à la liberté, à la première dignité de l'homme ; elle nous a éclairé, épuré nos mœurs, développé nos facultés intellectuelles ; c'est elle enfin qui, dans les combats, a fait disparaître la prétendue supériorité de votre espèce ; la révolution nous a élevé et placé au rang des nations civilisées, au lieu qu'elle vous a avili et dégradé en vous faisant descendre au rang des peuples les plus barbares.

Si vous doutez de notre audace et de notre valeur, demandez aux restes échappés de l'armée française, s'ils en existent encore ; ils vous diront si nous savons nous battre, si nous avons des facultés ; nous leur en avons donné des preuves irrécusables, que vous-même ne pourrez révoquer en doute ?

PAGE. 57.

« *Mais la masse sera toujours la même,* » *facile à contenir par une discipline vigou-* » *reuse et de bons traitemens : il ne faut donc* » *ni s'effrayer des difficultés, ni se relâcher* » *jamais sur les précautions nécessaires ; et* » *l'ordre se rétablira, se maintiendra* ».

Jamais la masse des haytiens, ni aucun d'eux se soumettra à votre exécrable discipline et à vos abominables traitemens; aucun de nous ne survivra à la perte de notre liberté et de notre indépendance; vous pouvez tout entreprendre et ne point vous effrayer des difficultés; vous pouvez inventer encore de nouveaux moyens de destruction; vous nous trouverez toujours inébranlables; toujours prêts à repousser vos suggestions perfides, toujours prêts à vous faire subir le même sort que vous nous préparez; la mort, accompagnée des plus horribles circonstances.

PAGE 60.

« *On dit qu'il faut tromper les hommes pour* » *les gouverner; maxime absurde, et qui sera* » *plus dangereuse à l'avenir que par le passé:* » *car nous arrivons sensiblement au besoin de* » *la vérité, de la raison et de la force; il n'y* » *a plus de prestige* ».

Puisque vous êtes convaincu de cette grande vérité, comment pouvez-vous admettre dans votre régime des précautions ces puérilités : *esclave ou non libre*, cette misérable cocarde qui serait la récompense de ceux qui auraient la lâcheté de rentrer dans les chaînes de l'esclavage, pour les distinguer des esclaves punis? Comment, il n'y a plus de prestige, et vous osez, dans le délire de vos passions, proposer à des hommes libres qui jouissent pleinement des droits naturels, civils et politiques, d'échanger ces droits éternels et imprescriptibles, contre des substitutions de mots, des cocardes, des babioles propres tout au plus à amuser des enfans. Détrompez-vous, M., de la fausse opinion que

vous vous êtes faite du peuple haytien ; depuis vingt-cinq ans nous avons brisé les entraves qui comprimaient nos facultés ; ce peuple n'est plus celui que vous avez connu jadis ; nous nous appelons maintenant *Monsieur*, nous avons un grand Roi, que nous chérissons ; des Princes, des Ducs, des Comtes, des Barons, des Chevaliers, des Officiers Généraux, des Administrateurs, des Juges, etc. Ce peuple est maintenant arrivé au *besoin de la vérité, de la raison et de la force ;* ce n'est plus avec des prestiges et des vaines promesses que vous pourrez l'abuser ; c'est en vain que vous ferez jouer tous les ressorts de la politique, de l'intrigue et de la perfidie ; vous le trouverez toujours inaccessible à la séduction.

Je ne poursuivrai pas d'avantage ce commentaire ; j'en ai assez dit pour l'instruction de mes concitoyens et pour repousser vos calomnies, en rectifiant les erreurs auxquelles vous vous êtes laissés entraîner ; mais avant de prendre congé de vous, ô Malouet ! souffrez que je vous donne une fois et pour toujours notre *sine quanon*, car nous sommes en garde contre tous les pieges que vous pourriez nous tendre, vous et vos *pareils*. C'est la reconnaissance de notre indépendance qu'il *nous* faut ; c'est elle qui peut nous garantir la possession et la jouissance de nos droits civils et politiques ; c'est elle qui peut nous garantir à jamais de l'oppression de nos tyrans ! Sans cette base préalable, point de traité, point de composition ; nous voulons être libres et indépendans ; et nous le seront en dépit des infâmes colons ; car la garantie de notre indépendance est à la pointe de nos bayonnettes !

FIN.

No. 3

RÉFUTATION

DE

LA LETTRE

DU

GÉNÉRAL FRANÇAIS

DAUXION LAVAYSSE.

Par le Chevalier de PRÉZEAU, Secrétaire de Sa Majesté HENRY Ier.

AU CAP-HENRY,

CHEZ P. ROUX, IMPRIMEUR DU ROI.

Octobre 1814, l'An onzième de l'indépendance d'Hayti.

RÉFUTATION
DE
LA LETTRE
DU
GÉNÉRAL FRANÇAIS
DAUXION LAVAYSSE.

LORSQUE nos implacables ennemis menacent de nous réasservir sous le joug de l'esclavage, lorsque les Agens français cherchent par tous les moyens à fomenter la désunion parmi nous, en semant les germes de la discorde pour parvenir à leur but, il est du devoir d'un haytien, ami de la liberté de son pays et fidèle à son Roi, d'éclairer ses frères sur leurs véritables intérêts et de les prémunir contre la perfidie de nos tyrans. Dans cette vue j'entreprends la tâche de réfuter la Lettre toute à la fois insolente et astucieuse, écrite par le général français Dauxion Lavaysse, en date du 1^er^ Octobre, adressée au gouvernement d'Hayti, et d'exposer au grand jour toute la scélératesse de ce soi-disant Agent. Je commencerai par le premier paragraphe de cette Lettre, ainsi conçu :

LAVAYSSE.

« *GÉNÉRAL,*

» *Vous êtes informé de la mission importante dont j'ai eu l'honneur d'être chargé* » *auprès de V. E., et en arrivant ici mon intention était de m'adresser simultanément* » *à V. E. et au général Pétion ; car je ne* » *suis pas venu, vous ne l'ignorez pas, comme* » *messager de discorde, mais comme précurseur de la paix et de la réconciliation.*

PRÉZEAU.

Le gouvernement d'Hayti est instruit de votre mission parce que vous le dites ; mais l'usage, Monsieur, n'exige-t-il pas que l'Envoyé d'un Gouvernement, chargé de mission aussi importante que vous le dites, se rende directement auprès du Gouvernement avec lequel il est chargé de traiter, pour exhiber ses pouvoirs et entamer sur les lieux mêmes les négociations ? Pourquoi violant cet usage, qui est pratiqué dans tous les cabinets, êtes vous allé à la Jamaïque, au lieu de vous rendre à Hayti ? Pourquoi cette route détournée que vous avez prise ? Pourquoi rester deux mois dans cette île, et vous entourer d'une foule de colons, nos plus acharnés ennemis, avant d'avoir notifié votre mission ? Pourquoi enfin dire que votre intention était d'écrire simultanément au Cap-Henry et au général Pétion, et avoir laissé écouler un intervalle de trois semaines entre la lettre que vous avez écrite à ce Général et celle que vous nous avez adressée ?

Il faut que vous nous supposiez un manque absolu d'intelligence, pour ne pas découvrir le

but de toutes vos manœuvres ; mais qu'ai-je besoin de m'efforcer à pénétrer vos criminelles démarche ? Quelle preuve puis-je avoir de votre perfidie, que la mission que Montorcier, l'agent de vos projets liberticides, était chargé ? Cet homme pervers, digne d'être accolé aux vils Colons qui forment votre conseil, donnant avec facilité dans le piége, et se laissant entraîner par son excès de zèle à vous servir, a découvert tous vos horribles secrets au Roi mon maître, dans un entretien, et abjurant le sentiment de la reconnaissance, pour la brillante fortune qu'il a acquise parmi nous, qu'il doit à la faveur de mon Souverain, il a donné par-là une preuve de ce que sont seuls capables les français, vos compatriotes, en devenant votre complice.

Elles ne sont plus nouvelles pour nous ces paroles vous n'êtes *point venu comme messager de discorde*. Tous les Agens français, vos devanciers, avaient tenus le même langage ; au résultat, qu'elle en a été pour nous la conséquence ? . . . Ainsi cessez donc, Monsieur, de vous abuser, le temps de l'erreur et de la crédulité a disparu pour toujours ; n'espérez plus de trouver de dupes parmi une nation dont le souvenir de ses malheurs passés n'est pas encore effacé de sa mémoire.

LAVAYSSE.

» *Peu de jours après mon arrivée ici, je* » *payai le tribut au climat, ainsi que mon* » *compagnon de voyage M. Draveman, et* » *je n'ai trouvé ici qu'un seul homme en qui* » *j'aye pu placer ma confiance, pour m'aider* » *de sa plume comme secretaire.*

PRÉZEAU.

Ce seul homme, en qui vous avez pu placer votre confiance, est Lafond Ladebat, colon rénégat de profession, dont la malveillance et l'intrigue sont universellement connues ici; comment, entouré d'une tourbe de méprisables Colons français et d'un tel individu, pouvez-vous inspirer la moindre confiance !...

LAVAYSSE.

» *Cependant j'ai communiqué avec des per-*
» *sonnes estimables qu'on m'assure avoir votre*
» *confiance, et qui m'ont confirmé ce que la*
» *renommée m'avait déjà appris de vous.*

» *Mais avant d'avoir l'honneur de commu-*
» *niquer directement avec Votre Excellence,*
» *j'ai dû prendre les renseignemens les plus*
» *certains sur vous et sur tout ce qu'il importe*
» *au succès de ma mission de connaître; et*
» *je confesse, avec plaisir, à V. E., que tout*
» *ce que je sais aujourd'hui, a beaucoup*
» *ajouté à mes espérances, et m'encourage à*
» *vous parler avec la franchise d'un soldat, et*
» *avec l'intérêt que ne peuvent se refuser ceux*
» *qui ont suivi la carrière militaire.*

PRÉZEAU.

La renommée a dû vous apprendre, Monsieur, que le roi HENRY 1^er^ est inaccessible à tout ce qui peut porter atteinte à son honneur et compromettre les droits de son généreux peuple; si les personnes avec lesquelles vous avez communiqué, vous ont assuré le contraire, elles vous ont étrangement induit dans l'erreur.

Ces termes de franchise d'un soldat avec laquelle vous prétendez parler, ne supposent-ils pas

que vous ayez parcouru la noble carrière des armes ? C'est en vain pourtant que j'aie feuilleté les almanachs, anciens et nouveaux, pour découvrir votre nom parmi les militaires ; je n'ai pu le voir figurer que dans le Comité du Salut Public, sous l'infâme Robespierre.

LAVAYSSE.

» *Le Roi vertueux qui est enfin rendu à la* » *France, ce Roi, également admirable par* » *la fermeté et la bonté de son caractère, par* » *l'étendue de ses lumières, et par le mépris* » *qu'il professe pour tout préjugé illibéral,* » *Louis XVIII a gémi plus que personne* » *des mesures atroces qui furent employées* » *contre le général Toussaint à la paix de* » 1802. *Ce chef, loyal et éclairé, avait, avec* » *la presque totalité des habitans d'Hayti,* » *pris les armes en faveur de la cause royale.* » *Il l'avait soutenue plusieurs années avec* » *énergie, et il avait rétabli l'ordre et les cul-* » *tures à Hayti, au point le plus étonnant.* » *Mais lorsque l'Europe entière fut courbée* » *sous le joug de Bonaparte, il sentit qu'il fal-* » *lait se soumettre à cet usurpateur reconnu.* » *Aucun des actes du général Toussaint n'a-* » *vait annoncé l'indépendance, cependant* » *Bonaparte, soit pour sacrifier une partie* » *des troupes* [1] *immenses qui l'embarras-* » *saient à la paix, soit pour s'approprier des* » *trésors imaginaires, envoya une armée à*

[1] Presque toutes ces troupes avaient servi sous Moreau, à qui elles restaient fort attachées ; mais les Généraux étaient pour la plupart du parti de Buonaparte,

» *Saint-Domingue lorsqu'il ne devait y en-*
» *voyer que des récompenses.*
» *L'effet de cette barbare expédition fut*
» *une seconde destruction de la colonie et*
» *la perte du général Toussaint.*

PRÉZEAU.

Que ces expressions de Roi vertueux, de Roi admirable, contrastent singulièrement, Monsieur, avec le langage révolutionnaire que vous tîntes lorsque vous siégeâtes dans l'infernal Comité du Salut Public. C'est ce même Roi que vous défiez aujourd'hui, que vous proscrivîtes pourtant dans ces temps d'horreurs. Qu'elle preuve pouvez-vous encore donner de la versatilité de votre caractère, que votre conduite toute récente à l'égard de Napoléon ? N'est-ce pas ce même homme que vous préconisiez comme l'homme le plus extraordinaire ? N'est-ce pas lui qui était l'objet de vos louanges ?... N'est-ce pas lui enfin que vous venez d'abandonner et trahir de la manière la plus indigne et que vous présentez maintenant comme le monstre le plus féroce ?... Naturellement enclins à la perfidie et à la trahison, qui doute que vous ne trahissiez de même dans l'occasion, ce même Roi que vous prônez actuellement ?

Il est aisé d'apercevoir la perfidie qui vous a porté à nous dire que votre souverain a gémi des mesures atroces qui furent employées contre le feu gouverneur Toussaint Louverture. Vous voulez peut-être nous faire croire que vous déplorez sincèrement sa perte. Comment ! c'est actuellement que vous nous témoignez ces prétendus regrets ?

Jamais

Jamais je n'ai pu voir dans aucun écrit français que l'on ait parlé des crimes de Napoléon, on lui aye reproché le meurtre de ce digne Chef; il en a reçu au contraire des félicitations. Ainsi, Monsieur, vous me permettrez de vous dire que j'ai peine à croire que ce que vous dites soit vrai; si cet infortuné avait tant de droits à la considération de votre monarque, pourquoi n'a-t-il pas fait faire son service funèbre à l'instar de ceux des d'Enghien, des Pichegru, des Georges, etc. que nous voyons mentionnés dans les papiers nouvelles; il a été, comme eux victime de la tyrannie de Bonaparte?

Le feu Gouverneur n'avait jamais pris les armes, avec la presque totalité de l'île, en faveur de la cause royale; il n'y a qu'une insigne mauvaise foi qui puisse avancer une assertion aussi fausse; il avait pris les armes, mais c'était pour la défense de ses droits et ceux de ses frères; et s'il a fait une faute en politique, c'est sans doute, celle de n'avoir pas proclamé l'indépendance d'Hayti; c'eût été le seul moyen de le préserver de la scélératesse française, et d'éviter toutes les calamités qui ont affligé ma patrie.

Je ne doute nullement que votre gouvernement n'agisse comme a fait Napoléon à l'égard des troupes, dont l'attachement pour le dernier gouvernement avait porté à crier dans les rues de Paris, à Fontainebleau, à Némours, *Vive l'Empereur;* ces troupes, dis-je, seront envoyées de préférence contre nous pour être sacrifiées, parce que vous suspectez leur fidélité; c'est ainsi que votre barbare politique se joue de la vie des humains; mais quels sont les généraux qui commanderont l'expédition

dont vous nous menacez, puisque les premiers étaient, dites-vous, pour la plupart, du parti de Bonaparte ?

LAVAYSSE.

» *Le Roi regarderait cette perte irréparable,* » *si Votre Excellence n'avait pas succédé à* » *la puissance de cet homme célèbre : et con-* » *vaincu que vous êtes parfaitement instruit* » *de vos véritables intérêts ; et de tout ce qui* » *s'est passé en Europe ; certain que le bon-* » *heur de votre pays, le votre propre, celui de* » *votre famille, et de vos amis, servira de règle* » *à votre conduite, il n'a pas douté que vous* » *n'agissiez avec lui comme Toussaint eût* » *agi s'il eût vécu.*

PRÉZEAU.

Le bonheur de mon Souverain et de sa Famille, est essentiellement lié à celui de tout son peuple, et ce bien précieux se trouve dans l'indépendance d'Hayti. Que votre gouvernement la reconnaisse, alors vous pourrez partager les avantages de notre commerce ; mais jamais aucun traité ne sera conclu avec vous, si les conditions sont d'une nature différente que la reconnaissance de cette indépendance.

Si feu gouverneur Toussaint Louverture eût existé, et ayant l'expérience que nous avons acquise, il n'eût pas hésité à prendre ce parti, le seul qui l'eût sauvé de votre férocité, ainsi que mes infortunés compatriotes, qui ont péri dans des tortures que vous seuls avez pu inventer.

LAVAYSSE.

» *Je viens donc, Général, par les ordres* » *de cet auguste Souverain, vous porter des* » *paroles de satisfaction et de paix. Et lorsque*

» *du haut du trône le plus brillant de l'Europe*
» *il commande à une armée de cinq cents mille*
» *hommes, il m'envoye seul traiter avec vous*
» *de vos intérêts.*

PRÉZEAU.

Puisque vous êtes venu seul, Monsieur, nous porter des paroles de satisfaction et de paix, pourquoi ne vous rendez-vous pas au milieu de nous ? Porteur de l'olivier de la paix à un peuple avide de sa tranquillité, que pouvez-vous avoir à redouter ? Cette confiance eût prouvé la droiture de vos intentions ; mais non, vous agissez tout à l'opposé ; vous avez commencé par manifester des craintes, et employer des moyens vils et perfides envers nous. D'après toutes vos sourdes menées, ne suis-je pas autorisé à croire que vous êtes un espion, un de ces êtres dangereux, dont le souffle empoisonné enfante le trouble et la discorde ? Car enfin, où sont les pouvoirs qui vous donnent le caractère de l'envoyé de Sa Majesté Louis XVIII ?

Les seules paroles de satisfaction et de paix qu'on puisse nous apporter, c'est la reconnaissance de l'indépendance d'Hayti ; toutes autres sont à jamais inadmissibles.

LAVAYSSE.

» *Nous ne sommes plus au temps de Bona-*
» *parte ; tous les souverains de l'Europe s'é-*
» *taient ligués pour faire tomber l'usurpateur,*
» *tous restent réunis, pour assurer la tranquil-*
» *lité de toutes les parties du monde. Dans ce*
» *moment vous voyez l'Angleterre punir, à*
» *1500 l. d'elle, les Etats-Unis de l'Amérique,*

» *qui avaient osé prêter leur appui à l'ennemi* » *de l'ordre et du repos du monde: déjà la capi-* » *tale de ce nouvel empire a été livrée aux* » *flammes; déjà son chef est en fuite; ce ne* » *sera que lorsque ces mêmes États-Unis pro-* » *fesseront les principes des souverains de* » *l'Europe, que l'Angleterre cessera de les* » *écraser du poids de ses vengeances terribles:* » *ainsi tant qu'il y aura un point de l'univers* » *où l'ordre ne sera pas rétabli, les souverains* » *alliés ne poseront pas les armes; ils resteront* » *liés pour achever leur grand ouvrage.*

» *Si vous doutez de cette vérité, Général,* » *que Votre Excellence fasse consulter par ses* » *agens, les dispositions de l'Angleterre, jadis* » *l'ennemie de la France, aujourd'hui son plus* » *fidèle allié; et ils vous attesteront ce que je* » *viens de vous dire.*

» *Général, si Bonaparte, avec une grande* » *partie des forces de la France, a succombé* » *sous la masse des forces des alliés; qui peut* » *aujourd'hui résister à la France unie à l'Eu-* » *rope entière; à la France devenue l'alliée de* » *l'Angleterre? Et qui doute que Bonaparte* » *n'eût rapidement consommé l'œuvre infer-* » *nale de destruction qu'il avait commencé en* » 1802, *si en* 1803, *l'Angleterre n'eût pas* » *déclaré la guerre à la France, et rompu* » *ainsi, par ses immenses flottes, la communi-* » *cation entre la France et Saint-Domingue?*

PRÉZEAU.

Quels verbiages !... Qu'avons-nous, Monsieur, à démêler avec les Souverains de l'Europe qui

s'étaient ligués contre Napoléon? Ils l'ont combattu parce qu'ils avaient eu des griefs à venger ; leurs pays mis à contribution par les armées françaises, le démembrement de leurs états, les insultes directes qui leur avaient été faites, leur existence même menacée ; tout cela, sans doute, étaient des causes assez majeures pour les porter à se coaliser contre cet homme ambitieux. Quels motifs auraient donc ces Souverains que vous nous menacez de s'unir à vous pour nous combattre, au mépris des droits, de l'humanité et de la justice? Quelles raisons les porteraient à épouser votre querelle dans le nouveau monde? Nous qui avons toujours accordé protection à leurs sujets d'Europe qui commercent avec nous, et qui avons toujours vécu en bons voisins avec leurs colonies; et lorsque vous faites un étalage pompeux de forces de 500 mille hommes, que vous dites possède la France, qu'avez-vous besoin de secours d'aucun allié pour nous attaquer?

Que nous importe que l'Angleterre punisse à 1500 lieues d'elle les Etats-Unis d'Amérique ; les différens de ces deux nations n'ont aucun rapport avec nous.

Lorsque le Roi, mon maître, voudra consulter les dispositions du Cabinet britannique, il ne vous demandera pas vos conseils à ce sujet ; mais je puis vous dire, Monsieur, que jamais les dispositions de ce Cabinet n'ont été plus favorables à notre égard, que dans les circonstances actuelles. Cette grande nation, qui ne s'est jamais départie des sentimens de justice et d'humanité, n'ira pas pour vous complaire, couvrir sa gloire d'une tâche, en donnant la main à l'asservissement d'un peuple

qui n'a jamais ambitionné que sa Liberté et son Indépendance ; d'un peuple contre lequel cette puissance n'a aucun sujet de récrimination, et qui a toujours été son plus grand admirateur. N'aurait-elle pas plus de sujet de se plaindre de votre gouvernement, qui a donné asile dans ses ports aux corsaires américains pour les sauver de la poursuite des croiseurs de S. M. britannique ? Vous qui les fournissez les moyens de se ravitailler et de se réparer dans vos ports.

Qui doute que Bonaparte n'eût rapidement consommé l'œuvre infernale de destruction? Qui doute ; moi, Monsieur, je doute très fort qu'il eût pu jamais parvenir à exécuter ce barbare projet ; elle ne peut exister que dans votre imagination et dans l'esprit exalté des colons français, cette prétendue possibilité de la conquête d'Hayti.

LAVAYSSE.

» *Tout a été prévu dans le traité de paix* » *entre les souverains de l'Europe. Ne con-* » *naissant pas la sagesse et les principes de* » *Votre Excellence, on a supposé que vous* » *pourriez hésiter dans la conduite que vous* » *devez suivre, et on est convenu que pour* » *remplacer la population d'Hayti, qui, dans* » *ce cas, serait totalement anéantie par les* » *masses de forces qu'elle attirerait contre* » *elle, il fallait que pendant plusieurs années,* » *la France continuât le commerce de la traite* » *des africains, dans le double but de rem-* » *placer les bras attachés à la culture, et* » *d'en former des soldats, à l'imitation des* » *anglais.*

» *Il est sans doute inutile d'entrer dans*
» *des détails avec un homme d'un esprit aussi*
» *supérieur que Votre Excellence, mais il*
» *convient, peut-être, que ces grandes considé-*
» *rations soient présentées aux personnes que*
» *Votre Excellence honore de sa confiance.*

PRÉZEAU.

Les principes du roi HENRY sont fondés sur la liberté de son peuple et sur l'indépendance de notre patrie; douter qu'il puisse hésiter un moment, devant ces grandes considérations, c'est l'outrage le plus sanglant qu'on puisse faire à son patriotisme, à son honneur et à l'attachement qu'il porte à ses concitoyens.

Quel contraste ! Quoi vous commencez, Monsieur, par dire que vous êtes messager de paix, et vous parlez ici de l'annihilation de tout un peuple qui sera remplacé par un autre; que cette expression de messager de paix est perfide, lorsque plus loin, vous parlez d'anéantissement total; soyez-donc d'accord avec vous même.

Nous n'avons jamais douté que les colons, les marchands et trafiquans de chair humaine, n'eussent sollicité avec ardeur la continuation de l'infâme et déshonorant trafic de l'espèce humaine, objet constant de leur avarice et de leur insatiable cupidité. Cette atroce demande ne pouvait être provoquée, que par cette faction de colons et de sectateurs de la traite; mais les généreux efforts de la magnanime Nation britannique, et l'interposition des illustres Souverains de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, pour abolir ce commerce qui fait honte à la nature, me donnent les plus flatteuses

espérances que vous ne parviendrez pas à accomplir vos criminels desseins, et que l'Afrique ne verra plus se renouveller dans son sein, ces scènes d'horreurs produites par la traite de ses paisibles habitans. Admettons cependant que vous réussissiez à obtenir la continuation de ce trafic barbare; que peut-il arriver de plus à notre égard, notre résolution invariable est d'être Libres et Indépendans, ou de nous ensevelir sous les ruines de notre patrie?

LAVAYSSE.

» *Si l'alliance des Puissances de l'Europe* » *a eu pour but le retablissement de l'ordre et* » *la chute de l'usurpateur qui le troublait sans* » *cesse, les augustes Monarques qui compo-* » *sent cette alliance, n'ont pas montre pour* » *cela moins d'estime aux dignes supports de* » *la gloire et de l'independance de la France;* » *à ces illustres militaires qui, pendant 25 ans* » *de calamités, n'ont jamais déserte le poste* » *du péril, et ont sauvé à leur patrie, et les* » *horreurs de la guerre civile, et l'humiliation* » *du démembrement de la France. Le Roi le* » *plus généreux et le plus sage du monde, le* » *vertueux Louis XVIII, a plus vivement* » *senti qu'aucun de ses grands alliés les titres* » *qu'avaient ces braves, à la munificence* » *royale, comme à la gratitude publique; ils* » *sont aujourd'hui combiés d'honneurs, ils* » *jouissent des fortunes immenses, et ils* » *bénissent les événemens qui ont donné à* » *leur superbe existence, la stabilité que ne* » *pouvait leur donner un usurpateur.*

» *Suivez*

» *Suivez leur exemple, Général, proclamez*
» *Louis XVIII à Hayti, comme ils l'ont pro-*
» *clamé en France, et non-seulement des*
» *honneurs et des récompenses vous seront pré-*
» *sentées, mais ceux que vous désignerez,*
» *recevront des marques de la satisfaction de*
» *notre souverain, et de la reconnaissance de*
» *notre patrie; et l'empire des préjugés qui*
» *est détruit avec l'ancien régime, ne mettra*
» *aucun obstacle, à ce que les récompenses*
» *soient égalées à la grandeur des services*
» *rendus au Roi.*

PRÉZEAU.

Tant mieux pour les guerriers français qui ont trouvé leur bonheur dans le changement qui vient de s'opérer en France; qu'ils jouissent de leur félicité dans leur patrie. Pour nous, Monsieur, qui n'envions pas leur sort, trouvez agréable que je vous dise que nous refusons formellement d'accepter les faveurs que votre souverain veut bien nous offrir; et s'il est si porté à exercer ses libéralités envers les haytiens, que ne s'empresse-t-il à briser les fers de mes malheureux compatriotes, qui ont été arrachés du sein de leurs familles éplorées, par les satellites de Bonaparte, et constitués galériens dans les différentes prisons de France? Ceux-là ont plus de titres, à sa générosité, que nous; ils ont même plus de droits à son humanité; et ils devraient d'autant plus l'intéresser, qu'ils gémissent dans la plus affreuse misère, et qu'ils sont les victimes de la monstrueuse perfidie de Bonaparte.

Quand à proclamer votre souverain à Hayti, c'est un événement que vous ne verrez jamais, et il faut que vous soyez bien impudent pour oser faire une pareille invitation à mon souverain, Roi comme le vôtre, de renoncer à ses titres et à sa gloire. Avez-vous pu oublier qu'il les tient de la victoire, de la gratitude de son brave peuple ?

LAVAYSSE.

» *Sans doute si Bonaparte vous adressait du* » *haut du trône de la France, les paroles que* » *je vous porte, je vous plaindrais de vous y* » *livrer. Ses succès en politique étaient dus à* » *l'art de tromper, sa perfidie égalait la puis-* » *sance de ses armes, et le général Toussaint* » *n'est pas le seul qui en ait fait la fatale et* » *cruelle expérience; mais le Roi légitime de* » *la France, l'auguste successeur de tant de* » *souverains illustres, le descendant de Saint-* » *Louis et d'Henry IV, n'a sans doute pas* » *besoin des moyens vils d'un usurpateur, sa* « *parole royale est sacrée autant que sa race* » *est antique et vénérable, et tel que l'un de ses* » *magnanimes ancêtres, Louis XVIII a dit :* » *que si la bonne foi était bannie de la terre,* » *elle devait se retrouver dans le cœur des Rois.*

» *Ainsi donc ce qu'il vous promettra,* » *Général, sera certain et sera stable; vous* » *ne pouvez en douter.*

PRÉZEAU.

Quand Bonaparte nous a trompé, il avait effectivement employé des moyens perfides et hon-

teux ; mais vous, Monsieur, par une politique inconcevable, vous avez l'effronterie de nous dire clairement le but de votre mission ; si vous aviez été envoyé exprès pour déshonorer votre gouvernement et lui ôter tout espoir de réconciliation avec nous, vous n'auriez jamais mieux réussi.

LAVAYSSE.

» *Mais je sens qu'il est peut-être parmi vos* » *généraux des personnes qui craignent que* » *les chefs envoyés par le roi, oubliant les* » *instructions qu'ils en auront reçu, et se* » *laissant influencer par les créoles et les émi-* » *grés, ne rétablissent peu à peu le régime* » *des préjugés. Mais croyez-moi, Général, le* » *règne des préjugés est terminé pour jamais.* » *Il ne revivra pas plus dans les colonies* » *françaises, qu'en France, et qui peut croire* » *qu'il existe encore dans ce dernier pays?* » *lorsqu'à côté des Montmorency, des Rohan,* » *des Périgord, etc. sont assis les Soult, les* » *Suchet, les Dessoles, etc. lorsque des hommes* » *d'origine si différentes; mais également* » *illustre les uns, par leurs hauts faits, les* » *autres par ceux de leurs ancêtres, siégent* » *en conséquence égaux dans la chambre des* » *Pairs, et partagent également les grandes* » *dignités de l'état? Le Roi qui veut que le* » *bien se prenne partout où il peut se trouver,* » *agira, n'en doutez pas, comme les Monar-* » *ques d'Espagne et de Portugal, qui, par* » *des lettres de blanc, donnent à un individu* » *de quelle couleur, qu'il soit l'état d'un indi-* » *vidu blanc. Sa puissance royale qui a égalé*

» *les Ney, les Soult, les Suchet, les Dessoles,*
» *etc. aux Montmorency, aux Rohan, etc.*
» *par un acte de munificence et d'équité auquel*
» *toute la France a applaudi, peut également*
» *rendre un homme noir ou jaune, semblable*
» *devant le trône et la loi, et dans les habi-*
» *tudes sociales, à l'homme le plus blond de*
» *la Picardie.*

PRÉZEAU.

Qu'elle crainte peuvent avoir les Généraux haytiens sur cette prétendue influence des créoles et des émigrés, qui, dites vous, pourraient ramener le régime des préjugés, lorsque ces braves et valeureux guerriers trouvent la garantie et la conservation de leurs droits à la pointe de leurs épées? Jamais, non jamais, ces créoles et ces émigrés, dont vous parlez, ne souilleront de leur présence le sol de ma patrie, pour faire revivre leur régime abhorré; ils en ont été expulsés et proscrits pour toujours.

Mais, Monsieur, qu'entendez-vous par ces créoles et ces émigrés? Je ne connais de créoles, que les seuls natifs du royaume d'Hayti, qui en sont la majeure partie des habitans; et d'émigrés que ceux qui avaient fui la France; mais ces derniers viennent d'y rentrer avec S. M. Louis XVIII. Qu'entendez-vous donc par ces deux dénominations?

Vous n'avez pas osé dire le véritable mot, et malgré votre adresse à cet égard, vous n'avez pu vous empêcher de montrer le bout de l'oreille, car ce sont les colons que vous avez voulu ainsi désigner. Quoi! vous avez hésité à prononcer le

nom affreux de ces éternels ennemis que nous détestons, et vous n'avez pas craint d'insulter un peuple libre par des épithètes d'esclaves révoltés ?

Quel intérêt d'ailleurs peut nous inspirer l'assimilation des Soult, des Suchet, etc. aux Montmorency, aux Rohan, etc, ! Qu'avons-nous besoin de savoir qu'ils soient tous confondus ensemble ? En résulterait-il pour cela que nous devrions espérer de partager la même faveur ?

Nous ne désirons pas de devenir blancs par des *lettres de blancs;* nous nous glorifions de la couleur qu'il a plu à la Divinité de couvrir nos fronts. Nous demandons à jouir des droits naturels de l'homme et des droits politiques que jouissent les nations libres et indépendantes.

LAVAYSSE.

» *Vous ne nous forcerez pas, Général, à*
» *changer en soldats les nègres que l'on traite*
» *dans ce moment à la côte d'Afrique; vous*
» *ne nous forcerez pas à user de tous les moyens*
» *de destructions possibles; vous ne vous expo-*
» *serez pas à voir déserter vos bataillons, qui*
» *seront bientôt informés que la discipline*
» *française, qui est la plus parfaite de l'uni-*
» *vers, n'exige pas la sévérité excessive que*
» *vous avez si souvent exercée; nous connais-*
» *sons tous vos moyens de défenses; quand je*
» *dis vous, je veux dire les personnes qui sont*
» *sous vos ordres.*

PRÉZEAU.

En employant, Monsieur, les africains, nos frères, pour nous combattre, ce serait aller au

devant de nos vœux les plus ardens; car ce serait le vrai moyen de grossir nos rangs. Quels moyens de destruction pouvez-vous employer de plus que ceux dont vous aviez déjà fait usage dans l'expédition de Leclerc? ...

La discipline française n'est point faite pour un peuple de guerriers comme nous; la discipline haytienne est la seule qui nous convienne; c'est elle qui a triomphé de votre invincible armée expéditionnaire, c'est elle encore qui triomphera de vos troupes tant exaltées. Interrogez les débris échappés de cette armée expéditionnaire; ils vous diront si nous craignons nos ennemis; ils vous diront aussi, si elle a su conserver la réputation de cette discipline si parfaite, dont vous faites parade. Pourquoi donc nos bataillons déserteraient-ils leurs rangs? Serait ce pour se ranger au milieu de vous qui êtes leurs bourreaux? Ils n'oublieront jamais que ceux qui s'étaient les premiers rendus à Leclerc, ont été les premiers immolés.

LAVAYSSE.

» *Car je vous crois la tête trop saine, un* » *esprit trop éclairé et trop noble, pour ne pas* » *être satisfait de devenir un grand seigneur* » *et un officier général, sous cette antique* » *dynastie des Bourbons, que la providence* » *semble se plaire, en dépit de tous les calculs* » *humains, à vouloir perpétuer sur le trône de* » *notre chère France; vous préférerez devenir* » *un illustre serviteur du grand souverain des* » *français, au sort plus que précaire de chef* » *d'esclaves révoltés. Et s'il fallait des exem-* » *ples pour vous engager à l'imitation, voyez*

» *les généraux Murat et Bernadotte, Chefs ou*
» *Rois, depuis plusieurs années, des nations*
» *qu'ils ont illustrées par les armes, descen-*
» *dant noblement des trônes sur lesquels les*
» *avaient élevés les suites de la révolution*
» *française. Voyez-les, dis-je, descendant*
» *noblement et volontairement de ces trônes,*
» *pour devenir de grands et d'illustres sei-*
» *gneurs, et préférer des honneurs légitimes*
» *et durables, pour eux et leur postérité, au*
» *titre odieux et précaire d'usurpateur.*

PRÉZEAU.

Esclaves révoltés ! . . . . .

Vous l'avez entendu HAYTIENS ! qu'elle indignation ces mots ne doivent-ils pas imprimer dans vos âmes ? Plus de délai, plus d'incertitude, le toscin de la liberté a sonné. Aux armes mes frères ! Aux armes ! La patrie est en danger, notre liberté est ménacée ; nos tyrans forment de nouveaux projets de nous asservir. Ils osent proposer à notre bien-aimé Souverain ; ô comble d'audace et d'infamie ! Ils osent, dis-je, lui proposer de descendre d'un trône élevé par des généreux guerriers, qui ont si souvent marché sous lui à la victoire ! Entourons, mes amis, ce trône, et jurons de nouveau de le défendre jusqu'au dernier soupir, et de nous ensevelir sous ses ruines, plutôt qu'il lui soit porté la moindre atteinte !

LAVAYSSE.

» *Car ne vous faites pas illusion, Général,*
» *les souverains de l'Europe, quoiqu'ils aient*

» *fait la paix, ils n'ont pas encore remis l'épée*
» *dans le fourreau; et sans doute, vous n'i-*
» *gnorez pas ce que tout le monde sait en*
» *Europe, quoique la chose ne soit pas encore*
» *diplomatiquement publique, que le principal*
» *article du pacte que viennent de signer tous*
» *les souverains européens, sur leur honneur*
» *royal, est d'unir leurs armes, s'il en est*
» *besoin, et de se donner tous les secours né-*
» *cessaires pour détruire tous les gouverne-*
» *mens qui se sont formés par suite de la révo-*
» *lution française, soit en Europe, soit dans*
» *le nouveau monde. N'ignorez pas que c'est*
» *la Grande-Bretagne qui est le centre et la*
» *principale partie, dans cette convention,*
» *à laquelle il faudra quelques mois plutôt ou*
» *plus tard, que tout gouvernement se sou-*
» *mette, et que tout gouvernement ou chefs*
» *qui ne se soumettront pas, seront traités*
» *comme des traîtres et des brigands: tandis*
» *que ceux qui, volontairement et de bonne*
» *grâce, seront assez raisonnables, et assez*
» *honnêtes gens pour adhérer à ce principe,*
» *en contribuant à faire rentrer les peuples*
» *qu'ils gouvernent sous l'obéissance des sou-*
» *verains légitimes, obtiendront, de ces sou-*
» *verains, une existence et des établissemens*
» *aussi honorables que durables.*

PRÉZEAU.

Comment, Monsieur, vous êtes français, vous appartenez à une nation qui a bouleversé tout le globe; vous osez nous menacer de la coopération

des

des puissances chez lesquelles vous avez porté le pillage, la dévastation, l'incendie, etc.; et à quels titres réclameriez-vous leur assistance contre nous? Je me suis aperçu cependant, dans le cours de votre lettre, que vous vous êtes particulièrement attaché à jeter des défiances parmi nous, contre la brave et loyale nation britannique, en nous menaçant du concours de ses armes. Avez-vous pu croire un moment, que nous pouvions être dupes de votre insigne mauvaise foi, quand dans les papiers publics, nous voyons tous les efforts que le Gouvernement anglais et les vertueux philantropes de cette nation font en notre faveur? Je puis vous dire aussi que nous avons des données qui ne sont pas *diplomatiquement publiques*, qui nous donnent la certitude que ces puissances sont bien éloignées d'avoir les mêmes intentions que vous à notre égard. Bien loin, Monsieur, d'avoir rempli votre but, voici ce que vous avez fait; vous nous avez jeté un trait de lumière; vous nous avez donné de nouveaux motifs pour nous attacher d'avantage à la grande nation britannique, et de nouvelles raisons pour vous exécrer et de nous défier de vos trames criminelles.

LAVAYSSE.

» *La dernière considération que je présen-*
» *terai à Votre Excellence, c'est la moralité*
» *et la loyauté qui caractérisent le Ministre*
» *actuel de la Marine. Tout le monde sait*
» *qu'au temps de l'Assemblée constituante,*
» *où il fut constamment l'un des plus zélés*
» *défenseurs de la cause du Roi, il insista sur*

» *la nécessité et la justice d'améliorer le sort* » *des noirs et des hommes de couleur. Pro-* » *noncer le nom de Malouet, c'est rappeller* » *l'idée des plus hautes vertus et de la bonne* » *foi la plus inflexible. Tout ce qui sera* » *promis par un tel homme, sera aussi sacré* » *et aussi certain, que si c'était (je demande* » *pardon de l'expression) la Divinité même* » *qui vous le promettait.*

» *Veuillez agréer, Général, les sentimens* » *de haute considération avec lesquels j'ai* » *l'honneur d'être,*

» *DE VOTRE EXCELLENCE,*

» *Le très-humble et très-obéissant*

» *Serviteur,*

» *Signé le général DAUXION LAVAYSSE.*

PRÉZEAU.

Quelle vertu ! Quelle bonne foi ! d'un homme que nous connaissons mieux que vous, d'un homme dont tous les écrits que nous tenons, ne respirent qu'esclavage et destruction de notre espèce; d'un Malouet, rénégat de profession, enfin d'un barbare colon; et c'est lui que vous présentez pour dernière considération ? Le choix d'un tel homme ne peut qu'exciter notre indignation. Quel blasphème ! Comment comparer le nom sacré de la Divinité avec un tel monstre ? Je vous renvoie,

Monsieur, à la *Réfutation par M. le baron de Vastey, du tome IV, des Mémoires de ce Malouet, sur les Colonies,* où j'ai remarqué que vous avez puisé quelques passages qui sont relatés dans votre perfide Lettre; vous y verrez quels sont ses titres ; je dirai moi à mes Concitoyens : *Vous n'avez pas de plus grand ennemi que ce Malouet, que les orgueilleux Colons vous présentent comme vertueux ; vous n'avez pas d'ennemi qui puisse plus vous nuire; car il est le Ministre de Sa Majesté Louis XVIII; il égarera et trompera l'opinion publique contre vous ; car c'est un des Chefs de la faction des Colons et des Vendeurs de chair humaine.*

LAVAYSSE.

» *P. S. Le colonel Médina, qui est associé* » *à ma misson, doit se rendre auprès de* » *Votre Excellence, dont il mérite toute la* » *confiance* ».

PRÉZEAU.

M. le général baron de Campos Thabares qui connaît particulièrement ce Médina, dont le véritable nom est *Agoustine Franco*, nous l'a signalé comme un traître, un scélérat fieffé, qui a trahi la cause de son souverain Ferdinand VII, pour devenir un zélé partisan de Bonaparte. Cet homme pervers avait été arrêté par l'ordre de l'estimable

général Don Juan Sanchez Ramirez, chargé de fers, et jeté dans un cachot à Santo - Domingo, d'où il s'est évadé, pour se soustraire au juste châtiment qu'il meritait ; ainsi, Monsieur, comment pouvez-vous dire qu'un tel individu mérite la confiance de mon Roi ? Lorsqu'un homme de cette trempe est associé à votre mission, l'on ne peut avoir une opinion avantageuse de vous, ni se refuser de croire que vous ne valez pas mieux que lui.

F I N.

No. 4

LE SYSTÈME COLONIAL DÉVOILÉ.

Par le baron DE VASTEY.

Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur : Le Système Colonial, c'est la Domination des Blancs, c'est le Massacre ou l'Esclavage des Noirs.

AU CAP-HENRY,

CHEZ P. ROUX, IMPRIMEUR DU ROI.

OCTOBRE 1814, L'AN 11^eme.

AU ROI,

SIRE,

Recevez l'hommage que j'ai l'honneur d'offrir à VOTRE MAJESTÉ; c'est le fruit du plus pur élan d'une âme vraiment haytienne; le désir ardent de contribuer au bonheur de mes semblables, d'être utile à mes Compatriotes et de mériter les suffrages de VOTRE MAJESTÉ, m'ont engagés à publier cet Ouvrage. Heureux si j'ai atteint le but que je me suis proposé!

SIRE, permettez-moi de le dire, VOTRE MAJESTÉ est le seul Souverain, le seul Prince noir, enfin le seul homme de notre couleur qui puisse élever sa voix efficacement, pour se faire entendre et plaider auprès des Souverains de l'Europe et au Tribunal des Nations, la cause de nos Frères opprimés. Destiné, par la Divine Providence,

à porter la dernière main à la régénération du Peuple haytien et à le faire asseoir au rang des Peuples indépendans ; un des premiers Fondateur de la liberté, le plus noble et le plus ardent défenseur des droits de l'homme, c'est VOTRE MAJESTÉ ; un des premiers, parmi les Héros haytiens, qui a porté la hache sur l'Arbre antique de l'Esclavage et du Despotisme colonial, apres avoir concouru puissamment à le renverser, c'est VOTRE MAJESTÉ qui en a extirpé les dernières racines ; c'est Elle qui a imprimé dans nos âmes cette énergie, cette noble audace qui nous animent ; c'est VOTRE MAJESTÉ qui m'a inspiré ce travail, daignez en agréer l'hommage.

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJETÉ,

Le très-humble, très-obéissant, très-fidèle serviteur et sujet,

Le baron DE VASTEY.

INTRODUCTION.

Les grands événemens qui viennent de se passer en Europe, la paix signée par les Puissances, un nouvel ordre de choses, un système réparateur, qui tend à resserrer les liens qui doivent unir tous les peuples, tout nous annonce des résultats qui vont changer la face du monde et opérer, nous l'espérons, une révolution salutaire dans une grande partie du genre humain.

Parmi les Puissances victorieuses de l'Europe, le magnanime empereur Alexandre, par son humanité, ses pensées libérales, sa modération, sa générosité, se fait particulièrement remarquer; environné de la gloire, au sein de ses conquêtes, il brille d'un éclat que rien n'a égalé et que les événemens humains ne pourront jamais ternir.

La grande et magnanime Nation britannique, parvenue au plus haut période de gloire qu'aucun peuple de la terre ait pu atteindre, exerce une heureuse influence sur le congrès européen par la sagesse de son gouvernement, les lumières de ses conseils et la bravoure de ses flottes et de ses armées.

O bonheur inoui ! O révolution inattendue ! l'humanité triomphe et la régénération d'une grande partie du genre humain se prépare ; depuis l'origine du monde, pour la première fois nous voyons agiter dans le congrès européen, la grande et importante question d'abolir à jamais *la Traite des Esclaves*, pour la première fois la plupart des Souverains de l'Europe jettent un regard libérateur sur les peuples de l'Afrique, en proscrivant ce trafic abominable et inhumain ! Une seule puissance, qui pourrait le croire ? La France insiste à conserver ce honteux trafic pour cinq ans ; les français naguères démocrates, philantropes, propagateurs de la liberté et de l'égalité, défenseurs ardens des droits de l'homme, aujourd'hui acharnés sectateurs de la traite, les ennemis, les persécuteurs du genre humain ; ô délire ! ô infamie inconcevable !

Noble et généreuse Angleterre ! il vous appartenait de cicatriser la plaie la plus affreuse, la plus terrible qui ait jamais affligé l'humanité ; il vous appartient maintenant d'opérer la régénération d'une moitié des habitans de ce globe, en portant les lumières et la civilisation dans le sein de nos frères d'Afrique. Rappelez cette partie du monde à la paix et au bonheur ; rendez à la morale et à la sociabilité, une immensité de créatures qui

n'attendent qu'une heureuse impulsion pour s'élancer dans une nouvelle carrière de vertu, de jouissance et de félicité : cette gloire sans seconde, ne pouvait, en effet, appartenir qu'à une Nation grande et éclairée ; cette palme de l'immortalité était réservée, par l'Arbitre suprême de l'univers, à la magnanime Nation britannique et au règne glorieux du Prince Régent !

C'est dans des circonstances aussi heureuses pour le peuple haytien, que notre auguste Monarque publie son Manifeste, lequel démontre évidemment aux Souverains de l'Europe et à l'univers entier, les droits de son peuple, la justice de sa cause, et justifie la légitimité de notre indépendance au tribunal des Nations.

C'est dans des circonstances aussi favorables à l'homme noir, qu'ami de mes semblables, de mon roi et de mon pays, je sens le besoin, la nécessité de dévoiler le barbare *Système Colonial* qui a pesé sur nous pendant des siècles. Heureux si mes faibles écrits peuvent être utiles à mes semblables et contribuer au bonheur de mes compatriotes.

Le travail que j'entreprends fait à la hâte, pour ne pas laisser échapper l'à-propos, manquera certainement cet esprit de méthode et de correc-

tion, qui font la beauté de la plupart des ouvrages; d'ailleurs, haytien, élevé sur le sommet des montagnes au milieu des forêts, il n'est pas étonnant si mes écrits fourmillent de fautes de littérature; mon but en écrivant, n'est pas d'aspirer à la gloire d'être homme de lettres, mais bien d'être utile à mes compatriotes, de les éclairer et de dévoiler la vérité aux européens.

LE SYSTÈME COLONIAL DÉVOILÉ.

Destruction des premiers HAYTIENS. *Origine de la Traite. Monstruosité de ce Trafic.*

LES premiers pas des européens dans le nouveau monde furent signalés par de grands crimes, des massacres, des empires détruits et des nations entières rayées du nombre des vivans. Tourmentés par l'ambition des richesses, dominés par la cruelle passion de l'avarice, la soif de l'or a fait commettre tous les crimes; c'est cette passion infâme qui porta les espagnols à faire périr d'une mort ignominieuse les infortunés empereurs du Mexique et du Pérou [1]; c'est elle qui fit expirer sur des brasiers ardens le brave et généreux *Guatimozin*, digne d'un meilleur sort; c'est elle qui fit attacher au

[1] Garcilasso de la Vega, page 108.

poteau et brûler vif le vaillant cacique Hatuey [1]; c'est elle enfin qui fit exterminer les malheureux

[1] Rien ne peint la soif de l'or qui tourmentait les espagnols et les efforts incroyables qu'ils faisaient pour s'en procurer à tout prix, que le conseil donné par *Hatuey*, un des caciques de l'île de Cuba à ses collègues.

Ces seigneurs s'étant assemblés pour aviser aux moyens d'empêcher les espagnols, qui semblaient menacer leur île, de venir les surprendre; *Hatuey* leur dit : « Toutes » vos précautions sont inutiles, si, avant toutes choses, « vous ne tâchez pas de vous rendre propice le dieu des » espagnols; je le connais ce dieu le plus puissant de tous; » je sais le moyen de le gagner, et je vais vous l'apprendre ». Aussitôt il se fait apporter un panier où il y avait de l'or; et le montrant aux caciques : « Le voilà, dit-il, le dieu » des espagnols, célébrons une fête en son honneur; il » nous regardera d'un air favorable ». Tous, à l'instant, se mettent à fumer autour du panier, à chanter, à danser, jusqu'à tomber d'ivresse et de fatigue.

Le lendemain matin *Hatuey* rassemble les caciques; et leur dit : « J'ai beaucoup réfléchi sur l'affaire dont je vous ai parlé; mon esprit n'est pas encore tranquille; et je ne pense pas que nous soyons en sûreté tandis que le dieu des espagnols sera parmi nous. Partout où ils le trouvent, ils s'y établissent pour le posséder; il est inutile de le cacher; ils ont un secret merveilleux pour le découvrir. Si vous l'aviez avalé, ils nous éventreraient pour l'avoir. Je ne sache que le fond de la mer où ils n'iront pas assurément le chercher; c'est là qu'il faut le mettre; quand il ne sera plus parmi nous, ils nous laisseront en repos; car c'est uniquement ce qui les attire hors de chez eux.

Le conseil paraît admirable; les caciques rassemblent tout leur or, vont le jeter à la mer, assez loin du rivage, et s'en reviennent fort contens; persuadés qu'avec ce précieux métal, ils ont noyés toutes leurs inquiétudes.

Malgré cette précaution, l'île de Cuba ayant été surprise par une troupe d'espagnols; *Vélasquez*, leur chef, instruit apparemment du caractère d'*Hatuey*, le fait brûler

Indiens et dépeupler l'Amérique ; que dis-je, c'est elle qui a anéanti la population originelle de ma terre natale ! Pourquoi chercher ailleurs des exemples de férocité et de destruction. O terre de mon pays ! en est-il une sur le globe qui ait été plus imbibée de sang humain ? En est-il une où les malheureux habitans aient éprouvés plus d'infortunes ? Partout où je porte mes pas, où je fixe mes regards, je vois des débris, des vases, des ustensiles, des figures qui portent dans leurs formes l'empreinte et les traces de l'enfance de l'art ; plus loin dans les lieux écartés et solitaires, dans les cavernes des montagnes inaccessibles, je découvre en frémissant, des squelettes encore tout entier, des ossemens humains épars et blanchis par le temps ; en arrêtant mes pensées sur ces tristes restes, sur ces débris qui attestent l'existence d'un peuple qui n'est plus, mon cœur s'émeut, je répands des larmes de compassion et d'attendrissement sur le malheureux sort des premiers habitans de cette île ! Mille souvenirs déchirans viennent assiéger mon cœur ; une foule de réflexions absorbent mes pensées et se succèdent rapidement ; il existait donc ici avant nous des hommes ! ils ne sont plus ; voilà leurs déplorables restes ! ils ont

---

vif. Il était attaché au poteau funeste, lorsqu'un religieux le conjura de nouveau d'embrasser la foi chrétienne, et de se procurer le bonheur du paradis. *Y a-t-il des espagnols dans le lieu de délices dont tu me parles*, dit brusquement le cacique ? Il y en a, répondit le missionnaire ; *mais il y en a que de bons. Le meilleur n'en vaut rien*, reprit Hatuey, *et je ne veux point aller où je puisse craindre d'en rencontrer un seul ;* et il périt au milieu des flammes.

été détruits ! Qu'avaient-ils fait pour éprouver un aussi funeste sort ? Il a donc passé une race d'hommes exterminateurs ? Ces malheureux n'avaient donc point d'armes ? Ils ne pouvaient donc point se défendre ? A cette pensée, je saisis mes armes, et je rends grâces au ciel d'avoir mis dans nos mains l'instrument de notre délivrance et de notre conservation. O armes précieuses ! sans vous que serait devenu mon pays, mes compatriotes, mes parens, mes amis ; dès ce moment, je considérai mes armes comme le plus grand de tous les biens.

Fils de la montagne, habitans des forêts, chérissez vos armes, ces clefs précieuses conservatrices de vos droits, ne les abandonnez jamais, transmettez-les à vos enfans avec l'amour de la liberté et de l'indépendance, et la haine des tyrans, comme le plus bel héritage que vous puissiez leur léguer.

Cependant mon idée ne pouvant se détourner sur le tableau des infortunes des premiers haytiens, j'ouvre l'histoire, et je lis avec intérêt le passage suivant :

» L'île d'Hayti, à l'apparition des espagnols, était divisée presque toute entière en cinq royaumes ou principautés, absolument indépendantes les uns des autres. Quelques seigneurs, beaucoup moins puissans que ces grands caciques, mais qui ne relevaient de personne, s'étaient partagé le reste. Le premier de ces cinq royaumes s'appelait *Magua*, ou royaume de la Plaine ; il comprenait ce qu'on a depuis appelé *Viga-Réal*, qui est une plaine de quatre-vingt lieues de long et de dix dans sa plus grande largeur. Ce canton était voisin des fameuses mines de *Cibao*, dont

je parlerai et de ses nombreuses rivières ; d'après le récit de Las Casas, témoin occulaire, roulaient l'or avec le sable de leur lit. Le souverain faisait sa résidence dans un lieu ou les espagnols ont eu depuis une ville fort célèbre, à la quelle ils avaient donné le nom de la *Conception de la Vega.*

» Le second royaume était celui de *Marien.* Le même auteur assure positivement qu'il était plus grand et plus fertile que le Portugal. Toute la partie de la côte du nord, depuis le cap Saint-Nicolas jusqu'à la rivière connue aujourd'hui sous le nom de *Mont-Christ*, et toute la plaine du Cap-Français, composaient le domaine de ce cacique; et c'était au Cap même qu'il avait établi sa capitale.

» Le troisième portait le nom de *Maguana*, et c'était le plus puissant de l'île. Peu de temps avant l'arrivée des européens, un caraïbe, nommé *Caonabo*, aventurier, plein de courage, d'esprit, était parvenu à se faire estimer, et bientôt à force d'audace et de succès, à se fonder une domination, qui renfermait la riche province de *Cibao*, et presque tout le cours de la rivière de l'Artibonite, la plus grande de l'île.

» Sa résidence ordinaire était au bourg de *Maguana*, d'où le royaume avait tiré son nom.

» Les espagnols en firent une ville qui ne subsiste plus : le quartier où elle était située, est ce que les français appellent en ce moment, la savanne de *San-Ouan.*

» Le royaume de *Xaragua* est le quatrième; c'était le plus peuplé et le plus vaste, puisqu'il s'étendait sur toute la côte occidentale de l'île, et

sur une grande partie de la méridionale. Sa capitale était à peu près où se trouve aujourd'hui le bourg du *Cul-de-Sac*. Des hommes mieux faits que les autres insulaires, une certaine politesse, plus d'aisance dans la vie, plus d'élégance dans le langage, paraissaient distinguer ce grand domaine, et lui avaient concilié une considération toute particulière. *Anacoana*, sœur de *Behéchio*, avait épousé *Caonabo*. A sa mort, la cacique retirée chez son frère, en hérita de son royaume; ce prince n'ayant pu avoir de fils de ses trente-deux femmes [1].

---

[1] Behéchio avait une sœur nommée Anacoana, qui, après la mort de Caonabo, cacique de Maguana, son mari, se retira chez son frère. Anacoana, douée d'un génie supérieur à son sexe et même à celui des peuples de l'île de Saint-Domingue, avait pris pour les espagnols des sentimens d'affection, et elle les inspira à son frère. Celui-ci étant mort sans enfans, vers le commencement du 16e siècle, il laissa le royaume à Anacoana.

A la même époque, Ovando venait d'être envoyé, par la Cour d'Espagne, comme gouverneur de l'île. Ce commandeur avait fait embarquer, pour l'Europe, l'alcaide Roldan, soulevé depuis 1497, et ses principaux complices; mais il restait dans le Xaragua des partisans de Roldan, qui, acquérant encore de l'audace, parce qu'on les avait épargnés, se crurent tout permis envers Anacoana, dont ils parvinrent à aliéner les favorables dispositions. Alors ils conçurent le projet de l'accuser auprés d'Ovando de desseins perfides contre les espagnols.

Ovando, sans donner une confiance entière à cette accusation, annonça qu'il allait recevoir le tribut d'Anacoana. Il vint en effet avec 300 hommes d'infanterie et 70 de cavalerie, de Santo-Domingo, à la ville de Xaragua. La reine, accompagnée de 300 caciques inférieurs et d'un peuple immense, alla au-devant du chef espagnol, qu'elle

» Le cinquième, le royaume d'*Hyguey*, occupait toute la partie orientale de l'île, et avait pour bornes, à la côte du nord, la rivière d'*Yague*, et à celle du sud, le fleuve *Ozama*.

» *Goacanaric*, roi de *Marien*, qui, comme je l'ai dit, avait établi sa demeure quatre lieues plus à l'est, dans le port du *Cap-Français* (aujourd'hui Cap-Henry) charmé de tout ce qu'il entendait dire des étrangers, envoya saluer l'amiral, et fit

---

conduisit dans son palais, où elle lui prodiguait chaque jour les marques de dévouement.

Le commandeur l'invita, à son tour, à une fête à l'espagnole, pour laquelle il l'engagea à réunir toute sa cour.

Elle était dans une salle immense, environnée de toute la noblesse, et la multitude garnissaient toutes les avenues et la place où la fête devait s'exécuter. Les espagnols arrivèrent; le commandeur était à la tête de la cavalerie. Lorsque l'infanterie se fut placée, de manière à être sûre de tous les accès, la cavalerie mit le sabre à la main, et au signal convenu que fit Ovando, en portant la main sur sa croix de l'ordre d'Alcantara, le massacre commença; les cavaliers entrèrent dans la salle, se saisirent d'Anacoana, l'entraînèrent, attachèrent les caciques à des poteaux, et mirent le feu au palais. Anacoana, traînée à Santo-Domingo, y fut déclarée conspiratrice, condamnée à être pendue, et exécutée.

Cette exécrable action, suivie pendant six mois du carnage d'un nombre immense d'indiens de Xaragua, a trouvé des apologistes dans quelques écrivains espagnols, qui soutiennent qu'Anacoana voulait réellement se soulever. Mais quel est l'homme assez atroce pour penser que ce motif, même vrai, pourrait excuser un massacre où l'on n'épargna ni les femmes, ni les enfans, ni les vieillards! Cet acte fut trouvé si horrible en Espagne, que la reine Isabelle fit le serment solennel de le punir sur Ovando, et qu'en mourant, elle demanda au roi Ferdinand de le retirer de Saint-Domingue.

accompagner de plusieurs objets en or très-fin, la prière de vouloir bien se transporter à sa résidence. Bientôt il vint lui-même dans un canot, présenta de l'or à Colomb, et se chargea d'en faire venir de *Cibao*, autant qu'il voudrait.

» Bientôt après il fut question de se défendre contre une armée nombreuse d'indiens, qui, outrés de la conduite des espagnols, de leurs manières violentes, de leurs débauches, des tributs accablans imposés à tous les insulaires, et surtout du sort de *Caonabo*, qui, arrêté par surprise et chargé de fers, avait été déporté en Espagne [1].

» L'esclavage des indiens occidentaux et la destruction de ce peuple malheureux, date de la mort de Colomb. Le gouverneur, infidèle au caractère de douceur et de modération qu'il avait reçu de la nature, plus infidèle encore aux instructions qu'il avait emportées avec lui, recommença à tourmenter les naturels du pays, à les enfouir dans le travail des mines; et en général à n'en faire aucune différence d'avec les plus vils animaux. Il fallut souvent combattre et verser bien du sang sur cette terre infortunée.

On ne tarda pas à recueillir les tristes fruits des barbaries atroces exercées depuis si long-temps sur les malheureux indiens. En 1507, il ne restait déjà plus, dans toute l'île espagnole, que soixante mille anciens habitans, c'est-à-dire la vingtième partie de ce qu'on y avait trouvé quinze ans auparavant, selon ceux qui le font monter

[1] Le malheureux ! il éprouva le même sort de l'infortuné Toussaint Louverture.

monter le moins haut : et comme il s'en fallait de beaucoup que ce nombre pût suffire à l'avarice des concessionnaires, Ovando osa proposer de transporter dans la colonie tous les habitans des îles *Lucayes*, les premières que Colomb avait découvertes. Pour engager Ferdinand à souscrire à la demande, on lui fit entendre que c'était le seul moyen de travailler à la conversion de ces idolâtres, puisqu'il n'etait pas possible de fournir des missionnaires à demeure dans toute ces petites îles.

» Le roi, toujours favorablement prévenu pour la gestion du gouverneur et gagné par le dernier motif qu'on mettait sous ses yeux, n'eut pas plutôt donné son consentement à la transmigration, qu'on s'empressa d'équiper des navires, et d'aller faire des recrues dans ces îles infortunées.

» Il est impossible d'imaginer les fourberies auxquelles on eut recours, et qui furent mises en usage pour engager ces pauvres insulaires à recevoir le joug de la tyrannie. La plupart les assuraient qu'il était uniquement question de les mener dans une région délicieuse, dans celle-là même qui était habitée par les âmes de leurs parens et de leurs amis défunts, qui, par la bouche des nouveaux debarqués, les invitaient instamment à venir les joindre.

» Quarante mille de ces malheureux furent assez simples pour se laisser séduire à ces touchantes promesses ; mais lorsqu'arrivés à l'île espagnole, ils virent qu'on les avait indignement abusés, ils en conçurent un chagrin qui en fit périr un grand nombre, et qui détermina plusieurs à tout entreprendre pour se sauver et rega-

gner leurs paisibles cabanes. Quelle fut la surprise d'un bâtiment espagnol d'en rencontrer une troupe à cinquante lieues en mer, dans une pirogue, autour de la quelle ils avaient attaché des callebasses pleines d'eau douce; ils allaient débarquer dans la terre natale, lorsqu'ils furent enlevés par le navire, et replongés dans les horreurs de l'esclavage.

» Cependant les mauvais traitemens dont on accablait les indiens en diminuant tous les jours le nombre, il fallut songer à trouver de nouveaux ouvriers pour l'exploitation des mines. Dans ce dessein, un habitant de la colonie fit une descente à la *Guadeloupe;* mais il y trouva des barbares sur leurs gardes, et ne put rien enlever. D'autres tentatives semblables n'ayant pas mieux réussi, on prit le parti d'avoir recours aux noirs d'*Afrique;* et voilà tout à la fois le commencement de la prospérité de l'île espagnole et de l'esclavage de ces malheureux peuples, dont un individu faisait plus de besogne que six indiens.

» Dès ce moment, les anciens insulaires furent encore plus maltraités à cet égard; la barbarie fut poussée au point que peu à peu cette race infortunée diminua très-sensiblement, et fut presqu'entièrement exterminée (1) ».

(1) L'histoire du cacique Henri nous intéresse sous tant de rapport, que nous ne pouvons nous empêcher d'en donner cet extrait à nos lecteurs.

« En 1519, c'est-à-dire vingt-sept ans après la découverte, la première possession espagnole courut le plus grand danger, et faillit à être ensevelie sous ses ruines. Une poignée de ces malheureux insulaires, triste reste de plus d'un million d'individus qui peuplaient l'île à l'arrivée des européens, et qui avaient été mis sous le joug par deux ou trois cent espagnols, ayant trouvé un chef digne de

Hé quoi, m'écriai-je, en terminant cette lecture? il y a trois cent ans que ces abominations ont été

---

les commander, prit les armes, et pendant treize ans, résista à toutes les forces et à tous les efforts de ses tyrans, au point que la fierté castillane fut enfin obligée de traiter avec ces révoltés, et de leur donner, dans l'île espagnole même, une souveraineté indépendante. Voici le tableau rapide, mais intéressant, de cette nouvelle révolution.

» Dans la ville de de Saint-Jean de *la Magnana*, un jeune espagnol nommé *Valençuela*, venait d'hériter, à la mort de son père, d'un département d'indiens, ayant à leur tête un cacique chrétien, élevé dans la maison des religieux de S. François, et qui portait le nom de *Henri*. Tant qu'il avait été aux ordres du père de Valençuela, le jeune indien, très-bien traité par son maître, supportait son sort avec patience; mais après la mort du père, remis entre les mains du fils, il n'en reçoit que des traitemens indignes; il se plaint à toutes les autorités, et n'ayant nulle part trouvé justice, il résolut de se la faire; se sauve, rassemble des mécontens, avec lesquels il se retire, et se retranche dans les montagnes de *Baoruco*; et là, avec quelques armes, dont il avait eu la précaution de se fournir, il attend les espagnols.

Il n'attendit pas long-temps; bientôt Valençuela se présente à la tête de douze soldats, auxquels il commanda d'arrêter le cacique: *Point de bruit*, dit Henri, *retournez d'où vous venez; car je vous déclare qu'aucun de mes braves ne travaillera jamais sous vos ordres.* A ce mot, l'espagnol en fureur, ordonne de nouveau de saisir l'indien, qui couche à ses pieds deux soldats, en blesse trois, met le reste en fuite, défend qu'on les poursuivent; et dit à Valençuela, tremblant de frayeur: *Allez, remerciez Dieu de ce que je vous laisse la vie, et si vous êtes sage, ne revenez plus ici.*

» En vain on envoya contre Henri de nouvelles forces plus considérables; il les battit toujours; et dans fort peu de temps, il se vit à la tête d'une troupe assez considérable d'indiens, accourus de toutes parts, armés de la dépouille des vaincus, et parfaitement accoutumés à tous les détails de la tactique européenne,

commises, uniquement pour amasser de l'or, et les choses n'ont point changé de nos jours ; nous voyons les mêmes effets, c'était pour faire du sucre et du café que nos oppresseurs se sont souilles de semblables atrocités; c'était pour satisfaire l'avarice et la sensualité des colons que nous avons été

» Le vainqueur, vivement sollicité par un missionnaire qu'on lui députa, de mettre bas les armes, et de revenir à la capitale, où les meilleurs traitemens l'attendaient ; répondit : « Mais il ne tient qu'aux espagnols de faire cesser une guerre dans laquelle tout se borne, de ma part, à me défendre contre des tyrans qui en veulent à ma liberté et à ma vie. Quoiqu'à ce moment je me sente en état de venger le sang de mon père et celui de mes aïeuls, brûlés vifs à Xaragua, ainsi que les maux qu'on m'a faits à moi-même ; je ne me départirai pas de la résolution de ne faire aucune hostilité, si on ne m'y contraint. Je ne prétends autre chose que de me maintenir dans ces montagnes ; et au fond, je ne comprendrai jamais sur quoi fondé, on voudrait me forcer à me soumettre à des hommes qui ne peuvent appuyer leur possession que sur le meurtre et la violence. Quant aux assurances qu'on prétend me donner d'un traitement plus doux, et même d'une entière liberté, je serais le plus imprudent des hommes, si je me fiais à la parole de gens qui n'en ont tenu aucune depuis leur arrivée ».

» Dans les treize années qui s'écoulèrent ensuite, toutes les tentatives des espagnols, pour réduire Henri, n'aboutirent qu'à une suite non interrompue de défaites, à grossir sa troupe, et à leur donner des armes recueillies sur le champ de bataille ; enfin, en 1553, le conseil de Madrid, lassé d'une guerre honteuse pour l'honneur de la couronne, très-dispendieuse, et infiniment préjudiciable à la prospérité de la colonie, envoya, à l'île espagnole, *Barrio Nuevo*, avec le titre de Général, pour suivre vivement cette affaire, s'il ne pouvait, comme commissaire impérial, la finir par un traité avantageux et honorable.

traités inhumainement, et de la même manière que les infortunés indiens. Voilà donc la funeste origine *de la traite des esclaves!* C'était pour être substitués aux malheureux indiens, pour être condamnés comme eux aux travaux, aux supplices, aux mépris et à la mort, que les européens ont entrepris ce trafic infâme ; toujours le crime conduit au crime, c'est la marche ordinaire du cœur humain ; il appartenait en effet aux bourreaux, aux persécuteurs de ces infortunés, la barbare invention de la traite ; eux seuls pouvaient inventer cet abominable trafic ; endurcis aux crimes, habitués à déchirer et à lacérer des hommes sous le fouet, accoutumés à se repaître des larmes et du sang des indiens ; eux seuls pouvaient inventer une telle monstruosité ; c'est aux auteurs d'une pareille invention, que l'insensé Delozières, cité par le vertueux abbé Grégoire [1] *assure textuellement que l'inventeur de la traite mériterait des autels ; que par l'esclavage on fait des hommes dignes du ciel et de la terre.* Répondons à ce monstre qui a pu proférer un pareil *blasphème*, en esquissant le tableau de la traite ; colons et vous infâmes sectateurs de ce trafic abominable, prêtez-moi une oreille attentive !

La postérité s'étonnera qu'un système aussi affreux, dont la base est établie sur la violence, le vol, la rapine et la perfidie, et enfin sur tout ce que le vice a de plus infâme et de plus impur, ait trouvé parmi les nations éclairées de l'Europe, des apologistes zélés. Pour pallier leurs crimes,

[1] De la Littérature des Nègres, page 59.

pour justifier l'esclavage, ils calomnient les malheureux africains ; ils poussent l'impudence jusqu'à dire qu'ils égorgeraient leurs prisonniers, s'ils ne trouvaient pas à les vendre. Barbares, pourquoi se font-ils la guerre ? Pourquoi se font-ils des prisonniers ? N'est-ce pas pour vous fournir des esclaves ? Cessez votre infâme trafic, et l'Afrique jouira du repos et du bonheur. Nous lisons dans presque tous les auteurs qui ont écrit sur ce sujet, que *tant qu'on ne leur demande point d'esclaves, ils sont en paix.* C'est donc les trafiquans qui sont les seuls auteurs des infamies qui naissent de cet abominable commerce. Quels moyens employent-ils pour obtenir des esclaves ? L'enlèvement, le vol des hommes ; ils allument la guerre en suscitant les souverains les uns contre les autres, par des conseils perfides et machiavéliques ; c'est par leur impulsion que ces souverains étendent un joug despotique sur leurs malheureux sujets.

C'est par ces moyens atroces qu'ils obtiennent des esclaves, et ils osent encore calomnier les malheureuses victimes qu'ils oppriment, après les avoir séduits et précipités dans un abîme de maux. Non, il n'est point de crimes et d'abominations que ces marchands de chair humaine ne se soient souillés en Afrique ; on enflerait des volumes s'il fallait les rapporter [1].

---

[1] Une troupe de colons venait de détruire une bourgade de caffres ; un jeune enfant d'environ douze ans s'était sauvé, et se tenait caché dans un trou ; il y fut malheureusement découvert par un homme du détachement des colons, qui, le voulant garder comme esclave, l'emmena au camp avec lui ; le commandant, qui le trou-

Pour des cauris, espèces de coquillages, des verroteries, des quincailleries et quelques autres semblables bagatelles, avec des liqueurs fortes, des armes et des munitions, ils payent le fruit de leurs forfaits. Les malheureux africains, acquis de la manière que nous venons de décrire, nus comme la main, sont incontinent marqués d'un fer rouge, soit au bras ou à l'épaule, et jetés à bord des négriers; c'est ainsi que les européens appellent les navires qui font cet infâme trafic. « Ils sont construits de manière que le pont ou le tillac est coupé par une forte cloison de planches, que l'on appelle le fort; la partie de cette cloison qui regarde l'avant du navire est unie, sans la moindre fente ni crevasse, afin que les malheureux noirs ne puissent point agrandir les ouvertures avec leurs ongles; au-dessus de cette séparation, on place autant de petits canons et

---

vait à son gré, déclara qu'il prétendait s'en emparer. Celui qui l'avait pris refusait obstinément de le rendre; on s'échauffa des deux côtés; le commandant alors, outré de colère, et comme un forcené, courant à l'innocente victime, crie à l'adversaire : « *Si je ne puis l'avoir, il ne sera pas non plus pour toi* ». Au même instant il lâche un coup de fusil sur la poitrine du jeune enfant, qui tomba mort.

J'appris encore que plusieurs fois, pour s'amuser, ces scélérats avaient placé leurs prisonniers à une certaine distance, et disputaient d'adresse entr'eux à qui tirerait le mieux au blanc. Je ne tarirais pas, si je voulais rapporter en détail les atrocités révoltantes qu'on se permet chaque jour contre ces malheureux sauvages, sans protection et sans appui. Des considérations particulières et de puissans motifs me ferment la bouche; et d'ailleurs, qu'est-ce que la réclamation d'un particulier sensible contre le despotisme et la force. (Voy. de le Vaillant, p. 303 et 304.)

d'armes à feu que la cloison en peut porter, toujours chargés, et que l'on décharge tous les soirs pour tenir les noirs en crainte. Du côté de cette séparation qui regarde l'arrière du navire, sont les femmes et les enfans; de l'autre côté, sur l'avant, sont les hommes qui ne peuvent ni voir les femmes, ni venir auprès d'elles; les hommes sont d'ailleurs arrêtés deux à deux dans des fers qui les contiennent, et qu'on visite tous les jours. A travers chaque rang, dans lesquels on les place, sur le pont, pour prendre l'air ainsi que leur repas, passe encore une chaîne entre leurs jambes, de façon qu'ils ne peuvent ni se lever, ni faire le moindre mouvement sans permission ».

Que l'on se figure dans cet état la situation déplorable de cinq à six cent malheureux chargés de chaînes, enlevés par la violence, la fourberie, le vol et mille autres moyens aussi honteux; dévorés par le chagrin, l'amertume et le désespoir dans le cœur, ils ne reverront plus la terre qui les a vu naître, jamais ils ne reverront leur parens, leurs amis; tous les liens qui pouvaient les attacher à la vie sont rompus, anéantis à jamais.

L'espérance qui soutient l'homme dans l'adversité n'existe plus dans leurs cœurs; la perspective de tous les maux, un avenir affreux s'ouvrent devant eux, des traitemens inhumains, une mauvaise nourriture, à peine la quantité d'eau nécessaire pour étancher leur soif; tant de maux à la fois accumulés sur ces malheureuses victimes, de la cupidité et de l'avarice, sont la cause de la mortalité de la moitié de ces infortunés avant leur arrivée en Amérique.

« On

On a vu un capitaine négrier les jeter par centaine dans la mer ; un autre de ces monstres ennuyé des cris de l'enfant d'une négresse, l'arracha du sein maternel, et le précipita dans les flots ; les gémissemens continuels de la pauvre mère remplacèrent ceux de l'enfant ; et si elle n'éprouva pas le même traitement, c'est parce que ce négrier espérait en tirer bon parti par la vente [1].

L'Afrique a vu arracher de son sein, de la manière que nous venons de décrire, depuis le commencement de la traite jusqu'à ce jour, 20 millions de ses infortunés enfans ; ses côtes, jadis si populeuses, sont devenues désertes. La mine d'hommes s'est épuisée ; les esclaves se tirent maintenant de l'intérieur du pays ; sur cette immense quantité de victimes exportées de ces malheureux climats, à peine en existent-il deux millions en Amérique ; dix-huit millions de nos compatriotes ont donc été immolés par la faux des tyrans. La traite ! que ce seul mot renferme de crimes ! que d'horreurs et d'abominations se trouvent dans cette seule expression !

Au lieu de désoler l'Afrique par cet infâme trafic, pourquoi les européens ne tournent point leurs efforts à civiliser cette grande partie du genre humain ? Faut-il que la cruelle avarice étouffe dans leurs cœurs les sentimens d'humanité et de générosité qui devraient les animer envers nos frères ? Faut-il que par un sordide intérêt, par une

[1] De la Littérature des Nègres, par l'abbé Grégoire, page 50.

politique atroce, ils se soient couverts d'un opprobre éternel, en appesantissant sur les malheureux africains une main de fer, tandis qu'il leur était si facile d'acquérir une gloire immortelle en brisant leurs fers ? O honte ! on lira dans les annales du dix-huitième siècle, si extraordinaire en grands événemens, que le sordide intérêt, qui dégrade et avilit l'homme, l'a emporté sur la générosité, l'humanité, sur l'amour de la gloire même, qui a tant d'empire sur son cœur !

Civiliser l'Afrique, en y apportant les sciences et les arts, en y faisant fleurir l'agriculture et le commerce ; cette entreprise glorieuse est digne d'une nation magnanime et éclairée ; elle est digne en un mot de la grande nation britannique ; elle joindra ce grand œuvre à tant d'autres titres qu'elle a déjà à la gloire et à la reconnaissance du genre humain.

Déjà la société des amis des noirs, à Londres, a commencé, sur les côtes de Sierra-Leone, cette immortelle entreprise, qui est au dessus de tous les éloges humains. Les philantropes anglais auront la gloire d'avoir entrepris et exécuté ce que les apôtres du christianisme avaient vainement tenté et projeté. Philantropes vertueux, la Divinité avait réservé cet exemple au monde ; guidé par le flambeau de la philosophie, il vous était réservé de civiliser, et de ramener à la paix et au bonheur une des quatre parties du monde ; vous aurez à vous glorifier d'avoir opéré cette grande révolution, par les seuls accens de vos voix, par la seule influence de l'humanité, sans avoir persécuté et massacré des peuples innocens.

Heureuse Sierra-Leone ! colonie fondée par

l'humanité et la vertu, reçois les vœux des haytiens pour ta prospérité, ta gloire et celle de tes illustres fondateurs; puisse-tu un jour égaler en opulence et surtout en citoyens vertueux, la célèbre métropole dont tu te glorifieras de tirer ton origine !

Nous l'espérons avec ardeur, et nos vœux seront exaucés ; l'histoire nous présente de grands et de semblables exemples. Les phéniciens furent les fondateurs de Thèbes en Béotie, et de Carthage sur les côtes d'Afrique ; les grecs avaient des colonies dans l'Asie mineure, les romains dans les Gaules; ces peuples fondateurs n'ont point été les oppresseurs de leurs colonies ; au contraire, ils ont apportés avec eux les lumières, les arts, le commerce et la navigation ; avant ces événemens, eux-mêmes avaient reçus ces bienfaits de l'Egypte; Danaüs et Cecrops apportèrent l'agriculture, les lumières et les arts des égyptiens dans la grèce ; ces filles du ciel ne firent que séjourner dans ces heureuses contrées; elles passèrent en Italie, et délà dans les Gaules ; elles habitent maintenant les bords fortunés de la Tamise, où elles se fixeront probablement pour long-temps. Peut-être un jour le nord rendra au midi les bienfaits qu'il en a reçu ; alors elles s'envoleront vers leurs anciennes patries, et elles feront renaître ces étonnantes merveilles qui frappent d'admiration le regard des voyageurs, et qui attestent encore, malgré les siècles, la gloire de la savante et antique Egypte.

Nos cruels ennemis allégueront encore que la civilisation de l'Afrique est impossible ; ils diront que ces peuples féroces massacreront les missionnaires, et que d'ailleurs l'africain n'ayant aucune aptitude pour les sciences, ce serait une entreprise

sans fruit, des peines perdues. Misérables sophistes! Qui pourra ajouter foi à vos pitoyables argumens? et pouvez-vous vous mentir ainsi à vous même; de bonne foi y croyez-vous? Homme injuste! ou démon, qui que tu sois, gaulois, germain ou saxon, prends l'histoire, lis ton origine, vois les mœurs de tes ancêtres, regarde ce que tu étais et ce que tu es aujourd'hui; dis-moi, les peuples sauvages de l'Afrique sont-ils comparables à ces gaulois que Tacite et César nous ont peins couverts de peaux de bêtes, avec de longues barbes, les cheveux épars, vivant du produit de leur chasse, armés de massues et de flèches; des druides idolâtres, des sacrifices humains, des enfans brûlés dans des paniers d'osier offerts en holocaustes à leur dieu Theutatés; deifians le gui de chêne; les malheureux étrangers jetés sur leurs côtes par les naufrages, et leurs prisonniers de guerre égorgés sans pitié; errans, vagabonds dans le milieu des forêts, de contrée en contrée; cependant vous étiez des blancs, vous étiez des sauvages, plus barbares, plus cruels et plus superstitieux que ne le sont les peuples d'Afrique; mais n'allons pas chercher si loin les preuves de votre absurdité, ou plutôt de votre insigne mauvaise foi; vous parlez toujours de l'ignorance profonde où croupisse les noirs; vous parlez sans cesse de leurs férocités et des superstitions auxquelles ils se laissent entraîner; vous faites plus, vous voulez que ces vices soyent inhérens à l'homme noir plutôt qu'à l'homme blanc, portez donc vos regards sur les habitans de la Laponie, de la Nouvelle Zemble, du Kamchatka, du Groenland; ces peuples ichyophages, végétans dans un état voisin de la brute, pêle-

mêle, sans mœurs et sans lois ; avez-vous jamais rien vu de si sauvages ? ils sont blancs cependant, et vous n'en parlez pas ? Que n'établissez vous la traite, pour aller enlever ces barbares charitablement, comme vous le faites pour les noirs d'Afrique ? Que ne les arrachez-vous à leurs terres natales, pour en faire des esclaves propres à cultiver vos colonies d'Amérique ? *et par ce moyen les conduire à la civilisation par le travail*, comme le docte Barré de Saint-Venant vous l'a enseigné par ses écrits ; mais le cœur vous ferait mal ; comment arracher à leur patrie, à leur famille, des malheureux blancs pour les plonger dans la servitude, pour les déchirer à coup de fouet, pour les torturer dans les travaux au-dessus de leurs forces, dans un climat brûlant comme celui de l'Amérique ? Mais puisque vous préférez les barbares de la Zone torride aux barbares de la Zone glaciale, que ne prenez-vous des blancs de la Zone tempérée, qui sont, pour le moins, aussi barbares que les africains ? Que n'achetez-vous les mingréliens, qui tuent leurs enfans nouveaux nés, quant ils n'ont pas les moyens de les nourrir, et ceux qui sont malades sans espérance de guérison : les daghestan, les circassiens, les tartares de la Bessarabie, les nagaies, les mongales, etc. ne valent pas mieux que les mingréliens. Ces peuples sont voleurs, fiers, perfides, cruels, ivrognes, impudiques et superstitieux, et ils font un grand commerce d'esclaves ; que n'en achetez vous ? vos marchés seront abondamment pourvus.

Vous avez une infinité de peuples de race blanche qui sont abâtardis et dégénérés ; ces espèces d'hommes croupissent dans l'ignorance la

plus complète ; d'autres sont grossiers et cruels, plongés dans la barbarie, se vendant les uns les autres, et vous n'en parlez pas. Vous nous calomniez, vous nous dégradez, et vous osez même nous mettre au rang des animaux, en nous refusant des facultés intellectuelles ; après avoir été nos bourreaux, vous calomniez encore vos victimes. Mais le temps approche où le flambeau de la vérité va dissiper les épaisses ténèbres dont l'avarice et le mensonge avaient enveloppés l'Afrique ; le voile de l'erreur va se déchirer ; les marchands de chair humaine et les odieux colons, leurs misérables argumens et leur infâme trafic vont rentrer dans le néant dont ils n'auraient jamais dû sortir.

Il est un fait constant que les peuples de race blanche que nous avons cités, parviendront plus difficilement à la civilisation que les peuples d'Afrique ; comment civiliser les sauvages du *Labrador, du Groenland, les Samoïedes ?* jusqu'à ce jour, malgré les tentatives qui ont été faites, on a pu civiliser un seul de ces sauvages. Les tartares, habitués à la vie de nos premiers patriarches, ces peuples nomades, errans d'une contrée à une autre, abandonneront difficilement leur genre de vie pour se livrer à la culture des terres, à se renfermer dans les villes et s'occuper du commerce, etc. On civiliseraient plus facilement les hottentots et les caffres de l'Afrique, que tous ces peuples ; nous voyons, au contraire dans la plupart des nations de la côte d'Afrique, une grande tendance vers la civilisation. Les mandingues sont civils, hospitaliers, laborieux cultivateurs et très-propres aux sciences, les feloups, les yolofs, les foulahs,

tous les habitans des bords de la Gambie, ont à peu près le même caractère que les mandingues et sont avancés dans la civilisation.

» Je ne m'attendais guère, dit Mungo Park, » a trouver, dans leurs palavers [1] des gens qui » exercent la profession d'avocats, et qui com- » paraissent et plaident, soit pour l'accusateur, » soit pour l'accusé, de la même manière que » dans les tribunaux d'Europe. Ces avocats nègres » sont mahométans ; ils affectent d'avoir fait une » étude particulière des lois du prophète ; et si » j'en peux juger par leurs plaidoyers, que j'allais » souvent entendre, ils égalent les plus habiles » plaideurs de l'Europe dans l'art de la chicane ».

Pour asseoir leur jugement, les juges prononcent d'après le koran ; et lorsqu'il n'est pas assez clair, dit le même voyageur, « ils ont recours à un commentaire intitulé *al scharra*, qui contient une exposition complète et méthodique des lois civiles et criminelles de l'ilamisme ».

Tous les voyageurs se rapportent à dire, que l'Afrique n'attend que le moment où une révolution salutaire viendra changer la face des choses dans ce continent, en y faisant éclore les sciences et les arts. Pour un trait de férocité que l'on pourrait leur reprocher, nous pourrions en citer mille qui prouvent la sensibilité, la générosité et les qualités qui sont naturelles aux africains.

Un danois, qui avait renoncé aux atrocités dont les européens ont tant donnés d'exemples

---

[1] Lieu public où ils s'assemblent. (Voyage de Mungo Park, chapitre 11.)

dans ces malheurx climats, s'était fait une réputation de bonté, et les noirs avaient tellement confiance en sa probité, qu'ils venaient de cent lieues pour le voir. Un souverain d'une contrée éloignée, lui envoya sa fille avec de l'or et des esclaves, pour obtenir un petit-fils de Schilderop, c'était le nom de cet européen, révéré sur toutes les côtes de la Nigritie. O vertu ! [s'écrie l'immortel Raynal] tu respires encore dans l'âme de ces miserables condamnés à habiter parmi les tigres, ou à gémir sous la tyrannie des hommes ! Ils peuvent donc avoir un cœur pour sentir les doux attraits de l'humanité bienfaisante ! Juste et magnanime danois ! Quel monarque reçut jamais un hommage aussi pur, aussi glorieux, que celui dont ta nation t'a vu jouir ? Et dans quels lieux encore ? Sur une mer, sur une terre que trois siècles ont a jamais souillé d'un infâme trafic de crimes et de malheurs, d'hommes echangés pour des armes, d'enfans vendus par leurs pères. On n'a pas assez de larmes pour déplorer de pareilles horreurs ; et ces larmes sont inutiles.

Le même auteur rapporte qu'un bâtiment anglais qui, en 1752 commerçait en Guinee, fut oblige d'y laisser son chirurgien, auquel le mauvais état de sa santé ne permettait plus de soutenir la mer. Murrai s'occupait du soin de se rétablir, lorsqu'un vaisseau hollandais s'approcha de la côte, mit aux fers les noirs que la curiosité avait attiré sur son bord, et s'éloigne rapidement avec sa proie.

Ceux qui s'intéressaient à ces malheureux, indignés d'une trahison si noire, accourent à l'instant

tant chez Cudjoc, qui les arrête à sa porte, et leur demande ce qu'ils cherchent. *Le blanc qui est chez vous*, s'écrient-ils ; *il doit être mis à mort, puisque ses frères ont enlevé nos frères. Les européens qui ont ravi nos concitoyens sont des barbares*, répond l'hôte généreux ; *tuez-les quand vous les trouverez. Mais celui qui loge chez moi est un être bon, il est mon ami ; ma maison lui sert de fort ; je suis soldat, et je le défendrai. Avant d'arriver à lui, vous marcherez sur moi. O mes amis ! quel homme voudrait entrer chez moi, si j'avais souffert que mon habitation fût souillée du sang d'un innocent ?* Ce discours calma le courroux des noirs, et ils se retirèrent.

Nous pourrions citer d'autres exemples semblables de grandeur d'âme, qui ont eu lieu en Afrique et dans les colonies ; mais suivons Mungo Park dans ces voyages de l'Afrique. Ce voyageur, qui a pénétré onze cent mille anglais en ligne directe, dans l'intérieur de ce vaste pays, a été à portée d'étudier les mœurs et le caractère des noirs ; il rapporte plusieurs traits qui feraient honneur aux peuples les plus civilisés.

Dans le récit de son voyage, l'on s'apperçoit aisément que les africains ne sont point aussi barbares et aussi éloignés de la civilisation que nos ennemis veulent bien le faire croire. On a dit à Mungo Park, qu'il existait des peuples cruels et antropophages en Afrique ; mais il ne les a point vu, par conséquent on ne peut ajouter foi à ces assertions. Dans les pays qu'il a parcouru, il a vu des preuves certaines que ces peuples sont très-avancés dans la civilisation.

Dans le royaume de *Wouli*, dit-il, les villes sont dans les vallées; elles sont environnées de terrains cultivés, dont le produit suffit à la nourriture des habitans; le gouvernement y est monarchique et paternel; les vieillards y ont une grande autorité. Ce peuple est hospitalier; car ce voyageur dit qu'il fut toujours bien accueilli par les habitans, et qu'ordinairement il était dédommagé des fatigues du jour par une nuit agréable, passée chez des hôtes prévenans et attentionnés [1]. La piété filiale est une des vertus des africains, qui ont le plus grand respect pour les auteurs de leurs jours : « *Frappez-moi; mais ne maudissez pas* » *ma mère, est une phrase très-usitée parmi* » *eux* ». On ne peut lire sans attendrissement l'arrivée du forgeron africain dans sa maison : « A la porte de la demeure du forgeron, dit ce voyageur, nous mîmes pied à terre, et nous fîmes une décharge de nos fusils; ce nègre reçu ses parens avec beaucoup de sensibilité. Au milieu de tous ces transports, on amena la mère du forgeron; elle était aveugle, très-vieille, et marchant appuyée sur un bâton; tout le monde lui fit place; elle étendit la main sur son fils, le félicita de son retour, et lui toucha, avec soin, les mains, le visage et les bras »; elle était ivre de la joie la plus pure et la plus douce [ajoute Mungo Park] qui contemplait avec ravissement cette scène touchante.

Les européens qui calomnient les africains, pour justifier leur infâme trafic, calomnient également les souverains de cette partie du monde, en nous

[1] Voyage de Mungo Park, chapitre III.

les dépeignant comme des despotes, qui tyrannisent leurs sujets ; je fonde cette assertion sur le propre récit de Mungo Park : « A travers une foule de curieux, dit-il, je me rendis le lendemain à l'audience du roi de Kasson ; je le trouvai assis sur une natte, dans une grande chaumière ; il avait environ soixante ans ; *ses succès à la guerre et la douceur de son gouvernement le fesaient chérir de tous ses sujets* ».

Il était donc vertueux ce roi de Kasson ? Ses sujets étaient donc heureux sous son gouvernement paternel ? Tous les souverains de l'Afrique ne sont donc point des despotes cruels qui tyrannisent leurs sujets ? Il y en a de bons, dignes de régner sur ces peuples hospitaliers. O blancs ! il faut bien que cela soit, puisque c'est vous qui le dites !

Jalta, roi du royaume de Wouli, accueillit notre voyageur avec bonté ; lui permit de passer librement dans ses états ; lui fit donner une grande quantité de provisions pour sa route, et un guide pour le conduire jusqu'à la frontière de son royaume. Il trouva *Almami*, monarque de *Bondou*, donnant audience, assis sous un arbre dans la campagne ; ce roi daigna le recevoir avec distinction ; le souverain du *Kartaa* lui fit préparer un logement, et donna des ordres pour qu'il n'éprouva aucun insulte par la foule des curieux qui n'avait jamais vu de blanc dans ces contrées. La police et le bon ordre régnaient dans ses états. Ecoutons Mungo Park : « Un peu avant le cou-» cher du soleil, le roi me fit mander. Je suivis son » messager. En entrant dans la cour où ce prince » était assis, je fus étonné du grand nombre de » personnes qu'il avait autour de lui, et de l'ordre

» qui régnait parmi elles. Tout le monde était » assis ; les hommes à droite, les femmes et les » enfans à gauche ; on avait laissé un passage » pour moi ».

» Le roi, dont le nom était *Daisy Kouraby*, » n'avait aucun vêtement qui le distinguât de ses » sujets ; un banc de terre, de deux pieds de haut » et couvert d'une peau de léopard, était son » trône ; je m'assis à terre en face de lui ; je lui » fis part des causes de mon voyage, et réclamai » sa protection ».

Ce monarque l'accueillit avec bonté, lui donna de bons conseils relativement à son voyage, et trois de ses fils avec deux cent hommes de cavalerie accompagnèrent, par bienveillance, Mungo Park jusqu'à une certaine distance. *Mansong*, roi de *Bambara*, lui refusa l'entrée de *Sego*, sa capitale, et lui envoya par un messager, un présent de *cinq mille* cauris.

Il est à remarquer que les peuples qui eurent le moins d'égards pour ce voyageur, sont les plus éclairés de l'Afrique ; les maures, de qui il a éprouvé quelques mauvais traitemens, sont en effet les plus instruits, étant la plupart lettrés ; je présume que ces peuples connaissant la perversité des blancs, les détestent et les repoussent avec raison de leur pays, comme le font les peuples de Maroc, de Fez, d'Alger ; enfin tout le long de cette côte immense, que les européens appelent la Barbarie, par la raison que ces peuples font des blancs, des esclaves. Je connais bien des pays qui mériteraient cette épithète, pour le moins avec autant de fondement.

Cette réflexion me conduit naturellement à une autre qui n'est pas moins douloureuse pour l'huma-

nité ; ces peuples de l'Afrique qui traitent inhumainement les blancs, sont cependant respectés. Les puissances européennes font des traités de commerce avec ces états barbaresques ; elles y envoyent des ambassadeurs, des présens ; tandis qu'elles déchirent impitoyablement les malheureux habitans de cette portion de l'Afrique, qui sont assez bons de se laisser enchaîner sans exterminer leurs bourreaux. Européens, quelles leçons vous donnez aux méchans, et quels exemples pour les bons ? Qu'elle étrange politique de caresser ceux qui réduisent vos frères dans la plus dure captivité, et de plonger dans le plus cruel esclavage ceux qui les accueillent avec bonté et humanité !

Comment refuser son admiration et son amitié à ces souverains, cités par Mungo Park, lesquels gouvernent leurs sujets avec cette bonté et la justice de nos premiers patriarches ? Qui ne s'attendrirait en voyant les vertus natives de ces bons africains ? Comment refuser son estime et son amitié à ce bon forgeron, à la fidélité de Demba et aux soins hospitaliers de Karfa envers Mungo Park ? Comment ne pas aimer cette bonne mère, qui marchait devant son fils qui avait reçu un coup de fusil ; désolée, elle louait ses bonnes qualités ; *jamais il n'a menti* s'écriait-elle ; et tous les spectateurs déploraient son sort ? Comment ne pas admirer la générosité de cette vieille esclave qui donne son dîner à notre voyageur, et qui s'éloigne précipitamment pour éviter ses remercîmens ? Il me semble encore entendre la voix douce et plaintive de ces femmes hospitalières, qui l'accueille, prêt à mourir de faim et de fatigue,

et qui improvisent une chanson dont il en était le sujet ; la voici : « Les vents rugissaient et la pluie tombait ---. Le pauvre homme blanc, faible et fatigué, vint, et s'assit sous notre arbre ---. Il n'a point de mère pour lui apporter du lait, point de femme pour moudre son grain ---. Chœur ---. Ayons pitié de l'homme blanc, il n'a point de mère, etc. etc.

Blancs nos calomniateurs, répondez-nous ? Un malheureux noir qui partirait de son pays pour aller voyager dans vos climats lointains, serait-il accueilli par les souverains qui vous gouvernent, avec autant de bienveillance et de générosité, que les souverains de l'Afrique ont accueilli le malheureux blanc Mungo Park ? Serait-il reçu dans vos villes et dans vos campagnes avec ces soins généreux que ces peuples hospitaliers ont eu pour votre compatriote ? Trouverait-il le dîner d'une blanche malheureuse pour appaiser sa faim ? Trouverait-il le toit d'une chaumière pour l'abriter contre les intempéries de l'air ? Entendrait-il la voix douce et plaintive des femmes compatissantes, pour le consoler de ses fatigues, de l'absence de sa mère et de sa femme ? Peuples policés, blancs répondez-nous avec franchise, comment ce voyageur noir serait-il accueilli chez vous ?

Voilà, cependant, les hommes que vous tourmentez et persécutez depuis des siècles ; et pour justifier vos atrocités et vos injustices, il n'existe point de calomnie et d'absurdité que vous n'ayez inventées. La postérité ne croira jamais que c'est dans un siècle de lumières, comme le nôtre, que des hommes qui se disent des savans, des philosophes, ont voulu faire descendre à la condition

de la brute des hommes, en contestant l'unité du type primitif de la race humaine, uniquement pour conserver le privilége atroce de pouvoir opprimer une partie du genre humain. Moi-même en écrivant ceci, je ne puis m'empêcher de rire de tant d'absurdités, lorsque je pense que des milliers de volumes ont été écrits sur un pareil sujet; des docteurs écrivains et de savans anatomistes ont passé leurs vies les uns à discuter sur des faits qui sont clairs comme le jour, les autres à disséquer des corps humains et d'animaux, pour prouver que *moi*, qui écrit maintenant, je suis de la race de l'Orang-Outang. Je me demande toujours en riant (car qui ne rirait pas de pareilles bêtises) Sommes-nous encore dans ces siècles d'ignorance et de superstitions, où Copernic et Gallilé passaient pour des hérétiques et des sorciers? Ou sommes-nous en effet dans ce temps de lumières qui a vu naître tous ces grands génies qui ont illustrés leur patrie par leurs immortels travaux?

Quoi! c'est dans un siècle de lumières que des archisophistes encombrés de préjugés, avec des argumens les plus puérils et les contes les plus ridicules, ont voulu matérialiser l'homme noir. Edouard Long avance, comme une preuve de notre infériorité morale, que notre vermine est noire, et que nous mangeons des chats sauvages; Hanneman soutient que la couleur des noirs leur soit venue de la malédiction prononcée par Noé contre Cham; d'autres affirment que notre couleur et notre réprobation proviennent de Caïn pour avoir tué son frère Abel; j'ai de fortes raisons de croire que les blancs sont réellement de la race

de Caïn ; car je retrouve en eux cette haine primitive, cet esprit d'envie et d'orgueil, cette passion des richesses, dont parle l'écriture, qui le portèrent à immoler son frère ; c'est ce même esprit qui anime les vendeurs de chair humaine et perpetue en eux le penchant de persécuter en nous les descendans d'Abel.

Mekèle pere pense que la couleur des noirs est due à la couleur foncée du cerveau ; mais d'autres grands anatomistes trouvent la même couleur dans le cerveau des blancs. Barrere et Winslow croyent que la bile des noirs est d'une couleur plus foncée que celle des européens ; mais Somering la trouve d'un vert jaunâtre ; le docteur Rush veut que notre couleur soit le résultat d'une léproserie héréditaire ; il appuye son assertion sur le procédé chimique de Beddoes, qui a blanchi la main d'un africain, par une immersion dans l'acide muriatique oxigéné. Je ne suis point de l'avis du docteur Rush [que d'ailleurs nous estimons] ; je pense au contraire, que la léproserie est héréditaire à la couleur blanche. J'appuye cette assertion sur l'histoire, à moins que l'on ne me nie que les hébreux n'étaient pas blancs ; et en outre, sans être chimiste, je possède le secret, par une simple immersion, de *noircir* un blanc. Je passe sous silence les grands et petits cerveaux, qui donnent à l'homme plus ou moins de génie, et l'angle de quatre-vingt-dix à cent degrés, qui fait la beauté des têtes européennes. Si j'étais physicien [comme Camper, qui nous raconte ces belles choses] je serais curieux de savoir si ma tête forme un angle de quarante-deux degrés, comme

comme la tête d'un singe, ou de soixante-dix degrés, comme celles des africains, qui est la mienne. J'allais oublier de parler des cheveux crépus et laineux, qui sont aussi une des causes de notre infériorité morale. De Jedediah-Morse qui trouve la supériorité du blanc imprimée sur son front; d'un baron de Beauvois, qui veut que les *nègres* et *mulâtres*, n'étant pas de la même espèce que les blancs, ne peuvent prétendre aux droits naturels, pas plus que l'Orang-Outang. Ainsi, il conclut que Saint-Domingue appartient à l'espèce blanche. Que dire d'un Barré Saint-Venant? Ses absurdités nous inspirent autant de pitié pour lui, que nous avons d'horreur pour ses crimes. Ce monstre, tout souillé de notre sang, s'érige en prophète, pour assurer que les noirs, incapables de faire un seul pas vers la civilisation, seront « dans vingt mille siècles ce qu'ils étaient » il y a vingt mille siècles; la honte, dit il, et le » malheur de l'espèce humaine ». Quoi répondre à tant d'absurdités? Cela est vrai. *Vive la science.*

Je ne tarirai pas à rapporter les diverses opinions de nos ennemis, pour décider une question qui n'en est pas une; il faut être bien aveuglé par l'orgueil et le préjugé, pour se permettre d'avancer des assertions aussi erronnées, et qui n'ont même pas le sens commun. Ce n'était pas assez d'avoir à défendre une aussi mauvaise cause, il fallait encore s'étayer sur des argumens aussi misérables? *Dieu frappe d'erreur et d'aveuglément les orgueilleux et les impies*, qui prétendent s'opposer à ces desseins, en avilissant son propre ouvrage; mais *il n'y a, dit l'écriture, ni sagesse, ni*

prudence, ni conseil, contre le Seigneur; et ils se sont avilis eux-mêmes.

Si nos ennemis avaient été plus religieux, ils auraient eu moins de cet esprit de subtilité et de méchanceté, et beaucoup plus de sens, un jugement sain, et surtout un cœur bon et sensible, qui porte tous les hommes à pratiquer cette maxime fondamentale, de tous les âges et de tous les peuples : *Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse à toi-même.*

S'ils avaient eu le cœur plein de cet esprit de religion et d'humanité, ils auraient ouverts le grand livre de la nature, et en voyant cette variété immense des œuvres du Tout Puissant, ils auraient trouvé, sans peine, la solution de la question qu'ils avaient à résoudre ; ils y auraient lu, en caractères ineffaçables, ces paroles de l'écriture : *Tous les enfans du père céleste, tous les mortels se rattachent par leur origine à la même famille.* L'anatomiste impie, frappé de ces paroles divines, aurait déposé son scalpel, et n'aurait point perdu son temps à disséquer des hommes, des animaux et des oiseaux, pour chercher dans leurs cerveaux et dans leurs membranes réticulaires, l'origine et la cause de la couleur de leurs épidermes, poils et plumages ; etc. mais nous avons été pleinement vengés, de ces vendeurs d'hommes, par l'immortel et généreux Wilberforce, par le vertueux Grégoire, par les philantropes de tous les pays, par la brave et loyale nation britannique, par nos bons amis, ces sages et vertueux quakers, nos zélés protecteurs et les défenseurs ardens des droits de l'humanité.

Du Régime Colonial, ou les Horreurs de l'Esclavage !

Européens qui ne connaissez pas cet affreux système, qui ne pouvez pas même en concevoir l'idée, hommes sensibles, ne pleurez pas encore sur le tableau, sur les faibles esquisses des horreurs de la traite ! N'épuisez pas votre sensibilité, retenez vos soupirs et vos larmes ; vous n'avez encore rien vu, ni entendu ! Ecoutez le récit *du régime colonial,* et faites vous, si vous pouvez, une idée des monstres qui peuvent mettre en pratique des semblables cruautés. Colons qui existent encore, écoutez moi ! Je vais réveiller les cendres des nombreuses victimes que vous avez précipités dans le tombeau, et emprunter leurs voix pour dévoiler vos forfaits. Je vais exhumer ces malheureux que vous avez enterrés vivans. Je vais interroger les mânes de mes infortunés compatriotes que vous avez jeté en vie dans des fours ardens ; ceux que vous avez fait embrocher, rôtir, empaler, et mille autres tourmens divers inventés par l'enfer ! En faisant le tracé de ces horreurs, je n'espère pas amollir vos cœurs ; nous le savons que trop ; ils sont plus durs que le bronze et l'acier ; nous savons que vos âmes de boues sont inaccessibles aux remords et à la pitié ; nous connaissons votre caractère atroce, impitoyable, impassible dans vos vues, et vos vengeances ; nous savons que vous ne changerez jamais. Si je n'espère rien sur vous, du moins je pourrais vous faire trembler en dévoilant vos forfaits, et en consignant ici vos noms, les vouer à l'exécration contemporaine et future.

Nous avons vu de la manière que nos malheureux compatriotes arrivaient dans les ports de l'Amérique ; ceux qui ont pu résister aux chagrins, aux maladies, aux privations, aux tourmens de la traversée, sont aussitôt rasés, peignés, baignés, frottés avec de l'huile de palme ; ceux surtout qui sont atteints de maladies cutanées, reçoivent plus particulièrement ces soins perfides ; on leur donnent même du mercure pour faire répercuter ces maladies qui occasionnent ensuite d'horribles ravages.

Dans cet état, comme de vils troupeaux que l'on achète, que l'on vend et égorge à volonté, le colon venait faire le choix de ces victimes qui, aussitôt, étaient conduites sur les habitations, lieux où désormais ils devaient végéter dans les tourmens, dans l'opprobre et la misère, avec les regrets du passé ; ils avaient pour avenir la perspective des peines sans fin ; aussi une infinité se donnait la mort comme le terme de leurs longues et pénibles souffrances.

Ces malheureux étaient étampés de nouveaux, sur le sein, avec un fer rouge, du nom de leur barbare maître, logés dans des cases étroites et malsaines, qui pouvaient à peine les garantir des intempéries de l'air, de la fraîcheur des nuits et de l'humidité, si dangereux dans nos climats, couchés à terre sur une natte ou un cuir, quelques-uns sur des cabanes formées de quatre fourches et une claie de bois, quelques couïs et calebasses composaient tous leurs meubles.

Un coin de terre, dans les endroits les plus arides, donné à l'esclave, cultivé dans les heures où il devait reposer son corps, harrassé et accablé

par le travail et l'ardeur du climat, suffisait à peine à lui fournir des racines qui composaient toute sa nourriture ;quelques aunes de grosse toile, par an, faisait tout son vêtement, et bien souvent on ne leur en donnait pas du tout [1].

Dégradés au-dessous des animaux domestiques, notre existence précaire livrée à la discrétion d'un barbare maître, à moitié couvert de misérables haillons, dévorés par la faim, courbés sous le fouet d'un commandeur impitoyable, nous arrosions la terre de nos sueurs et de notre sang, pour satisfaire l'orgueilleuse sensualité du colon et son avarice.

Apologiste du système colonial, vous qui calomniez sans cesse les noirs, voilà cependant le bonheur dont nous jouissons ; vous surtout Barré Saint-Venant et vos infâmes sectateurs, vous osez faire un tableau imaginaire de la béatitude

---

[1] Comme ma plume pourrait être taxée de partialité par les colons, j'ai extrait la note suivante de l'ouvrage d'un de nos acharnés ennemis, d'un colon, qui certainement ne pourra pas être soupçonné de partialité à notre égard.

« Six aunes de grosse toile, par chaque année, forment son vêtement ; un coin de terre, travaillé par le nègre aux heures qui devraient être pour lui celles du repos, pourvoit à sa subsistance ; le reste de son temps, ses bras, sa sueur, appartenaient au maître, qui peut forcer les châtimens, sans que la loi, impuissante, le recherche et le punisse : de là le désespoir, la vengeance, les empoisonnemens, les incendies. Telles sont les relations du maître à l'esclave ». (Malouet, page 116, tome IV.)

O Malouet la force de la vérité vous arrache cet aveu ; vous convenez donc que tous les crimes que vous reprochez aux noirs, proviennent du fait des colons ; vous en convenez, et vous osez nous calomnier !

de l'homme noir transporté dans les colonies, et affirmer que vous lui avez rendu un service essentiel en l'arrachant à ses contrées sauvages pour le faire jouir des douceurs de la civilisation et des bienfaits de votre administration paternelle ! Il vous convient bien, à vous et à vos pareils, d'affecter le langage de l'humanité; vous qui sur l'habitation Duplaa, où vous résidiez en qualité de fondé de pouvoirs, avez ressuscité tous les genres de supplices, enterrés les hommes jusqu'au cou, enfournés avec la bagasse, coupés la langue, les oreilles ou les jarrets de vos victimes, les attachés vivans à des cadavres déjà putréfiés, leur fixer les jambes aux reins jusqu'à ce que privés de la circulation du sang, elles s'enflent, se paralysent et tombent en pourriture; vous osez d'après cela soutenir que le sort des esclaves est préférable à celui des hommes de journée en Europe. Je préviens votre réponse; vous me répondrez avec vos argumens et mauvaise foi accoutumés, que ces cruautés arrivaient rarement; vous me direz encore que de tout temps il a existé des monstres qui se sont souillés de semblables forfaits, et parce que Barré Saint-Venant en est un, je ne devrais pas en conclure pour cela que tous les colons soient indistinctement des monstres; oui, ils le sont tous, plus ou moins; ils ont tous commis, participés et contribués à ces horreurs; d'ailleurs le nombre des colons qui ont été bons et humains, est si petit, que ce n'est point la peine d'en faire exception à la règle générale.

La plupart des historiens qui ont écrit sur les colonies étaient des *blancs*, même des *colons;* ils sont entrés dans les plus petits détails sur les

productions, le climat, l'économie rurale, mais ils se sont donnés bien de garde de dévoiler les crimes de leurs complices ; bien peu ont eu le courage de dire la vérité, et encore en la disant, ils ont cherché à la déguiser et atténuer par leurs expressio s, l'énormité de ces crimes. Ainsi, par des motifs pusillanimes, des vues intéressées, ces écrivains ont voilé les crimes atroces des colons. Depuis des siècles la voix de mes infortunés compatriotes ne pouvait se faire entendre au-delà des mers ; quand sur les lieux, théâtres de leurs oppressions, ils étaient étouffés par l'influence et le concours unanime de nos bourreaux.

« *L'érudition des colons,* dit le vertueux abbé » Grégoire, *est riche de citations en faveur de* » *la servitude; personne mieux qu'eux ne con-* » *nait la tactique du despotisme* ». Le temps est enfin venu, où la vérité doit apparaître dans son grand jour ; moi qui n'est pas blanc, ni colon, sans avoir la même érudition, je ne manquerai pas de citations ; ma plume haytienne manquera d'éloquence sans doute, mais elle sera véridique ; mes tableaux seront sans ornemens, mais ils seront frappans ; les termes dont je me servirai ne seront peut-être pas toujours le mot propre, mais n'importe, je serais entendu, compris, par l'européen sensible et impartial, et le colon farouche frémira, tremblera, en voyant ses forfaits mis aux grand jour.

Ce n'est point un roman que j'écris, c'est l'exposé des malheurs, des longues souffrances et des supplices inouis qu'a éprouvé un peuple infortuné pendant des siècles ; mon sang se glace dans mes veines, mon cœur est contristé, je manque de faculté et d'expressions pour aborder la tâche que

je me suis imposée; qu'elle plume il faudrait avoir pour décrire des crimes jusqu'alors inconnus aux humains ? Qu'elle expression pourrai-je employer pour dépeindre tant d'horreurs ? Je n'en connais point.

Les fleurs et les ornemens conviennent à des tableaux dont l'homme n'a point à rougir ; pour un sujet aussi lugubre, pour s'enfoncer dans un cloaque de crimes, ils sont inutiles. Je ne ferai que raconter.

Les faits que je vais rapporter sont de la plus grande veracité ; ils sont notoires, je les ai récueillis des familles encore existantes, dont les parens ont eprouves les supplices que je vais essayer de crayonner, et des infortunés qui ont survecu à ces tortures ; ces temoins sont irrécusables ; ils m'ont montre, à l'appui de leurs temoignages, des membres mutilés par le fer ou grillé par le feu. Je les tiens d'une infinite de personnes notables et dignes de foi ; d'ailleurs je cite nommement les colons auteurs de ces crimes ; je les défie de me dementir.

Poncet, habitant sucrier au Trou, avait fait de sa maison une veritable prison ; personne ne pouvait y approcher sans fremir d'horreur ; l'on n'entendait que le cliquetis des chaînes ; tous ses domestiques, ses enfans naturels en étaient chargés ; l'on n'entendait que le claquement du fouet et le cri des malheureux livrés à ces supplices ; ce monstre avait fait subir la castration à tous ses domestiques et à un de ses enfans quarteron; après avoir commis un inceste avec sa fille naturelle, il l'a fit mourir avec sa mère dans des tourmens affreux,

affreux, en leur fondant de la cire bouillante dans les oreilles ; ce barbare inhumain fut étranglé par son fils et ses domestiques, excités à une juste vengeance ; ces malheureux furent rompus vifs pour avoir commis ce meurtre, qui n'aurait pas eu lieu si Poncet, qui avait aussi indignement outragé la nature, n'eût pas resté dans l'impunité ; les lois répressives n'étaient point faites pour les colons, surtout pour les grands planteurs ; tout leur était permis [1].

Corbierre, habitant de la même paroisse, faisait

---

[1] Arrêt du conseil du Cap, qui condamne le nommé Sannon, quarteron, et le nommé Guillaume, nègre, assassins du sieur Poncet, habitant à Jaquezy, leur maître, à faire amende honorable, à avoir le poing coupé, et à être rompus vifs, pour être, leurs corps morts, exposés sur des roues au carrefour de l'habitation Poncet, sur le chemin du Trou à Jaquezy (où se fera l'exécution) surseoit à l'égard de leurs co-accusés jusqu'après l'exécution ; et ordonne que l'arrêt sera imprimé, publié et affiché, tant au Cap qu'au Fort-Dauphin et au bourg du Trou.

Du 14 Octobre 1776.

Arrêt du Conseil du Cap, contre des Esclaves Assassins de leur Maître.

Du 20 Novembre 1776.

Vu par la cour la procédure extraordinaire faite et instruite par le juge criminel du Fort-Dauphin, etc. dit a été par la cour qu'il a été mal jugé, bien appelé par les nommés, ect. tous esclaves de l'habitation de feu Poncet ; émandant, vu les cas résultans du procès, la cour condamne le nommé Saintonge, nègre commandeur, et le nommé Boussole, nègre moulinier et cocher, à être rompus vifs ; condamne la nommée Sannite, dite Gogo, quarteronne, à être pendue et étranglée, jusqu'à ce que mort s'en suive, par l'exécuteur de la haute-justice, à une potence qui sera, à cet effet,

saigner ses noirs et employait leur sang à clarifier le sucre ; pour une faute légère, il les faisaient brûler vif ; rien ne prouve plus la férocité de ce monstre que le trait suivant : un jour un de ses bœufs mourut de maladie épizootique, voulant se venger de cette perte inévitable sur le malheureux gardien de ses animaux, il fit ouvrir une grande fosse, où le bœuf et le pauvre gardien furent enterrés.

Vosanges, habitant à la Mine, a renchéri sur ce trait de Corbierre, il avait fait enchaîner ensemble deux de ses malheureux noirs pendant leur captivité, l'un d'eux meurt, le barbare Vosanges fait

---

dressée sur ladite place publique du Fort-Dauphin : faisant droit sur les plus amples conclusions du procureur général du roi ; la cour ordonne que la nommée Sannite Gogo, en présence des médecin et chirurgien du roi de ladite ville du Cap, lesquels en dresseront leur rapport, à l'effet de constater l'état de ladite Sannite Gogo, si elle est enceinte ; et dans le cas où elle serait enceinte, ordonne qu'il sera sursis à l'exécution de son jugement jusqu'après les couches, et que jusques-là elle sera détenue dans les prisons royales de cette ville ; ordonne en outre que le sacrement de baptême lui sera administré avant l'exécution ; condamne Paul et Etienne, nègres nouveaux, à assister aux susdites exécutions, la corde au col, à être ensuite flétris d'un fer chaud, empreint des lettres G. A. L. sur l'épaule dextre, par l'exécuteur de la haute justice, et à être attachés à la chaîne du Roi, pour y servir comme forçats, à perpétuité ; renvoie les nègres Saintonge, Boussole, Paul et Etienne, et la nommée Sannitte, dite Gogo, quarteronne, prisonniers, par-devant le juge criminel du Fort-Dauphin, pour l'exécution des condamnations prononcées par le présent arrêt.

Ordonne que le présent sera imprimé et affiché ès carrefours et lieux accoutumés de cette ville, de celle du Fort-Dauphin, au bourg du Trou et par-tout où besoin sera, etc.

ouvrir une fosse et a fait enterrer les deux victimes à la fois.

Darech, sous de simples prétextes, les faisaient brûler vifs; Déville les faisaient rompre à coup de barre; Voyare les surpassait en cruauté; il les faisait rompre et retrancher les parties naturelles.

Lombard, conseiller au conseil supérieur du Cap-Français, s'amusait à couper les oreilles de ses malheureux noirs, et lorsqu'il les avaient mis dans ce cruel état, il éclatait d'un rire immodéré; Courtin, juge sénéchal, les faisaient fouetter à mort et pendre pour charmer ses loisirs.

Larchevesque-Thibaud, avocat au conseil supérieur du Cap, avait acheté une quartronne martiniquaise, nommée Sophie, d'une dame Lorsan, pour la somme de cent portugaises; Sophie, destinée pour être la nourrice de l'enfant de Larchevesque-Thibaud. Après avoir nourri un de ses enfans, elle en nourrissait un second, lorsque madame Larchevesque-Thibaud conçut des soupçons de jalousie sur cette femme; présumant qu'elle avait des liaisons avec son mari, et elle exigea de Larchevesque Thibaud, pour lui donner des preuves du contraire, de donner un coup de pistolet à cette infortunée; le complaisant mari exécuta l'ordre qu'il avait reçu de cette mégère; la balle frappa Sophie dans la main lorsqu'elle cherchait à relever le coup pour l'éviter. Dès ce moment, madame Larchevesque se saisit de cette infortunée, la fit enfermer dans un cabinet; là, elle l'a fit mettre aux fers, après lui avoir coupé les cheveux elle-même et les deux oreilles avec un ciseau; elle en jetta les morceaux dans un pot de nuit; ensuite elle fit rougir des fers, et

exigea que Larchevesque-Thibaud l'étampa de chaque côté des fesses et au visage ; ce qu'il fit sans hesiter. Cette pauvre infortunée ayant langui pendant long-temps dans cette situation, à la fin ses bourreaux resolurent de l'envoyer vendre à Charleston, par un nommé Polony, médecin du Cap, où elle n'a pu être vendue, par rapport à ses mutilations, qui la défiguraient ; ce trait, connu de tout le Cap-Henry, est consigné dans le rapport de Garrant Coulon sur les colonies.

Pourcheresse de Vertières, conseiller au conseil supérieur du Cap, et Charrier avaient des petites places à vivres au Haut-du-Cap ; tous les jours ils envoyaient leurs malheureux noirs vendre des légumes en ville ; qu'ils ayent vendu ou non, c'était leurs affaires ; il fallait qu'ils apportassent en argent, le montant des légumes qu'on leur avaient donnés pour vendre, sinon le fameux quatre piquet les attendait ; ils étaient si cruels envers ces malheureux, qu'ils les avaient défendu d'apporter aucun vêtement, même à leurs dépens ; il fallait qu'ils allassent nus, avec un petit morceau de haillon, appelé dans ce pays tanga.

Galiffet et Montalibor faisaient périr leurs infortunés noirs dans les plus horribles supplices, sous le fouet, et dans des cachots fangeux, où les victimes périssaient, leurs corps étant continuellement dans l'eau. Galiffet avait coutume de faire couper le jarret à ses esclaves.

Après le terrible quatre piquet, Odeluc, procureur de Galiffet, faisait verser, sur les corps ensanglantés des victimes, de la saumure, avec du piment et d'autres ingrédiens violens.

Comment dépeindre le crime de l'infâme Cha-

puiset, habitant sucrier de la Plaine du-Nord? Quelle épithète donner à ce monstre pour le caractériser? Ce Phalaris moderne, à défaut d'un taureau d'airain, faisait ouvrir le ventre d'un mulet (lorsque les maladies épizootiques faisaient des ravages sur son habitation); il y faisait coudre vivant l'infortuné gardien de ses animaux; les cris, les efforts du malheureux qui s'agitait en s'étouffant dans le ventre de l'animal, réjouissaient ce monstre; et quand il avait la certitude que sa victime avait rendu le dernier soupir, il faisait enterrer l'homme et la bête.

Latour Duroc, habitant au bas du Limbé, lorsqu'un enfant mourrait, la malheureuse mère était mise au carcan jusqu'à ce qu'elle en eût fait un autre; il a fait enfermer une femme noire dans un cachot souterrain ayant un pied d'eau, malgré que cette infortunée avait trois enfans dont il en était le père; tout le crime de cette malheureuse était de lui avoir déplu; malgré les sollicitations, les pleurs, les prières de ses enfans pour attendrir ce monstre, il resta impitoyable, inflexible; cette malheureuse mère mourut de faim et de misère; je tiens ce trait de barbarie d'un homme digne de foi, du sieur Vilton, qui a réside long-temps au Limbé, sur l'habitation de Blain de Villeneuve, où il a été à même d'apprécier la cruauté des colons.

Jouaneau, habitant à la Grande-Rivière, fit clouer un de ses noirs par les oreilles contre la muraille; lorsque le patient avait bien souffert dans cette situation, il lui coupait avec un rasoir les oreilles au ras de la tête; et après les lui avoir fait griller, il contraignait ce malheureux à manger ses propres oreilles.

De Cockburne, chevalier de Saint-Louis, habitant de Maribaroux et de la Marmelade, enterrait les hommes debout jusqu'au cou ; il ne leur laissait exactement que la tête dehors du trou ; et dans cet état, il s'amusait à jouer à la boule sur leur tête. Les avenues qui conduisaient à l'habitation de cet homme cruel, étaient bordées des deux côtés des différentes parties du corps humain, qu'il avait fait hacher en pièces ; ici on rencontrait les jambes, ensuite les bras, plus loin la tête, et en face de la maison principale le tronc mutilé et empalé au travers d'un piquet, servait de spectacle à ce barbare.

Au Cap, où il a demeuré pendant long temps, assis devant sa porte, un noir passe en sifflant ; Cockburne se lève et lui passe de sang-froid son épée à travers le corps ; il empalait souvent avec son épée ses malheureux sujets. Monsieur le baron de Stanislas Latortue, procureur général du roi, homme d'une probité reconnue, m'a affirmé que c'était bien le plus méchant et le plus atroce de tous les blancs qu'il a connu, ainsi que le chevalier de Dhéricourt, qui commettait de semblables atrocités.

Dubreuil, capitaine négrier au Cap, faisait tailler impitoyablement une de ses négresses, et quand elle était toute en sang, il faisait vider sur les plaies de l'huile bouillante. Jumeaux frère, aussi capitaine de vaisseau, dans un accès de jalousie, fit écorcher vive la négresse sa concubine.

Bichot, entrepreneur de bâtimens, au Port-de-Paix, dans un excès de jalousie, emporta, avec un rasoir, la nature de sa malheureuse concubine

noire, et ensuite, il fit répandre dessus de l'huile bouillante.

Souverbie et Sausse, du Port-de-Paix, étaient cruels; ils faisaient périr les malheureux noirs sous le fouet et dans les horreurs des cachots.

Dubuisson, habitant de Saint Louis, faisait fouetter ses noirs à mort; et bien souvent, il les enterrait vivans, notamment l'infortuné Jean-Baptiste.

Cabot, Legros, Labadie, habitans du Borgne, commettaient les mêmes crimes que Dubuisson, en faisant fouetter à mort et enterrer vivans.

Ducasse, Fourmé, aussi habitans du Borgne; Dubosc, procureur de l'habitation Odeluc, au Champagne, faisaient également fouetter, brûler et enterrer vifs. Dubosc faisait manger des excrémens humains à pleines calebasses, et pendait la tête en bas.

Bradarac, habitant du Port Margot, avait dressé des chiens pour dévorer les chevaux qui venaient dans ses places; et souvent il exerçait ses dogues sur des victimes humaines; il tua un pêcheur noir d'un coup de fusil, pour être venu pêcher devant sa barrière.

Cocherel, habitant de la plaine des Gonaïves, connu dans le commencement de la révolution par le massacre qu'il faisait des noirs, s'était déjà signalé par ses cruautés dans le régime colonial; il faisait fouetter ses sujets à mort; il exerçait sa cruauté sur un mulâtre, son postillon, nommé Charles; quant il avait fini de lui faire appliquer cent coup de fouet sur les fesses, il le contraignait de monter à cheval tout ensanglanté, pour conduire sa voiture; une autre fois, quant il l'avait

fait fustiger, comme ce malheureux était musicien, il le faisait jouer du violon ironiquement, pour avoir, disait-il, dansé sans cet instrument.

Magnan, habitant de la plaine des Gonaïves, dur et cruel, avait fait entourer par un mur très-élevé les cases de ses malheureux cultivateurs; dans ce parc, il n'existait qu'une seule porte dont il en était le géolier; ces malheureux ne quittaient le travail que pour rentrer dans cette prison; ils n'en sortaient que pour y retourner; il les faisait mourir sous le fouet.

Belcouche neveu faisait brûler vif et enterrer vivant; pour prendre la femme d'un malheureux mulâtre nommé Jacquet, il le fit mourir sous le fouet.

Michau, habitant à d'Ennery, faisait mettre ses noirs vivans dans le four à pain Brulley, fameux député de Saint Domingue, ce fabricateur de cochenille, dans sa nopalerie située dans le même quartier, les faisaient mourir impitoyablement sous le fouet et brûler vif.

Perisse, habitant a la Croix, plaine des Gonaïves, avait eté surnommé par ses noirs, *Maître à jambes de bois*, parce qu'il leur faisait couper impitoyablement la jambe, pour la faute la plus légère, et il leur substituait une jambe de bois; ce qu'il lui a valu ce sobriquet.

Desdunes père, habitant de l'Artibonite, a fait brûler vif, successivement, quarante-cinq noirs, hommes, femmes et enfans; Desdunes Lachicote, Poincy et Rossignol; enfin toute cette exécrable famille a commis des cruautés de tous genres; ils marchaient nuitamment armés de harpons, et

tous

tous les noirs étrangers qu'ils rencontraient dans les cases étaient harponnés sans miséricorde et noyés.

Remoussin, gendre de Desdunes, faisait les mêmes cruautés ; il fit brûler vif l'infortunée Nicole, la nourrice de ses enfans. Boisbel, aussi gendre de Desdunes a fait mourir sous le fouet la nourrice de ses enfans.

Enfin j'aurai eu peine à ajouter foi au nombre de cruautés que cette famille a exercé à l'Artibonite, si tous ces faits, que j'ai recueillis sur les lieux mêmes, ne m'avaient pas été encore confirmés par M. Jean-Baptiste Juge, ancien habitant propriétaire de l'Artibonite, présentement comte de Terre-Neuve, ministre de la justice ; il a eu la bonté de me communiquer une infinité de notes concernant les crimes des colons, particulièrement de ceux de cette belle et riche plaine de l'Artibonite. Un certain naturaliste, nommé Descourtil, parent de ces Desdunes, qui a, dans plusieurs volumes, débité une foule de mensonges et de calomnies sur Hayti, aurait dû plutôt rapporter les traits d'humanité et les vertus de sa famille ; mais un colon de l'Artibonite, nommé Dumontellier, a dévoilé, dans un mémoire, les crimes de ces Desdunes. Nous donnons ici l'extrait que nous en avons fait. Je prie nos lecteurs d'observer que c'est un colon qui parle :

« Il est nécessaire, dit-il, d'instruire le lecteur que le sieur Desdunes eût été aise de se voir protégé par un camp, moins pour le défendre des attaques des hommes de couleur, que pour le soutenir contre l'effroi de son âme sans cesse épou-

vantée *par les ombres des nombreuses victimes immolées à sa rage et par sa main sur des soupçons superstitieux ;* il croyait voir à toute heure ces mânes errantes, *tristes fruits de son impudique ardeur,* exciter à la vengeance leurs pères, leurs frères, leurs enfans, qui conservent encore le souvenir du *supplice de leurs parens ;* et cette idée terrible lui faisait désirer l'appareil d'une force protectrice, capable d'en imposer à ces esclaves courroucés [1] ».

Mais revenons aux crimes des colons. Mondoga faisait fouetter à mort ses noirs soupçonnés de maléfice ; il fit enterrer vivante sa concubine. Poirier de Bocalar, son voisin, mettait ses noirs au carcan et les muselières à la bouche, pour les faire mourir de faim ; dans cet état, il ne leur faisait donner, pour toute nourriture, que des excrémens humains.

Le conseiller Rivière faisait couper les têtes et les jettait dans l'Artibonite ; il faisait tailler indifféremment les esclaves et les libres qui tombaient sous sa main.

Lameau fils, habitant de la Saline, noya dans l'Artibonite une malheureuse qui n'avait point voulu satisfaire sa passion brutale.

Preval, pour montrer son adresse à tirer les armes, tua son postillon bénévolement d'un coup de pistolet.

Lefèvre, sur l'habitation Dessolier, aux environs de Saint-Marc, enterrait les noirs jusqu'au cou,

---

[1] Voyez le mémoire du sieur Dumontellier, en réponse à celui du sieur Rossignol Desdunes, page 10, Garran Coulon, page 34.

ne leur laissant que la tête dehors, et il s'exerçait à tirer au blanc dessus ; il faisait fouiller des trous proportionnés aux ventres des femmes enceintes, pour les faire fouetter à son loisir.

Laroison Laboulle, habitant de Saint-Marc et de la Croix-des-Bouquets, poussait la barbarie et la cruauté à un tel point, que les vieillards et infirmes qui n'avaient plus la force ni le courage de travailler, éprouvaient toute sa rage ; quelque fois il leur faisait arracher les ongles ou il les précipitait dans les fourneaux ardens avec de la bagasse ; pour un bout de canne, planté et arrosé de la sueur de ces infortunés ; la première fois, il faisait arracher deux dents au malheureux qui l'avait cassé pour étancher sa soif ; et en cas de récidive, quatre dents ; il leur faisait manger des callebasses remplies d'excrémens humains.

Saintard, habitant sucrier de l'Arcahaye, a fait périr une infinité de noirs. Jarosay l'aîné coupait la langue à ses domestiques, pour être servi à la *muette*.

Drouet, habitant de la Montagne, écrasait dans le moulin les noirs qui ne s'empressaient pas d'ôter le café assez vîte, à son gré, ou il les faisait noyer dans les bassins à café.

Gerbaud, habitant de la colline du Mont-Rouis, se faisait suivre par deux dogues énormes, et s'amusait, au commencement de la révolution, à faire dévorer des enfans par ces dogues, pour, disait-il, effrayer les noirs et les empêcher de prendre part dans les insurrections.

Le fameux Caradeux aîné, habitant du Cul-de-Sac, était atroce pour les fautes legères ; il faisait administrer à ses noirs deux cent coups de fouet ;

souvent il trouvait que ce châtiment était trop modéré, alors il faisait fouiller un trou dans lequel on y mettait le patient debout, n'ayant que la tête dehors; et après avoir fait remplir le trou de terre bien foulée, on laissait dans cet état le malheureux qui expirait de faim et dans les plus horribles tourmens. Ce profond scélérat tua d'un coup de pied demoiselle de Roche Blanche (son épouse et sa nièce) parce qu'elle avait eu la générosité de vouloir intercéder auprès de lui pour un malheureux qu'il allait faire périr de sa manière accoutumée; malgré ce crime, la malheureuse victime n'en fut pas moins immolée. Il avait dépeuplé son habitation par ses cruautés; plusieurs années elle resta sans bras; les négocians ne voulaient plus lui en fournir; cet homme, d'un caractère fougueux, tombait sur ces négocians à coups de pied et à coups de chaise, quand ils lui demandaient leurs payemens; souvent il fallait le faire à coups de pistolet; c'est ce qui occasionna son duel avec Lacombe jeune, négociant du Port-au-Prince; ce fait est de notoriété publique; la loi ne pouvait rien sur cet homme, il était grand planteur, il avait droit de tout faire.

Baudry, conseiller honoraire au conseil supérieur du Port-au-Prince, habitant au quartier de Bellevue, fit périr sous le fouet, un après-midi, son confiseur, pour lui avoir présenté de la confiture, qui, selon lui, n'était pas bien faite.

Nicolas père, habitant du Port-au-Prince, avait pour habitude de se faire accompagner par un enfant de onze à douze ans, qui le suivait à pied, tenant la queue de son cheval; un jour cet enfant, fatigué par la longueur de la route et ne pouvant

plus se soutenir, abandonna la queue du cheval, et resta en route; à son retour, le barbare Nicolas, le fit mettre dans une grande chaudière et le fit bouillir à grand feu; tel fut le supplice que ce scélérat inventa pour punir un pauvre innocent d'une faute involontaire. Il coupait les langues et les oreilles de ses noirs; enfin, il était reconnu si cruel, qu'il lui était défendu, par arrêt du conseil, d'acheter des noirs.

Saint Victor avait dépeuplé l'habitation Boutin par ses cruautés. Commance fils, gérant de l'habitation de Poix la Générale, aux Arcahaye, avait également réussi à dépeupler cette habitation.

Le baron Delugé, surnommé le *bon blanc*, habitant au Mont-Rouis, qui passait généralement pour tel, a fait tailler un de ses noirs à mort; le cœur de ce malheureux palpitait encore lorsqu'il le fit enterrer sous ses yeux. C'était en effet un bon blanc; jugé des autres par ce trait d'humanité de ce *bon blanc*.

Bernard Pemerle, de la plaine des Cayes, faisait rougir les platines avec lesquelles on fait de la cassave, et faisait asseoir dessus ses malheureux noirs, qui rôissaient ainsi sur un fer ardent.

Champloi, habitant de la Ravine du Sud, et Périgni, habitant de la plaine des Cayes, employaient les mêmes supplices pour faire mourir leurs noirs.

Carouge, économe de l'habitation Codere, sucrerie à quatre lieues des Cayes, a fait écraser le maître sucrier sous la grande roue du moulin, sous prétexte qu'il gâtait son sucre.

Une dame Jean-Bart a fait fouetter une de ses domestiques à mort, en faisant mettre le corps

de cette infortunée en lambeaux ; ensuite elle faisait parsemer son corps de poudre à feu.

Une autre dame Bailly du Cap, lorsqu'une de ses négresses avait eu le malheur de perdre son enfant, elle en faisait faire un de bois, qu'elle faisait attacher par une chaîne de fer au cou de cette malheureuse mère, jusqu'à ce qu'elle en fît un autre ; heureuse encore d'être quitte pour ce châtiment, car souvent elle les faisait précipiter vivantes dans son four à chaux du Carénage.

Madame Sarthe, habitante de la plaine du Cul-de-Sac, était dans l'usage de faire donner quatre à cinq cent coups de fouet à ses malheureux noirs ; elle fit mourir sous le fouet une de ses servantes pour avoir eu communication avec un blanc qui était venu la voir. Une autre mégère, nommée Sivenant Ducoudrai, les faisait donner deux à trois cent coups de fouet, après elle faisait fondre de la cire à cacheter, qu'elle égoutait, goutte à goutte, sur la plaie.

Madame Cotte faisait mourir sous le fouet toutes les femmes noires qu'elle savait avoir pris des hommes qui pouvaient les retirer de l'esclavage.

Madame Momance, habitante de Léogane, sous prétexte de maléfice et de sortilége, faisait prendre son atelier, les jours de divertissemens, tels que les dimanches et fêtes, et les faisait tailler impitoyablement ; plusieurs sont mort de cette manière.

Jamais il n'a paru une tigresse comme celle dont je vais citer le nom, madame Charette, habitante de Saint Louis, avait fait faire des masques de fer, qui se fermaient par le moyen

des cadenats, dont elle était la gardienne des clefs. Voulait-elle tourmenter un de ses malheureux sujet, elle lui mettait un masque; l'infortuné ayant toujours la tête fixe, ne pouvait la remuer que difficilement, et ne pouvait boire ni manger qu'avec la permission de cette furie, qui laissait périr de faim et de soif la victime. Une de ses servantes s'étant laissé séduire par son fils : voici le supplice qu'elle inventa, et qui fut exécuté en sa présence; elle fit préparer un boucaut, en enfonçant des clous dans toute sa circonférence, de manière que tout le dedans était hérissé de pointes; cette opération terminée, elle fit venir la malheureuse servante avec toutes ses compagnes; elle prit un rasoir, et coupa les oreilles de cette infortunée victime, qu'elle allait livrer au plus affreux supplice; malgré sa situation (elle était enceinte pour le fils de cette furie) qui aurait attendri le cœur le plus féroce; malgré ses prières, ses larmes, elle l'a fit saisir par ses compagnes, qui lui étaient les plus attachées, et jeter dans le boucaut, qui fut immédiatement foncé par les deux bouts, et ensuite elle le faisait rouler, toujours par les compagnes de la victime, jusques sur le sommet d'un morne très élevé; alors elle ordonnait de lâcher le boucaut, qui se précipitait dans l'abîme; là, elle le faisait défoncer, et en retirer la victime encore palpitante, pour être jetée au feu et brûlée vive.

A côté de cette tigresse, nous plaçons Venault de Charmilly, habitant sucrier de Cavaillon; ces deux monstres, mâle et femelle, auraient dû être mis ensemble pour former le couple le plus exé-

crable qui n'ait jamais existé dans la nature. Je vais analyser les crimes de ce chevalier d'industrie, ce qui donnera une idée de sa moralité, en attendant que je puisse dévoiler entièrement sa turpitude.

Venault de Charmilly faisait brûler vifs ses malheureux noirs ; il les faisait enfourner avec de la bagasse, et il assistait à ces horribles exécutions ; pour une faute légère, il infligeait les plus cruels châtimens ; quant il appelait quelqu'un, et qu'on avait eu le malheur de ne pas l'avoir entendu, il saisissait le malheureux, et lui arrachait les oreilles avec sa tenaille ; avait on mal répondu à ses questions, il vous arrachait la langue ; était on accusé d'avoir mangé quelque chose, il vous arrachait les dents toujours avec sa tenaille, qui était son instrument favori, pour torturer et mutiler ses malheureux sujets. Venault de Charmilly, dites-nous quel était le crime de l'infortuné Jean Philippe, votre postillon ? Que vous avait-il fait pour être traité d'une manière aussi inhumaine ? Calomniateur des noirs, vous avez cru, sans doute, que vos crimes, comme ceux de tous les colons, vos complices, auraient été ensevelis dans le néant ; vous l'avez cru, car malgré toute l'impudence que nous vous connaissons, vous n'auriez jamais osé faire le tableau imaginaire du bonheur que nous jouissions, dites vous, sous le régime colonial ; vous n'auriez jamais eu l'audace de faire une espèce de réfutation sur l'ouvrage de M. Bryan Edwards, qui a écrit avec plus de vérité et de connaissance, sur Saint-Domingue, pendant le peu de jours qu'il a résidé

résidé dans cette île, que vous ne pourriez jamais le faire pendant un *siècle de résidence et de travail assidu.* Mais revenons au crime que vous avez commis sur la personne du malheureux noir Jean Philippe, votre postillon ; en lisant ce passage, tâchez de vous repaître encore du sang de ce malheureux que vous avez fait piler dans la mangeoire de vos chevaux, jusqu'à ce que son corps écrasé ne formât plus qu'une masse de charpie; avant que vous ayez détourné vos yeux de ce spectacle affreux, apprenez-nous donc quel était son crime, pour lui faire subir un aussi horrible supplice ? Dites-nous donc lequel était le plus heureux des paysans d'Europe ou les noirs vos malheureux sujets que vous traitiez aussi indignement [1] ?

La dame Delorme, habitante à la Ravine Blanche de Cavaillon, est également digne d'occuper une place à côté de ce Charmilly; elle faisait mettre en lambeaux ses domestiques au quatre piquet ; ensuite elle les faisait étendre sur une planche, la face contre ciel; et dans cet état, elle les faisait assujettir avec des clous.

Rambault, habitant de Cavaillon, les faisait piler dans le canot à café, fouettait à mort, et répandait sur les plaies de la cendre chaude ou de la saumure.

Lartigue, habitant de Cavaillon, fit scier les quatre membres de Joseph, son domestique, et ensuite il le fit enterrer vivant.

---

[1] Je laisse mes Lecteurs sensibles comparer entre le paysan et le nègre. Venault de Charmilly, page 54, lettres à M. Bryan Edwards.

Lestaille, habitant à Cavaillon, les faisait piler dans le moulin à café, arrachait les oreilles et les dents pour une faute légère, et les faisait pendre la tête en bas.

Gournaud, sucrier de Cavaillon, faisait brûler vif dans les fourneaux avec de la bagasse; il faisait aussi noyer avec des poids de cinquante ou des roches attachées au cou.

La dame Grandié, sucrière à Cavaillon, fit tailler à mort; Baptiste et Zabeth, ses domestiques, pour lui avoir déplu; ensuite elle les fit prendre et précipiter dans une chaudière à sucre bouillante.

Delmas, habitant de Cavaillon, enchaînait ses noirs dans un poteau exposé à toutes les intempéries de l'air, les enterrait vivant; Antoine, son maître cabrouetier, éprouva ce funeste sort.

Rousseau Lagaudraie, caféyer à la Ravine Blanche de Cavaillon, faisait enchaîner ses malheureux noirs; et dans cet état, il les faisait dévorer par ses chiens.

Lopinau, habitant de la Voldrogue, à Jérémie, faisait tailler à mort ses malheureux noirs, et les brûlait dans son four à pain.

Bellance, habitant de Plymouth, les enchaînait et enterrait vivant, taillait à mort et mettait sur les plaies ensanglantées du citron, du piment et du sel, etc.

La dame Clément, habitante au Fond-Rouge, à Jérémie, faisait tailler à mort, brûlait dans les fourneaux ardens, faisait mettre sur les plaies des cendres chaudes ou du piment.

Farouge, du Fond-Rouge, les brûlait vif, après les avoir gardé long-temps enchaînés dans un poteau.

Jouvence, son voisin, commettait les mêmes cruautés.

La dame le Roi faisait assommer à coup de bâton jusqu'à mort.

La dame Lamestière faisait de même.

Guilgaud, habitant de la plaine des Cayes au Fond-Vert, raffinait en cruauté ; il faisait enchaîner ses noirs au poteau ; il leur faisait de larges blessures, et ensuite les laissait jusqu'à ce qu'ils fussent rongés par les vers; le fouet ne cessait sur ses malheureux noirs.

Gelin, sucrier à Jérémie, les jettait dans les chaudières à sucre bouillantes.

Naud, au Fond-Rouge, enchaînait ses noirs à la pluie et au soleil jusqu'à ce qu'ils mourussent au poteau, où ils étaient attachés.

Petit Gas et Bocalin, habitans de Jérémie, enchaînaient leurs noirs jusqu'à ce qu'ils périssent.

Le chevalier Lafite, habitant de la Seringue de Jérémie, a fait piler un de ses domestiques dans le moulin à café; ses noirs périssaient sous le fouet.

Tauzias, habitant du Fond-Rouge et de Plymouth, faisait griller ses noirs sur les platines à cassaves, et les faisait enterrer vivans.

Nous croyons que ce sont ces deux MM. ci dessus dénommés, qui ont été complimenter sa majesté Louis XVIII, et lui demander le rétablissement des colonies; qu'ils viennent donc encore piler, brûler et enterrer leurs noirs ; nous les attendons.

Dezormeaux, habitant au Trou Bonbon, avait une potence en permanence chez lui, où il pendait à sa volonté.

Contenssans, au Cap-Rouge de Jacmel, brû-

lait et pendait ses noirs ; il les faisait fouetter impitoyablement.

Cagnette et Pradel, habitans audit lieu, les faisaient pendre la tête en bas.

Enfin Saligné, Bégeste, Féraux, commettaient les mêmes cruautés que Cagnette et Pradel.

Baudouin, Duluc, Megnier, Rabond, habitans de Jacmel, faisaient tailler à mort et faisaient appliquer un fer rouge sur les plaies.

Lantagnac et Lachaudière, habitans à l'Anse-à-Veau, ont fait pendre et brûler vif plusieurs de leurs malheureux noirs ; ils les faisaient périr sous le fouet, au terrible quatre piquet. Remi Gourdette, Bonhomme Gourdette, Clery, Martel, Barthe, Périgné, tous également habitans de l'Anse-à-Veau, commettaient les mêmes cruautés.

Langlade, habitant à l'Anse-à-Veau, avait inventé un supplice qui lui était particulier, et que je n'ai pas encore trouvé dans la nombreuse nomenclature des crimes des colons ; il faisait prendre le malheureux qu'il voulait livrer à ce supplice, après lui avoir fait appliquer deux ou trois cents coups de fouet, il le faisait mettre dans les ruches de fourmis ; ce malheureux périssait dévoré par les piqûres de ces insectes, dans les plus horribles souffrances.

Lainé frères, Honoré, Arnauld, faisaient brûler vifs leurs noirs, et les faisaient périr sous le fouet ; les deux frères Lainé les faisaient aussi mourir de faim.

Welch, habitant de Torbeck, conjointement avec son gérant blanc, nommé Dehais, ont commis le crime ci après :

Dehais se plaignait souvent que l'atelier de

Welch était livré à la magie et au sortilége ; ayant perdu un de ses enfans naturels, il prétendit que c'était les macandals de l'atelier qui avaient commis ce prétendu crime ; Welch et Dehais se rendirent à la place, où tout l'atelier était sur la houe ; ne pouvant pas connaître positivement quel était celui qui avait fait périr l'enfant de Dehais, ils choisirent froidement et indistinctement douze de ces malheureux, hommes et femmes ; ils firent ouvrir par l'atelier, là où il travaillait, une fosse large et profonde, firent descendre les douze infortunées victimes dans la fosse, les firent mettre à genoux ; on commença par jeter de la chaux vive sur elles, et ensuite la fosse fut comblée de terre ; ainsi douze victimes humaines furent enterrées vivantes, pour un prétendu crime.

Nous allons rapporter un dernier fait qui caractérisera l'âme des colons d'un seul trait.

Un jour l'économe de la dame Langlois, habitante propriétaire d'une sucrerie dans la plaine des Cayes, en lui faisant son rapport sur le mouvement de l'habitation, lui dit : Madame, le malheur a voulu qu'une pauvre négresse, en donnant cette nuit des cannes au moulin, son bras a malheureusement été pris, je n'ai eu que le temps de le faire sauter, pour sauver le reste du corps qui allait y passer. La dame Langlois écouta froidement l'économe sur sa chaise, et lui répondit : « *Ma foi ce ne serait pas tout à fait un si* » *grand malheur, sinon cela aurait pu gâter* » *mon sirop* ».

Non, il est impossible que je puisse continuer de décrire de semblables atrocités ; quel courage, et quelle force d'âme il faudrait avoir pour consigner

les innombrables forfaits des colons pendant le régime colonial ; j'enflerais des volumes ; le faible récit que je viens de faire des atrocités dont nous avons été les victimes, suffit pour se faire une idée du caractère des colons ; les femmes de ces monstres se sont également signalées par leurs forfaits ; plusieurs de ces mégères, l'opprobre et la honte de leur sexe, ont égalé et même surpassé les hommes en débauche, en impudicité ; enfin dans les excès les plus abominables, et dans tous les genres de crimes et de cruautés les plus inouis.

A la honte de la France, pas un seul de ces monstres, que nous avons cité, a subi la peine due à ses forfaits ; pas un seul n'a éprouvé le plus petit châtiment pour ses crimes. Colons qui existez encore, citez un seul parmi vous, dont la tête coupable a tombé sous le glaive des lois ; je vous mets en défi de me démentir.

L'histoire ne présente aucune agrégation d'hommes qui se ressemblent par les crimes aux colons de S. Domingue ; parmi toutes les nations, il a existé de profonds scélérats, pour le malheur du genre humain ; mais on n'a jamais vu dans aucune époque ni chez aucun peuple, une tourbe composée de *quarante* à *cinquante* mille bandits, dont chaque individu était autant de Néron, de Mezence, de Phalaris, etc. et les femmes des Messalines et des Frédégondes, etc. Si nous remontons, cependant, à l'origine impure de ces colons, nous serons convaincus qu'ils ne pouvaient être différemment de ce qu'ils ont été, et de ce qu'ils seront toujours : en effet, des hommes provenans de la lie du peuple, tous couverts de crimes, des aventuriers échappés de la corde, des gens

sans aveu, des engagés de trente six mois, etc. ne pouvaient produire que des résultats monstrueux ; fuyant une patrie qui les repoussait avec horreur de son sein, vomis sur cette terre pour y cacher leur honte, et surtout pour y faire à tout prix une fortune ; pour atteindre ce but, ces scélérats employaient tous les moyens les plus illicites et les plus criminels.

Eloignés de leur métropole, dont les lois étaient sans vigueur, toujours éludées et inexécutées par des administrateurs gagés et influencés par eux ; ces colons orgueilleux, habitués au despotisme du régime colonial, ne voyaient rien au-dessus d'eux, au-dessus des lois qu'ils méprisaient et des magistrats qui leur étaient vendus ; ils commettaient tous les genres de crimes, dans l'assurance de l'impunité, et ils opprimaient de la manière la plus horrible la population de cette île.

En vain Louis XIV, par ses ordonnances, voulut mettre un frein aux cruautés et aux déréglemens des colons, en améliorant le sort des libres et des esclaves ; ses bonnes intentions furent sans effet et ses règlemens jamais exécutés ; dans le principe on les éluda, et bientôt après ils tombèrent en désuétude.

Alors il existait sur chaque habitation *un despote blanc*, qui avait le droit barbare de vie et de mort sur les malheureux noirs de son atelier ; usant de ce privilége atroce, la mort planait sur nos têtes comme sur celles des plus vils animaux ; et pour nous la donner, ils n'étaient embarrassés que de faire le choix du supplice ; sur toutes les habitations de ces grands planteurs, ils avaient fait construire des cachots, dont les formes étaient

variées et disposées pour les différens genres de tortures qu'ils voulaient infliger à leurs victimes ; il y avait dans ces cachots des loges exactement proportionnées à la hauteur et à l'épaisseur de la victime qui devait y être enfermée, de manière qu'elle périssait debout, sans pouvoir changer d'attitude ; dans d'autres cachots [celui de Desdunes était construit de la sorte] des anneaux de fer étaient disposés le long des murailles, de manière que l'homme qui y était attaché, se trouvait cramponné contre le mur par tous ses membres et par le cou ; dans cette situation pénible, un piquet de bois pointu, était le seul point d'appui où le malheureux pouvait reposer ses fesses pour se soulager du poids de son corps ; dans l'enfoncement de ce cachot, était une petite loge hermétiquement fermée, où la victime pouvait étouffer en peu d'heures ; d'autres cachots étaient construits dans des endroits fangeux [tels étaient ceux de Galifet, Montalibor, Milot, Latour Duroc, et presque sur toutes les habitations des grands planteurs (1)] où les victimes périssaient dans l'eau par le froid et l'humidité qui supprimaient la circulation du sang ; outre ces affreux cachots, il existait mille instrumens divers de tortures inventées par la férocité des colons, des barres, d'énormes carcans de fer, avec des branches très-élevées, des serres-pouces, des menottes, des empêtres, des masques de fer,

(1) Les débris de ces affreux cachots qui ont été démolis par ordre du Gouvernement sont encore existans sur ces habitations ; ceux qui douteront de la vérité peuvent venir les voir.

des

des chaînes, etc. Eh ! pourquoi était réservé, grand dieu ! tout cet attirail de la mort et des supplices, pour des innocentes victimes, qui tombaient à genoux au moindre signe ! !!... Enfin le terrible quatre piquet qui était toujours prêt sur les habitations, dans les villes et bourgs ; la victime y était attachée par les quatre membres, et saisie au milieu du corps par un cercle qui l'empêchait de pouvoir se remuer ; d'autres faisaient étendre le patient sur une échelle bien assujetti par des liens, tandis que deux commandeurs qui se relevaient par deux autres quand ils étaient fatigués, déchiraient et mettaient en lambeaux sous les coups du fouet cent fois répétés, le corps de l'infortunée, qui poussait des gémissemens lamentables, en appelant à son secours, tout ce que les tourmens pouvaient lui suggérer pour apitoyer son barbare maître ; hélas ! ses cris superflus se perdaient dans les airs et se confondaient avec le bruit du fouet qui faisait retentir les échos de nos montagnes ; le colon atroce, tranquille, sourd à ses cris, inexorable comme l'enfer, considérait ce spectacle horrible ! bien loin de s'apitoyer, il fait préparer sous ses yeux des tourmens nouveaux pour étouffer les cris de la victime ; il lui mettait un baillon dans la bouche ou un tison ardent, et pour assouvir le délire de sa rage, on lui apporte de la saumure, du piment, du sel, du poivre, de la cendre chaude, de l'huile ou de la mantègue bouillante, de la cire à cacheter, de la poudre à feu ; et suivant le choix du bourreau, l'on répandait sur le corps ensanglanté de l'infortuné, ces ingrédiens ou ces matières enflammés, qui se confondaient avec son

sang, et lui faisait souffrir un tourment au-dessus de toute expression ; d'autre fois, il faisait rougir des fers ardens, qui étaient appliqués sur le corps du martyr.

Les coups de fouet et les gémissemens remplaçaient le chant du coq, dit Wimphen, qui écrivait sur Saint-Domingue pendant la révolution, et il disait la vérité ; pourra-t-on croire qu'un blanc nommé Lataille, qui faisait profession publique de tailler les malheureux noirs, pour le modique salaire de quatre escalins par cent coups de fouet, ce bourreau a fait une fortune brillante ; c'est un fait connu de tout le Cap-Henry, où il a exercé cet infâme métier ?

Le malheureux qui n'avait pas le courage et la force d'âme de supporter les cruels châtimens que l'on voulait lui infliger pour la faute la plus légère, fuyait dans les bois pour s'éviter les tourmens ; son barbare maître, furieux de voir échapper sa proie, le poursuivait dans ces lieux, qui offraient à l'esclave un asile contre la tyrannie ; delà, l'origine de ces fameuses chasses d'hommes marrons, qui étaient poursuivis et détruits comme des bêtes carnassières ; la chasse était réputée bonne quant on avait détruit une douzaine de ces malheureux, et bien souvent ces infâmes chasseurs, à défaut de marron, tuaient des infortunés qu'ils amenaient avec eux dans les bois, pour toucher la prime que le gouvernement accordait par tête de marron [1].

[1] Arrêt du conseil du Cap, qui accorde à cinq blancs employés sur l'habitation Carbon, au Bois de l'Anse, une somme de 1000 livres, à prendre sur la caisse des droits suppliciés, pour avoir détruit une bande de nègres marrons, ayant pour chefs les nommés Polydor et Joseph. Moreau de Saint-Méry, page 399, tome III.

Alors les malheureux esclaves étaient mis en parité avec les plus vils animaux ; dans les actes publics, l'on voyait sur la même ligne les esclaves, chevaux, bœufs, mulets, cochons, etc. tout ne faisait qu'un; l'homme était vendu indifféremment avec les cochons ; pour donner la preuve de ces assertions, nous transcrivons mot à mot l'arrêt du conseil du Cap, que nous avons puisé dans la compilation de Moreau de Saint-Méry [1].

---

[1] *Arrêt du Conseil du Cap, qui juge qu'un Econome est garant de la perte d'un cabrouet et de deux nègres, dont il a disposé pour son usage, sans l'agrément du propriétaire présent.*

Du 11 Juillet 1781.

Entre les sieurs Bonnefond et Pinaudier, appelans d'une part ; et le sieur Couturier, intimé d'autre part ; vu, etc ; après que Pigeot de Louisbourg, avocat des appelans, et Moreau de Saint-Méry, avocat de l'intimé, ont été ouis aux audiences des 7 et 9 de ce mois, ainsi qu'à celle de ce jour; et tout considéré, la Cour a mis et met l'appellation et sentence dont est appel au néant ; émandant, condamne la partie de Moreau de Saint-Méry à payer à celle de Pigeot de Louisbourg, la somme de 10, 000 livres, pour les deux nègres, les quatre mulets et le cabrouet, dont ladite partie de Moreau de Saint-Méry a indûment disposé à l'insçu de ses propriétaires et pour ses affaires personnelles ; les deux negres et les 4 mulets s'étaient noyés en traversant la rivière de Jaquezy pendant un débordement, et le cabrouet avait été entraîné par les eaux, aux intérêts de ladite somme, à compter du jour de la demande qui en a été faite ; si mieux n'aime ladite partie de Moreau de Saint Méry, suivant l'estimation qui sera faite desdits 2 nègres, 4 mulets et cabrouet, par experts qui auront connu lesdits objets, et qui seront convenus par les parties; et ce, pardevant M. de Pourcheresse de Vertières, conseiller, que la Cour a commis et commet à cet effet, sinon par lui nommé d'office ; ce que la partie de Moreau de Saint-Méry sera tenue d'opter dans quinzaine, à compter du jour de la signification du

Nous lisons dans ce même recueil, qu'un blanc nommé Sozeau, économe du sieur de Boujeau, habitant au Quartier-Morin, tua dans sa colère un noir de cette habitation, nommé Pompé, d'un coup de fusil; comme ce Sozeau était un misérable économe, il fut poursuivi pour ce crime, et condamné à l'exil hors de la colonie, pour la forme seulement; car la sentence ne fut pas exécutée.

Dans la même époque, un malheureux noir, donna des coups de roches au *chien* d'un blanc nommé Sommereux; il fut saisi, livré à la justice, et condamné à être fouetté dans tous les lieux et carrefours accoutumés, pour avoir osé frapper le chien d'un blanc.

O justice admirable! un blanc tue un *noir* on l'exile! un noir bat un *chien*, on le traite en criminel, on le déchire sous le fouet d'un bourreau!

Les femmes haytiennes étaient à la discrétion

---

présent arrêt, sinon déchue; faisant droit sur les saisies et séquestrations faites à la requête des parties de Pigeot de Louisbourg, des nègres, cochons et autres objets, si aucuns sont, appartenant à la partie de Moreau de Saint-Méry, les déclare bonnes et valables; ordonne que lesdits nègres, cochons et autres objets seront vendus, à la requête des parties de Pigeot de Louisbourg; savoir, le nègre à la barre du siége royal du Fort-Dauphin, en la manière accoutumée, et les cochons et autres objets par le premier notaire requis, sous le bénéfice des offres faites par les parties de Pigeot de Louisbourg, de tenir compte de leur valeur à celle de Moreau de Saint-Méry, sur et tant moins et à valoir aux condamnations ci-dessus contr'elles prononcées; d'abord sur les intérêts et frais, et subsidiairement sur le capital; ordonne que l'amende sera remise aux parties de Pigeot de Louisbourg, et condamne celle de Moreau de Saint-Méry en tous les dépens des causes principales d'appel et demande.

de ces hommes impudiques, qui les outrageaient de la manière la plus horrible ; je frémis, quand je pense à la quantité de ces malheureuses victimes qui ont été immolées dans leurs fureurs jalouses ; pour un simple soupçon, elles étaient fouettées ou écorchées vives ; celles qui opposaient de la résistance à leurs ardeurs impudiques, périssaient dans les tourmens ; la femme mariée, ou qui vivait avec un noir, la jeune fille innocente encore sous les ailes de sa mère, rien ne pouvait arrêter le colon sans moralité ; ce maître orgueilleux, violait sans pitié, sans remords, toutes les lois de la nature, faisait périr quiconque osait élever la voix pour mettre un obstacle à ses passions; l'homme voyait prendre sa femme devant lui sans pouvoir en murmurer, et la mère voyait arracher sa fille dans ses bras, sans pouvoir s'en plaindre à personne, de tant d'excès de brutalité et d'injustice.

Celui qui n'avait pas la force ou le tempérament nécessaire pour supporter les grands travaux, sans égards pour sa faiblesse ou son état de maladie, au lieu de lui donner des remèdes ou une nourriture plus saine, on l'accablait ; son sang ruisselait sous les coups redoublés du fouet, bientôt il périssait ou se donnait la mort, pour mettre un terme à sa pénible existence ; et le barbare colon, en le perdant, devenait la victime de sa propre fureur.

Il y avait de ces colons avides et cruels, qui voyaient avec peine les femmes enceintes, parce que ces malheureuses, pendant leurs grossesses et le temps qu'elles mettaient à allaiter leurs enfans, ne pouvaient travailler à l'instar des autres cultivatrices ; ce qui était, selon leurs abominables

calculs, contraire à leurs intérêts; d'autres, par un calcul opposé, mais aussi sordide, voyaient leurs intérêts dans la propagation de leurs ateliers, et livraient aux supplices les mères qui avaient eu le malheur de perdre leurs enfans; ainsi tous les sentimens de la nature et de l'humanité étaient étouffés dans l'âme du colon; par un sentiment plus fort, son intérêt, son avarice; on avait aucun égard pour les femmes enceintes, on les contraignaient à faire les mêmes travaux que les autres cultivatrices; et lorsque leurs états de grossesses les en empêchaient, on les déchiraient sous le fouet sans pitié; leurs situations auraient attendri des monstres, mais non pas des colons! Plusieurs de ces brigands exerçaient sur leurs habitations cette exécrable loi des Spartiates; les enfans malsain ou d'une constitution faible étaient précipités dans les fondrières ou enterrés vivans.

Dumas, habitant de la Marmelade, actuellement propriétaire en France, à Marsilli sur Seine, département de la Marne, fit prendre un enfant d'une faible complexion, qui venait de naître, et ordonna de le jeter dans le four à chaux. Elisabeth Mimi, sa fille naturelle, émue de compassion, se précipita aux pieds de son barbare père, lui demanda cet enfant, promettant qu'elle en aurait soin elle-même, le nourrirait avec du lait de cabrit, et que la mère pourrait continuer ses travaux; Dumas plus touché de cette dernière raison, que par le motif d'humanité, lui accorda sa demande. *Laurent*, qui est le nom de cet enfant, est à présent âgé de quarante-cinq ans, père d'une nombreuse famille, excellent gérant, un des bons agriculteurs haytiens. Vertueuse et bonne Mimi,

tu n'es plus ! mais tu jouis dans le sein de la béatitude éternelle, de la récompense de tes bonnes actions ; ton ami consacre ici ton nom et tes vertus, à la vénération et à l'amitié de tous les cœurs bons et sensibles.

Dans tous les pays, la multiplication des hommes dépend du gouvernement ; elle diminue ou s'augmente, selon que les lois tyrannisent ou favorisent la population ; les colons étaient bien loin d'imiter les dispositions des lois romaines, et ce beau précepte de la religion des mages, qui encourageaient les persans à la population « faire un enfant, planter un terrein neuf, bâtir une maison, sont trois actions agréables à dieu ». Ces despotes, durs et cruels, faisaient tout le contraire ; aussi malgré l'introduction de vingt mille noirs par chaque année, la population d'Hayti avait bien de la peine à devenir croissante ; hé! comment les hommes pouvaient-ils multiplier sous la plus affreuse tyrannie qui ait jamais existé ?

Détracteurs des noirs, est-il étonnant maintenant si nos facultés morales et physiques étaient comprimées par un si dur esclavage ? Quels sentimens libéraux pouvaient germer dans des cœurs sans cesse abreuvés d'opprobre ! Les plus douces affections de la morale ; religion, humanité, vertu ; ces sentimens qui font le bonheur des hommes civilisés, pouvaient-ils naître dans le sein d'une vie qui s'écoulait dans la plus affreuse misère et dans des tourmens sans cesse renaissans ? Est-il étonnant si nous étions enclins aux suicides, aux empoisonnemens ; et si nos femmes éteignaient dans leurs cœurs les doux sentimens de la maternité, en faisant périr par une cruelle pitié les chers et tristes

fruits de leurs amours ? En effet, comment supporter la vie quant elle est parvenue au dernier période de la degradation et de la misère ? Quant il faut mourir mille fois pour une, dans les tourmens les plus cruels, quant on est réduit dans cette situation déplorable, sans espérance d'en sortir ; aimer la vie n'est-ce pas une insigne lâcheté ? Eh pourquoi donner le jour à des infortunés, dont la vie entière était d'être condamné à traîner leur frêle existence dans l'opprobre et les tourmens, dans un long tissu de peine sans fin ; éteindre une vie aussi odieuse était-ce donc un si grand crime? c'était compassion, humanité ! ! ! . . .

Colons abominables, auteurs de tous nos maux, vous osez nous calomnier et nous reprocher des forfaits qui sont les vôtres ; si vous eussiez été à notre place, et nous à la vôtre, nous aurions pu établir une parallèle qui n'eût pas été à votre avantage ; vous eussiez eu peut-être tous nos vices, et pas une seule de nos vertus !

Si ces crimes que vous avez l'impudence de nous reprocher, nous étaient naturels ; pourquoi depuis que nous avons révendiqué nos droits, et que nous avons debarrassé notre sol de votre souffle empoisonné, nous ne voyons plus ni suicides, ni empoisonnemens, ni avortemens ; et que malgré les guerres sanglantes que nous avons eu à soutenir et nos cruelles infortunes, nos campagnes fourmillent d'une brillante jeunesse ? Pourquoi ces champs que jadis, nous arrosions de nos sueurs et de nos larmes, retentissent de cris d'allégresse, se fertilisent et se couvrent d'abondantes récoltes ? Pourquoi des jours heureux ont succédé à des jours

de

de douleurs, et qu'une nouvelle ère s'élève toute radieuse de gloire et de prospérité sur le peuple haytien, parce que ce sont les fruits de la liberté; ce bien precieux du ciel, la source et le plus grand de tous les bienfaits; ces dons ne ressemblent pas aux horribles produits de l'esclavage, la plaie la plus affreuse qui ait jamais affligé l'humanité. Cependant, qui le croirait? Ces maîtres cruelset barbares vivaient au milieu de nous dans la plus parfaite sécurité; un seul blanc, dans les montagnes les plus reculées, dans le milieu des forêts, gouvernait torturait cent noirs suivant ses caprices, sans craindre les révoltes, tandis que nous pouvions assommer ces tyrans à coups de houes; mais les chaînes de la servitude nous empêchaient de lever la tête au-dessus de notre déplorable situation.

On pouvait voyager, jour et nuit, sans armes dans toute la Colonie, sans craindre les voleurs; les infortunés marrons ne faisaient de mal à personne; vivans dans les bois, de racines, dans un état de nudité et d'inquiétude, voyait passer de sa retraite étant, le riche planteur, son persécuteur, et le pacotilleur chargé de butin, sans avoir jamais tenté de se venger, et de s'emparer de leurs dépouilles. Ce serait ici l'occasion de rapporter une infinité de traits d'héroïsmes et d'anecdotes intéressantes, qui ont eu lieu pendant nôtre dure captivité; nous aurions pu faire contraster la générosité et la reconnaissance qui caractérisent les noirs, avec la cruauté, l'avarice et l'ingratitude des blancs; nous aurions pu faire rougir nos détracteurs de leurs calomnies, mais le temps presse; nous entendons de toutes parts les cris de nos conci-

toyens, nos tyrans viennent, aux armes ! Nous nous hâtons d'abréger la tâche que nous nous étions imposée, pour déposer la plume, et nous saisir de l'épée contre nos tyrans.

Nous avons donné une idée du sort déplorable de ce qu'on appelait jadis les esclaves ; nous allons esquisser maintenant la triste situation de ce qu'on appelait, dans ces temps d'horreurs, impudemment les libres. Nous ne ferons aucune distinction de ces soi-disant libres, car s'ils n'avaient point de maîtres distincts, le public *blanc* était leur maître ; et sous tous les rapports, ils supportaient les mêmes humiliations et les mêmes infamies que les esclaves ; nous les considérerons donc comme tels ; sous le régime colonial comme sous l'ère de la liberté, nous désignerons la population d'Hayti sous la dénomination générique d'haytiens.

Pour maintenir le sceptre du despotisme colonial et l'empire des préjugés ; pour empêcher les libres d'élever leur têtes au-dessus de la sphère d'ignominie où ils étaient plongée ; pour mieux river leurs fers, quelle foule de précautions, d'arrêtés et de règlemens absurdes furent pris par ces gouverneurs et administrateurs mercenaires ; ils les obligeaient de prendre des noms tirés de l'idiome africain ou pris dans des expressions du pays, du nom des animaux ou des plantes, etc. de-là l'origine de tous ces noms baroques de *Zombi*, *Bembara*, *Makaque*, *Bois-Rouge*, *Caïman*, *Sapotille*, *etc.* qu'ils étaient obligés d'aller échanger

au greffe pour leurs noms propres et de familles, en payant quatre escalins [1].

Règlement des Administrateurs concernant les Gens de Couleur Libres.

Du 24 Juin et du 16 Juillet 1773

Louis-Florent, Chevalier de VALLIÈRE, etc.
Jean-François-Vincent, Chevalier, Seigneur de MONTARCHER, etc.

Deux abus se sont introduits dans la Colonie, qui intéressent également et l'état des personnes et leurs propriétés, relativement à l'ordre de succession. Les mulâtres et autres gens de couleur qui naissent libres, prennent presque toujours le surnom de leurs pères putatifs, quoique de race blanche. D'un autre côté, les esclaves affranchis prennent de même le surnom des maîtres qui leur ont donné la liberté; de ce double abus naît un désordre réel. Le nom d'une race blanche usurpé peut mettre du doute dans l'état des personnes, jeter dans la confusion dans l'ordre des successions, et détruire enfin entre les blancs et gens de couleur cette barrière insurmontable que l'opinion publique a posée, et que la sagesse du gouvernement maintient. Pour remédier aux abus qui pourraient naître par la suite; nous, en vertu des pouvoirs à nous donnés par Sa Majesté, avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1^er^. Toutes négresses, mulâtresses, quarteronnes et métives libres et non mariées, qui feront baptiser leurs enfans, seront tenues, outre le nom de baptême de leur donner un surnom tiré de l'idiome africain, ou de leur métier et couleur; mais qui ne pourra jamais être celui d'aucune famille blanche de la colonie; et ce à peine de mille livres d'amende, et d'être tenues de tous dommages, intérêts et réparations civiles envers la famille dont le surnom aurait été usurpé.

2. Enjoignons à tous curés, vicaires et autres desservans de paroisse, de tenir la main l'exécution pleine et entière de l'article ci-dessus, en insérant dans l'acte

Privés de la jouissance de leurs droits civils; sans protection, sans appui, abreuvés d'opprobre, leur existence précaire était à la disposition du

baptistaire le surnom qui aura été donné, à peine de suspension de payement de leurs pensions pour la première fois, et de plus grande peine en cas de récidive.

3. Tout maître de quelque qualité, condition et couleur qu'il soit, qui sollicitera du gouvernement la permission d'affranchir un de ses esclaves, sera tenu à l'avenir par la requête qu'il présentera à cet effet, de donner audit esclave, outre son nom, un surnom quelconque, ainsi et de la manière qu'il est dit en l'article premier du présent règlement; faute de quoi ladite permission ne sera accordée, tels justes d'ailleurs que puissent être les motifs d'affranchir ledit esclave.

4. Enjoignons très-expressement au maître qui aura obtenu la permission d'affranchir son esclave, d'insérer dans l'acte d'affranchissement qu'il passera, outre le nom dudit esclave, le même surnom énoncé en la permission; et ce, sous peine de nullité dudit acte d'affranchissement, de mille livres d'amende, et d'être tenu de tous dommages, intérêts et réparations civiles envers la famille dont le surnom aurait été usurpé.

5. Faisons très-expresses défenses aux nègres, mulâtres quarterons et métifs, nés libres ou affranchis, qui ont usurpé jusqu'à ce jour des surnoms de race blanche, de les porter à l'avenir; leur enjoignons en conséquence de prendre un autre surnom à leur choix, et dans le délai de trois mois après la publication du présent règlement, d'en faire déclaration aux greffes des juridictions dans lesquelles ils auront domicile, lesquelles déclarations seront portées sur un registre particulier tenu à cet effet par les greffiers; le tout à peine de prison contre les contrevenans.

6. Faisons pareillement très-expresses inhibitions et défenses à tous curés, greffiers, notaires, procureurs et huissiers, de recevoir ou faire aucun acte de leur ministère où les nègres et les gens de couleur libres ou affranchis s'aviseraient de prendre le surnom, soit de leurs pères putatifs, soit de leurs maîtres de race blanche. Leur Enjoignons au contraire d'en donner avis aux procureurs

premier blanc venu ; ils ne pouvaient occuper aucune fonction publique ou de confiance, aucun emploi, aucune profession moindrement relevée ; tout était exclusivement réservé pour les blancs ; ils ne pouvaient être ni prêtre, ni avocat, ni médecin, ni chirurgien, ni apothicaire, ni maître d'ecole ; il leur était défendu d'occuper ces places ; même dans les professions ou métiers, ils ne pouvaient être maîtres ; il fallait qu'ils fussent garçons perruquier, tailleur, maçon, etc. la honte et la flétrissure les suivaient partout ; dans les églises même où la sainteté des lieux devait inspirer aux hommes des sentimens de charité et d'humiliation, d'orgueilleuses distinctions les écartaient du sanctuaire [1] Que dis-je ? ô comble de vanité humaine ! l'orgueil accompagnait les blancs jusques dans le néant ; il leur fallait des places distinguées dans les cimetières.

du roi ou à leurs substituts, afin qu'il y soit pourvu ; et pour mettre lesdits curés, greffiers, notaires, procureurs et huissiers, en état de pouvoir juger du vrai surnom des nègres ou gens de couleur nés libres ou affranchis, lorsqu'ils se présenteront pour contracter, nous les autorisons à exiger la représentation de leurs actes baptistaires et d'affranchissemens, ainsi qu'expédition de la déclaration qu'ils auront faite aux greffes des juridictions.

7. Voulons, au surplus, que les réglemens des 12 Juillet 1727, 15 Juin 1736 et 14 Novembre 1755, qui ont également rapport aux précautions à prendre dans les actes publics qui intéressent les gens de couleur, soient exécutés selon leur forme et teneur.

Prions MM. les Officiers des conseils, et mandons à ceux des juridictions en ressortissantes, de tenir la main à l'exécution du présent règlement. Donné au Port-au-Prince, etc.

[1] A Jérémie un Jeudi-Saint, les femmes haytiennes furent chassées de l'église par l'instigation des femmes blanches ; ces femmes ne retournèrent à l'église que par

Obligés de faire les corvées de tous genres, de servir pendant trois ans dans les maréchaussées; et à l'expiration de ce terme, il fallait servir dans les milices de son quartier ou de la province; ils étaient obligés de faire quinze ou vingt lieues pour apporter un ordre ou une lettre à un blanc; la moindre désobéissance, la moindre observation à ces vexations étaient punies comme un crime capital; c'est ainsi que l'infortuné Jean-Baptiste, noir libre, pour n'avoir pas obéi sur-le-champ à Barré Saint-Venant, alors gérant de l'habitation Duplaa, pour lui avoir fait de justes remontrances, fut arrêté et calomnié par ce profond scélérat, et condamné par arrêt du conseil du Cap, à être mis *au carcan pendant deux heures, au marché Clugny de la même ville, avec cet écriteau : Nègre insolent envers les blancs; ensuite à être fouetté, marqué, et attaché à la chaîne publique, comme forçat, pendant trois ans* [1].

Le même fait eut lieu à l'égard de Mongin de la Marmelade, qui fut condamné par l'instigation de Gauthier, planteur blanc, à être *mis au carcan, à un poteau qui sera à cet effet planté sur la place du marché de cette ville, dite de Clugny, pour y demeurer chaque jour, depuis sept heures jusqu'à neuf heures du matin, ayant un écriteau devant et derrière, portant ces mots en gros caractères : Mulâtre libre qui a*

---

ordre du général anglais qui y commandait, et qui a dit à cette occasion, que devant Dieu tous les mortels étaient égaux et que ces distinctions puériles devaient cesser dans les églises.

[1] Moreau de Saint-Méry, Page 225, tome V.

levé la main sur un blanc; ensuite il être attaché à la chaîne publique pour y servir comme forçat, pendant le temps et espace de trois années. Nos lecteurs pourront se convaincre de la vérité de ces faits, qui sont consignés dans les lois et constitutions des colonies, par Moreau de Saint-Méry; ce colon ne peut être soupçonné de partialité à notre égard; ils y trouveront encore une foule de traits semblables; les femmes mêmes ont éprouvé ces traitemens ignominieux, où elles étaient obligées de fuir dans la partie espagnole; il fallait qu'elles se laissassent injurier, maltraiter et assommer par les femmes blanches, sans pouvoir repousser leurs outrages.

Un blanc pouvait frapper impunément un soi-disant libre, l'excéder de coups de bâton, le tuer même; il en était quitte pour être condamné à une simple amende, qu'il ne payait jamais; et le malheureux qui aurait repoussé ces insultes en lui rendant les coups, avait le poignet coupé, ou il était pendu sans miséricorde lorsque le blanc se trouvait blessé dans le débat [1].

Les salles de spectacles leurs étaient pour ainsi dire fermées; ils ne pouvaient occuper que la loge appelée le *Paradis*, auraient-ils eu une fortune immense, une bonne éducation, une belle réputation, tout cela n'était rien; le matelot, le pacotilleur, l'économe, une infinité de manans, sans fortune, sans moralité, les rebuts, les excrémens de la nature, uniquement parce qu'ils étaient

[1] Les nègres esclaves et même les affranchis de la colonie, sont menacés de mort s'ils osent se défendre contre un blanc, même après en avoir été frappé; Hilliard d'Auberteuil, page 145, tome 1er.

blancs, pouvaient occuper les premières places ; il en était de même dans les sociétés ; auraient-ils été des phénix, ils ne pouvaient être admis dans les tables ; ils ne pouvaient échapper au petit couvert qui était aussitôt arrangé dans un coin de la galerie, ou dans l'office où mangeaient ordinairement les domestiques ; c'est aussi dans ces endroits où mangeaint les propres enfans de couleur des blancs qu'ils n'admettaient jamais à leurs tables, ainsi que leurs ménagères.

Dans les grands chemins, dans les rues, dans les maisons, ils étaient obligés de fléchir les genoux devant ces êtres orgueilleux, qui, jaloux de conserver leur suprématie, étaient pointilleux sur toutes leurs démarches, et commentaient mêmes leurs actions les plus innocentes, pour les en punir ; malheur à celui d'entr'eux, qui, dans les grands chemins, au bruit de la voiture et du claquement du fouet, ne s'arrêtait tout-à-coup, chapeau bas, immobile, dans un humble silence, jusqu'à ce que le grand planteur ait passé; malheur à celui, qui, dans les rues marchant sur une ligne directe avec le colon, ou passant devant sa porte lorsqu'il prenait le frais, ne se hâtait de se détourner en prenant le côté opposé [1]; malheur à celui qui allant dans sa maison aurait eu l'audace de lui déplaire; malheur au pauvre ouvrier, à l'artisan, qui allaient demander son salaire, le fruit de ses sueurs et de ses travaux, soudain, les coups de canne, des coups d'épée à travers le corps, les coups de chaise, les coups de fouet, étaient la récompense de l'audacieux qui avait osé commettre un pareil forfait.

[1] Voyez le trait de Cokburne, page 46.

Malheur

Malheur à celui qui avait sa petite propriété contiguë à celle du grand planteur ; malheur à lui et à ses successeurs ; les droits sacrés de la propriété, une longue jouissance, des titres authentiques, rien ne pourra l'empêcher d'être dépouillé, tôt ou tard, par ce voisin avide et puissant; persécuté dans sa personne, dans ses bestiaux; enfin, tout ce qui l'environnait se trouverait sous la vindict du colon, qui poursuivait son criminel dessein, jusqu'à ce que le malheureux, dégoûté d'un pareil voisinage, ne pouvant plus supporter ses tourmens, était contraint de lui vendre à vil prix l'héritage de ses pères, et d'aller transporter ailleurs, dans des terres arides et éloignées des planteurs, sa famille et ses dieux Pénates; là, dépouillé, pauvre, malheureux, cultivant une terre ingrate, du moins il vivra en paix, et il s'estimera encore heureux de s'être débarassé de son odieux voisin ; sage, d'avoir sacrifié sa fortune, à son repos, il aura évité le sort de l'infortuné Paul Carenan [1] ; nous pourrions rap-

[1] Ce malheureux était voisin d'un grand planteur nommé Denis de Carenan, qui, pour avoir son bien, le fit déclarer esclave par arrêt du conseil du Port-au-Prince; et il est un fait bien digne de remarque et qui caractérise parfaitement bien la justice de ces temps ; c'est que, c'est ce même planteur qui avait vendu ce bien, et voulut s'en ressaisir et revenir sur son propre contrat passé depuis *quarante ans*, pour cet effet ; il inventa l'odieux moyen de contester la liberté de Paul Carenan, et le fit déclarer esclave, et sa personne confisquée au profit du Roi et son bien remis à Denis de Carenan; nous avons même lieu de présumer par la conformité des noms, que Paul Carenan devait être issu ou parent de l'infâme Denis de Carenan, et quant

porter mille faits semblables, non-seulement la possession d'une petite propriété, une honnête aisance, offusquait, portait obstacles aux colons jaloux et impérieux; mais ils étendaient encore leurs orgueilleuses prérogatives sur les plus petites choses, jusques dans les plus petites menuties, dans les objets de luxe et d'habillemens, qui cependant étaient l'aliment du commerce de la mé-

---

même, la parenté ne pouvait rien sur ces monstres! Nous rapportons l'arrêt du conseil; nous pourrions citer et prouver mille exemples semblables.

Arrêt du Conseil du Port-au-Prince, qui confisque au profit du Roi un Mulâtre se disant Libre.

Du 7 Février 1770.

Entre le nommé Paul, dit Carenan, se disant mulâtre libre, habitant, appellant; et Marie-Jeanne Delaunay, épouse dudit Carenan, tant pour elle que pour ses enfans; et notre procureur général prenant fait et cause de son subsistut au Petit-Goave, et encore Denis de Carenan, habitant institué; la cour faisant droit sur l'appel, a mis et met l'appellation et ce dont est appel au néant; évoquant le principal de la cause, et y faisant droit, a déclaré et déclare le mulâtre Paul, dit Carenan, esclave; et confisqué à notre profit; déclare aussi nul et de nul effet tous les actes qui auront été passés entre ledit mulâtre Paul et Denis de Carenan; en conséquence, ordonne que ce dernier restera en possession des biens par lui vendus audit mulâtre Paul, prononçant sur les demandes en intervention; en ce qui touche celle dudit Carenan, le déclare non recevable en ladite intervention et à l'égard de celle de Marie-Jeanne Delaunay et ses enfans, les reçoivent parties intervenantes; et pour être fait droit sur leur invention, les renvoient à pourvoir ainsi qu'ils aviseront bon être, tous les dépens pris sur la chose.

tropole; il leur était défendu par les ordonnances [1] les hommes de s'habiller comme les blancs, et les femmes comme les blanches ; une mise un peu relevée, des étoffes au-dessus du commun, c'étaient s'assimiler aux blancs, un noble maintien, une tournure élégante, c'étaient le comble de l'audace, un horrible scandale, c'étaient *sortir des bornes de la simplicité, de la décence et du respect; apanage essentiel de leur état.* Rien ne choquait davantage ces colons grossiers dans leurs maintiens, sales et mal propres dans leurs habillemens, que la légèreté, la propreté, et les manières agréables, naturelles aux haytiens; la plupart de ces colons, comme nous l'avons déjà dit, provenant de la lie du peuple, parvenus à la fortune par les crimes ou par le hazard; conservaient toujours dans leurs tons et dans leurs manières, les traces de leurs crasses origines.

---

[1] *Règlement provisoire des Administrateurs; Concernant le Luxe des Gens de Couleur.*

Du 9 Février 1779.

Robert, Comte d'Argout, etc.

Jean-Baptiste Guillemin de Vaivre, etc.

Le luxe extrême dans les habillemens et ajustemens, auquel se livrent les gens de couleur, ingénus ou affranchis, de l'un et de l'autre sexe, ayant également frappé l'attention des magistrats, du public et la nôtre, il est devenu nécessaire d'y apporter provisoirement un frein, en attendant le règlement définitif qu'il échéra de publier à ce sujet, si la simple monition que nous croyons devoir nous contenter de faire pour le moment à cette classe des sujets du roi, dignes de la protection du gouvernement lorsqu'ils se contiennent dans les bornes de la simplicité, de la décence et du respect, apanage essentiel de leur état, ne les ramenait pas d'eux-mêmes à ces prin-

Les femmes blanches surtout, plus entachées de préjugés, la plupart des poissardes ou des

---

cipes de modestie que plusieurs d'entreux semblent avoir oubliés. L'intérêt des mœurs, supérieur a tous les autres, ne nous permettra jamais de donner une juste prépondérance aux intérets malentendus, dont pourraient se prévaloir en ce point quelques commerçans, sous le nom du commerce; mais nous croyons aussi que ces divers intérets peuvent et doivent se réunir dans un tempérament qui, en autorisant l'usage modéré, exclut tous ce qui serait excès ou voisin de l'excès; c'est sur-tout l'assimilation des gens de couleur avec les personnes blanches, dans la manière de se vétir, le rapprochement des distances d'une espèce à l'autre dans la forme des habillemens, la parure éclatante et dispendieuse, l'arrogance qui en est quelquefois la suite, le scandale qui l'accompagne toujours, contre lesquels il est très-important d'exciter la vigilance de la police, et de mettre en œuvre les moyens de coercition qui sont en son pouvoir, en laissant à la sagesse de prévenir aussi soigneusement toute inquisition minutieuse, que tout relâchement encore plus dangereux : à ces causes, et en vertu des pouvoirs à nous confiés par Sa Majesté, avons ordonné et ordonnons provisoirement ce qui suit :

Art. 1^er^. Enjoignons à tous gens de couleur, ingénus ou affranchis de l'un ou de l'autre sexe, de porter le plus grand respect, non-seulement à leurs anciens maîtres, patrons, bienveillans, leurs veuves ou enfans, mais encore à tous les blancs en général, à peine d'être poursuivis extraordinairement, si le cas y échet, et punis selon la rigueur des ordonnances, même par la perte de la liberté, si le manquement le mérite.

2. Leur défendons très-expressement d'affecter dans leurs vêtemens, coiffures, habillemens ou parures, une assimilation répréhensible avec la manière de se mettre des hommes blancs ou femmes blanches; leur ordonnons de conserver les marques qui ont servi jusqu'à présent de caractère distinctif dans la forme desdits habillemens et coiffures, sous les peines portées en l'article ci-après

malheureuses échappées de Bicêtres, portées sur nos plages par l'infamie de leur conduite ; ces femmes méchantes et orgueilleuses ne pouvaient voir, sans un cruel désespoir, sans un mortel dépit, le luxe, la beauté, les formes élégantes et les charmes inexprimables de nos incomparables haytiennes.

Ce contraste humiliant pour des hommes pétris d'orgueil, et surtout pour des femmes vaines et présomptueuses, a toujours mérité leur attention et fixé la sollicitude du gouvernement ; on ne peut lire sans pitié les misérables ordonnances rédigées à cet égard ; aujourd'hui nous ne pouvons nous empêcher de rire en voyant ces puérilités, qui sont cependant une bien grande preuve de l'infériorité physique et morale de cette espèce d'hommes, de ces colons, qui veulent s'arroger une prétendue supériorité sur la nôtre.

---

3. Et dernier. Leur défendons pareillement tous objets de luxe dans leur extérieur, incompatibles avec la simplicité de leurs condition et origine, à peine d'y être pourvu sur-le-champ, soit par voie de police ou autrement, par les officiers des lieux à qui la connaissance du fait appartient ; et ce, tant par emprisonnement de la personne, que confiscation desdits objets de luxe, sans préjudice de plus forte peine en cas de récidive et de désobéissance, ce que nous commettons à la prudence desdits juges, sauf l'appel au conseil supérieur du ressort.

Prions MM. les Officiers des conseils supérieurs du Cap et du Port-au-Prince, d'enregistrer la présente ordonnance ; et mandons à ceux des jurisdiction de leur ressort, de tenir la main à son exécution ; sera icelle enregistrée au greffe de l'intendance, imprimée, lue, publiée et affichée partout où besoin sera.

Donné au Cap, etc.

Quoi ! me suis-je dit à moi-même, des gouverneurs, des administrateurs chargés de régir une colonie aussi importante qu'était Saint-Domingue, n'avaient donc rien autre chose à faire que de s'occuper de frivolité et de satisfaire les passions effrenées des colons. Quoi ! ils avaient des réformes sages, des améliorations de tous genres à opérer ; ils avaient à faire exécuter les dispositions du Code Noir et de l'Edit de 1784, qui amélioraient le sort des libres et des esclaves ; lois qui étaient foulées aux pieds par les colons ; que dis-je, par les administrateurs eux-mêmes ! Ils avaient à réprimer les cruautés inouies qui se commettaient sur toutes les habitations, d'une extrémité de l'île à l'autre ; ils avaient à établir des règlemens de culture qui, en améliorant le sort des agriculteurs, auraient augmentés les revenus de la colonie ; ils avaient à rabaisser l'orgueil du despotisme colonial et ramener aux bonnes mœurs, à l'obéissance, à la religion, cette tourbe de bandits ; bien loin de s'occuper de ces grands intérêts, qu'ont-ils fait ? ces administrateurs mercenaires, vendus aux colons, gouvernés par l'influence des femmes blanches, ils flattaient leurs passions, leurs caprices ; ils aggravaient les maux qui s'accumulaient de plus en plus sur nos têtes, au lieu de les diminuer ; ils trahissaient la confiance de leur souverain et les intérêts de leur métropole, en donnant des fausses notions sur ce pays et en empêchant l'exécution des lois. Sans les vices de cette administration, la révolution n'aurait point eu lieu, et nous serions encore sous le joug des colons. Ah ! rendons grâces à leurs injustices, puisque c'est elles

qui nous ont porté à briser les fers de la tyrannie pour jamais !

J'ai lu l'ouvrage d'Hilliard d'Auberteuil pour connaître les causes qui avaient pu porter les colons à le faire périr dans les horreurs d'un cachot, certainement ce n'était pas pour avoir écrit le passage suivant : « L'intérêt et la sûreté veulent que nous » accablions la race des noirs d'un si grand mépris, » que quiconque en descend jusqu'à la sixième » génération soit couvert d'une tâche inéffaçable »; mais c'était pour avoir eu plus d'humanité que ces infâmes colons ; c'était parce qu'il avait signalé au ministère français une partie des atrocités et des abus qui régnaient alors à Saint-Domingue ; c'était pour avoir osé dire, en parlant des noirs, « l'Edit de » 1685, qui règle les punitions que leurs maîtres » peuvent leur infliger, établit une sorte de pro- » portion entre les fautes et le châtiment; mais cela » n'empêche pas que des nègres ne périssent jour- » nellement dans les *chaînes ou sous le fouet*, » qu'ils ne soient *assommés*, *étouffés*, *brûlés* » sans aucune formalité ». Voilà la cause de la mort de l'infortuné Hilliard d'Auberteuil ; mais ce qui surprend davantage, c'est de voir qu'un ouvrage comme celui dont il est ici question, qui pouvait sauver ces misérables colons, par les vues d'améliorations et d'adoucissemens du sort des malheureux esclaves et des soi-disant libres ; qu'un ouvrage enfin, présenté au ministre de la marine, agréé par lui, imprimé avec approbation et privilége du roi, ait été supprimé comme un livre dangereux, par ordonnance du

roi, et l'auteur condamné à périr d'une mort ignominieuse (1).

(1) *Arrêt du Conseil d'Etat, qui supprime un Ouvrage intitulé :* Considérations sur l'État présent de la Colonie française de Saint-Domingue

Du 17 Décembre 1777.

Sur ce qui a été représenté au roi en son conseil, qu'il s'est répandu un livre en deux volumes intitulé : Considérations sur l'état présent de la colonie française de Saint-Domingue ; et Sa Majesté étant informée que cet ouvrage a fait sensation dans ses colonies d'Amérique, elle s'en est fait rendre un compte particulier. Sa Majesté, ayant reconnu qu'indépendamment de ce qu'il contenait d'ailleurs de répréhensible, l'auteur s'y était permis par des imputations graves, contraires à la vérité, d'attaquer l'administration des chefs de Saint-Domingue ; elle a jugé qu'il était de sa sagesse et de sa justice d'arrêter le cours dudit ouvrage, et de donner à la mémoire du sieur Comte d'Ennery, gouverneur de Saint-Domingue, qui a si justement mérité l'estime et les regrets de Sa Majesté, et ceux de cette colonie ; et au sieur de Vaivre, intendant, qui y remplit actuellement ses fonctions avec autant de zèle que de probité ; cette marque publique de sa justice, et de la satisfaction qu'elle a de sa conduite ; ouï le rapport, le roi étant en son conseil, de l'avis de M. le Garde-des-Sceaux a ordonné et ordonne que l'ouvrage intitulé : Considérations sur l'état présent de la colonie française de Saint-Domingue, sera et demeurera supprimé ; ce faisant a révoqué et révoque le privilége accordé à Prault, imprimeur, et par lui cédé à Grangé, qui a imprimé ledit ouvrage ; lequel privilége sera par eux rapporté pour être cancellé ; fait Sa Majesté très-expresses défenses auxdits imprimeurs, et à tous autres, de vendre, débiter et réimprimer ledit ouvrage, aux peines de droit ; enjoint à ceux qui en ont des exemplaires de les rapporter au greffe de son conseil ; enjoint pareillement Sa Majesté au sieur lieutenant-général de police, et aux sieurs intendant et commissaires départis dans les provinces, chacun en droit soi, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt. Fait au conseil d'état, etc. Signé, Amelot.

Cela

Cela nous confirme encore davantage dans l'opinion où nous sommes, que le gouvernement de notre ci-devant métropole, dans tous les temps, a été égaré et entraîné dans de grandes erreurs, par les passions qui ont toujours été le premier mobile de la conduite de ces colons orgueilleux endurcis dans tous les genres de crimes; tant qu'il existera un individu de cette caste impie, il travaillera toujours à tromper et à égarer l'opinion des européens sur notre compte; ex-colons de Saint-Domingue, relisez Hilliard d'Auberteuil, que vous vous estimeriez heureux de pouvoir mettre en pratique les conseils qu'il vous donnait alors !

Ces ex-colons, usant des droits souverains, ne se gouvernaient que selon leur volonté ou leurs caprices; ces êtres orgueilleux vivaient au milieu de l'abondance et des richesses, menant une vie sensuelle et libidineuse; leurs jours s'écoulaient dans le sein de l'abominable préjugé qu'ils avaient créé. Préjugé, génie barbare ! que ton empire est puissant sur le cœur de l'homme; c'est toi qui le porte à méconnaître son frère, à le haïr et à le persécuter; c'est toi qui était l'âme et le mobile du féroce colon, quant il exerçait ses cruautés sur nous; c'est toi qui lui inspirait cet affreux délire, qui le portait tout à la fois, à outrager le ciel et la nature !

Livrés à la plus crapuleuse débauche, il n'est pas un crime dont les colons ne se soient souillés; ils ne respectaient pas même les droits de la nature envers leurs filles naturelles; il est impossible de se figurer les orgies et les excès de tous genres auxquels il se soient livrés dans les repas et dans les parties de débauches nocturnes, qu'ils se donnaient réciproquement.

Heureux! par le fruit de nos laborieux travaux, ils s'engraissaient de notre sang et de nos sueurs. Heureux! par l'état d'opprobre et d'abjection où ils nous tenaient plongés; ces despotes impérieux étaient jaloux de tout ce qu'ils croyaient blesser leurs orgueilleuses prérogatives, et ils portaient tous leurs soins et toutes leurs sollicitudes sur tout ce qui pouvait étendre et consolider l'empire du despotisme colonial.

Tels étaient le gouvernement, les mœurs et le caractère des ex-colons de Saint-Domingue avant la révolution de 1789; l'homme impartial pourra se faire une juste idée de ces temps affreux et de la situation déplorable où nous étions plongés.

O vous jeunes haytiens qui avez le bonheur de naître sous le règne des lois et de la liberté! vous qui ne connaissez pas ces temps d'horreurs et de barbaries; lisez ces écrits; n'oubliez jamais les infortunes de vos pères, et apprenez à vous défier et à haïr vos tyrans!

Est-il étonnant d'après cela si Barré Saint-Venant regrette qu'on ait détruit l'opinion de la supériorité du blanc; si Felix Cartaux, auteur des Soirées Bermudiennes, mit en axiome cette inaltérable suprématie de l'espèce blanche, qui est le palladium de notre espèce; dit-il, si Berquin Duvalon veut que l'on perpétue l'heureux préjugé qui fait mépriser le nègre comme esclave? Cuirassés de ces blasphèmes, dit le vertueux abbé Grégoire, ils demandent impudemment qu'on forge de nouveaux fers pour les africains; un autre de ces monstres, que nous présumons être Valentin de Culion, ancien avocat, ex-colon de Saint-Domingue, pense que les nègres ne rece-

vaient la vie qu'à condition d'être asservis, et il prétend qu'eux-mêmes voteraient pour l'esclavage; il regrette le temps où l'*ombre du blanc* faisait marcher les noirs; et l'affreux Malouet, un de nos plus cruels persécuteurs, applaudit à ces pensées, en s'écriant : *Voilà ce qui était autrefois et ce qui n'est plus; ce qu'il faut cependant rétablir, mais avec plus d'art que de violence* [1] ?

Haytiens, à ce langage des colons, aux souvenirs de ces oppresseurs, que nous avons vaincus dans tant de combats, vos cœurs ne se soulèvent-ils pas ? Ne sentez vous pas bouillir le sang dans vos veines ? Quoi ! aux croisemens des bayonnettes, nous avons mis en fuite nos cruels ennemis; nous avons fait disparaître cette prétendue supériorité du blanc, et leur *ombre* pourrait encore ..... Non, non, ce temps n'est plus; il ne reviendra jamais; nous pouvons être anéantis, et nous préférons l'être jusqu'au dernier, plutôt que de courber nos têtes sous le joug despotique qui nous opprimait. Jamais nous ne tremblerons devant les armées innombrables de nos ennemis; nous combattrons à leurs ombres ! Trois cents spartiates, ont-ils tremblés aux Thermophyles ? Lorsque les innombrables armées des perses envahirent la Grèce pour lui ravir sa liberté; ils moururent au champ d'honneur, les armes à la main; ils tombèrent la face tournée vers leurs ennemis; mais ils furent vengés dans les plaines de Platée et de Marathon, et la liberté triompha de ses nombreux ennemis ? Ainsi quelques uns de nous terminerons leur carrière glorieuse; mais ils seront vengés, et la liberté et l'indépendance seront toujours triomphantes !

[1] Chap. XI, tom. IV, collection des mém. sur S. Domingue.

Haytiens ! quoiqu'en dise Malouet, jamais son art perfide ni la violence ne pourra rien sur nous ; pourrions-nous être trompés par nos plus implacables ennemis ? Pourrions-nous méconnaître la main de ces bourreaux qui ont torturé et mutilé nos pères, pendant des siècles entiers? Pourrions-nous méconnaître leur affreux dessein ? Quoi ! nos divisions intestines qui les réjouissent, les vœux et les efforts qu'ils font pour la perpétuer, la joie qui est peinte sur leur physionomie, qui anime leurs cœurs au récit de nos malheurs, le soin qu'ils y mettent à les aggraver en jettant les soupçons et en répandant des calomnies ; les nouvelles qu'ils inventent, où ils imaginent des batailles sanglantes, où ils se complaisent à présenter des monceaux des haytiens égorgés par des haytiens; tout cela ne nous suffit-il pas ? A ces œuvres des colons, pouvons-nous méconnaître nos véritables et implacables ennemis, les seuls artisans de tous nos malheurs ?

Ah ! mes compatriotes ; haytiens, mes frères, mes amis, rallions-nous contre nos ennemis communs ; ne formons qu'un seul et même faisceau de nos armes ; rallions-nous autour de ce grand homme, de ce génie tutélaire, que la divinité a fait naître pour le salut des haytiens ; rallions-nous autour du grand Henry, de ce bon père, qui emploi toute sa sollicitude à faire le bonheur de la famille haytienne, dont tous les membres sont ses enfans ; lui seul conduira le vaisseau de la liberté et de l'indépendance au port: qui pourrait en douter? à cette conformité de nom avec le cacique Henry, qui sauva du naufrage les débris des premiers haytiens ; à ces marques extraordinaires, à son génie, à cette énergie, à cette con-

naissance profonde qu'il a des choses et du cœur humain ; n'en doutons pas, c'est lui que le doigt du Tout-Puissant a désigné pour être le restaurateur et le libérateur de son peuple.

N'est-ce pas lui, haytiens, qui vous a créé des institutions et vous a donné des lois qui font votre bonheur présent, et se répandront sur votre postérité ? N'est-ce pas le génie de ce grand homme, qui a élevé ces monumens pour la gloire de la nation, et qui attire sur vous l'admiration de l'étranger ? N'est-ce pas lui, qui a élevé cette fameuse citadelle sur le pic des Ferrières, unique dans le nouveau monde, par l'immensité de ses ouvrages, et qui n'a pas sa pareille dans l'ancien, par son site inattaquable ? Ces bienfaits, ces monumens, sont les preuves de sa tendre sollicitude, pour faire votre bonheur, celle de vos familles et de vos enfans, et ils assurent la défense de votre liberté et de votre indépendance, contre les attaques de ceux qui oseraient y attenter ! N'est-ce pas ce héros, qui, dédaignant les routes du vulgaires, a imprimé à la nation haytienne ce noble caractère et ces sentimens généreux, qui distinguent l'homme libre, qui lui donne cette énergie, qui sera toujours l'effroi et la terreur des tyrans ? N'est-ce pas lui, qui, pendant vingt-cinq ans de combats, de peines et de travaux, a porté la hache, avec les héros haytiens, sur l'arbre antique du préjugé et de l'esclavage ? N'est-ce pas lui, enfin, qui en a extirpé les dernières racines, en faisant disparaître *l'ombre du blanc ?*

Haytiens ! à tant d'immortels travaux, à tant de services rendus, à tant de bienfaits, nous ne serons jamais ingrats ! Non, que les autres peuples

se déshonorent s'ils le veulent par ce crime honteux; pour nous, que la gratitude et la reconnaissance soyent toujours notre partage; que ces vertus soyent toujours gravées dans nos cœurs, et qu'elles y soyent ineffaçables.

Gloire soit à jamais rendue à Henry 1^er^, le régénérateur et le bienfaiteur du peuple haytien! Gloire à lui et à ses descendans; puisse sa dynastie régner éternellement sur nous!

Haytiens! que ces cris de la reconnaissance nous accompagnent partout; dans nos fêtes, dans nos repas, dans l'intérieur de nos familles, qu'ils soyent le symbole de notre joie et de notre allégresse, comme dans les combats, qu'ils soyent le signal et le gage certain de la victoire!

Gloire vous soit à jamais rendue par les haytiens, immortel protecteur de la liberté de la presse, des arts et des sciences!

O mon auguste Souverain! permettez que je mêle mes faibles accens aux acclamations de mes concitoyens; c'est à la puissante et royale protection que Votre Majesté accorde aux lettres, que je dois la faveur de pouvoir crayonner en liberté et aux yeux de l'univers, les crimes de nos implacables ennemis! Quoi! me suis-je dit: en entreprenant cet ouvrage, les amis de l'esclavage, ces éternels ennemis du genre humain, ont écrit des milliers de volumes librement; ils ont fait gémir toutes les presses de l'Europe, pendant des siècles entiers, pour calomnier et ravaler l'homme noir au-dessous de la brute; le petit nombre d'écrivains de notre classe infortunée ont eu peine à jeter quelques lueurs contre leur nombreuse calomnies, étant comprimés par le concours de toutes les

circonstances qui étouffaient leurs voix ; aujourd'hui que la Divinité nous a gratifié de ses dons libéraux, en nous rendant libres et indépendans, sous le gouvernement d'un prince généreux et protecteur des lettres ; à présent que nous avons des presses haytiennes, et que nous pouvons dévoiler les crimes des colons et répondre aux calomnies les plus absurdes, inventées par le préjugé et l'avarice de nos oppresseurs ; dans l'instant où nous voyons dans les papiers publics, dans les lettres particulières, cette tourbe de scélérats s'agiter encore pour appeler de nouveaux malheurs sur notre infortuné pays. Si dans de telles circonstances nous n'écrivions point, nous serions en effet indigne de la qualité d'homme, que nos ennemis nous contestent. Eh ! pourquoi nous n'écririons pas contre nos vils détracteurs ? Pourquoi nous ne dévoilerions pas les crimes de ces marchands de chair humaine et de ces odieux colons ? Pourquoi nous ne réfuterions point leurs misérables argumens ? Quoi ! ils auraient eu le droit de nous calomnier indignement pendant des siècles, et au jour de la lumière et de la vengeance ? Juste ciel ! Nous n'aurions pas le droit de les répondre ; eh pourquoi ? *Parce que nous pourrions offenser les blancs en général.* Misérables sophismes, absurdes puérilités ; quoi ! parce que les vendeurs de chair humaine et les colons ont calomnié et persécuté les noirs, s'en suit-il que tous les blancs soyent nos ennemis ? Pourquoi serions-nous moins généreux qu'eux ; la plupart des européens nous aiment ; nous avons parmi eux de bons et zélés protecteurs ? Pourrions-nous ne pas aimer et chérir l'immortel Wilberforce et le

vertueux abbé Grégoire ; ces vénérables philanthropes de toutes les nations, nous les portons dans nos cœurs; l'ingratitude n'a jamais été le crime des noirs.

Nous écrivons pour revendiquer nos droits indestructibles et éternels, pour la cause la plus juste qui n'ait jamais existée, pour jouir des mêmes avantages des peuples civilisés, pour nous soustraire à l'oppression de nos bourreaux. Quel est le blanc assez peu généreux, n'importe sa nation, qui n'applaudira pas au noble dessein qui nous anime, et qui ne se joindra à nous pour former les mêmes vœux?

Anglais, français, allemand, russien, homme blanc, de toutes les contrées de la terre ; quel est celui parmi vous, qui serait assez peu généreux, qui serait assez dénué de sentimens de justice et d'humanité, que la divinité a gravé dans tous les cœurs, pour ne pas frémir, en lisant le récit des persécutions et des horreurs dont nous avons été les malheureuses victimes pendant des siècles entiers ?

Quel est celui parmi vous, qui serait assez peu généreux, pour ne pas compatir à nos malheurs et applaudir à la justice de notre cause, et à la résolution terrible que nous avons prise d'être exterminés, nous, nos femmes et nos enfans, plutôt que de nous soumettre à la tyrannie ?

Il n'y a que les infâmes colons, les abominables trafiquans de chair humaine et leurs partisans, qui n'applaudiront pas à cette résolution magnanime ; ils s'en indigneront, c'est ce que nous demandons ; puissent-ils expirer dans leur rage impuissante ; ce sont nos vœux les plus ardens ? C'est contre eux que nous dirigeons ces écrits; c'est aussi pour eux et leurs adhérens, que nous aiguisons les bayonnettes qui doivent leur percer le flanc!!!

Fin de la première Partie.

P. S. Dans la seconde partie de cet Ouvrage nous donnnerons un aperçu historique des principaux événemens arrivés à Hayti depuis l'aurore de la Révolution jusqu'au règne glorieux de Sa Majeste Henry I^er^. Pressé par les circonstances, nous nous hâtons de publier la première partie ; l'autre paraîtra incessamment, et nous y décrirons la nombreuse nomenclature des crimes des français à Hayti.

ERRATA.

Page 18, *lisez* les annales du 18^e^ et 19^e^ siècles.
52, ligne 25, *lisez* Bauduy, au *lieu* de Baudry.
53, ligne 11, *lisez* Commanne fils, au *lieu* de Commance.
54, ligne 17, *lisez* Siouaret Ducoudrai, au *lieu* de Sivenant Ducoudrai.
57, ligne 14, *lisez* des noirs, au *lieu* de les noirs.
62, ligne 17, *lisez* ait tombé, au *lieu* de a tombé.
65, ligne 23, *lisez* il faisait, au *lieu* de il fait.
id., ligne 27, *lisez* on lui apportait, au *lieu* de on lui apporte.
81, ligne 5, *lisez* ne pouvait, au *lieu* de ne pourra.
90, ligne 24, *lisez* met, au *lieu* de mit.
Lisez toujours ex-Colons de Saint-Domingue, au *lieu* de Colons de Saint-Domingue.

No. 5

PREMIÈRE LETTRE

Du Baron de DUPUY, Secrétaire interprète et Membre du Conseil Privé de Sa Majesté HENRY Ier, Roi d'Hayti,

A

M. H. HENRY, auteur du Pamphlet intitulé : *Considérations offertes aux Habitans d'Hayti, sur leur Situation actuelle et sur le Sort présumé qui les attend.*

Cap-Henry, le 1er Décembre 1814, l'an onzième de l'indépendance, et le quatrième du règne de Sa Majesté.

MONSIEUR,

CELUI qui entreprend de répondre à votre pamphlet, est un haytien qui n'a point voyagé en Europe ; il n'a pas fait son cours de diplomatie machiavélique ; il ignore absolument le langage artificieux et perfide dont vous vous servez, qui en ayant l'air de vous apitoyer sur le sort de ceux que vous appelez malheureux, pour mieux parvenir à les tromper.

Ne vous imaginez pas, Monsieur, que le fol orgueil d'écrire le porte à vous répondre; un motif plus noble l'anime, c'est l'amour de la vérité, de l'humanité; c'est celui de ses concitoyens indignement outragés, qui lui en font un devoir; c'est enfin un enfant de la nature qui n'en connaît que le langage pur et simple, ce sera celui qu'il employera dans sa réponse aux ex-colons qui vous entourent en ce moment, et dont vous n'êtes que l'écho.

J'ai lu, Monsieur, avec toute l'attention dont je suis capable, votre pitoyable jérémiade au peuple d'Hayti; mon intention d'abord, était de signaler cet écrit éphémère à mes concitoyens, comme une production de la vanité, de l'égoïsme et de la cupidité insatiable des ex-colons, justement proscrits de notre heureuse contrée, c'est la suite des plans, mémoires et projets, dont il n'ont cessé de nous inonder depuis 25 ans, pour semer la désunion parmi nous, et pour entretenir, s'il était possible, le feu de la guerre civile dans notre pays. Il est inutile de vous dire que vos projets ne sont pas nouveaux pour nous; d'autres plus adroits que vous ont déjà écrit sur le même système, et ont été déjoués comme vous le serez; mais sentinelle honorée de la confiance de mon auguste Souverain, placée pour voir, entendre, lire et surveiller tout ce qui arrive de l'étranger, et qui peut intéresser le salut de mon pays et de mes concitoyens, j'ai cru, ayant remarqué dans plusieurs passages de cet écrit mensonger, des insinuations tendantes à faire croire aux haytiens qu'il existait une confédération générale de toutes les puissances européennes, pour la destruction totale de

la nôtre, devoir mettre au grand jour toute la fausseté et la perfidie de ce que vous avancez dans cet écrit, en exposant à leurs yeux le but criminel de votre déclamation astucieuse, en vous désignant comme un aventurier ignorant qui, quoique vous en puissiez dire, embouchez la trompette démagogique, dont vos devanciers s'étaient servi avec quelques succès, il est vrai, mais qui ne peuvent plus être mis en usage ni en pratique à Hayti, depuis la glorieuse administration de notre auguste Souverain, notre immortelle charte constitutionnelle, les lumières et la civilisation de mes concitoyens.

Vous suivez bien les grands principes de Machiavel : *diviser pour régner.* Ce n'est donc uniquement que sur les révoltes, sur la désunion et sur la guerre civile, que les ex-colons, nos plus acharnés ennemis, comptent pour rasseoir à Hayti leur règne tyrannique.

Permettez-moi, Monsieur, de prendre le ton de la prophétie et de leur annoncer, ainsi qu'à vous, leur zélé panégyriste, que jamais l'affreux système colonial, que vous préconisez tant, n'aura lieu sur cette terre de liberté ; notre sang répandu pour la conquérir a cimenté les fondemens des remparts indestructibles de son indépendance ; et loin que les sources de sa fécondité soyent desséchées, sa fertilité est suffisamment prouvée par ses immenses productions, depuis qu'elle est cultivée par des mains libres et heureuses.

Vous entrez, dites-vous, dans une nouvelle ère ; l'univers vient de se rasseoir sur des bases solides et durables, etc. ; vous nous engagez à nous joindre à vous.

Vous êtes vous donné la peine, avant de nous faire cette proposition, de venir à Hayti pour vous assurer par vous même, si nous étions assis ou non sur des bases solides et durables ; ou vous êtes vous informé si, depuis l'expulsion des ex-colons, nous étions régis par des lois sages, et quelles sont ces lois ? Si enfin, ayant brisé pour toujours les chaînes de l'esclavage, nous avions réformé nos mœurs ?

Connaissez-vous l'ordre établi dans toutes les branches de l'administration, et à quel point se trouve montée notre discipline militaire ?

Non sans doute, et vous n'avez pu l'apprendre, puisque, de votre propre aveu, vous n'êtes jamais venu dans mon pays ; pourquoi donc servez-vous la passion des colons, qui ont tant d'intérêts à cacher la vérité, en débutant effrontément par nous accuser d'un fol entêtement, d'un excès d'égarement, si nous ne nous jetons dans le piége que vous nous tendez ?

Ne sommes-nous pas plus en droit de vous demander, pourquoi venez vous de 2000 lieues, sans avoir aucune connaissance de notre situation politique, prendre le ton prophétique, nous prêcher le bouleversement de notre pays, tranquille depuis douze années, employer tous les moyens de désorganisation pour nous perdre ; enfin nous parler de déserter de nos rangs, de former des complots, de trahir notre Roi et nos chefs ? Ne serez-vous donc jamais désaltéré de sang humain ?... N'en avez-vous pas assez répandu en Europe et dans ma patrie sous votre affreux régime colonial ? Le sang des haytiens échappés aux cruautés inouies des satellites de Bonaparte, vous devient-il donc indispensable pour éteindre la soif féroce qui vous dévore ?

Les nations, dites-vous, s'étaient égarées par la force des événemens, etc.

Hayti en a profité, et ces événemens ont été pour elle autant de traits de lumière; elle a parfaitement senti qu'il n'y avait qu'une charte constitutionnelle qui pouvait assurer sa stabilité et son indépendance; cette charte a été faite, et immédiatement elle a produit le beau règne des lois et de l'équité.

Permettez que je vous fasse une question: que voulez-vous dire par cette phrase, *ne laissez pas échapper l'occasion de confondre vos détracteurs*? Je vous avouerai, Monsieur, toujours avec la même franchise, que nous ne connaissons de détracteurs que les Malouet, les Barré St-Venant, les Charmilly, les Berquin Duvalon, les Charault, les Malenfant, et le reste épars de la tourbe des ex-colons, avilis par la misère dans laquelle une providence juste les a plongés. Mentir, calomnier, compromettre les intérêts de leur Roi, en voulant fermer tout à-fait la porte à la réconciliation entre Hayti et la France, et la priver de notre commerce, dont elle aurait profité, sont les triples ressorts qu'employent ces hommes pervers; de-là sortent ces faux rapports, ces malignes insinuations, ces doutes répandus sur les vues des Puissances européennes, sur l'épuisement de nos forces, sur la faiblesse de nos moyens pour résister à nos ennemis; enfin ces mensonges, ces rêves des misérables ex-colons.

C'est de leur infernal atelier que sont sortis les tableaux effrayans que vous faites de la misère et du prétendu découragement auxquels vous dites que nous allons être réduits, lors de l'invasion de notre pays.

Je combattrai, Monsieur, toutes ces assertions pour votre instruction particulière, et je le ferai d'une manière triomphante. Que signifient ces menaces d'une confédération générale de toutes les puissances coloniales pour réduire (suivant votre grand jugement) une poignée d'hommes? Ne devez-vous pas craindre que ces puissances ne vous lisent avec indignation, lorsqu'elles n'ont jamais témoignées la moindre idée de se rendre les *instrumens nécessaires* des ex-colons; et qu'au contraire, elles s'y sont constamment opposées, puisque dans tous les traités entr'elles et la France, elles n'ont jamais voulu rien stipuler concernant Hayti.

Nous avons presque la certitude que le Congrès de Vienne qui, dans ce moment, doit avoir décidé du sort de l'Europe, aura mis le sceau aux vœux de tous les philantropes, amis de la justice et de l'humanité.

Quelle idée, Monsieur, vous nous auriez donné, sans le vouloir, de notre force, des lumières et des grands talens militaires de notre bien-aimé Souverain, si nous n'en étions pas convaincus; lorsqu'après nous avoir représenté la France dans une situation menaçante et redoutable, ayant une armée nombreuse et une forte marine, vous mandiez aussi vilement des secours aux puissances coloniales, pour nous combattre et vous aider à rétablir l'esclavage; la France a-t-elle donc besoin d'aide pour exécuter le plan de destruction des ex-colons et de quelques misérables intrigans dont je tais les noms? Ne devez-vous pas rougir de compromettre ainsi votre gouvernement, en exposant sa faiblesse et sa cupidité

à la risée de ces puissances qui travaillent, depuis bien des années, à l'extinction de l'esclavage ?

Vous nous parlez avec beaucoup d'emphase, des grands sacrifices que nous aurions à faire à l'arrivée de votre armée ; vous dites que lorsque nos villes seront incendiées, etc. nous serons exposés au plus grandes privations, etc.

Le peuple haytien se félicite, par l'expérience qu'il a acquise dans nos dernières guerres, de pouvoir supporter tous les genres de privations auxquelles il pourrait se trouver en but, si la sage prévoyance du Roi n'avait prévenu tous les moyens de les diminuer, en s'occupant, depuis long-temps, à mettre en réserve et dans des lieux impénétrables aux ennemis, des amples magasins de provisions, d'effets et de munitions de toute espèce.

Quant à l'incendie de nos villes, de nos plaines et la perte de nos fortunes, croyez, Monsieur, que c'est avec le plus grand plaisir que nous ferons ces faibles sacrifices ; car, ou il faut les conserver pour vous, ou il faut les détruire pour vous en priver ; et là-dessus vous ne nous ferez pas l'injustice de croire que nous balancerons et que nous aurons la maladresse d'avoir travaillé à rétablir tout ce que les ex-colons et l'armée française ont détruit dans leur passage à Hayti, pour vous les remettre comme vous les avez trouvé sous feu gouverneur Toussaint Louverture.

Je vais, maintenant, vous entretenir des raisons qui portent les nations à fixer les yeux sur nous, et vous verrez qu'elles sont toutes opposées à celles que vous leur prêtez.

L'opinion générale des philantropes de toutes

les nations, et particulièrement de ceux d'Angleterre, nos plus ardens défenseurs, est que, si les puissances européennes veulent être justes à l'égard des noirs, si elles veulent s'entendre ensemble pour le bien de l'humanité, en faisant cesser les brigandages et les scènes d'horreurs qu'exercent les européens qui font le commerce de chair humaine sur les côtes d'Afrique, les noirs prouveront comme de fait, ils l'ont prouvé par l'établissement de la colonie de Sierra-Léone, et que nous prouvons maintenant par l'organisation de notre gouvernement, qu'ils sont susceptibles de se former en corps civil et politique, de se créer des lois sages et de pratiquer de bonnes mœurs ; facultés que nos détracteurs, en général, ont l'absurdité, la mauvaise foi de nous refuser.

Plusieurs de ces puissances, à l'exemple de la Grande-Bretagne, ayant aboli ce trafic inhumain, ont maintenant les yeux fixés sur le peuple haytien ; elles désirent voir si réellement ce peuple est susceptible d'attacher un prix à sa liberté et à son indépendance ; et si enfin le sacrifice qu'elles ont fait en faveur de l'humanité, en renonçant volontairement à la traite, sera justement apprécié par ce peuple qu'elles ont jugé capable de raisonnement, de sagesse et d'équité.

Ne craignez rien, généreuses nations, nous justifierons l'opinion avantageuse que vous avez conçue de nous ! Nous sommes et nous resterons libres et indépendans : l'Etre suprême, en nous permettant de lever noblement nos têtes pour contempler ses merveilleux ouvrages, n'a point voulu qu'elles fussent courbées sous le joug infâme de l'esclavage.

C'est ainsi, Monsieur, que nous avons résolu votre problème de nos facultés intellectuelles ; c'est ainsi que nous voulons répondre à la confiance de nos défenseurs, et fournir enfin à l'univers, en nous plaçant parmi les nations civilisées, braves et indépendantes, le grand exemple de ce que peut la sagesse, la bravoure et la persévérance réunies, dirigées par le génie du grand homme qui nous gouverne.

Votre division de la population d'Hayti a été calquée sur les radotages des mémoires surannés de M. Malouet ; elle faisait partie de l'atroce système colonial qui n'existe plus, et ne mérite nullement mon attention ; vos diverses classes n'en font qu'une. Par les lois qui régissent le royaume, les haytiens, s'ils sont terriens, jouissent de la moitié de leurs revenus, et s'ils sont manufacturiers, du quart du produit brut des terres qu'ils cultivent ; ils sont donc tous propriétaires, et par conséquent ont le même intérêt de défendre leur liberté, leur indépendance et leurs propriétés.

Quant à votre première hypothèse sur les dignitaires et les officiers généraux de la nation, on voit clairement le motif qui vous l'a fait avancer ; on voit ce qui flatte le plus les souhaits des ex-colons ; on voit leur turpitude, les illusions dans lesquelles ils se bercent en croyant déjà pouvoir allumer les brandons de la guerre civile.

Quelle erreur ! ils connaissent bien peu, ainsi que vous, notre amour pour l'auguste Souverain que nous avons choisi, et qui, pour assurer notre indépendance et notre bonheur, a constamment employé ses talens et ses veillés.

Le cœur de nos vertueux dignitaires et officiers

généraux est absolument fermé à tous les moyens de ruses, de fraudes, de séductions et de menaces; ces officiers sont prêts à tout sacrifier pour le soutien du trône, auquel leur brillante existence et le salut de leurs concitoyens sont attachés.

Ne comptez donc plus sur cet étalage de mots, vides de sens, que vous ne cessez de répéter dans tout le cours de votre écrit : d'*autorité précaire, de troubles, d'inquiétudes, de craintes, de haines, complots, jalousies, chagrins cruels, etc. etc.* Ce tableau que vous faites de la misère à laquelle les haytiens vont se trouver réduits ; ces exaspérations que vous leur suggérez ; ces rêves que les premiers momens de la guerre doivent éteindre l'enthousiasme parmi nous ; ces regrets, ces dégoûts, cette insubordination ; enfin ces désertions, ces trahisons, ces assassinats et ces échafauds ; toute cette belle description, enfantée par votre misérable imagination, est bien digne d'un *scribe* à gage, qui cherche à flatter la vanité, la cupidité et la scélératesse des ex-colons, qui, malgré douze années de malheur et de pénitence, persistent dans le crime, et veulent chercher des apôtres pour recommencer leur ancien métier : *Auri sacra fames.....*

Cette exaspération dans les esprits, pour les raisons que vous indiquez, n'existera point ; ne comptez pas sur la désertion de nos soldats, provoqués par des revers qui n'existent que dans l'aveugle imagination de ceux qui vous ont tracé votre plan.

Nos généreux guerriers connaissent leurs devoirs, et se rappellent les avantages qu'ils ont remportés sur les troupes françaises, lorsqu'elles

ont voulu nous réasservir ; ils n'ont pas oubliés les genres de récompenses qu'ont distribués les Leclerc, les Rochambeau, les Brunet, les Darbois, etc. à ceux qui s'étaient rangés sous leurs drapeaux ; ne comptez plus sur les trahisons, etc. parce que nous n'avons maintenant qu'une seule et même volonté, qui est celle de vivre *libre* ou *mourir*, ainsi vos rangs ne seront pas augmentés par de telles ressources ; en outre, je vous le demande, pourriez-vous croire à la bonne foi de celui d'entre nous qui irait vous dire : *Pour avoir le plaisir de vivre esclave au milieu des hommes dont je me rappelle la férocité et l'injustice, j'ai renoncé à la liberté dont j'ai joui pendant vingt-cinq ans, à mes propriétés, à ma femme et à mes enfans* .....

Non, Monsieur, vous ne pourriez y croire ; occupez-vous donc plutôt à bien ménager les forces que vous allez diriger contre nous ; prévoyez les maladies de notre climat, destructeur de votre caste, qui n'épargne pas même ceux qui n'éprouvent aucune privation.

Prévoyez les besoins qu'auront vos soldats, qui seront sans cesse harcelés, privés de sommeil, calcinés par l'ardeur du soleil d'Hayti, ou morfondus par les fortes pluies, par les passages forcés des rivières, exténués enfin par les fatigues continuelles qu'occasionnera l'activité que nous nous proposons de déployer contr'eux.

Munissez-vous de tous les matériaux nécessaires pour la construction de vos logemens, de vos voitures de transports, de vos animaux de trait, etc. etc. ; car vous ayant promis de vous dire la vérité, je ne veux rien vous cacher ; vous

ne trouverez rien, dans les diverses parties de l'île, qui ne vous seront que faiblement disputé; forcez, croyez-moi, sur les matériaux, menez à votre suite des ouvriers de tous genres, car la confection de vos ouvrages ne dépendra pas toujours de vos troupes; elles seront souvent troublées, et le nombre de ces malheureux sera diminué en les défendant.

Renoncez, croyez-moi, à tous les moyens de séduction que vous devez apporter avec vous; déchirez ces proclamations, ces écrits artificieux, ces brevets, ces sabres d'honneur, ces plumets, ces épaulettes, votre misérable cocarde, etc. avec lesquels vous comptez gagner quelques-uns d'entre nous; je vous assure positivement que tous vos colifichets deviendront inutiles à Hayti.

Bientôt vos compatriotes convaincus de leurs injustes préventions, bientôt étonnés de toutes nos ressources, de la combinaison du plan de défense de notre grand Roi, sentiront la terre fuir sous leurs pas; ils porteront, mais en vain, leurs regards vers une patrie qu'ils n'auraient jamais dû quitter et qu'ils ne reverront plus. Quel sera leur étonnement! lorsque surpris dans des lieux que nous aurons choisis pour les combattre et les exterminer, chaque coup portera sur un guide, un général, un colonel, etc. toute notre attention sera dirigée sur la manière de détruire nos téméraires ennemis; enfin, je vous le prédis, au moment même qu'ils feront retentir les airs des cris de victoire, ils connaîtront, mais trop tard, toute la force que peut tirer (de ses propres moyens) un peuple qui veut être libre et maître de sa destinée.

Au moins, Monsieur, convenez que je ne

m'écarte pas de la franchise que je vous ai promise, car je vous dicte la conduite que vous devez tenir et les précautions par lesquelles vous devez débuter lorsque vous vous occuperez de votre projet d'armement contre mon pays. Pour vous parler ainsi, il faut avoir :

1°. La conviction de notre propre force.

2°. Sentir l'inutilité d'employer la fausseté lorsque la vérité suffit.

3°. Prouver enfin à l'univers notre loyauté, en négligeant tous ces petits moyens de défense dont la faiblesse fait usage, et que la force dédaigne.

Un bâtiment paraît ; on m'appèle ; je me rends à son bord pour y chercher des nouvelles armes contre vos écrits. Au plaisir, Monsieur, de nous entretenir, ce sera aussitôt que mes occupations me le permettront ; en attendant, je vous envoi ci-joint notre plan de défense pour plus ample information.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble serviteur,

Baron de DUPUY.

Au Cap-Henry, chez P. Roux, imprimeur du Roi.

DEUXIÈME LETTRE

Du Baron de DUPUY, Secrétaire interprète, Membre du Conseil Privé de Sa Majesté HENRY Ier, Roi d'Hayti,

A

M. H. HENRY, auteur du Pamphlet intitulé : *Considérations offertes aux Habitans d'Hayti, sur leur Situation actuelle et sur le Sort présumé qui les attend, imprimé à Kingston Jamaïque.*

Cap-Henry, le 20 Décembre 1814, l'an onzième de l'indépendance, et le quatrième du règne de Sa Majesté.

MONSIEUR,

J'AI terminé un peu brusquement ma première lettre; l'arrivée d'un bâtiment étranger en a été la cause. La persuasion où j'étais d'apprendre quelques nouvelles qui nous mettraient à la hauteur de ce qui se passe dans votre monde politique, m'a fait hâter de me rendre à son bord, et je n'ai pas été trompé dans mon attente. J'ai appris la mort de M. Malouet, ministre de la marine de France. C'est en vérité une très-grande perte pour les ex-

colons, d'autant qu'il était peut-être l'homme de la France le plus attaché au système colonial et le plus zélé champion de la traite.

Dans quelles horribles convulsions cette mort à dû jeter les partisans de l'esclavage et les sectateurs de la traite ; que d'intrigues et de ressorts ils ont dû faire jouer pour remplacer ce Ministre, par un autre ex-colon de la même religion, de la même ténacité, et dont les préjugés exécrables assurent que le même plan de ce système, contre l'indépendance d'Hayti, sera ponctuellement suivi.

Cette digression m'a écarté de mon sujet; j'y reviens et réponds à la seconde hypothèse de votre pamphlet, où vous dites que des avantages inapréciables, des postes, des emplois, etc. attendent les dignitaires et les officiers généraux, s'ils veulent trahir le serment qu'ils ont prété au Roi et à la nation; c'est-à-dire, pour me servir de vos propres expressions, *que si leur cœur est fermé à tous les sentimens de délicatesse, de raison et de justice, ils préféreront l'opprobre et l'infamie à l'honneur, etc.*

Avant d'avancer de telles propositions, avez-vous consulté l'histoire et le cœur humain ? Y avez-vous vu que les grands mobiles de la conduite des hommes n'étaient pas les mêmes dans tous les pays et dans toutes les circonstances ?

Non certes, vous ne pouvez nous citer une nation, un peuple, un individu même qui après être parvenu à rompre ses fers et avoir joui vingt-cinq ans de la liberté, voulût se courber volontairement sous le joug de l'esclavage ; en mettant ces grandes vérités de côté, ces dignitaires, ces officiers généraux, auxquels vous faites ces offres, ne sent-ils pas en droit de vous répondre : insensé !

Vous qui convenez qu'on ne peut hésiter un instant entre l'honneur et l'opprobre, comment osez-vous mettre en parallèle l'esclavage avec la liberté ? Et si cet état d'esclavage est aussi heureux que vous-voulez nous le faire croire, pourquoi avez-vous changé de Constitution ? Pourquoi n'avoir pas resté sous le joug que vous avait imposé Buonaparte, lui qui certainement vous avait prodigué des postes, des emplois, donné des récompenses et fait des avantages inapréciables, solides et honorables ?

Quand à ce qui regarde l'armée, persuadé que toutes vos impostures politiques n'obtiendraient rien sur l'esprit de ces braves, qui ne connaissent d'autres argumens que la bayonnette, pour repousser leurs tyrans, vous vous contentez de leur dire en passant : *que s'ils ne veulent pas entrer sur les habitations de leurs prétendus maîtres; s'ils préfèrent le métier dangereux des armes, au lieu d'être nus, mal payés et encore plus mal nourris, etc. ils seront traités comme les autres troupes françaises, etc.*

Les absurdités que vous avancez, quant à leur traitement, habillement, etc. sont démenties par l'abondance de leur nourriture, le payement exact de leur solde et leur bonne tenue, comme on peut s'en convaincre par les grandes parades qui se font tous les dimanches, où l'on voit manœuvrer des troupes de toutes armes ; questionnez là dessus les honnêtes étrangers de toutes les nations qui commercent avec nous, quelques-uns même de vos compatriotes, ils vous diront s'il leur est dû comme aux troupes françaises trente deux mois de paye, et si on les entend crier vive l'empereur Napoléon ;... ne vous rapportez pas aux gens

sans aveu, sans raisonnemens, ou à ces personnes intéressées à mal représenter la vérité, comme il me paraît que vous ne l'avez que trop souvent fait.

Convaincu de ces faits, vous protesterez contre vos écrits, et regretterez que votre commerce en liqueurs spiritueuses et honteux profit de votre plume mercenaire ne vous fournissent pas les moyens de racheter les écrits qui en sont sortis, afin de les livrer aux flammes; et tout en maudissant ceux qui vous ont fait commettre ces erreurs, vous diriez comme nous : *s'il existent d'ennemis nuisibles parmi eux, ce sont ceux qui prêteront l'oreille aux mensonges perfides des ex-colons; mais qu'ils tremblent, la loi les attend pour punir avec la même sévérité qu'elle est prête à récompenser dignement le mérite et la vertu.*

Il paraît que vous ignorez que nous recevons régulièrement vos gazettes de France, et que nous avons sous les yeux l'exposé qu'a présenté votre Ministre de l'intérieur sur l'état de misère et de ruine où elle se trouve: cette modique dette de l'état, qui s'élève à 1,645,469,000 francs, est à la connaissance de tous les haytiens; ainsi vous conviendrez que cet exposé contraste singulièrement avec l'énumération des grandes ressources de la France dont vous nous parlez dans votre pamphlet.

Vous ignorez aussi que nous avons lu tous les débats qui ont eu lieu dans votre chambre des députés, sur la pétition qui fut présentée par les ex-colons, pour être autorisés à faire des emprunts à intérêt, en offrant d'hypothéquer des habitations qui ne leur appartiennent plus depuis vingt-ans, et dont la prétendue conquête éventuelle est basée

sur un certain projet d'un démoniaque nommé Desfourneaux, très-connu à Hayti par ses fanfaronnades, son immoralité et ses défaites, à chaque fois qu'il a voulu se mesurer avec nos troupes.

Pour répondre à ce qui concerne les agriculteurs haytiens, ces estimables habitans, la classe la plus nombreuse et la plus utile, que vous insultez par l'épithète de *nègres d'habitations*, elle était en effet la plus malheureuse sous l'affreux régime colonial; vous aurez beau prendre les choses de loin, la force de la vérité vous arrache un aveu bien précieux dans la bouche d'un corryphé des ex colons, qui, sans être venu à Hayti, paraît être passablement instruit du régime colonial.

Vous convenez que ces honnêtes agriculteurs *ont éprouvé un sort rigoureux et déplorable sous tous les rapports*; vous convenez encore *que les hommes à la volonté absolue desquels leurs destinées furent confiées, étaient pour la plupart, durs et cruels, qui leur faisaient éprouver les traitemens les plus barbares, etc.* En faut-il davantage pour être convaincu que l'amélioration que vous prétendez qui s'est introduite ensuite dans leur sort, n'a jamais existé que dans les argumens mensongers des ex-colons depuis qu'ils ont été proscrits d'Hayti.

Je vais vous expliquer comment les heures du travail et du repos étaient fixées.

Dès trois heures du matin, le son de la cloche sur les grandes habitations, ou les coups de fouet sur les petites, annonçaient aux agriculteurs qu'il fallait être hors de leurs cases la houe à la main; malheur à celui d'entr'eux qui ne se serait pas rendu au premier signal; malheur à la femme enceinte ou à celle nouvellement accouchée,

quelques fussent ses incommodités, si elle ne se rendait comme les autres au jardin; l'impitoyable gérant ou économe blanc qui avait calculé le soir d'avant, la quantité de trous de cannes qu'il fallait défricher, fouiller, ou l'espace de terrein qu'il fallait planter, ordonnait au commandeur de fouetter; peu lui importe si c'est un fils qui fouette son père ou sa mère, un frère qui fouette sa sœur; il faut que la colère du barbare ex-colon s'assouvisse en faisant ruisseller le sang à grands flots!!!

Ce malheureux, ensuite dans cet état, reprenait la houe pour travailler jusqu'à midi, et il ne lui était accordé que deux heures de repos; dans cet intervalle, il fallait encore qu'il allât chercher du fourrage pour les animaux de l'habitation et qu'il se procurât des vivres qu'il cultivait sur la portion de terre la plus stérile de l'habitation; ces vivres très-souvent n'avaient point atteint leur point de maturité, il fallait les cuire, les manger sortant du feu pour être prêt à retourner au jardin; depuis deux heures jusqu'à la nuit, il retournait au travail; le soir c'était la répétition du fourrage, etc. et au lieu de se reposer de la fatigue qu'il venait d'éprouver, il était encore dans la nécessité de faire de nouveau sa provision de vivre, d'eau, de bois, et enfin de se procurer ses autres petits besoins, de manière qu'une partie de la nuit se passait aussi au travail.

Les jours de roulaisons, c'était bien autre chose, l'agriculteur ne prenait aucun repos dans les vingt-quatre heures, cela s'appellait faire son quart. Ce que je dis ici pourrait être certifié par tous les ex-colons, les Malenfant et ses pareils pourront encore mieux que moi expliquer la manière horrible qu'ils faisaient travailler les agriculteurs,

pour parvenir à faire un million à douze cents millier de sucre blanc, sur chacune des habitations dont ils étaient fondés de pouvoirs; et c'est ce qui faisait calculer les bornes de la vie de l'agriculteur à dix années, parce qu'il en résultait qu'après cette époque, le malheureux tombait dans des infirmités et des maladies de langueur qui le minaient insensiblement.

Ce faible esquisse n'est ici tracé que pour vous faire voir que vos raisonnemens là dessus sont mal fondés; les bornes d'une lettre ne me permettent pas de m'étendre sur les genres de cruautés exercées sur l'agriculteur pendant le cours des dix années marqués pour son existence.

Je vous renvoie à un ouvrage qui vient de paraître, intitulé: *Le Système Colonial Dévoilé, par M. le baron de Vastey*, où vous puiserez des détails très-circonstanciés sur la manière atroce et inhumaine dont les ex-colons traitaient mes concitoyens à cette époque.

Les infirmeries que vous dites avoir été établies sur les grandes habitations étaient des prisons où l'agriculteur était gardé fort souvent à la barre, pour y être promptement traité et médicamenté, afin qu'il pût reprendre au plutôt la houe, pour ne pas perdre un temps précieusement calculé par ses bourreaux; les vieillards, les infirmes et les estropiés n'y étaient pas reçus: ils étaient employés à la garde des barrières, à couper les haies et à surveiller chaque pièce de canne. Pour avoir droit à ce qui était le *nec plus ultra* de l'humanité des ex-colons, je veux parler de la liberté de savanne, il fallait que l'agriculteur fût incapable de servir; donc, sa condition était sous l'affreux régime

colonial, de vivre et de mourir écrasé sous le poids du malheur et de la misère la plus affreuse.

Pourquoi dire : *si de loin en loin on rencontrait encore quelques maîtres ou gérans assez inhumain, etc.* je soutiens que le genre de travail que la sordide avarice de ces gens exigeait de l'agriculteur, était par lui-même trop excessif, trop pénible, et trop au-dessus de ses forces, pour que quelque fussent sa constitution et sa bonne volonté, il pût ne pas se trouver sous le coup du fouet horrible ; aucune loi n'ayant réglé la police des habitations, le sort de cette victime dépendait du caprice, de la passion et de la férocité de ces tyrans, qui ne craignaient pas d'être punis des cruautés inouies qu'ils se plaisaient à exercer.

Maintenant ces habitans jouissent, sous la sollicitude paternelle de mon Roi bien-aimé, des bienfaits d'un Code de Culture qui règle leurs devoirs, leurs droits, et leur assurent les avantages du fruit de leurs travaux ; ce qui doit bien vous surprendre, ainsi que la tourbe de cette bande de sangsues qui les dévoraient vivans ; c'est que depuis l'indépendance, sans employer le fouet, les carcans, les cachots affreux, etc les travaux se font avec gaieté par ces habitans, par le seul encouragement et la protection des lois, qui font respecter ces nourriciers de l'état ; ils sont persuadés que le travail honore l'homme ; ils amassent pour le soutien de leur vieillesse et pour élever leurs enfans ; je voudrais vous voir ici un dimanche, vous y verriez arriver ces estimables habitans, la santé et le bonheur peints sur leurs physionomies, les uns montés à cheval, les autres sur leurs animaux de charges portant dans nos marchés la surabondance des fruits de

leurs travaux, et conduisant les bestiaux qu'ils y viennent vendre.

C'est alors que vos idées changeraient en voyant leur air, leur contenance d'hommes libres, leurs habillemens qui ne sont plus des haillons de grosses toiles, qu'on leur donnait avec peine autrefois. Vous vous convaincriez en les voyant entourés de leur nombreuse famille, dont les âges sont à peine marqués par la taille, s'ils refusent maintenant de se reproduire, et s'ils sont disposés à changer le sort heureux dont ils jouissent, contre celui sous lequel ils n'ont que trop long-temps gémis.

L'indépendance du royaume d'Hayti, glorieusement établie par la force des armes depuis douze ans, et tacitement reconnue par les puissances coloniales du premier ordre qui commercent avec nous, ne saurait en aucune manière être d'un exemple dangereux pour ses voisins.

La raison et la justice exigent que l'on ne confonde point les douze années de l'indépendance, avec les treize premières années où Hayti a été en but à toutes les factions révolutionnaires qu'avait dirigée la France dans ce pays; elles étaient excitées par la vengeance des ex-colons et la cupidité des européens; la guerre civile y fut allumée par la cruelle politique et l'astuce infernale de l'agent Hedouville, entretenue par les promesses falacieuses et les cruautés des Leclerc, des Rochambeau et de leurs satellites.

Il ne suffit pas de dire vaguement *que notre indépendance est un dangereux exemple pour nos voisins*, il faut nous citer des faits à l'appui de ce que vous osez avancé; et en attendant que vous en citiez, je vous demanderai

si c'est le roi Henry qui a envoyé Sasportas, Dubuisson et autres ex-colons blancs à la Jamaïque, pour y susciter des insurrections et bouleverser cette île. Ce plan de l'ex-agent Roume et des français, par qui a-t-il été découvert? est-ce par un blanc, que monsieur Catcarth, alors consul anglais au Port au Prince, en a été averti? Non certainement; car il n'a pas dépendu des ex-colons qui sont maintenant refugiés dans cette île, qu'elle ne fût entièrement perdue pour l'Angleterre.

C'est donc, dis-je, depuis l'époque de la proclamation de l'indépendance, que l'on doit considérer, si l'existence politique de ce royaume, comme nation, a influencé le régime intérieur de ses voisins; et si dans notre conduite envers eux, nous avons cherché en aucune manière à troubler leur tranquillité et leur sûreté.

La plus grande preuve de loyauté et de sagesse que les haytiens ont pu donner à leurs voisins, a été le choix qu'ils ont fait du souverain qui les gouverne si honorablement; sa franchise, sa bonne foi dans les transactions sont connues; les institutions sages qu'il a établies, et le Code de loi qu'il a publié, sont la garantie la plus solide qu'ils pouvaient désirer.

Sur cinq cents mille noirs dites vous, quatre cent mille ont péri par le sort des armes, etc.

Quelque soit là dessus votre arrière pensée, je me donnerai bien de garde de m'élever contre ce calcul; j'avouerai que je vous ai souvent relevé et rectifié de vos erreurs politiques; ne l'attribuez qu'à l'amour de la vérité et à celui de la patrie qui m'ont entraîné, pour cette fois; il me convient

parfaitement d'admettre avec vous, que la population d'Hayti ne s'élève qu'à cent mille âmes, et que la 99^e^ partie de ce tout est composée de femmes, d'enfans, et d'une masse insignifiante pour la défense du pays; il en résulte bien clairement, que nos ressources pour protéger et défendre l'immense étendue de notre territoire, sont de dix mille combattans ; par conséquent vos moyens de conquête sont assurés ; si vous abusant vous même, vous n'avez pris des bases trop favorables pour asseoir votre calcul de force à employer contre nous; je ne les discuterai pas, et ne vous demanderai qu'une faveur, c'est le vœu de mes concitoyens ; assez et trop long-temps on agite cette grande question dans l'étranger : « les ex-colons, soutenus de toutes les forces de la France, sont-ils dans le cas de réduire la nation haytienne dans l'esclavage » ? Le moment est venu, où les paroles doivent être remplacées par des faits. Venez, Monsieur, faites vous accompagner du résultat de tous vos calculs de cabinet, et à l'exemple du héros macédonien, le grand Henry, avec son sabre, coupera ce fameux nœud gordien, puisqu'enfin il ne peut être dénoué autrement.

Nous avons déjà posés les bases du grand-œuvre de notre indépendance; nous devons à notre pays tous nos efforts pour la consolider à jamais ; nous y sommes déterminés.

Qu'aux récits que nous ferons sur nos vieux jours à nos enfans, de tout ce que nous aurons fait pour y parvenir, nous puissions à juste titre mériter d'eux ce reproche noble et flatteur : « Vous avez » assuré notre Liberté ; vous avez répondu à l'opi» nion que les philantropes de toutes les nations

» avaient conçus de votre généreux courage ; » vous avez notre admiration et notre reconnaissance ; mais vous ne nous avez laissé rien à faire pour la Patrie ». Ah ! Monsieur, je le conçois bien, il n'appartient pas à toutes les âmes de sentir le mérite de pareilles effusions ; pour en être ému jusqu'à l'attendrissement, il faut avoir chèrement acheté sa liberté et mérité d'en jouir par la conduite qui la précédée et celle qui doit la suivre.

J'ai répondu je crois victorieusement à toutes les injustes et perfides assertions dont vous vous êtes servi dans le cours du pamphlet que vous avez entrepris sous les fausses données des ex-colons, et qu'il vous a plu de qualifier de *Considérations offertes aux habitans d'Hayti, etc.*

En rectifiant vos idées erronées sur les intentions que vous prêtez aux Puissances Coloniales, en vous prouvant par les traités qu'elles ont faits avec la France, qu'il n'est jamais entré dans leurs intentions de se rendre les instrumens de vengeance, des projets tyranniques des ex-colons ;

En vous donnant connaissance de nos ressources, de nos moyens personnels et locaux, et de notre plan de défense ;

En vous détrompant du fol espoir que vous entretenez des trahisons, des désertions pour grossir vos rangs ;

En répliquant par des argumens incontestables, que l'immortelle indépendance d'Hayti, ne peut en aucune manière être un exemple dangereux à la tranquillité et à la sûreté de ses voisins ;

Je vous ai donné l'*ultimatum* du peuple haytien, qui est de vivre libre, indépendant ou mourir.

Il me reste enfin à vous engager de profiter des leçons morales et politiques que je vous donne, et

que vous êtes dans l'obligation de faire part aux vociférateurs, en faveur desquels votre pamphlet a été écrit, pour qu'ils soient parfaitement instruits que la nation haytienne est en garde contre leurs menées, contre leurs pensées, lors même qu'ils s'efforcent à vouloir nous les montrer libérales, et surtout contre leurs espions ; car les premiers envoyés ayant été découverts, et le voile qui couvrait leur plan infernal miraculeusement déchiré, il faudra qu'ils forment un nouveau plan qui exigera un autre genre de combinaison ; il deviendra nécessaire de faire jouer des ressorts qui puissent empêcher le haytien, dont les yeux sont ouverts, d'apercevoir la lumière ; il n'en est pas un seul qui n'ait connaissance de tous les moyens qui doivent être mis en usage contre lui ; mais en passant, convenez que pour cette dernière tentative, le gouvernement français a commis une faute bien grande en autorisant son ministre à suivre ses passions, et qu'il a plutôt consulté son intérêt particulier, comme ex-colon, que l'intérêt général de la France.

Si tous ces pitoyables faiseurs de plans et de projets, voulaient se donner la peine de suivre la conduite de mon bien-aimé Souverain, ils conviendraient malgré eux de sa grande supériorité ; que lui seul, contre lequel tout semblait se diriger par la raison qu'il est le plus éclairé et le plus ferme défenseur des droits des haytiens, est parvenu par des mesures sagement prises, à déjouer les projets des Dauxion Lavaysse, de Franco Médina et de Dravermann ; ces trois intrigans ont vu dans un instant toutes les opérations de leur lanterne magique détruites par l'enlèvement de la bougie qui en faisait ressortir les ombres.

Ils conviendraient encore que le plan du Roi sort d'une tête bien organisée et bien assurée du succès ; en effet, tout a été rendu public, la grande famille réunie a tout entendu lire, et a lu les instructions et pièces dont les avait chargés le *vertueux Malouet*. Désormais chacun sait que la mission de ces trois scélérats était de traiter et de ne pas traiter, d'offrir avec l'intention de ne pas accorder; le vrai et unique but était de s'informer d'abord, par quelques partisans qu'ils se feraient, de nos moyens de défenses, et ensuite s'il était possible, de commencer par semer la division parmi nous; ils n'étaient revêtus d'aucun pouvoir quelconque, donc ils n'étaient clairement que des espions et des intrigans; et si celui que nous avons entre les mains n'a point éprouvé le sort qu'il méritait, au moment de son arrestation, c'est que la politique de Sa Majesté, qui ne veut rien précipiter, exige que cet homme soit interrogé, et que ses interrogatoires soient rendues publiques, afin que les haytiens et les étrangers soient parfaitement éclairés du plan ténébreux du cabinet français.

Trompé par l'ignorance de notre situation morale et politique, M. Malouet a cru promettre beaucoup en offrant ce qui même n'était pas admissible; et par suite d'une vieille politique, il a cru trouver la pierre philosophale dans les propositions directes faites aux *généraux Pétion et Borgella, et les plus méritans de leur caste*, s'ils veulent se servir de leur influence pour faciliter l'exécution, quand le temps en sera venu, du plan de l'esclavage et de la destruction. Comment me suis-je écrié ! ce misérable Malouet et ses partisans, croient-ils donc que

c'est une chose si aisée de remettre ma nation dans les fers, par l'influence de quelques haytiens? Croient-ils que cet esclavage serait facile à rétablir même avec la volonté bien prononcée de ces généraux? Ils se trompent bien étrangement! la masse du peuple est trop éclairée pour ne pas découvrir les piéges qu'on pourrait lui tendre.

Je vous l'ai dit, Monsieur, nous voyons votre âme politique à découvert; nous avons devant nous et nous les lisons tous les jours, vos plans, mémoires et projets contre Hayti; ils ont tous le même but, notre entière extermination; et ces hommes sur lesquels le grand espoir de division se fonde, n'y voyent-ils pas qu'ils n'y sont pas plus ménagés que le reste de la famille; les épithètes les plus atroces, les plus dégradantes y sont employées pour les caractériser; c'est le dernier regard sanguinaire que les ex-colons portent sur le petit nombre d'haytiens de couleur qui a survécu à leurs intrigues et à leurs cruautés.

O mon Souverain! ô mon Roi! ô noble et vigilante sentinelle de notre chère patrie! quel plus bel éloge pouvaient vous adresser et le ministre français et la tourbe des ex-colons!

Pouvaient-ils donner une idée plus précise de la fermeté de votre grande âme? Pouvaient-ils donner une preuve plus certaine de votre imperturbable intégrité et de votre invariable détermination à la défense de la cause de vos concitoyens, que lorsqu'ils recommandent à leurs espions de ne communiquer avec vous qu'après avoir tout arrêté avec les généraux Pétion et Borgella? Dans l'hommage qu'ils ont été forcé de rendre à vos vertus, n'ont-ils pas prouvé à tous les haytiens que leur roi, leur père, le défen-

seur de leurs droits était incorruptible et incapable de composer avec son devoir et les plus chers intérêts de ses concitoyens.

Oui, je le repète, le ministre français, dans ses instructions, a bien caractérisé votre âme; il a mis tous vos sujets à même de la juger; aussi est elle bien apprécié par nous tous.

Conservez donc vos jours précieux! le succès de notre cause en dépend. Votre habileté à nous conduire, à nous diriger dans les champs d'honneur, la confiance qu'on voit briller sur votre auguste front et que vous inspirez à vos braves troupes qui ne leur fait trouver rien d'impossible avec vous, sont les sûrs garans et les présages certains des triomphes qui nous attendent à l'arrivée de nos implacables ennemis.

Baron de DUPUY.

P. S. Je vous fais l'envoi, Monsieur, avec cette seconde lettre, d'un Code Henry, d'un Manifeste du Roi, d'un exemplaire du Système Colonial; ces documens vous mettront à même de connaître plus particulièrement tous les points mentionnés dans le contenu de mes deux lettres, en réponse à votre pamphlet.

Au Cap-Henry, chez P. Roux, imprimeur du Roi.

ROYAUME D'HAYTI.

RÉFUTATION

D'un Écrit de CHARRAULT, ex-colon, intitulé : *Coup-d'œil sur St-Domingue.*

Par M. PHILÉMON CHARLEMAGNE, Employé à la Secrétairerie d'État.

Il y a quelque temps qu'ayant lu dans le N° 415 de l'Ambigu de M. Peltier, du 10 Octobre, l'extrait d'un ouvrage, par le nommé Charrault, un des forcenés ex-colons de ci-devant Saint-Domingue, ayant pour titre : *Coup-d'œil Sur Saint-Domingue*, je désirais avoir cet écrit, que je présumais être le fruit de l'extravagance et de la rage de nos ennemis ; mon impatience vient enfin d'être satisfaite par la réception de cet opuscule, et mes présomptions réalisées ; je me suis convaincu que toutes les pages fourmillent d'absurdités, et portent l'empreinte de la démence la plus caractérisée ; je m'empresse de faire part à mes concitoyens de cet essai de ma plume, en commentant cette pièce vraiment curieuse ; l'amour de mon pays me tiendra lieu d'éloquence !

Après avoir démontré d'une manière séduisante au gouvernement français, la nécessité de la possession du royaume d'Hayti et l'avantage qu'il en retirerait, en rétablissant les ex-colons sur des propriétés qu'ils ne posséderont jamais en réalité ; Charrault, aussi de mauvaise foi que

tous les autres sycophantes de la clique coloniale, calomnie le caractère du peuple haytien, en le peignant sous des couleurs défavorables, et déroule à loisir le plan qu'il appelle infaillible de conquête à adopter contre le royaume. Selon lui, rien ne doit résister à l'expédition qu'il a proposé; ses raisonnemens, dit-il, sont fondés sur des faits; (notez que c'est un ex-planteur qui raisonne militairement!) il pousse même l'imbécilité jusqu'à attribuer la déconfiture de l'expédition de Leclerc, et de ses grands généraux qui avaient fait leurs preuves en Allemagne, en Italie et en Egypte, à des fautes de tactique qu'on pouvait facilement éviter de commettre, et il assure effrontément qu'on obtiendra des résultats plus heureux cette fois-ci, par les moyens qu'il indique.

Les raisons qu'il allégue sont d'une solidité irrécusable; d'abord, nous ne pouvons pas supporter la présence des blancs et nous mesurer avec eux, nos fusils n'ont point de bayonnettes, les chefs sont séduits et gagnés par des promesses en flattant leur amour propre, plus de la moitié de l'armée haytienne a mis bas les armes, et s'est rangée sous les drapeaux français, par l'effet des proclamations qu'on prendra soin de faire circuler parmi nous, une partie est incorporée dans les régimens français dans les autres îles, et l'autre partie est transportée en France, pour être utilisée dans le service des ports ou du génie militaire, en qualité de pontonniers, de piocheurs, etc. *et puis marche en avant, tout rentre dans l'ordre; enfin, il faut qu'au bout d'une année il ne reste plus que quelques nègres marrons dans les mornes.* Oui, tout cela se fait comme ça! comme c'est beau!

comme c'est admirable ! quelle rapidité dans cette expédition ! non jamais Napoléon-le-Grand n'a été aussi expéditif dans ses campagnes ; notre héros ne s'embarrasse pas de rencontrer la plus légère résistance, il fait tout comme par enchantement ; semblable à Orphée, qui, aux accords de sa lyre, charmait les rochers, les arbres et les fleuves, tous les obstacles, toutes les difficultés s'aplanissent devant lui. Il fait la conquête de tout un royaume dans un seul trait de sa plume magique. Ma foi ce redoutable adversaire va vîte en besogne. Puisque nous lui laissons faire si facilement son chemin, nous pensons qu'il est assez raisonnable pour ne pas nous empêcher aussi d'expulser son armée, avec la même célérité qu'il nous a conquis, et de lui opposer pour défense des ressources qui sont non seulement équivalentes aux moyens dont il fait usage pour sa conquête, mais encore un peu plus solides ; ainsi au débarquement des français, nous commençons par vous opposer de fortes colonnes mobiles de troupes de ligne ; notre belle et nombreuse cavalerie vous taille des croupières à la *cosaque ;* lorsque vous êtes bien fatigués, vient la petite guerre de nos Royal Dahomet, ces guérillas, ces tyroliens, ces landwerhs, ces landsturms haytiens, et pendant ce temps vous êtes exposés à nos auxiliaires, vous les connaissez sans doute : notre soleil protecteur, nos rosées bienfaisantes, la salutaire fièvre jaune que vous appelez de Siam qui ne pardonne pas, et qui entraîne avec elle la peste et les mortalités ; vous vous arrêtez, vous délibérez, et puis marche à réculons ; on tombe dans les embuscades, on s'embourbe, vient une petite charge de cavalerie, on fuit, on crie sauve qui peut, on tombe dans

les liannes et les campêches, les coups d'éperlaings partent, sortent ensuite les femmes, des bois, avec leurs longues piques, leurs broches, leurs manchettes, leurs longs couteaux; on vous prend, bien fatigués, on vous crêve les yeux, on vous coupe le nez et les oreilles, on vous taille les jarrets, on vous embroche, on vous grille; au résumé on apprend dans les ports de mer que la grande expédition semblable à celle de Leclerc, est anéantie; mais ce n'est pas tout, on se porte en masse sur vous, il faut s'embarquer en double, on abandonne les hôpitaux, on se jette à la mer, on lève l'ancre, on part, et nous sommes débarrassés de vous; c'était bien la peine M. Charrault de venir de si loin, pour se faire frotter de la sorte! ne valait-il pas mieux que les choses restassent *in statu quo post primum bellum.*

Mais n'est-il pas aussi ridicule que plaisant, qu'un ex-colon, dont toutes les connaissances se bornent à peine à la culture d'une pièce de canne ou de quelques cafiers, s'avise de raisonner sur l'art de la guerre, et de censurer les opérations militaires qui avaient eu lieu pendant le séjour des français dans ce royaume; c'est le cas de lui appliquer ce vers:

La Critique est aisée et l'Art difficile.

Mais peut-on retenir son indignation lorsqu'on entend cet archi-fanfaron dire que : *Le noir est accoutumé à être commandé; qu'on ne doit donc jamais le prier; qu'on ne doit pas paraître douter de son obéissance; qu'il faut qu'à l'air de commandement il reconnaisse son infériorité, etc. que c'est en marchant à eux (sur les noirs) sans délibérer que l'on est sûr de les vaincre; qu'ils ne trouvent ni dans leur cou-*

rage, ni dans leurs armes de ressources pour résister aux blancs ; et tant d'autres semblables puérilités qu'il prend plaisir de débiter contre nous. Avant d'avancer des assertions aussi mensongères, a-t-il pris la peine de questionner le reste épargné de l'expédition de sa grande nation, de ces bourreaux qui, après nous avoir fait éprouver des cruautés inouies, qui ne pouvaient être inventées que par eux-mêmes, avaient eu la bassesse et la lâcheté d'implorer cette clémence, qu'ils ne devaient jamais attendre de trouver dans des hommes qu'ils avaient dévoué à la mort, et qui avaient de justes raisons de faire usage de la loi du talion ? Mais qu'est-il besoin de le renvoyer à ces témoignages ? Qu'il vienne lui-même et toute sa bande avilie pour faire l'essai de tout ce qu'il propose, nous sommes préparés à les attendre. Il y a sans doute long-temps que ce pédant ex-colon a perdu de vue le peuple haytien ; nous sommes d'autant fondés à croire ceci, qu'il juge ce peuple sur celui qu'il a connu depuis vingt-cinq ans. Sans m'arrêter à réfuter les infâmes mensonges qui souillent toutes les pages de son ouvrage, et qui sont énergiquement démentis par le fait de notre régénération, je veux bien admettre un moment que nos fusils manquent de bayonnettes, comme il veut bien le faire accroire, s'en suit-il que ce soit une raison suffisante pour vaincre un peuple déterminé à maintenir son indépendance et sa liberté contre l'univers conjuré ? Nous manque-t-il d'arbres dans nos immenses forêts pour nous fournir des piques, et suppléer aux bayonnettes qui pourraient nous manquer, de ces armes redoutables avec lesquelles nous avons si souvent terrassé nos tyrans ? Nous manque-t-il de sabres, de broches et d'autres ferremens qui nous avaient si bien servis lorsque

nous avions résolu d'expulser les français de notre patrie? Mais grâce à la sage prévoyance de notre bien-aimé Souverain, nous ne manquons de rien: nos arsenaux sont pourvus d'armes de toute espèce, et nos magasins de munitions de tout genre; et chacun de nos soldats a le bout de son fusil muni d'une bonne bayonnette pour crêver les côtes à Charrault et à tous les ennemis qui viendront nous attaquer et qui tomberont en notre pouvoir.

Qu'on ne se fasse pas illusion, les proclamations les plus captieuses ne peuvent faire aucun effet sur nous : elles ne seront pas plus écoutées que nous épargnerons les barbares qui viendront pour troubler notre tranquillité ; notre détermination est invariable à cet égard. Nous connaissons le but et la perversité de nos bourreaux. Diviser pour ensuite nous asservir ou nous détruire, est leur plan favori; mais qu'ils ne se flattent pas de trouver encore des partisans parmi nous ; nous sommes tous animés du même esprit, unis de cœur et de volonté, déterminés à vaincre ou à mourir en défendant notre patrie, nos droits et notre liberté.

S'il existait des traîtres lors de l'expédition de Leclerc, ils ne sont plus ; nos rangs en sont épurés ; eux-mêmes nous ont fait la grâce de les faire disparaître lorsqu'ils ne pouvaient plus leur servir d'instrumens nécessaires ; d'ailleurs l'expérience nous a éclairé sur nos vrais intérêts.

Ce charlatan d'une nouvelle espèce, opère une autre merveille non moins vide de sens que sa conquête chimérique ; il a trouvé le secret inconnu de préserver les français de l'influence maligne de notre climat, et par là empêcher les maladies et prévenir les mortalités qui font de si grands ravages parmi les européens dans les îles.

On ne saurait douter de l'efficacité des moyens qu'il en indique. Misérable ver de terre qui prétend pouvoir faire ce qui n'appartient qu'à la majesté divine ! Où a-t-il pu s'imaginer qu'en dépit de ce Dieu tout-puissant qui, dans sa sagesse infinie, a calculé le terme de l'existence de chaque être ici-bas, lui chétif animal peut allonger le cours de celle des français dans un climat, comme le nôtre, qui leur est si fatal, et que la nature ne leur a point assigné.

Il ne manque plus, pour comble d'extravagance et de folie, que ce vil déclamateur affirme aussi d'avoir fait la découverte d'un talisman qui garantisse les blancs des atteintes de nos balles et de nos boulets ; il n'y a que ce dom Quichotte de nos jours, qu'un de ces êtres dégradés et avilis qui pouvait caresser de semblables chimères ; nous ne le détournerons pas de l'idée dont il se berce ; mais nous lui demanderons simplement si c'est à 2000 lieues qu'il compte rester pour effectuer sa prétendue conquête, et opérer les autres miracles qu'il a la bêtise de consigner dans sa pitoyable rapsodie ? car il ne s'agit pas de vaines paroles, il est question de faits, et nous ne pensons pas qu'un conquérant aussi terrible, qui surpasse Napoléon ; qu'un homme qui renchérit sur Esculape, veuille ne pas concourir avec toute la canaille coloniale à l'exécution du grand plan de notre destruction, objet de toute leur pensée et qui flatte agréablement leurs âmes scélérates ; puisqu'il aurait pour but de regagner une colonie qu'ils croient appartenir de droit à leur souverain et à eux aussi, et qui doit donner au commerce de la France son ancienne splendeur, lui qui paraît si dévoué à servir son roi, et qui en cherche l'occasion ; mais je crains fort que ce singulier personnage nous

refuse le plaisir de le voir figurer dans l'expédition projettée ; et qu'à linstar de ses confrères, les ex-colons, plus capables de conseiller le mal qu'à faire des actions honorables, il aura la bonne précaution de se tenir à une distance respectable des champs de batailles, pour ne pas compromettre sa maudite existence ; il poussera devant les soldats français, qui viendront se faire massacrer pour assouvir les passions malfaisantes qui le dominent. Il l'a suffisamment prouvé, lorsqu' ayant l'air de stimuler ces militaires par l'éclat de la gloire et l'appât des richesses, résultats, dit-il, de leurs travaux, il s'exprime ainsi : *ils ne savent pas* [les militaires qui doivent composer l'expédition] *qu'une nouvelle carrière est ouverte à leur valeur, et que si elle leur offre de nouveaux dangers, elle leur offre aussi une nouvelle gloire ; que les honneurs et les récompenses les attendent, etc. etc* de la gloire ! des honneurs! des récompenses ! peuvent-ils en avoir pour des hommes qui viendraient dans le criminel dessein de remplir le rôle affreux de bourreaux, pour assassiner tout un peuple ! Peut-être a-t-il voulu plutôt dire : de l'infamie, de la malédiction et des désastres qui avaient suivi les armées françaises dans leur injuste agression contre la Russie ; châtiment bien mérité, et qui sera toujours la récompense des méchans dans leur tyrannique et téméraire entreprise.....

Français, je vous le prédis, les déclamations furibondes et insidieuses de ce héros de club et de toute sa clique ne tendent qu'à vous engager dans une expédition dangereuse, impraticable, dont le funeste résultat tournera à votre honte, et vous couvrira d'opprobres si vous y prêtez l'oreille ; et vous ne vous en appercevrez que

lorsque vous serez sur le bord de l'abîme, que vous ne pourrez plus éviter. Seriez-vous assez crédules et assez peu sensibles à la voix de l'honneur pour devenir les instrumens serviles de ces tigres qui déshonorent votre nation et la race humaine entière, en vous prêtant à leurs vues criminelles ? . . . Je ne puis le croire ; si cependant, insensibles à la raison et contre toute probabilité, vous n'écoutiez les conseils salutaires que j'aime à vous donner, de ne pas vous immiscer dans une querelle qui n'est pas directement la vôtre, et que vous voulussiez courir à une perte inévitable. Hé bien ! franchissez les mers, venez braver les dangers sans nombre de notre climat et de nos armes vengeresses ; nous vous attendons de pied ferme ; c'est alors que se décidera la querelle ; c'est alors, dis je, que se résoudra sans retour la grande question de la prétendue infériorité de notre espèce, trop long-temps et trop injustement contestée.

Si une seconde expédition devait encore avoir lieu, nous désirons qu'elle se fasse plutôt que plus tard ; notre indépendance assurée de nouveau par la puissance et la force irrésistible des armes, sera bien plus honorable et d'un prix plus glorieux à nos yeux, que si elle eût été reconnue sans que nous eussions encore tiré l'épée pour la maintenir. En attendant, nous aiguisons nos bayonnettes, afin de prouver à Charrault, l'Aîné et consorts, que nous savons nous en servir comme des hommes libres !

Au Cap-Henry, chez P. Roux, imprimeur du Roi.

COPIES

Des Pièces des Agens du Gouvernement français, imprimées et publiées en vertu de la Proclamation de SA MAJESTÉ, du 11 Novembre 1814, l'an onzième de l'indépendance d'Hayti.

Paris, le 27 Juin 1814.

A Messieurs DAUXION LAVAYSSE, DE MEDINA et DRAVERMANN.

MESSIEURS, j'ai reçu les lettres que vous m'avez écrites, séparément et collectivement, pour offrir au Roi vos services à Saint-Domingue. S. M. n'a encore arrêté aucune mesure relative à la prise de possession de sa colonie, il ne lui paraît pas même nécessaire d'envoyer, dans le premier moment, des commissaires pour notifier ses ordres, ou faire connaître ses intentions aux chefs des insurgés; mais, sur le compte que j'ai rendu au Roi que vos affaires personnelles vous appellaient à Saint-Domingue, que vos rapports antérieurs avec quelques-uns des chefs de la colonie vous mettaient dans le cas de les voir, et sur ce que j'ai appris de l'attachement qu'ils avaient souvent montré pour la France et son souverain légitime, S M. m'a permis de vous dire qu'elle verrait avec plaisir que vous me missiez en état de lui rendre un compte plus positif de l'état actuel de cette colonie, des dispositions de ses chefs, et de ce que vous pensez des moyens les plus sûrs pour en faire cesser l'anarchie et prévenir toute nouvelle effusion de sang

dans le rétablissement prochain du gouvernement royal. Je ne vous donne donc point une mission spéciale, ce qui serait au-dessous de la dignité du Roi; mais j'accepte vos offres de chercher à vous rendre utile dans ce voyage à la France, aux colons et à toutes les castes divisées qu'il serait si raisonnable, pour elles-mêmes, de faire rentrer dans l'ordre social et monarchique.

Colon moi-même et connu à Saint-Domingue, je suppose que le chef Christophe n'ignore pas que j'étais d'avis, il y a vingt-cinq ans, d'améliorer la condition des noirs en maintenant, toutefois, un régime de subordination et de police, sans lequel les colonies ne sauraient exister.

Vous pouvez donc entrer en explication avec lui. S'il se déclare fidèle sujet du Roi, s'il veut concourir sincèrement au rétablissement de l'autorité royale, je serai le premier à solliciter pour lui et pour les plus méritants de sa caste toutes les grâces dont ils sont susceptibles.

En prenant, sans tergiversation le seul parti que la raison et son intérêt lui conseillent, il peut tout espérer; en annonçant de trop hautes prétentions ou en laissant croire qu'il hésite à se déclarer fidèle sujet du Roi, il a tout à craindre; et, pour le lui prouver, vous n'aurez qu'à lui rendre un compte fidèle de ce que vous avez vu en France et de ce que vous connaissez des dispositions de toutes les puissances maritimes devenues aujourd'hui nos alliés.

Je joins au surplus à la présente lettre des instructions plus détaillées dont vous ne vous écarterez pas.

Recevez, MM., l'assurance de ma considération,

Le Secrétaire d'État, Ministre de la Marine et des Colonies.

Signé MALOUET.

INSTRUCTIONS

Pour MM. Dauxion Lavaysse, de Médina et Dravermann.

Les intentions paternelles de Sa Majesté étant de rétablir l'ordre et la paix dans toutes les parties de ses états par les moyens les plus doux, elle a résolu de ne déployer sa puissance pour faire rentrer les insurgés de Saint-Domingue dans le devoir, qu'après avoir épuisé toutes les mesures que lui inspire sa clémence. C'est plein de cette pensée, que le Roi a porté ses regards sur la colonie de Saint-Domingue. En conséquence, quoiqu'il ait donné ordre de préparer des forces majeures et de les tenir prêtes à agir si leur emploi devenait nécessaire, il a autorisé son Ministre de la marine et des colonies à envoyer à Saint-Domingue des agens pour prendre une connaissance exacte des dispositions de ceux qui y exercent actuellement un pouvoir quelconque, de même que de la situation où s'y trouvent les choses, et les individus de toute classe. Sa Majesté est disposée à faire des concessions et des avantages à tous ceux qui se rangeront promptement à l'obéissance qui lui est due et qui contribueront au rétablissement de la paix et de la prospérité de la colonie. C'est d'après le rapport que lui fera son Ministre de la marine, lorsque ce Ministre aura entendu celui des agens ci-dessus désignés, qu'il déterminera la mesure de ces concessions.

MM. Dauxion Lavaysse, de Médina et Dravermann désignés au Roi pour remplir cette mission

se rendront incessamment, soit à Porto-Rico, soit à la Jamaïque par un des paquet-bots anglais qui font voile de Falmouth régulièrement deux fois chaque mois. De celle de ces îles où ils auront débarqué, ils passeront à Saint-Domingue et ne s'y montreront d'abord que comme gens qui viennent préparer pour leur compte, ou pour celui de quelque maison de commerce, des opérations de ce genre. Deux d'entr'eux se mettront le plutôt qu'ils pourront, mais avec beaucoup de circonspection, en rapport avec Péthion et son second Borgella : le troisième fera de même à l'égard de Christophe. Ce ne sera qu'après avoir sondé adroitement les dispositions de ces chefs, après avoir pris connaissance de leurs moyens intérieurs, de leur plus ou moins de prépondérance dans l'île, de l'esprit de toutes les classes subordonnées, qu'ils s'ouvriront d'avantage à eux, et ils n'iront jusqu'à leur donner connaissance de leurs lettres de créance que lorsqu'ils jugeront que le moment en est venu. On ne saurait à cet égard, leur tracer une marche précise ; on s'en repose donc sur leur prudence.

Lorsqu'ils en seront venus au point de traiter, franchement, avec ces chefs, ils discuteront un plan d'organisation politique qui leur agrée et qui soit tel que le roi puisse consentir à l'accorder. Ils recevront de ces chefs l'assurance qu'ils adhéreront à ce plan, et que, protégés par la puissance royale, ils rangeront à l'obéissance tous leurs subordonnés. De leur côté, les agens, *sans signer aucun traité formel, chose qui ne serait pas de la dignité du Roi*, assureront aux chefs que Sa Majesté est *disposée à accorder* ce dont on aura été convenu, et qu'elle le fera connaître

aussitôt leur retour en France, par une déclaration émanée de sa grâce. Ils pénétreront en outre ces chefs de cette vérité, que ce que le Roi aura une fois déclaré sera irrévocablement et religieusement observé.

Si ces chefs sont comme on l'assure des gens instruits et éclairés [particulièrement Péthion et Borgella] ils sentiront qu'il ne suffit pas pour eux, et pour les leurs successivement en descendant, d'obtenir des avantages, mais qu'il faut aussi les rendre solides; ils reconnaîtront que, pour être tels, ces avantages ne doivent être exagérés, ni en mesure pour eux-mêmes, ni en extension à la généralité; ils verront bien que si la grande masse des noirs n'est pas remise et maintenue dans un état d'esclavage, ou tout au moins de soumission semblable à celui où elle était avant les troubles, il ne peut y avoir ni tranquillité, ni prospérité pour la colonie, ni sûreté pour eux-mêmes. Ils verront encore que pour que cette classe nombreuse qui constitue le peuple dans la colonie, demeure soumise à un régime exact quoique modéré, il faut que l'intervalle qui la sépare de l'autorité suprême soit rempli par des intermédiaires, et que l'exemple d'une prééminence et d'une obéissance gradnées, lui rende son infériorité moins frappante. D'après ces considérations, il est raisonnable de supposer que Péthion et Borgella, satisfaits d'obtenir faveur entière, pour eux, et pour un petit nombre des leurs qui sont les instrumens nécessaires, consentiront, sans difficulté, à ce que leur caste, en acquérant la presque totalité des droits politiques, reste pourtant, à quelques égards, un peu au-dessous de la caste blanche; car d'une part, l'assimiliation totale à eux accordée sera plus

saillante et plus flatteuse ; et de l'autre, leur caste sera d'autant plus assurée de maintenir la caste noire libre et par celle-ci les noirs non libres à la distance où il lui importe de les maintenir, qu'elle aura elle-même laissé subsister une petite différence entr'elle et les blancs.

On insiste beaucoup sur ce point parcequ'il doit être le premier pas dans la négociation. Il est bien important de conserver aux blancs une prééminence quelconque sur les gens de couleur du 1^er^ ordre ; sauf à admettre absolument et sans restriction aucune ; Péthion, Borgella et quelques autres, dès à présent, parmi les blancs, et à donner, par la suite, sobrement, de temps à autre des lettres de blancs à quelques individus, que leur couleur éloignée du noir, leur fortune, leur éducation, leurs services auront rendus dignes de cette faveur.

Si Péthion tombe d'accord de placer l'homme de couleur, jusqu'au mulâtre inclusivement, un peu au-dessous du blanc, il devient beaucoup plus facile de restreindre les priviléges de la caste au-dessous de celle-là (composée des nuances entre le mulâtre et le nègre) et ceux des nègres libres, si l'on établit ces trois castes intermediaires entre le blanc et le nègre esclave. Partout il est singulièrement recommandé à MM. Dauxion Lavaysse, Médina et Dravermann de se rapprocher le plus qu'il leur sera possible de l'ancien ordre de choses colonial, et de ne s'en écarter que là où il leur sera démontré impossible de faire autrement ; et toujours, dans leurs conférences avec les chefs sur ces matières, ils doivent partir de ce principe que le Roi ne concède que parce qu'il veut concéder, et que, loin d'admettre des prétentions exagérées, il n'accordera rien et fera sentir sa puissance dans

toute son étendue, si ses faveurs sont repoussées. En effet, qui doute que si le Roi de France voulait faire peser toutes ses forces sur une portion de sujets rebelles qui sont à peine un centième de la population de ses états; qui n'ont en eux, ni chez eux, aucun des grands moyens militaires moraux ou matériels de l'Europe, qui seront privés de tous secours extérieurs; qui doute, disons-nous, qu'il ne les réduisît, dût-il les exterminer? MM. Dauxion, de Médina et Dravermann durant le cours de leur négociation doivent, sans cesse, avoir cette considération sous les yeux, la présenter sans affectation, sans menaces, à ceux des chefs, et placer toujours à côté de la bonté du Roi, sa puissance. Il n'est, pour ainsi dire pas douteux que s'ils font bien usage de ces moyens, ils ne parviennent à prévenir la nécessité d'employer la force, sans trop accorder. Ils y réussiront, surtout s'ils font bien sentir à Péthion et autres, que leur situation actuelle, s'ils sont abandonnés à eux-mêmes, est extrêmement précaire; que bientôt la caste des mulâtres, infiniment moins nombreuse que celle des noirs, sera écrasée par celle-ci; que la colonie sera en proie à des factions dont les chefs seront successivement abattus par des compétiteurs plus heureux pour le moment; qu'une paix durable étant conclue entre la France et toutes les puissances maritimes, nul pavillon étranger ne pourra aborder dans les ports de Saint-Domingue et qu'il suffira au Roi de six frégates pour interdire aux habitans actuels de cette île toute communication avec le dehors; que ces habitans cultiveraient vainement les riches productions du sol, puisqu'ils ne pourraient les échanger contre les objets qui leur manquent; et qu'ils seraient bientôt réduits à

vivre comme des sauvages privés de tous les avantages de la civilisation européenne.

Ces considérations doivent nécessairement frapper Péthion et Borgella, et ils reconnaîtront que si le Roi s'abstient actuellement des moyens de contrainte, c'est parce qu'il veut le bonheur de ses sujets de toutes les classes; et parce qu'il ne suppose pas que ses vues bienfaisantes trouvent des obstacles qu'il faudrait renverser. Convaincu que les habitans actuels de Saint-Domingue, las des troubles qui les agitent depuis vingt-cinq ans, s'empresseront de jouir des avantages certains que leur offre son gouvernement paternel; Sa Majesté suspend toute mesure de rigueur et elle n'envoye pas la plus petite force dans les parages de Saint-Domingue: elle s'abstient même d'interdire, pour le moment, le commerce que font les bâtimens étrangers dans cette colonie; mais, au retour des agens à qui ces instructions sont données et d'après leur rapport, S. M. fera partir des forces suffisantes pour protéger, ou, si cela devenait nécessaires, des forces auxquelles rien dans l'île ne saurait résister.

Une fois d'accord avec Péthion et Borgella sur ce qui les concerne eux-mêmes et sur ce qui regarde la 1^ere^ classe des gens de couleur, les agens établiront avec eux la mesure moindre d'avantages à accorder à la seconde classe composée de ce qui est moins blanc que franc mulâtre, sans être tout-à-fait nègre, et à la troisième composée des nègres libres.

Pour cette fois, pourront être admis, [si Péthion et Borgella le jugent eux-mêmes convenable] dans la 1^ere^ classe, indistinctement tous les mu-

lâtres, anciennement libres de droit, ou nouvellement libres de fait, soit nés en légitime mariage, soit bâtard. Mais, à l'avenir, ceux nés en bâtardise ne participeront pas aux avantages de la dite classe ou caste. Ils seront restreints à la simple jouissance des avantages de l'homme de couleur libre avant 1789 ». Néanmoins, en se mariant dans la 1ere classe, ces bâtards y feront rentrer leurs enfans.

Le même principe devra être appliqué à la 2eme et 3eme classe.

Les mariages d'un individu de classe supérieure avec un individu de la classe immédiatement au dessous, pourraient élever à la première de ces deux, les enfans qui en seront issus, soit à la première, soit à la seconde génération ; mais, peut-être, serait-il mieux d'établir que le mariage d'un individu de la 1ere classe avec un de la 3e porterait les enfans dans la classe intermédiaire.

Les enfans nés de mères esclaves [ou censées telles] par le concubinage de blancs mulâtres, ou autres, suivront invariablement la condition de la mère et appartiendront au maître de celle-ci. Sur ce point la résolution doit être invariable : néanmoins, lesdits enfans pourront être affranchis, si le père qui les avouera paye au propriétaire une somme de..... et au fisc une autre somme et s'il assure la subsistance de l'enfant. La quotité de ces sommes sera fixée par un règlement : lesdits affranchis ne jouiront que des priviléges de l'homme de couleur libre avant 1789 » ; leur mariage dans une des classes ci-dessus désignées fera entrer leurs enfans dans cette classe.

Quant à la classe la plus considérable en nombre, celle des noirs attachés à la culture et aux manufactures de sucre, d'indigo, etc. il est essentiel qu'elle demeure ou qu'elle rentre dans la situation où elle était avant 1789 », sauf à faire des règlemens sur la discipline à observer, tels que cette discipline soit suffisante au bon ordre et à une somme de travail raisonnable, mais n'ait rien de trop sévère. Il faudra, de concert avec Péthion, aviser aux moyens de faire rentrer sur les habitations et dans la subordination le plus grand nombre de noirs possible, afin de diminuer celui des noirs libres. Ceux que l'on ne voudrait pas admettre dans cette dernière classe et qui pourraient porter dans l'autre un esprit d'insurrection trop dangereux devront être transportés à l'île de Ratau ou ailleurs. Cette mesure doit entrer dans les idées de Péthion, s'il veut assurer sa fortune et les intérêts de sa caste; et nul ne peut mieux que lui disposer les choses pour son exécution lorsque le moment en sera venu.

Nous avons dit que l'un des trois agens se rendrait près de Christophe, après l'avoir sondé, il s'entendra avec ses deux collégues pour juger s'il convient de suivre une négociation avec lui et pour déterminer sur quelles bases. Cette négociation aura lieu, de concert avec Péthion et Borgella, ou à leur insçu, ainsi que les agens le trouveront convenable : sur ce, l'on s'en rapporte à leur prudence.

Autant qu'on en puisse juger actuellement d'ici, il paraît que le point le plus important est de tomber d'accord ave le parti de Péthion et que, cela fait, il serait facile de réduire celui de Christophe à l'obéissance sans grande effusion de sang. Mais comme l'intention du Roi est de prévenir autant que possible cette effusion et de hâter la pacifica-

tion générale de la colonie, MM. les Agens ne négligeront aucun moyen convenable pour faire tomber les armes des mains des adhérens à Christophe comme de celles des adhérens de Péthion.

MM. les Agens saisiront toutes les occasions sûres pour informer le Ministre de S. M. de leur arrivée, du début et des progrès de leur négociation et de toutes les connaissances certaines qu'ils auront acquises sur l'état des choses dans la colonie. Ils se serviront d'un chiffre pour tout ce dont l'interception pourrait avoir des suites fâcheuses. Dès qu'ils auront conclu un arrangement, ils reviendront, par la voye la plus prompte, rendre compte de leur mission. Toutefois s'ils jugent important que l'un ou même deux d'entr'eux demeurent sur les lieux, et y attendent l'arrivée de l'armement destiné pour la colonie, ils prendront ce parti; mais il faudra, dans tous les cas, que l'un des trois au moins, vienne porter verbalement les renseignemens les plus détaillés.

On n'a esquissé dans ces instructions un projet d'organisation politique à Saint-Domingue que pour donner à MM. les Agens une idée de ce que le Roi pourrait consentir à accorder un travail definitif sur cette matière ne peut-être que le résultat des connaissances que le Ministre du roi acquerra par eux. Ils doivent donc apporter le plus grand soin à resserrer les concessions dans des limites raisonnables, moins ces limites s'écarteront de celles précédemment établies et mieux ce sera. En résumé, ils ne promettront rien au-delà de ce qui va être énoncé, après avoir tout fait pour demeurer en deçà.

1°. A Péthion, Borgella et quelques autres [toutefois que la couleur les rapproche de la caste blanche] assimiliation entière aux blancs et avantages honorifiques ainsi que de fortune.

2°. Au reste de leur caste actuellement existant, la jouissance des droits politiques des blancs, à quelques exceptions près qui les placent un peu au-dessous.

3°. A tout ce qui est moins rapproché du blanc que le franc mulâtre, ces droits politiques dans une moindre mesure.

4°. Aux libres qui sont tout-à-fait noirs encore un peu moins d'avantages.

5°. Attacher à la glèbe, et rendre à leurs anciens propriétaires, non-seulement tous les noirs qui travaillent actuellement sur les habitations, mais encore y ramener le plus possible de ceux qui se sont affranchis de cette condition.

6°. Purger l'île de tous les noirs qu'il ne conviendrait pas d'admettre parmi les libres et qu'il serait dangereux de rejetter parmi ceux attachés aux habitations.

7°. Restreindre la création de nouveaux libres de la manière indiquée plus haut.

Lorsque les agens seront convenus de ces bases avec les chefs, ils y ajouteront les conditions suivantes.

1° Il est bien entendu que pour que l'ordre

se rétablisse à Saint-Domingue, les lois de la propriété et tous les principes qui en assurent la garantie doivent être établies et respectées de telle manière que chaque propriétaire, muni de ses titres d'acquisition ou d'hérédité ou de l'acte de notoriété qui la constate légalement, soit remis en possession de ses terres, et bâtimens dans l'état où ils se trouveront, sans égard aux dispositions arbitraires qui pourraient en avoir été faites par ceux qui, jusqu'à cette époque, avaient exercé quelque pouvoir public.

2°. L'admission aux droits politiques de tous les gens de couleur, l'assimiliation même des principaux propriétaires de la première classe qui pourrait en être faite aux blancs, laisse toujours à la disposition du Roi et de ses répresentans le choix de ceux qui paraîtraient le plus susceptibles d'emplois supérieurs ou même inférieurs dans les places civiles ou militaires, de telle sorte qu'aucun d'eux ne soit reconnu avoir un droit acquis, mais seulement éventuel, de même que les blancs, aux emplois supérieurs et inférieurs. Quant à ceux qui sont actuellement investis des pouvoirs du gouvernement colonial, il est entendu que leur soumission entière à S. M. Et le succès de leur influence sur la caste qui leur obéit, leur assureront les grâces du Roi, mais sans

aucune stipulation qui puisse engager dans telle ou telle forme l'autorité souveraine : lesdits chefs devant s'en rapporter entièrement à la volonté et à la bonté du Roi.

Lorsque tous ces points auront été discutés et convenus avec les chefs, il en sera dressé procès verbal et cet acte sera, après leur soumission écrite, leur garantie effective, en ce qu'il ne sera désormais rien exigé d'eux qui ne soit conforme aux présentes instructions signées par moi Secrétaire d'état, Ministre de Sa Majesté.

Il est bien recommandé à MM. Dauxion Lavaysse, de Médina et Dravermann de relire plusieurs fois, durant la traversée, les présentes Instructions pour bien se pénétrer de leur esprit, afin de ne jamais s'en écarter dans le cours de leur négociation.

Signé MALOUET.

Certifié conforme aux Originaux déposés dans les Archives de l'État.

Le Secrétaire d'Etat, Ministre des Affaires étrangères,

COMTE DE LIMONADE.

Au Cap-Henry, chez P. Roux, imprimeur du Roi.

No. 9

LETTRE

Du Chevalier DE PRÉZEAU, Secrétaire du Roi, etc. etc.

A ses Concitoyens de partie de l'Ouest et du Sud.

Palais Royal de Sans-Souci, le 20 Janvier 1815, l'an 12 de l'indépendance.

Indépendance ou la Mort.... Que ces mots nous rallient, et qu'ils soient le signal des combats et de notre réunion. (Acte de l'Indépendance, du 1^er^ Janvier 1804.)

CONCITOYENS,

C'EST au milieu de vous que je suis né. La Croix-des-Bouquets a vu mon enfance. Je suis connu de vous, comme vous l'êtes de moi. Tous mes parens sont actuellement parmi vous; ainsi la démarche que j'entreprends ne peut donc vous paraître suspecte.

En m'adressant à vous pour vous parler le langage de la raison et celui de la réconciliation, je n'ai en vue que l'intérêt de notre chère patrie, d'autre motif que celui de dissiper les craintes qui paraissent vous environner et vous éloigner de l'autorité paternelle de notre auguste et bien-aimé Souverain, afin d'opérer un rapprochement si

nécessaire au bonheur et au salut de tous les haytiens.

Pour parvenir efficacement à ce but aussi louable que salutaire au bonheur commun, je m'exprimerai avec cette franchise qui distingue l'homme sincèrement dévoué à son pays et animé du patriotisme le plus pur; mais je commencerai par vous citer quelques paragraphes de la Proclamation du Roi, du premier de ce mois, où Sa Majesté s'exprime ainsi:

« Haytiens, Noirs et Jaunes, nous devons dans » cette mémorable époque et dans les circons- » tances où votre Liberté, votre Indépendance » et votre existence sont menacées, vous rappeller » ce que vous devez à vous-mêmes, à votre Patrie » et à votre Postérité.

» Noirs et vous Jaunes leurs descendans, notre » cause est une, elle est inseparable.

» Ralliez-vous autour de votre Roi, le défen- » seur de vos droits, qui n'a d'autre but que de » consolider votre Indépendance, et de vous » faire jouir, sous son Gouvernement paternel, » des avantages de nos Institutions et de nos Lois. » Que tous vos sentimens se confondent donc » dans celui de la felicité et de la gloire de notre » commune Patrie ».

Combien ces sentimens sont nobles et généreux !... Quelle garantie et quelle sécurité ne trouvez-vous pas dans ces paroles vraiment royales! Dans cet auguste Souverain, qui fait consister toute sa gloire et sa félicité dans le bonheur de son peuple, et qui ne veut se donner de repos qu'après l'avoir fixé d'une manière stable. Ralliez-vous donc autour de notre bon Roi, et tout est

oublié. Vos grades et vos emplois vous seront conservés. Vous jouirez des honneurs et des prérogatives que les talens et les services accordent au mérite et à la vertu.

Honoré de la confiance et de la considération du Roi, par une conduite intègre et uniforme, je puis vous donner l'assurance positive que vous serez reçus et accueillis favorablement, et que Sa Majesté n'attend que ce moment désirable pour vous réhabiliter, quoique Sa Majesté n'a jamais cessé de vous compter au nombre de ses enfans. Faites-moi connaître votre détermination, je serai fier et enorgueilli de vous servir d'organe et de porter aux pieds du Trône, le témoignage de votre retour à nos principes et de votre réunion à nous.

Noirs et Jaunes, nous sommes tous frères; nous appartenons tous à la même famille, dont le magnanime HENRY en est le père; nous n'avons d'autres ennemis que les blancs français, les ex-colons et leurs partisans. Réunissons-nous donc pour les combattre. Qu'aucune crainte ne vous arrête pas; la patrie vous rappelle dans son sein; pouvez-vous être sourds et insensibles à sa voix? Pouvez-vous oublier le sacrifice que vous avez juré de lui faire? Par quelle fatalité resterions-nous encore divisés; lorsque nous devons aujourd'hui resserrer étroitement les liens qui doivent nous unir à jamais! Assez et trop long-temps nous avons servis de jouets et d'instrumens à nos cruels tyrans contre nous mêmes; hâtons-nous par une heureuse réconciliation de faire cesser nos malheurs!....

Les guerres intestines qui nous avaient désolé, et qui avaient fait de notre pays un théâtre de déplorables calamités, ont toujours été suscitées par des français et des ex-colons, nos oppresseurs communs : vous ne pouvez l'ignorer. Ils voudraient éterniser nos dissentions, en alimentant des haines et des défiances parmi nous, parce qu'ils conçoivent le barbare espoir d'en tirer avantage et de se faire des prosélytes pour seconder leur projet atroce, qui n'est rien moins que la destruction entière de la population d'Hayti. C'est dans ce dessein criminel qu'ils ont eu l'audace d'envoyer tout récemment, dans votre sein, un vil espion, stipendié de Malouet, qui a eu l'effronterie de prendre la qualification d'agent de S. M. Louis XVIII, pour sonder vos dispositions et pervertir l'esprit public ; et ce n'est pas sans un sentiment de douleur que nous avons vu que ce perfide messager, loin de subir le traitement dû à son odieuse mission, a été reçu et accueilli avec distinction et des démonstrations d'allégresse, a joui d'une pleine sécurité pendant son séjour au milieu de vous, et a retourné impunément, lorsqu'on avait une parfaite connaissance du rôle qu'il était destiné à jouer à Hayti, et des instructions dont il était porteur, instructions dont le but tend à l'anéantissement de notre liberté et de nous-mêmes, et qui étaient parvenues au Port-aux-Prince le 22 Novembre de l'année expirée avec la proclamation du Roi du 11 du même mois, et sept jours après, c'est-à-dire, le 29 dudit, cet espion s'est rembarqué pour la Jamaïque, et qui plus est, sur un bâtiment haytien !. Quel excès de faiblesse ! . . .

Haytiens mes frères, relisez vos écrits; voyez les honneurs que vous avez rendu à Dauxion Lavaysse, les égards que vous avez eu pour cet infâme scélérat, et repassez après les instructions qu'il avait sur lui, vous verrez combien vous devez vous reprocher d'avoir laissé aller ce brigand.....

Il n'en a pas été ainsi de notre côté à l'égard de Franco Médina, digne collégue et associé de Dauxion Lavaysse : il a été bien vîte arrêté et mis en lieu de sûreté aussitôt qu'il a paru pour essayer d'exécuter ses plans machiavéliques....

Concitoyens, permettez-moi de vous le dire; vous n'avez pas déployé dans cette circonstance ce caractère énergique qui vous distinguait dans les beaux jours de la fondation de notre immortelle indépendance; vous ne vous êtes point montrés à la hauteur des événemens; vous avez mollis lorsqu'il fallait de la fermeté; lorsqu'il fallait prendre une attitude imposante. On croirait que les haytiens de partie de l'Ouest et du Sud, du 1^er^ Janvier 1804 [de glorieuse mémoire] ont dégénéré de leur caractère martial, ont craint nos tyrans, jusqu'à l'ombre même de l'ex-colon. Que dis-je, on croirait qu'ils ont hésité à se déclarer ouvertement contr'eux; et pourquoi? Le règne de ces vampires n'est-il pas passé à jamais à Hayti? N'avons-nous pas effacé jusqu'aux moindres traces de leur ancienne et cruelle domination? ... N'avons-nous pas lancé l'anathème contr'eux? Ne leur avons nous pas voué une haine éternelle et la guerre la plus terrible?...

Loin de moi cependant l'idée de censurer vos actions, de condamner votre conduite. Puisque notre auguste Souverain ne veut connaître que

l'indulgence ; puisqu'il ne veut, dis-je, que notre réunion et notre réconciliation, c'est le seul but vers lequel tous nos efforts tendent. Déjà les communications sont établies ; les barrières qui semblaient élever un obstacle entre nous, sont entr'ouvertes ; elles sont prêtes à se briser ; elles le seront ; elles ne peuvent même tarder à l'être. Nous ne connaissons pas d'ennemis à Hayti ; vous n'en connaissez pas non plus. Pourquoi donc ne sommes-nous pas déjà réunis ?... Nous sommes tous haytiens ; nous sommes tous noirs ou descendans des noirs ; notre cause est une, elle est inséparable ; nous devons nous rallier, et ne former qu'un peuple de frères. Depuis long-temps ces clefs précieuses de la liberté que nous avons en mains, se refusent de se diriger contre les haytiens : leur usage maintenant est destiné aux tyrans qui veulent nous ravir nos droits. Si nous l'avons un instant oublié, nous nous en ressouvenons aujourd'hui. Notre valeur ne doit plus se déployer désormais que contre nos barbares persécuteurs.

Que pourrai-je, mes frères, ajouter de plus pour vous faire sentir la nécessité de notre réunion, que nos ennemis cherchent à s'opposer de toute leur force, sinon de dire que vous êtes trop instruits et trop éclairés, pour ne pas avoir la conviction intime que c'est d'elle dépend la prompte reconnaissance de notre indépendance, et du bonheur général de la grande famille haytienne. Je dirai plus : c'est le vœu le plus cher de notre auguste Souverain et de tous nos frères de cette partie-ci. Nous savons que vous faites le même vœu, que vous êtes dans les mêmes sentimens que nous.

La perfidie et les machinations de nos tyrans, nous avaient divisés ; les complots ténébreux de nos bourreaux nous ont réunis de pensées ; qu'attendez-vous donc à vous joindre à nous, et à arborer les enseignes royales, ces emblèmes sacrés de l'honneur et de la Patrie !

Dans la flatteuse espérance de voir arriver bientôt l'époque fortunée où tous les haytiens s'embrasseront en frères, mon cœur se livre à la joie la plus indicible ; je vous vois déjà accourir sous les bannières de l'autorité royale ; notre réconciliation est scellée, et Hayti est triomphante !....

Vive le Roi !

Vive l'Indépendance !

Vive la Liberté !

Chevalier DE PRÉZEAU.

Au Cap-Henry, chez P. Roux, imprimeur du Roi.

ROYAUME D'HAYTI.

L'OLIVIER DE LA PAIX.

NOTRE auguste et bien-aimé Souverain, le magnanime HENRY, vient de donner au peuple haytien une marque éclatante de la grandeur et de la générosité de son âme, et un témoignage signalé de son amour pour le bonheur général de ses concitoyens.

Dans les circonstances telles que celles où nous nous trouvons, où la patrie menacée, exige le concours unanime de tous ses enfans, pour la défense commune, chaque membre de la grande famille doit le sacrifice de son amour propre, de ses intérêts particuliers, pour concourir de tous ses efforts au bonheur et au salut général de tous.

Quel exemple à jamais mémorable, notre grand Roi vient de donner de son amour et de sa tendre sollicitude pour les haytiens, dans la démarche solennelle que Sa Majesté vient d'en-

reprendre, en faisant connaître ses intentions, vraiment royales et paternelles, au peuple de partie de l'Ouest et du Sud, par l'envoi des quatre dignitaires ci-après, S. E. M. le comte du Trou, M. le baron de Dessalines, M. le baron de Ferrier, M. le chevalier d'Edouard Michaux, envoyés en mission pour apporter l'Olivier de la Paix à nos frères de partie de l'Ouest et du Sud !

Quel cœur ne s'attendrirait pas en voyant notre généreux Monarque tendre les bras à ses enfans, et leur rappeler ce qu'ils se doivent à eux-mêmes et à leur patrie !

Ah ! n'en doutons pas, sa voix paternelle a été entendue ; déjà nous voyons de toutes parts les haytiens de partie de l'Ouest et du Sud, s'empresser de se ranger sous les bannières de l'autorité Royale, et rivaliser d'ardeur avec nous pour la défense de la patrie ; venez, accourez nos frères, Noirs et Jaunes ; venez, vous serez accueillis à bras ouverts par notre père commun !

Le roi HENRY ne connaît pour ennemi que les blancs français et les ex-colons.

Nous sommes autorisés à faire imprimer et publier la Lettre que S. E. le Secrétaire d'Etat, Ministre des Affaires étrangères, a écrite à S. E. le général de division Pétion, où sont consignées les intentions bienfaisantes et libérales du Roi, père du peuple haytien.

COPIE

De la Lettre du Secrétaire d'Etat, Ministre des Affaires étrangères,

Datée du Palais Royal de Sans-Souci, le 10 Février 1815, l'an douze de l'indépendance,

A S. E. Monsieur le Général de Division PETION, etc. etc. ect.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

LES projets des implacables ennemis d'Hayti découverts, ne peuvent plus laisser aux haytiens aucune hésitation de se réunir, et d'opposer une masse de forces capable de repousser le plus promptement possible les attaques prochaines dont nos oppresseurs nous menacent.

D'après le vœu et les dispositions des haytiens qui se trouvent dans la partie sous votre commandement, et dans l'intime conviction que leur réunion à la grande famille haytienne, ne dépend absolument que de vous seul, Général, le Roi, chef et père de tous, avait le droit de s'attendre, dans ces circonstances qui commandent si impérieusement le bon accord, à ce que vous auriez commencé à faire les premiers pas pour vous rallier à lui; mais pour qu'il ne soit pas dit qu'il a dépendu un seul moment de Sa Majesté, que la réunion générale n'ait lieu, Sa Majesté veut encore donner aux haytiens une preuve de ses dispositions bienveillantes, et prouver enfin devant dieu et devant les hommes, qu'elle n'a jamais cessé d'avoir le bien général en vue, et l'interêt commun à cœur; en consequence, le Roi, m'a commandé, Général, de faire à Votre Excellence

cette ouverture, et de vous proposer authentiquement,

1°. L'oubli total du passé.

2°. Réunion franche et sincère...

3°. Conservation du grade et commandement de Votre Excellence.

4°. Conservation des grades et emplois, aux officiers généraux, magistrats, commandans militaires, officiers et sous-officiers des troupes, d'après les désignations décrétées par les Edits de Sa Majesté dont ci-joint exemplaires.

5°. Admission dans l'ordre de la Noblesse héréditaire du royaume, selon l'échelle des grades dont sont revêtus les officiers supérieurs, civils et militaires actuels, conformément aux décrets.

6°. Garantie des propriétés à tous les haytiens généralement propriétaires.

Sa Majesté engage sa parole royale, que les articles ci-dessus seront religieusement observés.

Sa Majesté m'a commandé d'inviter Votre Excellence de donner connaissance au peuple et aux troupes de sa détermination invariable de maintenir les officiers généraux, magistrats et officiers de tout grade dans les places et emplois qu'ils jouissent et exercent maintenant; Sa Majesté donne pareillement l'assurance aux habitans, militaires, officiers et soldats des provinces du nord et de l'ouest qui peuvent se trouver au Port-au-Prince ou dans le sud, qu'il leur est loisible de rentrer, dès ce moment, dans leurs foyers, et les militaires sous leurs drapeaux, d'après l'oubli total du passé que Sa Majesté offre; comme aussi Sa Majesté renverra dans leurs foyers, tous les habitans et militaires du Sud et de l'Ouest qui se trouvent ici.

Messieurs le comte du Trou, maréchal de camp des armées du roi, commandeur de l'ordre

royal et militaire de Saint Henry ; baron de Dessalines, major général, secrétaire général au département de la guerre, chevalier de Saint Henry ; baron de Ferrier, major général, maréchal des logis des palais de S. M et chevalier de Saint Henry, et le chevalier d'Edouard Michaux, sont députés vers vous, pour vous porter la présente dépêche, dans laquelle sont renfermés tous les actes du gouvernement de S. M. qui ont paru jusqu'à ce jour, depuis les menaces de nos ennemis.

1°. Le Manifeste du Roi aux Nations étrangères du 18 Septembre 1814, an 11e.

2°. Le Procès Verbal du Conseil Général de la Nation, des 21 et 22 Octobre.

3°. La Proclamation du Roi du 11 Novembre, relativement à l'arrestation de Franco Médina, espion français.

4°. Copie des Pièces et Instructions du ministre Malouet trouvées sur ledit espion.

5°. Le Machiavélisme du Cabinet Français par le Ministre d'Etat d'Hayti,

6°. Le Plan Général de défense du Royaume.

7°. Proclamation du Roi aux Haytiens, du premier Janvier présente année.

8°. Copie manuscrite des premiers interrogatoires qu'a subi l'espion Franco Médina, par-devant la commission militaire spéciale.

Messieurs les Députés sont chargés de vous donner les assurances de vive voix, que toutes les offres contenues dans la présente dépêche, dont ils sont porteurs, seront religieusement observées. Ils sont aussi autorisés de donner cette assurance au peuple et aux troupes.

Lorsque notre Souverain bien-aimé fait tous ses efforts pour réunir les Haytiens, et n'en former qu'un peuple de frères ; lorsque Sa Majesté mue

par des sentimens de générosité et de conciliation me charge d'entreprendre une ouverture pacifique qui tend si évidemment au bonheur général, dans lequel le votre est compris ; vous ne serez point de votre côté spectateur tranquille et indifférent, vos propres intérêts vous commandent plus que vous ne croyez, de concourir sans hésiter à ce rapprochement ; songez qu'il doit détruire les fâcheuses impressions que votre conduite a donné lieu, et que plus tard, vous ne pourrez justifier, ces raisons sont assez puissantes pour vous déterminer à vous joindre à nous.

Qu'est-ce qui pourrait donc empêcher cette réunion, lorsque le peuple la demande, et qu'il en sent l'impérieuse et prompte nécessité ?

Attendez-vous l'arrivée de l'armée française pour reconnaître l'autorité Royale ? Votre Excellence a mille preuves en mains, que d'un moment à l'autre, les français peuvent tomber sur un ou plusieurs points de l'île, et alors comment voudriez vous que l'on pût s'entendre pour la défense commune, pour les secours mutuels que les haytiens doivent se porter, si vous ne vous hâtez d'opérer cette union si désirée par le peuple, et si nécessaire au salut général? Seriez-vous le seul que l'intérêt de nos concitoyens ne pourrait émouvoir ? Cela ne parait pas vraisemblable.

Avez-vous oublié que ce n'était que par des secours réciproques des haytiens, que les français ont été chassés du Port-au-Prince et des autres points de l'île ?

Pourriez-vous avoir la pensée que vous seul puissiez opérer, ce qui n'a pu se faire que par le concours d'une union et d'un accord unanimes ? et si vous êtes dans cette croyance ne donnerez-vous pas la certitude au peuple que si vous n'êtes pas son ennemi caché, si vous n'êtes pas prêt à

recevoir les français que vos intentions sont de vous tenir à l'écart pendant la tempête qui doit avoir lieu, à l'arrivée incessamment des français.

Ne donnerez vous pas justement raison aux troupes de croire aux inculpations que l'on donne déjà de vôtre conduite dans l'étranger ?

Les blancs français déclarent dans tous leurs écrits, Dauxion Lavaysse l'a donné à entrevoir, et Médina la confirmé dans ses interrogatoires, que vous préférerez remettre aux français la partie qui se trouve sous votre commandement, plutôt de vous réunir sous l'étendard du roi, pour la défense commune de la patrie.

S'il fallait citer privément des faits récens, d'une authenticité irrécusable, l'on pourrait vous dire que nous n'ignorons pas la mission de Tapiau...

Le Roi, malgré la gravité de ces faits, laisse à Votre Excellence, à se jusitfier à cet égard; mais il devient indispensable que vous vous prononciez, afin que Sa Majesté sache la conduite qu'Elle doit tenir envers vous particulièrement, et le peuple et les troupes, attendu qu'Elle connaît positivement les intentions bien prononcées des haytiens de partie de l'Ouest et du Sud, de ne jamais se courber sous le joug de l'esclavage, pas plus que les haytiens des provinces du Nord et de l'Ouest.

C'est en vain qu'on voudrait rappeler au peuple les malheurs des guerres civiles, que les français ont suscitées parmi nous ; c'est en vain que l'on chercherait des prétextes pour éluder notre réunion; les funestes résultats de nos malheurs, sont l'ouvrage des français; c'est à nous, en reconnaissant leurs exécrables projets, de nous réunir plus que jamais et d'effacer le souvenir de nos divisions, pour ne penser qu'à nous entendre pour combattre l'ennemi commun, soit qu'ils descendent dans le

Nord, soit qu'ils descendent dans l'Ouest, ou soit enfin qu'ils descendent dans le Sud.

Réfléchissez attentivement, Général, sur toutes les considérations de ma lettre ; il dépend de vous, qu'elle ne soit qu'entre le Roi et vous ; réfléchissez bien, et vous verrez, s'il peut vous rester d'autre parti, d'autre détermination, que de reconnaître promptement l'autorité royale et de vous joindre au Roi, pour concerter tout ce qui peut tendre au bonheur et à la surêté des haytiens.

Pour preuve des intentions sincères avec lesquelles le Roi veut agir avec vous, vous pouvez envoyer en toute sûreté, soit avant, ou au retour des députés, des habitans et officiers revêtus de votre confiance, qui entendront de la bouche du Roi même, les offres que j'ai l'honneur de vous proposer ; ils pourront aussi voir et interroger l'espion français Franco Médina, que nous tenons en arrestation au Cap-Henry ; chaque haytien ayant le droit de l'interroger en vertu de la proclamation du Roi.

Sa Majesté, Général, attend votre réponse pour fixer son jugement définitif sur votre conduite et régler les mesures qu'elle aura à prendre à l'arrivée des français.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Général,

DE VOTRE EXCELLENCE,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

COMTE DE LIMONADE.

P. S. Je joins à ma Lettre quelques exemplaires de nos Papiers publics, pour que vous en ayez connaissance.

Au Cap-Henry, chez P. Roux, imprimeur du Roi.

No. 11.

ROYAUME D'HAYTI.

Au Cap-Henry, le 26 Mars 1815, l'an douziéme de l'indépendance.

LETTRE
DU
COMTE D'ENNERY,
Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté, etc.

A Son Ami le C... de R..., à Londres, sur les Hauts faits et les Prouesses militaires du Général DESFOURNEAUX, à Hayti.

Les nouvelles que nous attendions, mon cher C..., de votre monde politique, sont arrivées à Hayti; je vous remercie de l'envoi que vous m'avez fait des derniers écrits et mémoires offerts au gouvernement français, pour le nouvel asservissement de notre pays à ses ci-devant oppresseurs; au nombre de ces jongleurs de diplomatie, de ces vampires, se trouve un certain M. Etienne Desfourneaux, parvenu au grade de lieutenant général des armées françaises, à peu près de la même manière que Crispin est devenu médecin; cet

être, après avoir commis à Hayti toutes les horreurs que les divers gouvernemens, qui se sont succédés dans sa patrie, ont ordonnées, a osé présenter, le 16 Septembre 1814, à la chambre des députés de France, un prétendu plan de conquête, sur cette terre qu'il a si souvent arrosée du sang de ses habitans.

D'après le caractère connu d'immoralité et de scélératesse des ex-colons, nous ne pouvons douter que notre anéantissement total soit l'objet principal qui occupe le cabinet français, suscité par les ex-colons et leurs partisans.

Comment ce peut-il, mon cher C..., que le général Desfourneaux, dont aucun fait militaire n'a mérité le grade qu'il occupe, puisse s'aviser de proposer des moyens d'attaques, qu'il dit infaillibles contre nous, et croire que nous sommes disposés, après vingt-cinq années de liberté, de rentrer sous le joug que nous avons brisé sans retour? Quelle chimère! Quelle contradiction!

Je vais rappeler à votre mémoire le portrait et les hauts faits de ce général, trop connus parmi nous; l'impartialité guidera ma plume, et vous vous convaincrez qu'elle espèce de confiance peut mériter cet homme, de ceux qui doivent l'employer; et d'après les faits que je relate, si jamais une nation guerrière peut craindre d'être asservie par une armée commandée par un pareil homme.

Le général Desfourneaux est d'une assez grande taille, sans proportion, sans grâce et sans tournure militaire, ayant la physionomie désagréable, les yeux louches et bordés de cirons; les cheveux châtains et le regard bas; il est d'un caractère féroce et brutal, son ton est grossier; et

d'après ses manières, il est aisé de se convaincre qu'il n'a point eu d'éducation ; il raisonne à tort et à travers, sur des choses mêmes qu'il ne devrait pas ignorer, puisqu'elles font partie de la profession qu'il a embrassée.

Vrai pilier de taverne, crapuleux, dissipateur et libertin ; orgueilleux, vain et fier par occasion, il lui manque même la qualité la plus commune aux militaires [la bravoure].

Le général Desfourneaux arriva dans cette capitale au mois de Septembre 1792, avec les commissaires civils Polverel, Sonthonax et Ailhaud, pourvu du grade de lieutenant colonel du régiment du Pas de Calais, dont il avait été un des recruteurs.

A la fin de Mars 1793, il eut le commandement du détachement qui escortait les commissaires d'ici au Port-au-Prince.

Au mois d'Avril de la même année, en arrivant dans la ville de Saint Marc, il commença à déployer son caractère ; étant a la comédie de cette ville, il fit mettre à la porte M. Dubosc, second capitaine d'un navire de Bordeaux, homme d'honneur, qui l'avait précédé dans la loge, sous prétexte qu'il l'offusquait ; mais craignant l'événement du lendemain, il ordonna au capitaine de ce bâtiment, de faire mettre le sieur Dubosc aux arrêts, se proposant de partir avant la levée de ses arrêts ; le départ ayant été différé de quelques jours, le sieur Dubosc fut relaxé, et joignit le général Desfourneaux au café, et lui demanda raison de l'acte despotique et d'autorité qu'il avait commis envers lui ; la réponse du général Desfourneaux fut de *crier aux armes*, tant il crai-

gnait Dubosc ; et même qui le croirait, il voulut faire incendier la ville par les coupe-jarrets qui le suivaient ; les chefs de corps s'opposèrent à cette horreur.

Arrivé au Port-au Prince, il eut le commandement de la place de cette ville et se trouve-là, au comble de ses désirs, maître d'arrêter, de piller et de voler ; aussi il exerça avec le capitaine de police Almanjor, avec lequel il s'était lié, un monopole honteux ; ils commirent toutes sortes d'actes vexatoires sur les habitans et les négocians ; ils les faisaient mettre en prison ; en suite leur donnèrent des passeports, moyennant une somme de cent gourdes, et aussitôt qu'un habitant était embarqué, Desfourneaux tombait chez lui et faisait main basse ; il prenait meubles, effets et jusqu'à la femme de cet habitant.

Tous les matins, il enseignait le maniement des armes à la garde nationale, la canne à la main, et n'épargnait personne, surtout à la parade. Les habitans du Port-au-Prince se rappelent avec indignation jusqu'à quel point il porta la brutalité. Invité à un déjeûner chez la veuve Brunet, qui tenait alors maison de jeu, il s'engagea dans une partie où, après avoir perdu tout son argent et ce qu'il avait pu emprunter, il éteignit les lumières, et de concert avec quelques filoux qu'il avait aposté là, il dévalisa la banque et s'en alla les poches pleines.

Il inventa le tourment de la clef sur les sieurs Forté, Médria et Pelissier, qui lui avaient été dénoncés par un sieur Garbage, afin de leur faire avouer l'endroit où ils avaient caché leur or et leur argent ; il fit brûler une phalange de l'index

de la main droite du sieur Létang, afin de lui faire avouer où il avait caché ses espèces.

Il reçut des sieurs Pellé frères, Florence et Lerebourg, veuve de Bory et autres habitans du Port-au-Prince, des sommes immenses qu'il leur extorqua pour faciliter leur évasion des prisons, où il avait contribué à les y faire mettre.

Enfin tant d'autres crimes et vexations que le général Desfourneaux commit dans cette ville sont encore à la connaissance de tous ses habitans.

L'arrivée de Galbaud au Cap-Henry, au mois de Juin 1793, força les commissaires de quitter le Port-au-Prince pour se rendre dans le Nord; Desfourneaux retourna avec eux, et eut encore le commandement de leur escorte.

Arrivé à Ennery, chez Roufilier, habitant de ce quartier, qui les avait reçus chez lui, Desfourneaux lui ayant demandé du vin, celui-ci prétexta ne pas en avoir, et les dragons d'Orléans, de l'escorte des commissaires étant parvenus à en découvrir dans les greniers de la maison, en apportèrent; et malgré que Roufilier, par économie, leur disait que c'était de la tisanne sudorifique qu'il avait fait mettre en dame jeannes pour ses agriculteurs malades, les dragons d'Orléans débouchèrent les dame-jeannes et apportèrent le vin à Desfourneaux, qui furieux fit venir Roufilier et le fit amarrer à un pilier de sa maison; sa fille toute éplorée, vint se jeter à ses genoux pour obtenir la grâce de son père; Desfourneaux à cette vue, saisit cette jeune personne, dont la beauté était encore relevée par les larmes, et abusa de sa situation malheureuse, en lui promettant la grâce de son père, qui était toujours

attaché à ce pilier. Après avoir assouvi sa rage, il ne voulut rien accorder ; car à son départ il fit conduire Roufilier, lié et garroté sur un cheval, jusqu'au Cap-Henry, où il le plongea dans un cachot. Crime qui fait frémir la nature, et qui blesse toutes les idées de justice et d'honneur qui sont l'apanage des militaires.

Cet habitant n'eut son élargissement qu'à l'affaire du 20 Juin 1793.

Je vous laisse à juger, mon cher C...., quelle espèce d'homme est celui que les ex-colons ont choisi pour défendre leur cause ; ils n'ignorent certainement pas tout ce que ce général a exercé sur certain d'eux, et cependant c'est leur oracle.

Après l'affaire de Galbaud, le général Desfourneaux eut, au mois de Juillet de la même année, le commandement d'une forte expédition pour reprendre le camp Lesec, situé à la Sainte-Suzanne, dont le commandant haytien Charles Lesec se trouvait sous les ordres du général haytien Jean-François, lequel à cette époque commandait pour les espagnols.

Arrivé sur les lieux, le général Desfourneaux, sans prendre de mesures, fit cerner le camp et attaqua immédiatement. Le commandant Charles Lesec en était absent avec une partie de ses troupes ; son frère Garçon Lesec qui commandait en son absence résista à l'attaque ; Charles Lesec s'y présenta avec sa troupe et força l'entrée, et de suite fit sortir son frère avec la majeure partie de ses troupes, et ils repoussèrent Desfourneaux avec perte; et en faisant sa retraite, Desfourneaux tomba dans une embuscade commandée par le commandant Maquignon Dodeval, qui la

mit en pleine déroute et le poursuivit jusques sur l'habitation Brécourt, près du bourg du Trou.

C'est alors qu'il s'aperçut de sa sottise et de la perte qu'il venait d'éprouver; il fut rudement censuré par ses troupes et on lui donna toutes espèces d'épithètes injurieuses.

Sur ces entrefaites, plusieurs des paroisses de la province du Nord se rendirent aux espagnols, de ce nombre furent celles du Dondon, de la Marmeladé; celle de Plaisance était dans ce cas, lorsque le commissaire Polverel s'y transporta avec un corps de troupe et arrêta les conspirateurs.

Les espagnols furent repoussés; Ennery et quelques autres paroisses furent reconquises par le général haytien Chanlatte, qui combattait pour la république, sous les ordres des commissaires.

Polverel voulut attaquer les espagnols jusque sur leur territoire; mais rappelé au Port-au-Prince par des troubles qui s'y étaient manifestés, il confia l'expédition de St-Michel de la Talaye au général Desfourneaux, dans le mois d'Août 1793.

La garnison de Saint-Michel était sous les ordres de don Cabrère; elle n'était composée que de deux bataillons de gardes nationales, sous les ordres des lieutenans colonels Alie Dufaïe et Baptiste Gabard, qui faisaient partie des troupes du général Biassou, et d'un faible détachement de troupes espagnoles sorties de St-Raphaël, qui arrivèrent à St-Michel le matin, au moment où le bourg allait être attaqué.

La division qu'il commandait pour cette expédition, était composée des troupes du Morbihan, de la Charante, de Béarn, de Dillon, du Pas de Calais, de la légion de l'Ouest, connue sous le

nom de l'Egalité, des gardes nationales d'Ennery, des Gonaïves, de Saint-Marc, de la plaine de l'Artibonite, et d'une cavalerie formidable; cette armée avait avec elle six pièces de canon de campagne, ses attirails, munitions nécessaires, etc.

Arrivé devant la place, Desfourneaux somma le commandant de la lui remttre ; don Cabrère refusa, fit une réponse digne d'un brave militaire.

Alors Desfourneaux ordonna l'assaut sur une colonne, sans prendre aucune des mesures que le simple gros bon sens commande en pareil cas.

Les troupes defilèrent au pas de charge ; elles furent reçues vigoureusement.

Pendant l'action, Desfourneaux reçut une légère blessure à la main droite, tomba de cheval, poussa des hauts cris : « Je suis perdu, je suis » mort ; à moi Ferdinand, Lastour, mes aides de » camp, où êtes-vous ? êtes-vous blessés? êtes-» vous morts? etc. ».

Ces cris jetèrent la confusion parmi ses troupes; qui abandonnèrent le terrein, laissant les pieds des remparts couverts des cadavres des officiers et soldats, entassés les uns sur les autres.

Le général Biassou, qui avait été averti par le commandant Jean Lafaucherie, arriva au moment de la déroute, se mit à la poursuite des fuyards, et les atteignit sur la hatte de Drouillard; Desfourneaux cria : *sauve qui peut, son cri d'armes;* les troupes furent encore taillées en pièces ; les canons, les provisions de guerre et de bouche, l'ambulance, et jusqu'aux violons qu'il avait apporté pour faire ses bamboches ordinaires, tombèrent au pouvoir du général Biassou.

Desfourneaux

Desfourneaux rentra honteusement au bourg d'Ennery avec les débris de son armée, en se faisant porter dans un hamac, tout le monde le vit, et se convainquit que ce général n'avait été que légèrement effleuré à la main droite ; tel fut le résultat d'une expédition qui promettait des merveilles ; [mais ce fut la montagne qui accoucha d'une souris] parce que celui qui commandait n'avait pas su profiter de l'avantage que lui donnait ses troupes, ses canons et le terrein.

Polverel indigné de la conduite de Desfourneaux dans cette affaire et sur le rapport d'un discours que Desfourneaux lui avait attribué, et qui suivant Polverel avait en partie déterminé la trahison de Lapointe, commandant alors à l'Arcahaye, en Septembre 1793 ; Polverel le fit incarcérer et traduire à une cour martiale, présidée par le chef de brigade Monbrun ; il fut destitué ; mais par ses intrigues et les ressorts qu'il fit jouer auprès des commissaires, ils le nommèrent (oubliant leurs justes préventions) à la place d'instructeur de la légion de l'Ouest, peu après à celle de chef de brigade du régiment d'Artois, connu nouvellement sous le numéro de 48e demi-brigade.

Par ses incartades et fanfaronnades, il occasionna, dans la nuit du 16 au 17 Mars 1794, une rixe entre la demi brigade qu'il commandait et la légion de l'Ouest, que commandait Monbrun.

Les deux corps se battirent dans les casernes ; Desfourneaux et le ramas de troupes qui composait la 48e, furent chassés par Monbrun, et les haytiens de la légion de l'Ouest, qui les forcèrent

de s'embarquer sur des navires étrangers qui se trouvaient en rade du Port au-Prince, et qui appareillèrent de suite ; ils furent à leur sortie pris par les anglais et échangés peu à près.

Chargé d'une autre expédition à l'Acul de Samedi, où étaient les troupes du général Jean-François, il prit possession et campa au morne de la Vigie, point le plus élevé de cet endroit ; il s'y fortifia et resta pendant plusieurs jours, quoiqu'il eût ordre d'attaquer le général Jean-François, et qu'il avait des forces suffisantes ; ce qu'il n'osa faire ; celui-ci ennuyé de l'inaction de Desfourneaux, le fit attaquer, et chargea cette opération les colonels Noël Artau et Titus, avec les gardes nationales sous leurs ordres. Ces deux braves officiers le chargèrent si vigoureusement, qu'ils le culbutèrent, s'emparèrent de sa position ; Desfourneaux perdit ses plus vaillans soldats, ses canons, etc. cria encore *sauve qui peut ;* les fuyards furent poursuivis jusqu'au morne Soliman, à trois lieues de distance ; pour lui, monté sur un très-bon coursier, et trop prudent pour s'amuser à rallier ses soldats, les devança, pour ne pas dire qu'il abandonna lâchement les troupes qui avaient été confiées à son commandement.

Apercevant les debris de sa division qui, après s'être ralliés sous les ordres des officiers de chaque corps, s'étaient rangé en bataille, il crut que c'était les troupes victorieuses ; les voyant en uniforme rouge, il demanda à ses aides de camp, si c'était la troupe anglaise qui avait pris parti avec les brigands, épithète dont on qualifiait alors ceux qui les premiers avaient arboré l'étendard de la liberté, sans prevoir ni penser que cet uniforme

couge qu'il prenait pour anglais, était celui de Dillon et Walch, qui faisaient partie de son expédition, et qu'il venait de faire massacrer par sa lâcheté et son ineptie ordinaire.

Un officier indigné de se voir commandé par un automate semblable, lui dit : « il paraît général que vous n'êtes pas encore revenu à vous, conduisez plutôt nos débris dans notre ancienne garnison, et laissez ces braves gens disputer leur cause » Desfourneaux ne répliqua mot; que pouvait-il dire, pour excuser une lâcheté si palpable?

Il ordonna la marche et rentra au Fort-Royal; e arrivant dans cette ville, on lui emmena un haytien, M Colas Marché, arrete en cherchant les moyens de rentrer en ville pour faire sortir sa famille et la mettre en sûreté auprès de ses semblables; Desfourneaux fit lier et garroter ce pauvre père de famille, et le fit mettre entre deux planches; dans cet état, en sa présence, il le fit scier en deux de la tête aux pieds; c'est ma revanche disait cet être inhumain et cruel pour ma défaite de l'Acul de Samedi. Sonthonax, à son second voyage à Hayti, ramena Desfourneaux revêtu du grade de géneral de division.

Au Cap-Henry, il continua à maltraiter les habitans, qui, pour se venger, firent un pamphlet contre lui, où il est peint au naturel; les habitans témoignèrent leur étonnement devoir un être semblable élevé à un des plus hauts grades de l'armée.

Voici une anecdote qui vous prouvera l'insuffisance et la fanfaronnade du général Desfourneaux.

Invité à déjeûner chez le commissaire Raymond, il parlait des aventures qui lui étaient arrivées à Paris ; il se glorifiait et se donnait lui-même des louanges ; et prenant tout-à-coup son aide de camp, M. Edouard, en témoignage de ce qu'il avançait, il lui dit : n'est-ce pas Edouard que c'est vrai; « celui ci répondit avec le plus grand sang froid » de quelle époque prétendez-vous parler ? mais lui dit Desfourneaux en 1788 ; à cette époque, lui répliqua Edouard, avec sa même gravité, « je n'avais pas l'honneur d'être connu de vous. » Desfourneaux rougit, et se tut.

Il faut savoir qu'Edouard, élevé dans la maison d'Orléans et favori du duc de ce nom, avait ce ton noble et des manières aisées qui distinguent les personnes bien élevées ; et de plus, il avait cet air de supériorité et de fierté d'un grand personnage ; et il détestait intérieurement Desfourneaux, qui était grossier, et dont le caractère ne pouvait pas compatir avec le sien ; alors l'époque dont il rappelait adroitement était pour lui faire sentir qu'attaché à la maison d'Orléans, il n'avait pu fréquenter Desfourneaux, qui alors n'était qu'un aventurier.

A la fin de l'an IV de la République, il fut chargé de la reprise du quartier de Valière, dont les anglais s'étaient emparé ; il passa par l'Acul de Samedi, tandis que deux colonnes, sous les ordres du général Moyse et de sa majesté le Roi, alors lieutenant colonel, commandant à la Petite-Anse, se dirigèrent par la Grande-Rivière, en montant par le quartier des Ecrevisses, pour coopérer à la reprise de Valière ; mais le général Desfourneaux, redoutant la déroute qu'il avait

déjà éprouvée à l'Acul de Samedi et craignant les embuscades, mit *une sage lenteur* pour laisser les deux colonnes faire la besogne; en effet, les troupes haytiennes battirent dans leur passage Edouard Derouvray, qui commandait pour les anglais, enlevèrent le poste de Flaming, continuèrent leur route pour Valière et s'emparèrent de cette place.

Desfourneaux ne fit jonction avec ses troupes que le lendemain, et encore ce fut le Roi qui envoya le prince du Limbé, alors commandant des compagnies de troupes dites des sans-culottes, au-devant de lui, pour lui ouvrir le chemin.

Les deux officiers supérieurs qui avaient pris Valière, qui avaient battu et chassé l'ennemi tout le long de leur route, ne purent s'empêcher de tourner Desfourneaux en ridicule; la subordination militaire les empêchait de lui témoigner leur mécontentement.

C'est ce même général Desfourneaux qui, en l'an V de la République Française, fut chargé de la mission de soulever les Cayes contre le général haytien Rigaud, mission peu honorable il est vrai, mais à laquelle on le jugeait plus propre qu'à commander une armée; pour la remplir, il engagea le général Rigaud à marcher avec lui sur les anglais qui avaient envahi la partie de Jérémie; il prétexta de maladie et l'abandonna en route, rentra aux Cayes, souleva les habitans et les troupes contre Rigaud; celui-ci informé de cette insurrection, se rendit en diligence en ville, fit embarquer en double Desfourneaux et ses partisans ex-colons, après avoir abattu la tête de son aide de camp Edouard,

infortunée victime des machinations de son général.

Desfourneaux fut dénoncé à la commission par Idlinger ; Sonthonax se vit peu après forcé de le chasser et de l'embarquer pour France.

C'est ce général Desfourneaux qui, après avoir joué tous les rôles, servi tous les partis, reparut à Hayti avec l'expédition de Leclerc ; il débarqua avec lui à l'embarcadère du Limbé ; cette mesure fut nécessitée par la belle résistance que le Roi, notre très-auguste et très-grâcieux Souverain, alors général, commandant l'arrondissement du Cap-Henry, fit à l'escadre française qui voulait forcer la passe de Picolet.

Desfourneaux eut le commandement d'une division avec ordre de s'acheminer pour le Cap-Henry ; à peine débarqué, il eut une affaire avec un poste établi à l'embarcadère du Limbé, où il n'y avait que cinquante hommes de troupe de ligne, qui le contraignirent de changer de direction et de porter sa division sur l'habitation Fage, très-retirée du grand chemin ; il s'acheminait pour le carrefour du Limbé ; mais voyant la route interceptée par S. A. S. monseigneur le prince du Limbé, alors colonel du régiment du Roi infanterie, qui s'était porté avec très-peu d'hommes de son corps sur l'habitation du Petit-Thouars ; Desfourneaux voyant cette manœuvre, refusa la route du carrefour du Limbé et prit celle de la coupe Saint-Michel par le Petit Fond, ce qui changea totalement sa direction ; ce chemin avait été coupé par un solide retranchement, et une partie de la garde nationale de ce quartier y était en embuscade.

Desfourneaux éprouva-là un feu très-meurtrier qui fit beaucoup de ravage dans ses rangs; chaque coup des tirailleurs haytiens portait sur un homme à leur choix.

Desfourneaux recula et fut tenu en échec pendant plusieurs heures ; ne trouvant pas d'autre passage, il s'avisa, croyant avoir affaire à des hommes aussi vils que lui, il s'avisa, dis-je, d'offrir de l'argent pour n'être point inquiété ; cela ne lui ayant pas réussi, il sollicita humblement la permission de passer ; il s'écria à haute voix : « Citoyens qui composez l'embuscade venez à » moi, je suis venu pour la bonne cause » à ce mot de bonne cause [tant nous étions crédules alors] le feu cessa.

Le chef haytien de l'embuscade s'avança et lui dit : « Puisque vous êtes venu pour la bonne » cause, criez avec moi vive la liberté » ! ce que Desfourneaux fit de suite avec sa division ; à ce mot de liberté, à cette expression sainte et vraiment haytienne, le passage lui fut ouvert ; la division continua sa route sans être arrêtée jusqu'aux environs du Camp de Louise.

Arrivé vers les habitations Lefebvre et Bernon, une forte embuscade placée des deux côtés du chemin, l'arrêta de nouveau depuis huit heures du matin jusqu'à midi sans combat, seulement par une contenance fière et une détermination de ne pas le laisser passer ; il demanda qui êtes-vous ? Tous immédiatement répondirent : des hommes libres par leurs fusils. Desfourneaux cria vive la liberté, et sollicita humblement la permission de passer. On lui dit : *Si nous vous permettons de passer, c'est que vous venez de nous faire*

entendre que vous venez pour la juste cause qui nous a mis les armes à la main.

Il assura encore qu'il était venu pour la cause légitime, pour les droits de l'homme; la division continua sa route.

Le commandant militaire de l'Acul, qui n'était pas présent, voyant une division française s'acheminer paisiblement, l'attaqua au milieu de la route avec ce qu'il avait de gardes nationales de son quartier, qui n'étaient point occupées à la défense de la route, dans l'intention de tirer parti des traîneurs de cette division; plusieurs furent capturés, et il y en eut mêmes quelques-uns que la fatigue et l'ardeur du soleil firent périr, sans avoir été frappés par nos armes.

Arrivé vers le pont de Saccanville, la division tomba dans une autre embuscade qui s'étendait des deux côtés du chemin jusqu'à la raque à Morpas; un feu terrible s'engagea de part et d'autres avec beaucoup de peine et de pertes; elle passa, laissant tous ses blessés dans la boue. Le commandant de cette embuscade se comporta comme un intrépide officier, n'ayant voulu entendre aucune composition.

Arrivé au Morne-Anglais, un feu violent fit chanceler l'avant-garde de sa division; Desfourneaux établit un poste pour assurer sa marche, son intention étant de s'arrêter au carrefour du Morne-Rouge; arrivé-là, dans l'après-midi sur les cinq heures, il trouva un bataillon du régiment du Roi, commandé par le chef de bataillon Rouanez, et une partie de la garde nationale du Cap qui allaient à sa rencontre pour le combattre.

Ces

Ces troupes repoussèrent sa division, qui de suite se forma en pelotons et marcha en colonne, en faisant un feu très-vif de chaussé; à cette manœuvre l'on reconnut le talent d'un officier plus instruit que celui que je vous dépeins, et qui suppléa à son incapacité.

Le désavantage de la position, joint à la force de cette division beaucoup plus nombreuse que nos troupes, les repoussèrent; Desfourneaux quoiqu'il n'eût pas commandé cette manœuvre, il eut la lâcheté de crier vive Desfourneaux, vive la colonne de droite, comme le premier chef-d'œuvre qu'il eût fait à Hayti, et même j'oserai le croire le premier de sa vie; il entra à huit heures du soir au Haut-du-Cap-Henry, où il fit jonction avec les troupes françaises débarquées en ce port, sous les ordres du général Humbert, après que la ville eut été évacuée et réduite en cendres.

Quelques jours après, Desfourneaux eut ordre de se porter avec sa division au bourg de Plaisance en montant la position du camp le Coq; il eut une affaire avec le Prince du Limbé, alors colonel du 1^er^ régiment, qui lui tua beaucoup de monde et fit quantité de prisonniers, il passa néanmoins; arriva à Plaisance et continua sa route pour les Gonaïves; il fut attaqué à la coupe à Pintade où il faisait halte; où la garde à pied et à cheval du gouverneur Toussaint Louverture, cette garde dont la discipline, la bravoure et l'instruction étaient connues, qui pouvait rivaliser avec les meilleures troupes du monde, battit Desfourneaux, le jeta en pleine déroute et le poursuivit l'épée dans les reins jusqu'au carrefour d'Ennery

sur l'habitation Jolly. Leclerc étant arrivé, rallia la division de Desfourneaux, le fit marcher en tête, et se porta avec toutes ses troupes pour le soutenir; alors la garde du gouverneur fit des dispositions pour sa retraite, et l'exécuta avec ordre à la vue de toute les troupes françaises, commandées par leur capitaine général, qui fut ainsi que ses troupes etonnés de tant de bravoure et de fierté.

Après cette affaire, Leclerc se sépara de Desfourneaux, en lui donnant l'ordre de se porter au Gros Morne, et de là, à la montagne du Port-de-Paix pour opérer conjointement avec le général Débelle contre le général haytien Morpas, alors commandant du Port-de Paix; à son arrivée au bourg du Gros-Morne, il reçut la nouvelle qu'il y avait des pourparlers entre les généraux Debelle et Morpas; il remercia le ciel en présence de sa troupe, en avisa de suite son capitaine général, et il voulut même donner sa propre monture à son envoyé pourqu'il fit plus de diligence. Quel déshonneur pour un général? Il fallait qu'il fût bien persuadé qu'il n'y avait que des coups à gagner, et qu'il n'aurait pas changé impunément d'air, n'ayant plus la présence de Leclerc pour le soutenir.

Il reçut par le retour de son envoyé, l'ordre de se transporter au bourg de Plaisance, où il arriva non sans avoir encore été inquiété dans sa route par des embuscades placées au lieu dit Rivière Laporte.

Cantonné au bourg de Plaisance, il fut attaqué par le feu gouverneur Toussaint Louverture, qui à la tête d'une colonne passa par la Trouble, confia la colonne de gauche au général de divi-

sion Gabard, qui passa par Bédoret, après qu'il eut enlevé ce poste de vive force.

Le général Desfourneaux, attaqué rigoureusement par ces deux colonnes, eut été entièrement défait et ledit bourg enlevé sans les troupes haytiennes du général Morpas, qui s'étaient rendues aux français et qui faisaient partie de la division de Desfourneaux. Les grenadiers de la 9^e^ marchèrent contre le gouverneur, qui fit cesser le feu aussitôt qu'il les eut reconnus, s'avança seul avec intrépidité au-devant d'eux et leur dit: *comment 9^e^ vous osez tirer sur votre général en chef;* à ces mots les grenadiers de la 9^e^ restèrent immobiles; après quelques pourparlers, le gouverneur se retira, ne voulant plus combattre des haytiens, la 9^e^ déchargea ses armes en l'air et rentra à Plaisance.

Après l'affaire de la crête à Pierrot, Leclerc, ordonna au général Desfourneaux de faire jonction au Dondon, avec la division Hardy, qui s'acheminait vers ce bourg par la coupe à l'Aine, traversant Saint-Michel et Saint Raphaël, pour se rendre au Cap Henry; pour exécuter cet ordre, il fallait passer par la Marmelade, poste difficile à forcer pas sa position. Desfourneaux fut tellement effrayé du danger qu'il avait à courir, que la fièvre le saisit à l'instant; il remit le commandement de la majeure partie de ses troupes aux généraux Thouvenot et Dampière, qui exécutèrent la jonction après avoir perdu la moitié de leur troupes; pour lui, il resta à Plaisance prudemment.

L'on sait de quelle manière la division Hardy et successivement celle de Desfourneaux, furent

taillées en pièces par le feu gouverneur Toussaint Louverture et le Roi, notre très-auguste Souverain.

Le général Hardy, à son arrivée au Cap Henry, rendit compte à son capitaine général de la manière honteuse avec laquelle le général Desfourneaux avait refusé de lui porter secours de sa personne.

Le capitaine général Leclerc, étant alors au Port-au-Prince, le fit relever par le général Salm, et ordonna à Desfourneaux de se rendre au Cap-Henry, où il ne fut plus employé ; car tous ses camarades connaissaient son ineptie et sa lâcheté, s'en moquaient hautement.

Après la mort du général Leclerc, le général Desfourneaux fut embarqué par Rochambeau pour France, comme incapable de servir.

Je ne puis me refuser le plaisir de vous citer une anecdote qui eut lieu entre notre Souverain et le général Desfourneaux, lors du séjour de ce dernier en cette ville, laquelle s'est passée en ma présence. Le général Leclerc, ayant ordonné la réunion de tous les généraux dans son gouvernement au Cap-Henry, ils furent invités à un repas, S. M. retenue pour affaire de service ne put venir qu'à la fin du repas ; la première personne que le Roi vit, ce fut le général Desfourneaux qui lui dit : « ah ! vous voilà général Christophe, vous êtes venu un peu tard » ; S. M. répondit : « j'aime beaucoup mieux venir trop tard aux repas et de n'être point le dernier au combat ». Desfourneaux qui sentit très bien l'allusion baissa la tête et se retira.

Voilà mon ami, le détail des exploits mili-

taires du général Desfourneaux à Hayti, que vous voulez connaître, de ce Don Quichotte des ex-colons, qu'ils destinent, dit-on, au commandement en chef d'une seconde expédition contre nous; lui qui s'est comporté de la manière que je vous décrit; tout doit vous prouver que nous ne le redoutons guère, ni lui, ni les généraux Suchet, Hédouville et tout autre qui pourraient venir nous attaquer,

Nous n'avons besoin pour harceler leurs colonnes et les anéantir, que nos braves et intrépides royal Dahomet, ces vieux tirailleurs qui regrettent la perte d'un coup de fusil, s'il ne tue un ennemi comme quelque chose de conséquente, et qui même s'en affligent pendant une journée, se reprochant à eux-mêmes leur mal adresse passagère.

Certes, l'on ne devait pas s'attendre qu'un homme comme le général Desfourneaux, serait préconisé par les ex-colons, comme leur grand cheval de bataille; mais tout est bon pour ces Messieurs, pourvu qu'ils y trouvent des gens pour servir leurs passions effrénées.

Je vous assure, mon ami, que leurs projets chimériques, aussi absurdes que celui qui voudrait se mettre en tête de faire le voyage de France à Hayti par terre, échoueront et seront toujours déjoués par nous.

Il n'y aura, je n'en doute pas, aucun homme sensé dans l'armée française qui voudrait composer cette expédition tant désirée par nos anciens oppresseurs, qui ne verra avec horreur et indignation, l'injuste et criminelle entreprise, dont ils seront les instrumens pour venir dans l'atroce et détestable intention de réduire un peuple civilisé et tranquille,

qui ne demande qu'à jouir de la paix, de la liberté et de l'indépendance ; ces biens précieux que la divinité a départi à tout être humain sur la terre.

La résolution de la nation haytienne est connue, les cris de guerre à mort aux tyrans ont retenti à Hayti, et les vents de la renommée, encore plus prompts, ont porté ces cris formidables dans l'univers entier : les ex-colons ont tremblés, le jour de la veangeance est impatiemment désiré par nous...

Ex-colons de Saint-Domingue, vils rebuts de la nature, êtres tarés, familiers avec tous les crimes ; monstres que le soleil rougit d'éclairer, perpétuel déshonneur de la race humaine ; qui ignore les forfaits affreux dont vous êtes les trop coupables auteurs ? Qui ignore l'immoralité de votre conduite et cette doctrine abominable dont vos complices les Pages, les Brulleys, n'ont pas craint de professer publiquement ? Les avons-nous oublié ces trop fameuses instructions ?

Entretenir des negres espions parmi les révoltés ; connaître les blancs qui dirigent leurs mouvemens, mettre leurs têtes à prix ; corrompre, égorger ou empoisonner leurs chefs, etc. [1].

Vous osez encore vous agiter de nouveau, égarer l'opinion de la nation que vous avez deshonorez pour l'entraîner encore à sa ruine ? et vous osez après tant de supplices inouis que nous avons éprouvés, après de justes raisons de vous abhorrer et de vous détester, nous faire un crime de notre indépendance ? vous qui vouliez cette indépendance,

---

[1] Garran Coulon, rapport sur les troubles de Saint-Domingue.

qui marquiez ce projet *au désir de faire avec la France un pacte d'union, d'amitié et de commerce.*

Vous osez jeter des doutes sur la sûreté de notre commerce et de notre voisinage avec les colonies de nos amis ?

Que l'exécration et le mépris soient donc votre partage ; ces sentimens vous sont dus ; vous pouvez égarer un moment l'opinion des peuples ; mais le jour de la vérité ne peut être offusqué long-temps ! elle luira cette terrible vérité, pour vous et pour l'univers entier !

Telles sont, mon ami, les notes sur Desfourneaux, dont vous m'avez parlé ; faites-en part à ceux qui ne le connaissent point ; et ils jugeront quel sera le résultat de cette misérable expédition, que la France doit envoyer contre Hayti.

J'ai l'honneur d'être, mon Ami, votre affectionné serviteur,

D'ENNERY.

Au Cap-Henry, chez P. Roux, imprimeur du Roi.

RÉFUTATION.

AU CAP-HENRY,

Chez P. Roux, imprimeur du Roi.

[1815, l'An 12e de l'Indépendance.]

ROYAUME D'HAYTI.

RÉFUTATION

D'un Écrit des ex-Colons, réfugiés à la Jamaïque, intitulé : *Exposé de l'État actuel des Choses dans la Colonie de Saint-Domingue.*

Par M. le Chevalier DE PRÉZEAU, lieutenant colonel, chevalier et trésorier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Henry, secrétaire du Roi, trésorier général de la Maison de Sa Majesté.

PAR les soins de nos amis, dans l'étranger, nous venons de recevoir un nouvel écrit, dirigé contre les haytiens, par les ex colons, dans tous les temps et dans toutes les circonstances, nos ennemis les plus irréconciliables. Cet écrit, prodige de la démence, est une de ces productions de l'orgueil et de la rage en délire, tels que sont les plans et mémoires des nommés Drouin de Bercy, Charault, Berquin, Mazères, J. Régnier [1], et de quelques autres miserables de la secte infernale du démon de l'esclavage. D'après les malheurs qui

[1] Ce dernier, vil folliculaire, résidant chez Hubert, au coin de Compton-Street et de Greek-Street, Soho, Londres, et rédacteur de la Gazette intitulée : *Courier d'Angleterre.*

n'ont cessé de poursuivre ces êtres criminels, comme une punition bien méritée de la justice Divine, depuis qu'ils ont fui cette terre de liberté, sur laquelle ils régnaient anciennement comme autant de despotes barbares et sanguinaires, on avait de justes raisons d'espérer, qu'ayant passé à l'école des événemens, ils eussent perdu l'habitude de cette vanité et de cet orgueil, passion dominante dans leurs cœurs, qu'ils affichaient pendant leur règne épouvantable; vaine espérance. Cette tourbe de bandits, dont aucune disgrâce ne saurait abaisser le caractère altier ni ramener aux principes de l'équité, bien loin de se relâcher de leur odieux système, en raison des circonstances présentes, ils ne se montrent aujourd'hui que plus inflexibles dans leur opinion; ils s'acharnent davantage à nous poursuivre dans leurs injustes vengeances; nous découvrons dans toutes leurs actions, dans tous leurs écrits, le même esprit qui les a toujours animé, le même plan qu'ils ont toujours mis en usage contre, nous; enfin ce sont les mêmes hommes, ou plutôt les mêmes tigres, à figure humaine, encore teints du sang de nos infortunés pères, qu'ils ont immolés dans leur fureur et dont tous les efforts tendent maintenant à notre entier anéantissement.

Jamais donc le peuple haytien ne cessera d'être l'objet de la haine et de la persécution des ex-colons ? Jamais donc des idées de justice et de raison ne succéderont aux passions hideuses qui tourmentent les destructeurs de nos parens !... Notre patrie ne cessera-t-elle jamais d'exciter la convoitise de ces monstres féroces ??? Non, jamais nous ne respirerons dans une parfaite tranquillité;

tant qu'il en restera un seul, nous serons toujours en but à ses poursuites cruelles, car il serait plus facile de faire rétrograder le soleil de sa course, que de faire changer de sentimens et de principes aux ex-colons.

Rien, n'est à la fois plus risible et plus pitoyable, que de les entendre exprimer leurs doléances et émettre leurs droits chimériques sur notre pays : ils ne peuvent se résigner, ni croire, malgré l'evidence, qu'ils ont perdu sans retour ces prétendus droits. Nous démontrerons leurs prétentions ridicules et leur ténacité, dans le commentaire que nous essayons de faire de cette pièce, que nous aurions reléguée dans le nombre des écrits, voués au mépris et au silence, si elle ne pouvait induire en erreur le roi de France et le peuple français, et faire naître des conséquences dangereuses pour l'humanité. Qu'importe aux vils chenapans, auteurs de cet écrit, que le sang coule, si ce n'est pas le leur ; ils en sont altérés, il faut que leurs vengeances s'assouvissent ; il leur faut du sang, pour étancher la soif inextinguible qui les dévore : ils le veulent et ils le demandent à grands cris avec la bouche béante.

Nous passerons sur les points qui, par leur insignifiance et par la frénétique rage qui les a dictés, ne méritent pas de nous occuper, pour nous attacher à commenter et réfuter ceux que nous jugeons pouvoir fixer notre attention et celle de nos lecteurs. Pour cela, nous ferons usage de notre faible érudition, et si, à défaut d'une plume exercée, que nous n'avons pas le bonheur de posséder, le zèle et l'amour de la patrie peuvent y suppléer, nous espérons que tous les hommes de

bien, amis de la justice et de la vérité, en excusant l'imperfection de notre style, daigneront applaudir à nos efforts. Nous n'espérons pas moins obtenir l'approbation de nos compatriotes, puisque cet écrit a pour but de soulever le voile qui couvre la duplicité de nos bourreaux, et de déjouer les trames perfides qu'ils ourdissent de nouveau, pour nous replonger dans l'état affreux d'esclavage, d'où nos efforts et notre constance nous ont tiré. Malgré que les haytiens soient suffisamment prémunis, on ne saurait encore trop réveiller leur juste méfiance, contre la perfidie de nos dangereux ennemis, et retracer les crimes qui ont marqué leur domination tyrannique, lorsqu'ils tenaient notre patrie sous leur joug de fer; ce serait autant de préservatifs contre les embûches qu'ils pourraient désormais nous tendre.

Nous commençons par la phrase suivante, ainsi conçue:

» *C'est la vérité, que les colons qui ont fait*
» [*ces quatre derniers mots sont rapportés*
» *en écriture de main, à la place des mots*:
» signataires de rayés] *cet exposé desirent*
» *faire connaître; c'est le seul but qu'ils se*
» *proposent, et c'est à eux seuls, peut-etre*
» *que cette tâche appartient.*

Cet énoncé est fort sage, Messieurs les ex-colons, il s'agit de nous tenir parole, c'est cette même vérité que nous demandons; ne la déguisez pas, exposez-là dans toute sa clarté, telle qu'elle doit être naturellement représentée. Prenez pour guide cette maxime d'un auteur célebre

qui dit : *rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.* N'empruntez pas surtout le mensonge sous des couleurs spécieuses, que la mauvaise foi invente trop souvent pour capter des suffrages. Tenant un langage véridique, je crois pouvoir hardiment affirmer, sans crainte d'être contredit, que le bon droit et la justice, ne seront pas de votre côté, et j'en appelle au jugement de tous les hommes impartiaux, exempts de préjugés et de l'esprit de parti, de decider entre votre cause et la nôtre.

» *La mésintelligence des deux chefs, la* » *guerre qu'ils se faisaient, leur manque* » *d'approvisionnement tout était encore pour* » *nous des motifs d'espérance, lorsque nous* » *fûmes tous frappés d'étonnement de la* » *mésure adoptée par le parlement d'Angle-* » *terre pour accorder des licences, aux* » *vaisseaux qui iraient commercer dans les* » *ports de Saint-Domingue. Cette communi-* » *cation ouverte avec les révoltés ne devait* » *être relative qu'à l'Angleterre seulement ;* » *mais elle est étendue jusqu'à la Jamaïque,* » *au mepris du bil du parlement et de l'acte* « *de l'assemblée générale de cette île en No-* » *vembre* 1811.

Sans que vous preniez la peine de le dire, nous savons de science certaine, que nos dissentions passées, ont toujours fait votre réjouissance, ont toujours allimenté dans vos cœurs de bronze, l'espérance de nous asservir ; mais ne vous faites pas illusion, ce temps est passé, où nous pouvions

méconnaître nos vrais intérêts. Tous les haytiens, éclairés sur leur erreur et convaincus qu'ils n'ont d'autres ennemis que vous et vos partisans, et que l'union et la force seules sont capables de faire triompher radieusement notre indépendance, ont fait disparaître leur querelle passagère, pour former une masse invincible, contre laquelle viendront s'évanouir tous vos projets destructeurs.

C'est une insigne fausseté, que vous avez commise, en affirmant, que nous manquons d'approvisionnement, lorsqu'avant même la décision du parlement britannique qui permet aux bâtimens anglais de commercer dans nos ports, vous aviez la certitude parfaite que nous ne manquions de rien, et que nous étions abondamment pourvus de tout ce dont nous pouvions avoir besoin, pour nous passer de long-temps des ressources du dehors. C'est un de ces mensonges dont vous êtes habitués à inventer, tendant évidemment à tromper l'opinion publique; comme j'en ai de plus graves à vous relever dans le cours de ce commentaire, je veux bien vous tenir quitte de celui-ci.

Ne faut il pas pour plaire à Messieurs les excolons, que les spéculateurs britanniques, s'abstiennent de faire des expéditions commerciales pour nos ports; qu'ils renoncent aux avantages qu'ils trouvent chez une nation amie, parce que le pays ne vous appartient pas, parce que vous êtes dans l'impuissance de recouvrer les propriétés, que vous aviez ci devant, objet de vos éternels regrets, parce que vous ne pouvez pas profiter aussi les riches produits de notre sol abondant; mais pouvez vous croire bonnement que ces estimables commerçans, peuvent être dupes

de vos basses intrigues ; peuvent se laisser influencer par vos méprisables clabauderies. Justes apréciateurs de leurs intérêts et de notre caractère loyal, ils sauront profiter d'un commerce qui assure leurs fortunes, tandis que vous promenez une misérable existence dans tous les pays, mendiant sans cesse des secours, pour pouvoir prolonger une vie, tourmentée par le remord de tous les crimes, dont elle est surchargée.

« *Hélas ! nous la tenons cette paix si long-* » *temps désirée ; nous avons notre monarque ;* » *le vœu ne nos cœurs est comblé : mais rien* » *jusqu'à présent ne présage l'accomplisse-* » *ment du vœu si naturel que nous faisons* » *pour rentrer sur nos propriétés, puisqu'au* » *mépris des bienfaits de cette paix, ces rela-* » *tions malheureuses avec l'Angleterre et* » *avec cette île continuent d'exister, et que* » *la flotte dernierement arrivée, comprenait* » *quatre bâtimens destinés pour Saint-* » *Domingue* ».

Oui, Messieurs les ex-colons, vous la tenez véritablement cette paix si long-temps désirée : tenez-là bien fort, parce qu'elle pourrait bien vous échapper : contentez-vous de cela seulement, car effectivement rien n'annonce, que vous rentrerez en possession de ces habitations, qui causent tous vos tourmens, et qui ont cessé de vous appartenir depuis la fondation de notre glorieuse indépendance ; n'espérez pas même de jamais voir s'opérer en votre faveur un pareil miracle. C'est le seul vœu qui remplit vos cœurs, et sans doute bien plus sincère, que la satisfaction, que vous feignez

de témoigner de la restauration de sa majesté Louis XVIII sur le trône de France. Que vous importe que ce soit ce monarque, ou Bonaparte, ou tout autre personnage qui occupe ce trône, si vos souhaits pouvaient être exaucés ; vous êtes accoutumés à vivre dans l'avilissement et le déshonneur, l'intérêt est le seul dieu auquel vous sacrifiez, c'est le plus puissant mobile qui agit sur vous. D'après ce caractère que l'on vous connaît, je n'hésite pas à croire que si le Roi Henry Ier vous promettait de vous rétablir sur vos prétendues propriétés à Hayti, vous balanceriez un instant à vous déclarer ses fidèles sujets, à lui prêter le serment de fidélité que vous aviez juré à Bonaparte et à lui faire foi et hommage pour ces domaines, malgré tous les sarcasmes que vous avez vomi contre lui.

Quels regrets pour vous de ne pouvoir interrompre les communications de l'Angleterre avec Hayti; quelle suffocation que cela vous occasionne, surtout lorsque vous prévoyez que ces communications seront de longue durée. Vraiment c'est dommage, c'est insupportable, c'est horrible. Pourquoi donc, MM. les Négocians anglais, vous avisez vous d'indisposer de la sorte leurs hautesses Messeigneurs les Bachas coloniaux. Ne savez-vous pas que déplaire à d'aussi grands seigneurs, c'est se rendre coupable du plus grand de tous les crimes ?...

L'habitude de ne pas dire les choses telles qu'elles sont, vous a porté à commettre malicieusement une erreur, dans le nombre de bâtimens que vous dites être destinés pour les ports d'Hayti, dans

dans le dernier convoi arrivé à la Jamaïque. Si sur le nombre de quatre bâtimens, que vous mentionnez, vous en ajoutiez vingt autres, certes, vous ne vous tromperiez pas. Il est vrai, que vingt bâtimens de plus ou de moins, ne sont pas un motif assez puissant pour rectifier le dire de Messieurs les ex-colons. Passons outre.

» *Telles étaient nos angoises, lorsque le 25 Août dernier, nous vîmes arriver dans cette ville trois personnes, qui furent annoncées comme des commissaires de Sa Majesté, pour négocier avec les chefs de Saint-Domingue; leur mission fut sans doute commencée avec le mystère qui devait l'accompagner; mais l'issue, qui nous en a donné connaissance, ne nous permet que le seul soin d'envoyer aux pièces, que nous joignons ici. Nous avons annoncé des faits; mais avant de poursuivre, qu'il nous soit permis de dire un mot sur les consolations qu'il nous a été si doux de saisir, lorsque nous avons lu les instructions dictées à ces trois commissaires par le ministre, dont la perte nous sera éternellement sensible. L'esprit de sagesse, de justice et de clémence, les vrais principes coloniaux qu'elles renferment ne laissent rien à désirer; et s'il pouvait nous rester quelqu'inquiétude, la lettre grâcieuse du nouveau ministre, que nous venons de recevoir au nom de notre souverain, et l'intérêt précieux que Sa Majesté prend à la colonie de Saint-Domingue, nous rendent à nos justes espérances.*

Les trois commissaires, disons mieux : les trois espions de l'exécrable Malouet, avaient effectivement fait quelques tentatives, en sondant le terrein ; mais ils ont jugé qu'il était plus prudent, de se tenir à une bonne distance d'outre mer, que de s'aventurer à jouer le rôle dangereux d'espion, auprès d'un peuple qui n'est plus disposé à se laisser tromper une nouvelle fois. Il n'y a que Franco Médina, plus imbécile et plus dépourvu de finesse que ses deux collaborateurs [Dauxion Lavaysse et Dravermann,] qui est venu se jeter parmi nous, pour se faire arrêter, et saisir ses instructions, dont vous avez l'impudeur de vanter les principes qui en forment la base. Cette pièce infamante, qui déshonorera à jamais et celui qui l'a rédigée et le gouvernement qui l'a soufferte, ne pouvait être que l'œuvre de l'orgueilleux et du scélérat Malouet, de ce monstre, dont le nom ne sera prononcé parmi nous, qu'avec un sentiment d'horreur ; il est digne assurément des regrets que vous donnez à sa mort : ses sentimens étaient en harmonie avec les vôtres ; ainsi, pleurez tourbe de vils ex - colons, ce coryphée de votre méprisable faction ; pleurez ce sytophante qui vous avait promis de vous remettre en possession de vos soi - disant biens à Hayti ; pleurez celui qui ne voulut jamais se relâcher du monstreux système colonial ; pleurez encore celui qui était le plus chaud et le plus ardent partisant du commerce infâme et honteux de la chair humaine ; rassasiez-vous de larmes et de douleurs, votre protecteur, votre père, votre meilleur ami n'est plus : la mort, l'impitoyable mort vous l'a ravi. Qui pourra vous dédommager de cette déplorable perte ?.. Con-

solez-vous, un certain quidam se présente ; il tient la place de l'oracle Malouet ; il vous fait les mêmes promesses : il vous donne les mêmes espérances, c'est ma foi beaucoup, et cependant ce n'est rien, parce qu'il est question de réaliser tout ce qu'il vous promet, et ce n'est pas hasarder que de dire, qu'il en sera pour vous, de la possesson du royaume d'Hayti, qu'il en est de la pierre philosophale, pour tous ceux qui en ont vainement tenté la découverte.

» *Sans doute, ce nègre (le Roi d'Hayti) qui doit avoir accumulé des richesses immenses, avait assez de prévoyance pour sentir qu'il ne pouvait se les conserver qu'en se jettant aux pieds de Sa Majesté, et en recevant une généreuse amnistie, préferable à une vie vagabonde au milieu des bois ; mais malheureusement, et à la honte de ceux qui commercent avec lui, ses premières ralations avec l'Angleterre, après avoir creé ses idees d'independance, les ont cimenté s par la continuation de ces mêmes relations depuis la conclusion de la paix, ses gens à gages qui l'entourent ; ces marchands, que la soif du gain aveugle sur l'odieux de leur commerce ; les feuilles des écrivains, pour la secte philantropiques, ne manquent pas de lui insinuer sans cesse de persévérer et de le bercer de l'espoir que l'Angleterre soutiendra son indépendance.*

Si le Roi d'Hayti est en possesssion des richesses, dont l'idée seule vous cause d'horribles convulsions

de rage, assurément il n'a point acquis ces trésors [qui ne sont point personnellement à lui, mais bien à l'état,] il ne les a point acquis, dis-je, par les larmes et les gémissemens des malheureux, par la tyrannie et le despotisme, que vous aviez exercés sur les haytiens, pendant le régime épouvantable de la servitude. C'est par des voies légales et honorables que S. M. est parvenue à accumuler ces richesses, qui vous tiennent tant à cœur, et et pour les conserver, S. M. se servira d'un moyen bien différent de celui que vous indiquez ; d'ailleurs il faut que vous soyez entièrement dépourvus de raison, ou que vous soyez aveuglés par je ne sais quoi, pour penser gratuitement, qu'un soldat glorieusement couronné, qui vous a plus d'une fois fait mordre la poussière, avec vos partisans, sur le champ de bataille, et qui s'apprête à vous terrasser de nouveau, put s'avilir, en se jettant aux pieds d'un autre roi, comme lui, pour conserver ses richesses. Dans quel temps, dans quel pays, pouvez-vous me citer un monarque, rayonnant de gloire, assis sur un trône érigé par la victoire, qui offre l'exemple d'une telle infamie ?...

Qu'appelez-vous vie vagabonde au milieu des bois ? Qui vous dit que nous manquons de ressources, pour être réduits à la triste nécessité de mener cette vie ? N'avons-nous pas sur toutes nos cîmes des citadelles inexpugnables, ces palladium de notre indépendance et de notre liberté, dans lesquelles nous attendrons nos ennemis, pour réprimer leur audace ? N'avons-nous pas dans nos mains ces fusils, garans de nos droits, dont nous savons en faire un bon et digne usage dans les occasions ? N'avons-nous pas enfin des villes, des

établissemens dans l'intérieur du royaume, qui, protégés par nos citadelles, nos formidables colonnes mobiles et nos intrépides Royal Dahomets, sont à l'abri de toute incursion de nos tyrans. S'il en était autrement, et que nous fussions réduits à la cruelle nécessité de mener cette vie, ne serait-elle pas préférable à l'ignominie, à la mort que vous nous réservez ? Nous jouirions du moins de la liberté, le plus précieux de tous les biens que l'homme puisse posséder sur la terre.

Avons-nous besoin de suggestion de personne, pour persévérer dans l'état de chose où nous sommes ? L'expérience ne nous démontre-t-elle pas, que nous ne pouvons être heureux et avoir d'autre salut, que dans notre indépendance !... Pourquoi donc aurions nous besoin de conseil pour persister à la maintenir ? L'indépendance d'Hayti, élevée sous les auspices de la liberté et de la justice, subsistera autant de temps que notre race existera ; tous les efforts que vous ferez pour la renverser, s'échoueront devant elle, comme on voit les vagues d'une mer en courroux, venir se briser contre les rochers qui en bordent les rivages.

» *A Dieu ne plaise ! que nous soupçonnions le cabinet britannique de favoriser une pareille indépendance, qui serait aussi funeste à l'Angleterre elle-même qu'à la France, mais lui fût-elle avantageuse ! cette nation si généreuse ne voudrait jamais acheter un commerce au prix de sa gloire et de son honneur. Gémissons seulement de ce que la prolongation de nos maux tient aux fâcheuses circonstances, qui ont empêché le gouvernement de Sa Ma-*

jesté d'envoyer des frégates et de légers bâtimens bloquer tous les ports des révoltés, pour ôter toutes relations de commerce et les laisser à leurs seules ressources. Si ce parti avait pu se prendre, aussitôt après la paix signée, les révoltés auraient indubitablement forcés leurs chefs à implorer leur pardon.

Sous quel rapport, je vous le demande, l'indépendance du royaume d'Hayti peut-elle être funeste à l'Angleterre? Depuis douze ans que nous jouissons de cette indépendance dans toute sa plénitude, avons-nous jamais commis aucun acte d'agression contre nos voisins? N'avons-nous pas, au contraire, toujours vécu, avec eux, dans la plus parfaite harmonie, nous bornant à jouir paisiblement et uniquement des bienfaits de notre indépendance et de notre liberté? La sagesse de notre conduite, depuis que nous avons expulsé nos tyrans de notre patrie, n'est-elle pas, pour nos voisins, la garantie la plus solide et la preuve la plus incontestable de notre modération? .... Pourquoi voulez vous donc, que l'indépendance du royaume d'Hayti devienne funeste à l'Angleterre, quand il peut être fort aisé, de démontrer le contraire et de prouver, que la dépendance de ce royaume, à la France, serait infailliblement plus dangereuse à la nation britannique, surtout dans une guerre maritime, que s'il reste dans les mains de ses paisibles possesseurs actuels? Je ne détaillerai point ce fait que j'allègue ici, parce que cela m'entraînerait trop loin; mais la simple connaissance de la position géographique de ce royaume, et de ce qu'il serait à la France, étant en sa pos-

session, suffit seul, pour donner toute la véracité à cette assertion.

Pour peu que l'on réfléchisse, sur le sens de cette phrase perfide, on découvre aisément le principal motif qui vous fait parler de la sorte ; parce que Hayti n'est plus cette colonie, où anciennement vous étaliez le faste et l'orgueil, parce que vous n'avez pas le pouvoir d'y venir, pour torturer et accabler d'indignes traitemens, le reste préservé de vos anciennes et innombrables victimes, son indépendance peut être funeste à l'Angleterre, et pour assouvir votre rage impuissante, en tâchant de nous créer des ennemis, vous vous efforcez d'inspirer des craintes, que vos cerveaux exhaltés et vos pensées diaboliques, seuls ont pu imaginer. Vous ne réussirez pas mieux dans ce stratagème, digne de votre infernale conception, que Dauxion Lavaysse, lorsqu'il eut la sotte politique de vouloir nous donner le change sur les intentions du cabinet britannique, à l'égard denotre gouvernement.

Vouloir persuader, que l'Angleterre compromettrait sa gloire et son honneur, en favorisant l'indépendance du royaume d'Hayti et en établissant des relations commerciales avec nous, c'est, à ce compte, prouver d'une manière manifeste et sans replique, que le gouvernement français s'était gravement deshonoré, lorsqu'il avait fourni aux Etats-Unis de l'Amérique des secours en troupes, vaisseaux, numéraires, etc. etc. pour les aider à se détacher de leur métropole, dautant que les habitans de cette contrée, n'avaient pas, autant que nous, des griefs pour faire scission avec leur mere-patrie. Ils n'avaient pas éprouvé

les tortures et l'humiliation, que nous avions endurés sous l'affreux régime colonial, et en dernier lieu sous le gouvernement de France.

Je ne conçois pas comment, et en quelle manière, le commerce avec le royaume d'Hayti, puisse déshonorer ceux qui le font, mais je suis très-curieux de savoir par vous mêmes, ex-colons de mauvaise foi, s'il est plus glorieux et plus honorable de faire l'infâme et l'odieux trafic de la chaire humaine, dont vous êtes les plus zelés sectateurs, que de faire le commerce de nos précieuses denrées.

Il est aussi absurde de penser, que la croisière de quelques misérables frégates et d'autres bâtimens légers, sur nos côtes, nous aurait porté à contraindre nos chefs, à implorer un pardon, vide de sens, qu'il est faux, et absolument faux, d'avancer, que le roi d'Hayti jouit exclusivement de toutes les habitations sucreries, en valeur dans le royaume, tandis que tous les dignitaires, et de simples particuliers mêmes, possèdent, soit en propriété ou à titre de ferme, de superbes habitations sucreries, caféteries, etc. qui sont entretenues et cultivées, pour la plupart, j'ose le dire, avec plus de soins, qu'elles l'étaient sous votre joug abhorré.

Revenons à votre pardon supposé: il y a quelque chose de si étrange et de si révoltant, que je doute très-fort qu'il puisse nous concerner. Depuis quand a-t-on vu des vainqueurs, déposer les armes et implorer la clémence des vaincus? Quelle raison vous porte à nous faire l'outrage, de supposer cette lâcheté à des guerriers, qui redoutent moins

la

la mort, que la perte de leur indépendance et de leur liberté, à des guerriers, qui, en foulant aux pieds l'affreuse idole de l'esclavage et en immolant leurs cruels oppresseurs, vous ont suffisamment prouvé, que bien loin d'être disposés à subir le joug, ils gardent une attitude fière, n'aspirant qu'à purger la terre du reste échappé de leurs anciens tyrans, dont la monstrueuse existence est un fléau pour le genre humain ? Quoi ! vous auriez été nos bourreaux, pendant des siècles entiers ; vous nous auriez torturés, mutilés, accablés de traitemens ignominieux, sous le régime épouvantable de la servitude ; nous aurions eu le bonheur de nous soustraire à votre férocité, sans que nous ayons encore pris une juste vengeance des maux, que vous nous aviez fait supporter, et pour prix des tourmens que nous avions souffert, nous irions en indignes et infâmes supplians demander à retourner dans l'avilissement. Si l'orgueil qui vous domine ne vous aveuglait pas, au point de vous ôter la faculté de la raison, vous ne concevriez pas de la possibilité dans une démarche aussi déshonorante, vous avoueriez vous-mêmes, que cela est impossible.....

» *Mais ce qui n'a pu être fait jusqu'à ce jour, ne peut-il donc se faire maintenant !*

Jamais ! jamais ! pas plus actuellement qu'à l'avenir.

» *Ce qui est différé, serait-il donc perdu ? ? ?*

Toujours ! toujours ! pour vous, Messieurs les ex-colons, ne vous déplaise.

» *Mais, dira-t-on, ce rétablissement est aujourd'hui d'une difficulte insurmontable! comme nous devons nous borner à ne parler que ce qui regarde l'état présent de notre colonie, nous répondons affirmativement, que les forces des révoltés n'ont jamais été moins formidables qu'au moment actuel.*

Comme nous n'avons pas dessein d'induire personne en erreur, [ainsi que vous avez intérêt à le faire,] je reponds avec plus d'affirmation que vous, que jamais nous n'avons été plus en état de repousser les agressions des ennemis, qui entreprendraient d'envahir notre pays, qu'au moment actuel; qu'il est aussi impossible au gouvernement, qui tenterait cette conquête d'y réussir, qu'il vous est défendu, de venir actuellement à Hayti, pour rétablir le pouvoir despotique, que vous aviez exercé sous l'ancien régime, et qu'il n'y a que des forcenés comme vous, qui puissiez concevoir de la possibilité dans une pareille entreprise, dont les difficultés ne sont pas moins nombreuses qu'insurmontables...

» *Lors de l'expédition du général Leclerc; sous le consulat de Bonaparté, personne n'ignore qu'avec* 6 *à* 7 *mille hommes au plus, il s'empara de tout le Nord, détruisit tout ce qui lui fit obstacle, rendit aux habitations les cultivateurs, remit tout dans l'ordre, et aurait maintenu sa conquête, s'il n'avait pas fait la faute d'éloigner les colons de sa confiance, de se livrer aux révoltés qui s'était astucieusement mis à sa discrétion, et qui le trompèrent,*

lorsqu'ils eurent eu le temps de lui sous-tirer la quantité d'armes et de munitions dont ils avaient besoin pour reprendre la guerre.

Personne n'ignore aussi, (et ceci est plus notoire, que ce que vous avez l'audace d'avancer,) que lors de l'expédition de Leclerc, les haytiens qui se considéraient comme dépendans de la France, et qui n'avaient pas encore fait les épreuves des chiens dévorateurs, des auto-dafé, des noyades, des potences, des fusillades et de tous les autres genres de cruautés, que les bourreaux de l'armée expéditionnaire avaient exercés sur eux, n'avaient, sans doute, aucun motif pour résister contre une nation, à la quelle ils croyaient appartenir, et de cette conséquence, il résultait, que les trois quarts de l'armée et de la population d'Hayti, s'étaient soumis, sans coup férir, aux français, et leur avaient livré une immense étendue de pays. Quelle est donc cette conquête que Leclerc avait faite? Qu'est ce qu'il avait donc détruit et remis dans l'ordre, lorsque presque toutes les troupes du pays, s'étaient jointes à lui sans contrainte, et que les cultivateurs étaient rentrés d'eux-mêmes sur leurs habitations? Si Leclerc n'avait pas trouvé partout des partisans, et qu'il avait rencontré la même résistance, dans tous les endroits, où l'influence française avait pénétré, comme on lui en avait oppose au Cap-Henry, à St-Marc, à la Petite-Rivière, à l'Arcahaye, aurait-il pu parcourir impunément tous les lieux qu'il avait visités, et s'y maintenir 24 heures seulement? A présent que les haytiens sont éclairés sur leurs véritables intérêts, et qu'ils

ont une parfaite conviction, que c'est de leur énergie et de leur courage, dépend la conservation de leur vie, leur indépendance et de tout ce qu'ils ont de plus cher, nous verrons si la nouvelle conquête que vous projetiez, sera aussi facile, que celle, dont vous avez le front de qualifier ainsi.

Quelle insigne imposture, que celle de dire, que Leclerc n'avait que 6 à 7 mille hommes lorsqu'il débarqua dans la partie du Nord du royaume, tandis que de l'aveu même de ce général, dans la lettre menaçante qu'il écrivit au roi d'Hayti, lorsque S. M. n'était que général, commandant l'arrondissement du Cap-Henry, il lui annonça, qu'il avait avec lui 15 mille hommes prêts à débarquer, et que 4 mille débarquaient au Fort-Royal, sous les ordres de Rochambeau [d'horrible mémoire], si S. M. se refusait de lui remettre la ville et les batteries du Cap-Henry. Additionnez ces deux nombres, et voyez si cela ne fait que 6 à 7 mille. Puisque vous feignez d'ignorer cette circonstance, je vous réfère à la correspondance de Leclerc avec le Roi, imprimée à la suite du manifeste de S. M. en date du 18 Septembre 1814, et la 11^e^ année de notre glorieuse et immortelle indépendance.

Mais vous parlez bien des troupes françaises qu'avait Leclerc, pourquoi gardez-vous le silence sur ces nombreux auxiliaires, que lui donnait la défection des troupes haytiennes qui, cependant, avaient plus fait que les français, puisque c'étaient eux qui étaient toujours aux avant-gardes, et par-conséquent, continuellement aux prises avec les troupes haytiennes, qui avaient resté fidèles à leurs drapeaux? Peut-être vous avez compté pour rien

ces auxiliaires et cette nombreuse population, qui n'avaient pas pris part à la défense commune.

Aujourd'hui, grâces à l'expérience, nous n'aurons plus à gémir sur une semblable désunion. Nous sommes tous liés d'intérêts et de cœurs, n'ayant d'autre but que celui de concourir, d'un commun accord, à repousser les ennemis qui tenteraient de nous ravir nos droits, notre liberté et notre indépendance.

Si la France a perdu sans retour le royaume d'Hayti, c'est aux ex-colons particulièrement à qui elle doit en imputer la faute : ils ne peuvent prouver le contraire, malgré tout l'art qu'ils employent, pour faire accroire que cette perte est due uniquement à Leclerc, pour les avoir, disent-ils, éloigné de lui. Ce général n'avait pris cette résolution, qu'après qu'il avait été joué par eux, et qu'il en avait été désabusé. Ce sont ces ex-colons qui, pendant la faveur qu'ils jouissaient, ayant obtenu trop d'ascendance sur la crédulité de Leclerc, avaient appelé et hâté les proscriptions qui avaient pesé sur nos têtes ; ce sont encore ces misérables ex-colons qui, ne pouvant dissimuler ni retarder les vengeances qu'ils avaient médité contre nous, commençaient à les exécuter, lors même que leurs pouvoirs n'étaient pas encore affermis ; et par les barbaries qu'ils faisaient exécuter alors sur notre espèce, ils nous avaient placé dans l'alternative de nous lever en masse, avec la ferme résolution de chasser nos tyrans, et de nous constituer indépendans. C'est donc à cette maudite engeance, que la France a l'obligation de la perte du plus beau fleuron de sa couronne, de cette belle Hayti, la reine de toutes les Antilles,

qui, au dire même des ex-colons, vaut, à elle seule, un royaume, et qui en est effectivement un bien beau et bien puissant, dont la nouvelle conquête projettée par les tigres ex-colons pour le ressaisir, sera à jamais un problême à résoudre.

Après avoir évalué à leur convenance les forces militaires du royaume, qu'ils portent moindre que leur nombre réel, [toujours dans le dessein de masquer la vérité], ces ex-colons gangrenés de scélératesse s'écrient :

» *Voilà donc les forces de ces révoltés ! et fussent-elles doubles, pourraient-elles empêcher une expédition composée de troupes qui n'ont jamais connu de résistance, lersqu'elles ont été conduites par d'habilse généraux ! !... Ce sont là les forces, qui nous sont présentées, comme pouvant assurer et maintenir leur indépendance ! ... Il n'est pas inutile de faire observer que depuis douze ans, ces espèces de soldats n'ont pas fait la guerre, que si les deux partis se sont quelquefois battus ou rencontrés, ils se retiraient après s'être échangés quelques coups de fusils, et que leur guerre n'a jamais été qu'une excursion d'assassins. Il faut encore observer que depuis long-temps ces révoltés s'étaient endormis dans une entière sécurité, que voyant Bonaparte uniquement occupé de ses projets sur l'envahissement de l'Europe; ils étaient loin de s'attendre au retour du premier maître, à qui Saint-Domingue n'a pas cessé d'appartenir. Certains de la jouissance de leurs spoliations, se confiant à leur puissance, ils n'avaient pris aucune précaution*

pour s'y maintenir; ils se seraient donc trouvés à leur tour, surpris dans ce favorable assoupissement.

Il ne vous appartient pas de parler avec dédain les forces, que les haytiens déployeraient dans l'occasion pour défendre leur indépendance. Quelque peu nombreuse que vous voulez qu'elles soient, il n'est pas moins constant, que nous sommes assez forts, non-seulement pour résister aux ennemis, qui tenteraient de nous asservir, mais encore pour les battre et les expulser, et que nous ne redoutons pas plus ces troupes, qui n'ont jamais connu de résistance, que nous vous craignons. Les différens genres de leçons, que nous vous avons données, dans les diverses circonstances de notre mémorable révolution, devaient vous rendre plus circonspects, plus modérés dans vos termes remplis de jactance. Le souvenir de vos déconfitures au Fort-Royal, par le général Jean-François, lorsque cette ville était au pouvoir des espagnols, au Cap-Henry, au Port-au-Prince, à Jérémie, aux Cayes, etc. etc. est il déjà effacé de vôtre mémoire! ..... L'expérience n'est-elle rien pour vous!

Sous l'apparente facilité, dont vous représentez la conquête du royaume d'Hayti, vôtre but tend évidemment à jeter les troupes françaises dans un danger certain, dans la seule vue de satisfaire votre rage effrénée; mais si cette entreprise est si peu dangereuse, comme vous vous complaisez à le dire, pourquoi ne la tentez-vous pas? Vous y avez plus d'intérêts que ces troupes, que vous ne flagornez, que pour mieux les engager dans une

expédition téméraire, d'où elles ne pourront s'en tirer, qu'avec la plus grande difficulté. Pourquoi voulez-vous vous ménager ? Votre vie est-elle plus précieuse que la leur ? Quoi ! vous êtes avides de sang et de carnage ; vous savez provoquer le massacre et la destruction ; vous savez conseiller le malheur et la désolaion, et vous n'avez pas le courage de vous présenter sur un champ de bataille, et affronter ces espèces de soldats, qui ne savent qu'échanger quelques coups de fusils.

Si vous aviez des notions exactes de ce qui se passe chez nous, ou plutôt si vous n'aviez pas l'habitude de masquer la vérité, à tout bout de champ, vous ne commettriez pas un mensonge aussi grossier, comme celui d'affirmer, que depuis long-temps nous avions négligé de faire des dispositions de défense; que nous étions endormis dans le repos, nous confiant à notre puissance et qu'on nous aurait surpris dans ce favorable assoupissement, si à la conclusion de la paix on avait envoyé une expédition contre nous, tandis qu'au contraire, nous avions toujours été attentifs à observer les événemens qui se passaient au dehors, et que nous avions toujours été prêts, comme nous le sommes encore, à repousser tout acte d'agression qu'on commettrait contre notre pays.

C'est encore cette même habitude d'altérer la vérité, qui vous a porté à dire aussi, qu'il n'existe aucun point fortifié dans la partie du Nord du royaume, autre que la citadelle Henry [la Ferrière] que vous appellez dédaigneusement : *place insignifiante*, lorsqu'il est aisé de prouver la fausseté de ce que vous avez avancé. Regardez-

vous

vous pour rien peut-être, les forts de Dahomet, au Limbé, de Sans-Quartier, à la Grande-Rivière, de Redoutable, à la Marmelade, de Brave, à Valière, de Destructeur, au Port-de-Paix, etc. etc. qui sont des points militaires, fortifiés par l'art et la nature, lesquels sont autant d'obstacles à la prétendue conquête, que vous entreprendrez de faire du royaume d'Hayti. Je puis vous citer aussi les fortifications de Dessalines, de la fameuse et célèbre Crête à Pierrot, où l'élite de l'armée française a trouvé son tombeau, dans les attaques que Leclerc avait dirigées contre ce point; des forts de la Petite-Montagne, des Cahos, de Bayonnet, de la Montagne-noire, dans la partie de l'Ouest, tous armés, d'une artillerie formidable. Je ne vous parlerai point des fortifications de la partie du Sud du royaume, vous devez penser qu'il en existe dans cette province.

Comment êtes-vous donc persuadés, que le royaume d'Hayti n'a pas cessé d'appartenir à la France? Pouvez-vous nous prouver que nous dépendons de la France actuellement? Que peuvent servir les anciens droits que les souverains de la France avaient jadis sur Hayti, et ceux qu'on a la prétention de faire revivre aujourd'hui? Le fait est que nous sommes réellement en possession du royaume d'Hayti, par droit émané de la justice, de la raison et de la force, et que nous sommes effectivement indépendans..... Si vous doutez de l'existence de ce fait, nous vous le convaincront à la pointe de nos bayonnettes et sous le tranchant de nos sabres, quand la témérité vous conduira sur nos plages, pour troubler notre tran-

quillité ; nous vous prouverons alors, qu'Haytí est à laisser, parce que sa conquête est aussi douteuse qu'imaginaire.

» *Malgré les délais, nous sommes rassurés sur la facilité de cette conquête. Les mots* Liberté, Indépendance, nécessité de traiter avec les révoltés, *qui retentissent à nos oreilles, ne nous alarment pas. La France, qui est aujourd'hui plus puissante qu'elle ne l'était du temps de l'usurpateur, ne se laissera pas influencer par les évangélistes soudoyés de l'abolition de la traite, et par des philantropes enthousiastes, qui ne veulent jamais considérer que l'abus accidentel de la chose, et non ses avantages.*

Il n'est pas étonnant que les mots *Liberté, Indépendance, etc.* qui retentissent à vos oreilles, ne vous allarment pas, puisqu'il est assuré que vous ne viendrez pas présenter vos poitrines à nos balles et à nos bayonnettes, pour nous disputer cette liberté et cette indépendance, qui vous offusquent tant; vous aurez le bon esprit de ne pas figurer sur les champs de bataille, lorsque vous précipiterez à la mort et dans les dangers, ces français, dont vous voulez en faire les instrumens serviles de vos vengeances : mais s'il fallait exposer vos jours et exécuter vous mêmes cette entreprise, qui vous paraît si facile, je ne doute nullement que vous ne changeriez bien vîte de ton et de langage. Vrais modèles de Thersite, vous n'êtes propres, tout au plus, qu'à faire des motions sanguinaires, qu'à former des projets de destruction et des plans chimériques de conquête dans vos infâmes conci-

liabules; et pour les exécuter vous-mêmes, vous en êtes incapables....

Ces philantropes que vous osez insulter impudemment, par des épithètes injurieuses d'évangélistes soudoyés, etc. et sur les principes sublimes desquels vous distillez à loisir le poison de la calomnie, en leur prêtant les vues d'un sordide intérêt, qui n'entra jamais que dans vos cœurs, des sentimens dégradans, qui sont à juste titre les votres propres; ces philantropes, dis-je, sont des hommes éminemment sages, amis de l'humanité, dont le caractère grand, généreux et respectable, ne peut être flétri par le venin impur que vous cherchez à repandre sur leurs louables actions. Loin de se rebuter, par le ridicule que vous vous efforcez vainement de leur donner, dans la glorieuse et honorable tâche qu'ils se sont imposée, ils poursuivront avec plus de persévérance leur immortel ouvrage, pour le bonheur du genre humain, et ils mériteront la reconnaissance des générations présentes et futures, particulièrement la nôtre, qu'ils ont déjà acquise entièrement.

» *La France pourrait-elle se croire obligée de faire le sacrifice d'un de ses domaines le plus important, et consommer sans nécessité la ruine de* 30 *mille familles blanches qui sont toujours restées fidèles à leur Roi, et qui, depuis si long-temps, attendent leur Patrie!... Nous sommes convaincus du contraire.*

Puisque vous êtes si entichés de conquête, que ne vous organisez vous en une armée, pour venir faire, vous mêmes, celle qui est sans cesse l'objet de vos rêves.

Depuis quand osez-vous parler de fidélité au roi de France ? Quelles sont les preuves de cette fidélité que vous avez données à ce monarque, dans le cours de la révolution qui l'avait éloigné de sa patrie? N'avez-vous pas, au contraire, persécuté tous ceux qui avaient eu le courage de manifester des dispositions en sa faveur ? Aviez-vous contribué à rétablir ce souverain sur son trône ? Qu'avez vous donc fait pour lui, pour être en droit de dire, que vous ne pouvez croire, *que la France voudrait consommer sans nécessité la ruine de 30 mille familles blanches, qui sont toujours restées fidèles à leur Roi* ? Quel excès d'effronterie ! ! ! à vous entendre parler ainsi, ne croirait-on pas que vous n'avez jamais apostasié vos principes; que vous n'avez jamais dévié des voies de l'honneur; que vous avez toujours été attachés à la cause de S. M. Louis XVIII, et que ce prince est dans l'obligation de tout faire pour vous ? Infâmes scélérats ! ! ! quel droit pouvez-vous avoir de plus à la gratitude de ce prince, que ces émigrés qui l'avaient suivi, lorsqu'il fut contraint de s'expatrier pour se soustraire à la mort et qui, par honneur et par attachement à la cause de ce souverain, avaient constamment resté fidèles à leurs postes, auprès de lui, jusqu'au moment qu'il fut rappelé sur son trône ! Ceux-là dis-je, ne sont-ils pas plus en droit que vous, de rentrer en possession de leurs biens, qui ont été vendus? et cependant ils en sont encore dépossédés.

Il sied bien aux caméléons, qui avaient adulé et encensé, tour-à-tour, les Marat, les Robespière et séquelles; qui s'étaient déclarés solennellement, par serment, les fidèles sujets de Bonaparte et qui

sont encore disposés à le reconnaître de nouveau pour leur maître, si jamais cet homme est rappelé sur le trône qu'il avait été contraint d'abandonner. Il sied bien, dis-je, à des monstres exécrables tels que vous de parler de fidélité à un Roi, que vous aviez proscrit et que vous auriez impitoyablement immolé si vous aviez pu alors l'atteindre comme vous aviez coopéré avec les autres régicides au massacre de sa famille.

» *Mais assurément ces clameurs mensongères ne seront pas le guide de l'opinion de notre souverain, ni de ses ministres. On nous dit que la France n'a cependant d'autre parti à prendre que celui d'adopter cette indépendance, pour se conserver les produits de cette colonie; que c'est une nécessité à laquelle il faut qu'elle cède; que les choses actuelles l'exigent.*

Ceux qui pensent que la France n'a d'autre parti à prendre, que celui de reconnaître l'indépendance du royaume d'Hayti, sont plus humains et plus sensés que vous; ils sont exempts de cette aveugle passion, qui vous transforme en de véritables démons; ils prévoyent tous les malheurs qui seront naturellement le résultat de toute entreprise pour nous subjuguer, car quel avantage peut se promettre la France dans une expedition contre nous? Quel profit gagnera-t-elle dans cette entreprise, lorsqu'en débarquant sur notre territoire, son armée aura à parcourir une étendue de pays, où toutes les villes, bourgs, habitations, manufactures, etc. auront existé, qui n'offrira à

ses regards épouvantés, que le spectacle des ruines et de la dévastation; qu'elle sera non seulement exposée à une guerre terrible et exterminative, que nous sommes disposés à lui faire, et que l'exaspération rendra doublement cruelle, mais encore qu'elle aura à lutter contre les fléaux redoutables de notre climat, fatal aux européens; qu'il faudra exterminer jusqu'au dernier des haytiens avant de se rendre maître de notre patrie! Telle est la résolution irrévocable que nous avons prise unanimement, car il n'est aucun de nous, qui ne soit déterminé à périr mille fois, s'il était possible, que de survivre à la perte de sa liberté et de son indépendance. Voilà le tableau que vous devez exposer sous les yeux de votre souverain: ce sont des vérités que vous ne devez pas lui taire, si vous êtes intéressés à sa gloire, si vous lui êtes sincèrement dévoués, plutôt que de chercher à l'entraîner dans une démarche imprudente, dont les funestes conséquences imprimeront une tâche ineffaçable sur son règne et sur la réputation de philosophe, qu'on lui attribue, et que la renommée a porté jusqu'à nous.

» *Nous avons prouvé que jamais les révoltés n'avaient été moins en état, par leur nombre, de s'opposer aux forces qui seraient développées contr'eux. Cherchons maintenant qu'elle serait pour la France, le fruit de cette prétendue nécessité? Quel est donc ce grand commerce, dont les avantages sont présentés comme excédant ceux du retour de la colonie à son ancienne constitution?*

Il ne suffit pas de démontrer la prétendue impos-

sibilité, dans laquelle votre fol entêtement veut que nous soyons de pouvoir résister aux forces, qui seraient employées contre nous, il faut réaliser ce fait, il faut exécuter le projet que vous avez formé de nous asservir. Ce ne sont pas avec des paroles vagues, qu'on doit attribuer à la rage en délire, que vous devez appuyer ce dont vous croyez avoir prouvé: il faut quelque chose de plus solide que cela.

Pourquoi vous donnez-vous la peine de chercher cette nécessité, pour la France, de nous reconnaître indépendans que vous affectez d'ignorer; elle est assez visible, elle se présente d'elle-même, sans que vous ayez besoin de la chercher. Est-il nécessaire de trouver cette nécessité dans l'accroissement du commerce, lorqu'il existe une autre cause plus puissante que vous pouvez révoquer en doute; c'est l'impossibilité de vous rétablir en possession du royaume d'Hayti, ainsi que tous ceux qui ont les mêmes vues que vous, et de pouvoir jamais imposer le joug flétrissant de l'esclavage sur un peuple, fermement décidé à vivre libre et à se faire exterminer, plutôt que de renoncer à son indépendance et à sa liberté!

» *Vingt à vingt-cinq navires ou brigs marchands sont expédiés par an des ports de Londres, de Liverpool et de Glascow, par trois ou quatre maisons de commerce seulement. Ils arrivent sur leur lest dans les différens ports de St-Domingue. Ces maisons de commerce ont, dans cette ville de Kingston, des associés, qui engagent d'avance les denrées qui peuvent être portées dans ces ports, et envoyent*

sur les bâtimens de guerre de Sa Majesté, le numéraire necessaire pour faire leurs achats et en payer les droits. C'est donc sur 20 *à* 25 *navires ou brigs, que s'exportent aujourd'hui toutes les denrées de la colonie de St-Domingue, à l'exception de quelques cotons, qui sont importés à la Jamaïque; et malgré toutes les précautions prises pour accaparer ces denrées, il n'est pas un de ces navires ou brigs, qui ne soit obligé de rester dans les ports* 3, 4 *et quelquefois* 5 *et* 6 *mois pour compléter un chargement de* 6 *à* 900 *milliers pesant en sucre, café et coton.*

Rien n'est plus faux que ce que vous avez l'impudeur d'avancer ici. Dans le moment actuel, tous nos ports sont couverts de bâtimens du commerce de différentes nations. Dans la seule rade du Cap-Henry, au moment où j'écris, (16 Mars) on compte vingt-quatre bâtimens anglais, hollandais, suédois, bremois, espagnols et américains, parmi lesquels plus de quinze gros navires de 300 à 600 tonneaux, sont déjà chargés de plus de 10 millions pesant de sucre et café, et vont incessamment mettre à la voile. Dans les ports des Gonaïves et Saint Marc, il est sorti mieux de 5 millions pesant de sucre, café et coton dans l'espace de deux mois.

Jamais aucun bâtiment de commerce, n'a séjourné dans nos ports pendant les intervalles que vous avez cités. Ce fait est aussi destitué de vérité, que tous les autres mentionnés ci-dessus, lesquels ne sont exactement que des impostures grossieres.

Les

Les négocians étrangers établis dans nos villes, peuvent donner témoignage de la fausseté de votre assertion.

» *De la rivière du Massacre au Cap Français on traverse les quartiers d'Ouanaminthe, Fort-Dauphin, Fond-Blanc, Jacquezy, Caracol, Limonade et le Quartier-Morin, sur lesquels on compte environ* 50 *habitations en culture, dont on évalue tout le produit à* 4 *millions pesant de sucre brut, en exagérant tous les produits. La qualité de ce sucre a toujours été si inférieure, que les négocians anglais l'exportent très-difficilement.*

C'est encore un fait controuvé, un mensonge atroce. On compte dans l'étendue des quartiers que vous avez énumérés, plus de cent cinquante habitations sucreries, toutes entretenues sur un pied florissant; les plus faibles habitations qui se trouvent dans ces quartiers, ne font pas une quantité moindre de 150 à 200 milliers de sucre par an.

Cette denrée qui, selon vous, est d'une qualité inférieure est cependant très-recherchée dans ce moment ci; les négocians qui font ces acquisitions, et qui sont certainement des connaisseurs aussi bien et peut-être mieux que vous, ne s'aperçoivent pas de cette qualité inférieure, que vous attribuez à la fabrication de cette denrée.

On ne dit plus aujourd'hui : *Cap-Français* ni *Fort-Dauphin*, mais bien *Cap-Henry* et *Fort-Royal*. Ces deux adjectifs, notamment le premier, qui rappellaient le souvenir de la domination

tyrannique de nos assassins, ont été supprimés et substitués par ceux de *Henry* et *Royal*, plus analogues à notre situation politique, afin d'effacer jusqu'à l'idée même du despotisme, que les bourreaux de l'armée expéditionnaire et les ex-colons avaient exercé dans notre patrie.

Revenons à notre exposé, qu'elle était la population à Saint-Domingue, lorsque les esclaves vivaient heureux et soignés sous l'autorité de leurs maîtres ? On en comptait 500 mille, et aujourd'hui il en existe pas 150 mille ! Les guerres, la misère, la famine ont détruit plus des deux tiers de cette brillante population ; il faut être colon, et avoir fait contr'eux et avec eux cette guerre destructive, pour bien connaître l'excès des souffrances du nègre.

C'est ici que l'indignation éclate. Quoi ! c'est vous, ex-colons, qui osez déplorer les calamités qui ont affligé Hayti ! C'est vous qui osez faire paraître de la sensibilité sur les fléaux qui ont désolé notre population ? C'est vous enfin, qui osez dire que les haytiens étaient heureux sous votre cruelle domination ! ! ! Il vous convient bien, scélérats éhontés, que l'enfer a vomis pour le tourment de l'espèce humaine ; il vous convient bien de vous attendrir sur des guerres que vous mêmes aviez suscitées parmi nous et contre nous ; sur des malheurs que vous-mêmes aviez occasionnés, comme ceux dont vous vous efforcez d'appeler encore notre pays. S'il avait dépendu de vous, que nous fussions anéantis, long-temps nous eussions disparu de ce monde : il ne manquait plus

que ce trait d'effronterie, pour combler la mesure de votre duplicité ! ! !

Quel bonheur, grand Dieu ! que jouissait le peuple haytien sous le règne abhorré des ex-colons ! Quel est ce sort heureux qu'avaient les malheureux cultivateurs, sous le régime odieux de la servitude ?... Sont-ce les tortures, les mutilations, les tourmens sans nombre que nous avions enduré sous le sceptre du régime colonial ? Sont-ce les coups de fouet, les carcans, les cachots effrayans, la privation d'une jambe, d'une oreille, du nez et de tant d'autres horreurs qui révoltent la nature, que vous faisiez supporter à vos victimes, quand il vous en prenait la fantaisie, car tels étaient vos passe-temps agréables ? Ce sont avec de semblables abominations que vous prétendez dire, que les haytiens étaient heureux ?...

Pour raisonner profondément sur une matière quelconque, il faut en avoir fait l'expérience. Eh bien ! ce bonheur que vous aviez fait goûter aux haytiens, et qui a tant de charmes, nous vous l'offrons : acceptez-le, il vous assurera un sort brillant, il vous procurera un asile, une patrie, que vous n'avez pas ; vous deviendrez nos esclaves, nous prendrons soins de vous, nous aurons pour vous non-seulement les mêmes, mais le triple des procédés que vous aviez pour nous anciennement, nous allégerons le fardeau de la misère qui vous accable en ce moment. Sans doute, vous devez désirer le bonheur et un sort heureux, dans la situation où vous êtes réduits....

Ils n'ont plus (les haytiens) ces maîtres dont l'humanité et l'intérêt prenaient soin d'

leur existence et de l'accroissement de leurs familles. Sous l'autorité d'un maître juste et bon, l'esclavage est une condition douce pour les nègres. Aussi nous pouvons assurer que tous ceux de St-Domingue, autrefois si heureux; ils soupirent après le retour de leurs maîtres; mais leurs vœux sont comprimés. Jamais, non jamais, sans les atrocités de notre révolution, ils n'eussent souillé leurs mains du sang de leurs maîtres.

Pousser par le délire, vous êtes en proie aux plus abjectes des passions, vous passez alternativement de scélératesses en absurdités, vous divaguez sans cesse; vous n'avez aucune direction fixe. Tantôt orgueilleux est haineux, vous appelez la vengeance; tantôt souples et artificieux, vous vous apitoyez, et dans tout ceci, vous ne savez pas vous mêmes ce que vous voulez, tant vous êtes bouleversés par une foule de passions diverses; mais ce qui est plaisant, et plus révoltant encore, c'est l'illusion dont vous vous bercez, que les haytiens soupirent après votre retour pour rentrer sous le joug de l'esclavage; c'est de vous entendre parler d'humanité, lorsque vos cœurs de bronze, n'ont jamais été accessibles à ce doux sentiment; lorsque Hayti entière est remplie de vos innombrables forfaits!!!

Admettre en hypothèse qu'un peuple qui, après avoir éprouvé toutes les horreurs d'un barbare esclavage, est parvenu par ses efforts à briser ses chaînes et recouvrer sa liberté, puisse renoncer ensuite aux avantages certains de cette même liberté, pour retourner à sa condition antérieure,

c'est le comble de la déraison ; c'est découvrir toute la turpitude et l'aveuglément de ceux qui ont conçu une pareille idée, et cette idée ne pouvait naître, que dans le cerveau creux des ex-colons ? C'est enfin méconnaître tous les principes établis dans la nature.

Par la liberté et l'indépendance, nous avons une entière garantie de notre existence, nous jouissons des droits imprescriptibles de l'homme, en un mot, nous sommes parfaitement heureux ! Irions-nous, au mépris de la saine raison, renoncer à tout ce que nous avons de plus cher dans le monde : nous ne sommes pas, grâces à l'Eternel, attaqués d'une semblable folie ; nous ne sommes pas encore fatigués des douceurs de la liberté ; nous ne sommes pas enfin privés de ce sens naturel, qui porte tous les êtres raisonnables à discerner le bon du mauvais.

Si l'esclavage est une condition douce pour les haytiens, sous un ex-colon, pourquoi le même avantage ne peut-il pas se trouver également pour les ex-colons, esclaves d'un haytien ? Pourquoi ne pouvez-vous pas devenir, à votre tour, nos esclaves, pour connaître les douceurs de la servitude ?... Pourquoi ne pouvons-nous pas devenir pareillement des maîtres justes et bons pour vous ? Pourquoi, enfin, n'aurions-nous pas aussi le secret de vous faire jouir, non-seulement, un bonheur égal, mais triple de celui que vous nous aviez fait goûter, avant l'époque de notre émancipation ? Sans doute, il y aurait de la partialité et de l'injustice même de penser différemment, parce qu'on n'a pas encore vu de semblables exemples à Hayti, pour pouvoir asseoir son jugement ;

maintenant que nous vous laissons la faculté de l'expérience, vous pouvez juger de la servitude par des faits, en vous y soumettant. En attendant, que vous vous déclariez nos esclaves pour exploiter une partie de nos habitations en friche, je vous donne d'avance l'assurance positive, que nous sommes dans les dispositions de vous faire jouir de ce sort brillant, que vous prônez avec emphase dans le système colonial.

Tout est donc aujourd'hui raison d'espérance; mais nous osons dire qu'il ne faut attendre un prompt rétablissement, qu'autant que le pouvoir exécutif employera une masse de forces suffisante pour en imposer à toutes les classes, et qui les ramène toutes à leurs devoirs respectifs. Disons encore qu'il ne faut commencer aucune mesure qu'avec le régime colonial d'une main, et de l'autre des récompenses pour les chefs, qui se seront servis de leur prépondérance pour seconder les vues du gouvernement.

Quel fol entêtement de concevoir de l'espérance où il n'en peut nullement exister. Sur quelle raison fondez-vous donc cette chimérique espérance ? de nous corrompre ? de nous séduire ? de nous tromper ? vous n'en avez pas le pouvoir; nous ne pouvons plus être dupes des promesses insidieuses de nos tyrans; nous connaissons par une trop longue expérience, toute la perfidie de leurs âmes scélérates; ainsi tous les ressorts que vous et vos pareils feront jouer pour parvenir à cette fin exécrable, sont usés et sont aussi impuissans, que vous êtes vils et méprisables....

S'il existait un haytien assez lâche, assez ennemi de lui-même, pour trahir la cause de sa patrie et servir d'instrument, pour replonger ses frères dans les fers de l'esclavage, quel fruit retirerait il de sa coupable trahison ? à l'instant même qu'il sera découvert, il sera mis à mort par ceux-là qu'il aurait cherché à tromper; s'il échappe à la vengeance nationale et qu'il passe du côté de nos ennemis, ce sera pour trouver une mort certaine ; il ira lui-même se livrer à la potence, à la noyade, aux chiens dévorateurs, au feu, enfin, à tous les genres de cruautés que nos tyrans nous réservent à tous indistinctement. Telle avait été la récompense de tous ceux qui avaient ou trahi la cause commune, ou resté fidèles à leurs postes, lors de l'expédition de Leclerc ; telle sera encore aujourd'hui, la récompense de tous ceux qui seront assez crédules et assez faibles, pour se laisser leurrer, par les promesses de nos inflexibles bourreaux.

La population des Antilles ne peut être composée que de blancs, d'hommes libres et d'esclaves. Toute modification ne servira qu'à éloigner l'ordre et la securité.

Ce raisonnement est faux, et absolument faux, dans toute son étendue. Il faut être aussi attaché à votre odieux système, comme vous le faites paraître, pour oser mettre en principe de pareils sophismes. Dans notre population, nous ne connaissons point cette distinction inique et contre nature, de libres et d'esclaves ; tous les haytiens sont libres et égaux, en droits naturels et politiques,

et cependant l'ordre et la sécurité règnent à Hayti. Comment avez-vous pu raisonner d'une manière aussi absurde.

Nous croyons avoir complétement rempli notre objet. Tout est conséquences dans notre exposé : tout en atteste la vérité.

Quelle étrange manière de remplir cet objet, que celle de s'écarter manifestement de la tâche principale qu'on s'était imposée, celle de ne dire que la vérité. Tout votre misérable exposé n'est exactement qu'un enchaînement d'impostures grossières, d'extravagances et d'inepties, jetées sur le papier, uniquement pour pervertir toutes les notions que l'on peut avoir sur notre pays et sur le caractère du peuple haytien, et ssouvir les passions malfaisantes qui vous gouvernent.

Lorsqu'on se mêle d'écrire sur un pays quelconque, pour l'instruction de son souverain et de ses compatriotes ; lorsque surtout on débute par dire, que c'est la vérité qu'on veut faire connaître, on doit, au préalable d'entamer la matière, faire abstraction de cet esprit de haine et de parti, de cette partialité, enfin de ces passions basses qui portent nécessairement à altérer la vérité et dénaturer tous les faits, tels que ceux qui se rencontrent dans toutes les pages de votre exposé mensonger pamphlet qu'on ne saurait achever de lire, sans être obligé de vaincre l'aversion qu'il inspire, sans se sentir animé d'un sentiment de profond mépris pour ceux qui en sont les auteurs. Hors les partisans de votre monstreux système, quel homme

homme juste et impartial qui ne partagera pas ce même sentiment que vos calomnies grossières ont fait naître ? Pourra-t-il avoir la patience de lire entièrement ce ramas de sottises et d'impostures sans en être dégoûté dès le commencement? Sans doute, il ne l'achevera qu'avec répugnance. Et si, surmontant cette aversion et surpassant les bornes de cette patience, j'ai suivi cet écrit jusqu'au bout, c'est parce que j'avais pris l'obligation envers mes concitoyens de le commenter jusqu'à sa fin.

FIN.